REVUE AFRICAINE

VOLUME 58 ANNÉE 1914

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1914

Cet ouvrage fait partie de la bibliothèque de :
Monsieur Hassen KHEZNADJI

Il a été scanné à Alger par :
Monsieur Mustapha BACHETARZI
fmbachetarzi@yahoo.fr

Il sera mis en page à Aurillac en mode texte par :
Alain SPENATTO
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

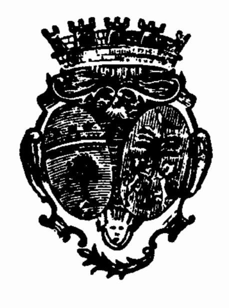
D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE

Vol. 58

Alger 1914

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971
Printed in Switzerland

La Société Historique Algérienne a appris avec le plus profond regret le décès de l'un de ses membres fidèles, M. Camille Viré, avocat, officier d'Académie, conseiller municipal à Bordj-Menaïel.

Elle adresse à sa veuve et à tous les siens ses condoléances attristées.

Nous avons été informés avec tristesse de la mort de M. Victor Chauvin, professeur ordinaire à l'Université de Liége, conseiller communal, officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix civique de 1re classe et de la Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II, président du Comité officiel d'examen des ouvrages dramatiques en wallon, vice-président de la Société de Littérature wallonne et de la Société Franklin, président du Comité de charité de Saint-Gilles, trésorier du Comité de patronage des maisons ouvrières, membre de la Société Historique Algérienne, décédé, à Liége, le 21 novembre dernier.

La Société adresse à Madame Victor Chauvin et à tous les membres de sa famille ses respectueuses condoléances.

Lettres de Ben Allal au Maréchal Valée

Bien que le traité de la Tafna eût mis fin à l'état de guerre entre les Français et les Arabes, la sécurité demeura cependant fort précaire dans la Mitidja pendant les années 1838 et 1839. Les attentats contre les personnes et les biens des colons ou même des indigènes fidèles à la France furent, en effet, assez fréquents durant cette période. Des maraudeurs, Beni Salah et surtout Hadjoutes, faisaient, à l'improviste, des incursions dans la plaine, massacraient ou enlevaient les travailleurs isolés, volaient les bestiaux, puis allaient, avec leur butin, se réfugier en territoire arabe. « Ces actes de brigandage, écrit Pellissier de Reynaud, s'étaient un peu ralentis pendant que Ben Arach était à Alger [1]. Après son départ ils recommencèrent » [2]. Pour le seul mois de septembre 1838, par exemple, le *Moniteur Algérien* signale un vol de 96 bœufs commis au préjudice de M. Clavet, entre Douera et le Mazafran [3], et un autre vol de 136 bœufs enlevés par des Hadjoutes près de la ferme d'Oulid Ada, à une demi-lieue de Maison-Carrée [4].

Les documents que nous publions ci-après, et dont nous devons communication à M. A. Cour, professeur à la

(1) Ben Arach avait passé quelques jours à Alger en février 1838 avant de s'embarquer pour la France, où l'Emir l'envoyait en ambassade auprès de Louis-Philippe.

(2) *Annales Algériennes*, liv. XXV, t. II, p. 263.

(3) *Moniteur Algérien*, 1er septembre 1838.

(4) *Moniteur Algérien*, 21 septembre 1838.

chaire publique d'arabe de Constantine se rapportant à des incidents de ce genre. Ce sont des lettres adressées par Ben Allâl, khalifa d'Abd-el-Kader à Miliana, au maréchal Valée, gouverneur général. L'intérêt de cette correspondance réside moins dans les faits eux-mêmes qui l'ont provoquée, que dans l'état d'esprit, qu'elle nous révèle chez le représentant de l'Emir, lorsqu'il s'agissait d'interpréter et d'appliquer les articles IV et XII du traité de la Tafna.

L'article IV déclarait que l'Emir n'aurait aucune autorité sur les musulmans habitant le territoire réservé à la France ; quant à l'article XII, le texte français de cet article stipulait l'extradition des malfaiteurs des deux territoires. Le texte arabe, plus explicite était ainsi conçu : « Les meurtriers, les voleurs de grand chemin, les incendiaires seront réciproquement rendus. » Or les choses ne se passaient pas ainsi. Les agents d'Abd-el-Kader refusaient d'admettre le principe de la territorialité des juridictions. En cas d'infraction commise en territoire français par un sujet de l'Emir, les autorités françaises devaient, prétendaient-ils, se borner à porter plainte aux autorités musulmanes, qui se chargeraient de châtier le délinquant. En quelqu'endroit qu'il se trouvât, un musulman restait, d'après eux, soumis à la justice musulmane, par ce qu'il ne pouvait dépouiller sa qualité de musulman. « Vous êtes, disaient-ils, les maîtres des vôtres et nous des nôtres » [1]. Aussi ne comprenaient-ils pas que les Français retinssent en prison des indigènes soupçonnés d'être les auteurs ou les complices d'un crime commis en territoire français et demandaient-ils que ces individus leur fussent remis, alors qu'eux-mêmes refusaient de livrer

(1) *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara*, p. 63. On trouvera dans cette correspondance le récit de plusieurs conflits de ce genre.

les criminels réfugiés sur le territoire de l'Emir [1]. Il y avait là un malentendu très sérieux, et la faiblesse du maréchal Valée prêt à faire les concessions les plus graves pour éviter une rupture [2], risquait d'affaiblir singulièrement le prestige et l'autorité même de la France, dans les territoires qu'elle s'était réservés.

G. YVER.

I

Si Mohammed Ben Allâl [3], *khalifa d'Abdelkader au Maréchal Valée.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite et dans laquelle vous me parlez de l'affaire de Mecheri, je vous ai prié de le mettre en liberté et vous me l'avez promis, après que je vous ai dit que je le ferais juger s'il était coupable. Je vous ai écrit une seconde fois à son sujet et vous ne m'avez pas répondu. Je vous prie de tenir la promesse

(1) C'est ainsi qu'au sujet du vol des bœufs de M. Calvet, Ben Allâl écrit au maréchal : « J'ai fait venir les voleurs avec les bœufs, qui sont au nombre de 50. J'ai exigé d'eux le reste..... Ils sont en prison et je continuerai mes recherches avec le plus grand zèle. » (*Moniteur Algérien*, 1er septembre). Il n'est nullement question de la remise aux Français des voleurs eux-mêmes. Le *Moniteur* commentait cette lettre en ces termes : « L'issue de cette affaire doit rassurer les colons sur la tranquillité du pays. Les crimes commis sur notre territoire seront punis par la justice française toutes les fois que les coupables pourront être arrêtés ; dans le cas où ils se réfugieraient sur le territoire dont la France a confié l'administration à l'Emir Abd-el-Kader, les réclamations les plus pressantes seront immédiatement adressées aux chefs, qui gouvernent les Arabes sous son autorité. »

(2) « Le Maréchal...... craignant tout ce qui aurait pu amener une rupture ouverte.... n'en fit jamais porter la moindre plainte à l'Emir. Il lui arriva même plus d'une fois de faire relâcher des malfaiteurs pris en flagrant délit, dès qu'il pensait qu'ils pouvaient être réclamés par celui-ci.... » *Annales Algériennes*, liv. XXV, t. II, p. 263.

(3) Si Mohammed ben Allâl ould Sidi M'barek de la famille des marabouts de Koléa. Il avait remplacé comme khalifa de Miliana son oncle El Hadj Mahiddine el-Seghir, mort en juillet 1837.

que vous m'avez faite si c'est toujours votre intention. Alors je ferai les recherches les plus actives afin de découvrir l'assassin [de l'officier de zouaves] [1]. Enfin, que ce soit Mécheri ou un autre, vous pouvez être convaincu que l'assassin sera puni sévèrement. Veuillez donc le rendre à la liberté pour qu'il revienne chez nous, car la justice exige que cet homme soit mis en présence de celui qui l'accuse. La justice ne peut prononcer sans cela. Si vous le gardez chez vous cela pourra occasionner des troubles car, si les Adjoutes voient un des leurs arrêté et prévenu d'un crime sans qu'on le juge, peut-être agiront-ils de même envers vos sujets et de là résulterait du mal. Ainsi il convient à vous et à nous que celui qui commettra un crime soit renvoyé devant l'autorité de laquelle il dépend pour être jugé selon les lois et être puni sévèrement s'il est coupable. Nous ne devons pas négliger ces affaires, car toutes les lois défendent l'assassinat et toutes les religions disent que le sang demande le sang. Soyez persuadé que je ne négligerai pas de rendre justice. Quant à l'affaire des [quatre hommes qui ont été arrêtés par les] Beni Salah, je leur ai nommé un oukil en votre nom qui les a attaqués devant le Medjelès dans la grande mosquée. Les Oulimas composant le Medjelès les ont prévenus qu'ils leur donnaient dix jours afin d'attendre les preuves de leur culpabilité, qui nous parviendraient [2]. Mais les dix jours s'étant écoulés sans que les preuvent nous arrivent, j'ai mis les quatre hommes en liberté. Cependant si vous avez des preuves convainquantes à nous donner, comme ces hommes sont encore sous ma main je les ferai reprendre [3] et ils seront jugés selon nos lois.

(1) Les passages entre crochets ont été ajoutés par le traducteur.

(2) Pendant cette période ils sont restés en prison (phrase omise par le traducteur).

(3) Sans délai ni négligence (mots omis par le traducteur).

Quant à l'affaire de Ben Ferhat, j'ai écrit au Sid Ben Taïeb plusieurs fois et je n'ai reçu de lui aucune réponse. J'ai instruit le Sultan (1) de cette affaire. Quand je recevrai sa réponse je vous en ferai part. Dieu est témoin que je ne néglige rien pour les affaires qui vous touchent. — 30 Djoumad El aouel 1254 (2).

***P. S.* — Votre lettre m'instruit que vous avez mis en liberté les deux hommes arrêtés à Mélouan (3). Je vous en remercie infiniment. Nous sommes voisins [et amis], par conséquent nous devons nous rendre service mutuellement. Quant au Sultan il est parfaitement bien. Quand j'aurai de ses nouvelles je vous en ferai part, car je suis convaincu que vous avez pour lui l'amitié la plus sincère.**

الحمد لله وحده   وسلام على عباده الذين اصطفى

(Cachet)

عن اذن المعظم السيد محمد بن علال الخليفة وفقه الله الى حضرة المعظم المكرم الميرشال فالى وسلام عليك ءالافا والتحيات اضعافا يليه بلغنا كتابك الرفيع واخبرتنا فيه عن قضية المشرى وانا كنا طلبنا منك تسريحه وواعدتنا انت بذلك وقلنا لك علينا تخليص الحقوق وفصل الخصوم ثم طلبت منك تسريحه ثانيا فلم تجبنا بالمراد فان كان وعدك السابق باق فذلك غاية مرادنا من محبتك وحين ياتينا نفتش غاية التفتيش ونبحث غاية البحث على القاتل وننتقم منه غاية الانتقام ويبلغك مانفعله

(1) Abd el-Kader.
(2) 21 avril 1838.
(3) Hammam-Melouan dans les gorges de l'Harrach.

بهم واذا سرحته يقابل الذى ادعى عليه لان الشرع لا يحكم الا بين الخصمين الحاضرين المتقابلين واما اذا فعل القبيح رجل من جهتنا فتمسكه عندك واذا فعل القبيح رجل من جهتكم فنمسكه عندنا فيؤدى ذلك الى التخليط والفساد على ان اهل حجوط وان كانوا خداما طائعين للسلطان لاكن اذا راوا اخاهم ممسكا من غير حجة شرعية فربما يمسكون منك مثله وذلك كله مؤد للفساد بل الواجب علينا وعليك ان فاعل القبيح يبعث الى من يتصرف فيه ويجرى عليه الاحكام وينتقم منه باشد العقوبة وكيف نفرط في هذا الامر وعصمة الدماء واجبة في جميع الشرائع والاديان ولا تظن التقصير بنا في الاحكام وفي امورك هذا وان قضية بنى صالح ترانى وكلت وكيلا عليكم وشارعهم في المجلس بالجامع الكبير فانذرهم العلماء عشرة ايام لتاتينا البينة من جهتكم والحالة انهم في السجن في هذه المدة ولما لم ياتنا من طرفكم بينة عند الاجل سرحناهم واذا وجدتم بينة عادلة عليهم نمسكهم الان لانهم بايدينا ونقيم عليهم الحدود الشرعية من غير مهلة ولا تقصير ثم الذى نخبرك به وان بن فرحه كاتبت عليه للسيد احمد ابن الطيب مرارا فلم ياتنى منه جواب وانى اخبرت به السلطان واذا اتانى الخبر نخبركم به وانى لست بمماطل في امورك والله عالم والسلام التام بتاريخ ٣٠ من جماد الاول سنة ١٢٥٤

ثم ان كتابكم العزيز افادنا وانك سرحت لنا الرجلين الذين مسكوهم في ملوان وذلك هو الظن فيك ونحن لكوننا جيرانا لنا حق على بعضنا بعضا ثم نخبرك بان السلطان بخير وعلى خير واذا اتانا من طرفه خبر نعلمكم به لكونك ذا محبة صادقة فيه. *

II

Ben Allâl, khalifa du Prince des fidèles,
à Monsieur le Maréchal [1]

Après des compliments.

J'ai reçu la lettre du commandant Pelissier [2] avec la vôtre, adressée à l'Émir. Je l'ai envoyée de suite. Ne vous impatientez pas, car le Sultan est loin [3] et la réponse tardera.

Vous désirez la durée de la paix et la tranquillité, car vous êtes juste. Vous réprimez le désordre et vous n'aimez pas ceux qui le font.

L'Émir n'a pas de pouvoir sur les sujets français, comme les autorités françaises n'ont aucun pouvoir sur les sujets de l'Émir, vous le savez. Mais si un des sujets des deux côtés se trouve dans une position difficile, vous devez l'aider, comme nous devons l'aider de notre côté réciproquement.

Le commandant Pélissier a fait arrêter deux hommes de nos sujets et les a fait mettre injustement en prison. Je lui ai écrit en leur faveur et je lui ai dit : « que s'ils étaient coupables je le priais de m'en faire part et qu'alors je les punirais ; mais vous ne devez pas prendre l'innocent pour le coupable ».

Si j'avais été un homme de peu d'esprit, j'aurais agi comme le commandant Pélissier, c'est-à-dire, j'aurais fait arrêter des hommes qui sont vos sujets et je ne les aurais rendus à la liberté que lorsque mes sujets auraient été libres. Qu'arriverait-il de cela ? du désordre.

(1) En marge : Reçue le 13 juin 1838.

(2) Pellissier de Reynaud, directeur des affaires arabes.

(3) Abd el-Kader était parti de Tagdempt le 11 juin pour aller assiéger Aïn Madhi.

Ces deux hommes sont mes serviteurs : l'un se nomme Ebn el-Mechri et l'autre Moustafa. Ils sont allés chez vous pour commercer en sûreté. L'un d'eux s'est endormi en route et c'est pendant son sommeil qu'on l'a enlevé. Cette affaire peut causer du désordre et personne ne peut l'approuver. Je vous prie de parler au commandant afin qu'il rende la liberté à ces hommes, car leur arrestation ne signifie rien.

Le 17 de rebiaa-el-aouel 1254 [1].

P.-S. — Ces hommes ont été arrêtés par les serviteurs de Pélissier [2] et lui ont été amenés par eux. C'est lui qui qui les a fait mettre en prison. Je lui ai écrit et il n'a pas daigné me répondre. S'il avait été juste, il les aurait rendus à la liberté. Moi je les aurais punis si, d'après la loi, ils avaient été reconnus coupables, et dans ce cas, je les lui aurais envoyés. Salut [3].

III

De la part de Si Mohammed Ben Allâl, khalifa de l'Émir, à M. le Maréchal [4]*, chef de la troupe d'Alger. Que le salut soit sur celui qui suit la voie droite.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite au sujet des bœufs. Elle m'a été remise par Mohammed Ben Ykhou [5]. Nous avons fait les recherches les plus actives de tous côtés, mais nous n'avons jusqu'à présent rien pu décou-

(1) 10 juin 1838.

(2) Les gendarmes maures chargés de la surveillance de la plaine.

(3) Le texte arabe manque.

(4) Le texte arabe porte : A M. le Général remplaçant le Maréchal à Alger. — Le maréchal Valée s'était en effet rendu dans la province de Constantine afin de l'organiser et de prendre possession de Stora (17 septembre-8 novembre 1838).

(5) Ben Ikhou. Sur ce personnage, voir *Correspondance de Daumas*, Alger. 1912, p. 4, note 6.

vrir. Je ne cesse pas cependant de me livrer à des investigations continuelles. Nous ne négligeons jamais rien de tout ce qui vous concerne, car nous vous considérons comme une personne élevée et, en cela nous partageons l'opinion que notre maître a de vous.

Enfin, nous le répétons, nous ne négligeons aucune de vos affaires, à moins cependant que ce soit une affaire au-dessus de notre pouvoir. Veuillez nous envoyer de suite les ouvriers car, si le gouvernement français ne leur avait pas permis de venir, nous n'aurions certainement pas dépensé autant d'argent pour eux [1]. S'il y a un obstacle qui s'oppose à leur départ, nous vous prions de le lever.

Répondez-nous à ce sujet.

20 chaabân 1254 [2]

(Cachet)

الحمد لله عن اذن خليفة مولانا السيد محمد بن سيدي علال الى
عظيم القوم الجلي نار خليفة المرشال بالجزائر السلام على من اتبع
الحق وعمل به اما بعد فد وصلنا مكتوبك في شان البفر مع السيد
محمد بن يخ فبحثنا عليهم في الحاضرة والبادية فلم يتبين لنا
خبرهم ولازلنا عن البحث والتفتيش عليهم الى الان وحتى الان
ولا نظن فصدنا في التفتيش عليهم لانك عندنا بمنزلة عظيمة
وكذا عند سيدنا نصره الله لما اطلعنا على نصحك في قضاء حوايجنا
وإرشادك الى عمل الخير وبذلك استحسناك ومصاحبك ان

(1) Ces ouvriers européens devaient être employés dans la fabrique d'armes et la fonderie installées à Miliana.

(2) 8 novembre 1838

شاء الله لا نفصر فيهم الا اذا عدمت قدرتنا وثانيا اردنا منك
ان تبعث لنا المعلمين عاجلا ولولا تسريحهم لنا من العمالة الفرنصوية
لم نصرف عليهم وان كانت عليهم تكاليف نتحمل انت بها وتخبرنا
في عشرين من شعبان عام ١٢٥٤

IV

SAUF-CONDUIT

Louange à Dieu seul. Salut sur le Prophète.

Cet écrit se trouve entre les mains de Mohammed ben Jerïou ; nous lui avons permis d'aller à Alger pour y faire quelques commissions. Que personne ne lui porte obstacle, ni lui nuise en aucune manière.

Écrit par ordre de Mohammed ben Allâl, khalifa du Sultan, que Dieu le rende victorieux.

الحمد لله   وصلى الله على سيدنا محمد واله وسلم

(Cachet)

المعتصم بذي الجلال
السيد محمد بن علال
١٢٥٣

كتابنا هذا بماسكه محمد بن جريو سرحناه يذهب الى الجزاير لاجل
اصلاحه يفتضي في الجزاير فلا يتعرض له احد ولا يتعد عليه احد
بامر المعتصم بذي الجلال عبده السيد محمد بن علال خليفة
السلطان نصره الله
امين.

V

De Mohammed Ben Allâl, khalifa de notre maître, le prince des croyants, à Monsieur le Maréchal Valée, le plus élevé en grade, notre ami à Alger, que Dieu l'aide, salut tel qu'il convient à votre personne.

Je vous apprends que le caïd de Miliana avait deux nègres esclaves, l'un s'appelle Mebarek et l'autre Messaoud. Ils ont pris la fuite et sont maintenant à Boufarik. C'est dans le caractère des esclaves de se sauver, je vous prie de me les envoyer pour que je les remette à leur maître, le pardon leur sera accordé; lorsqu'ils seront arrivés je les recommanderai à leur maître et je veillerai à ce qu'il ne leur fasse aucun mal. Vous qui êtes notre ami vous voudrez nous accorder cette demande, car ces esclaves ont été élevés par leur maître comme ses propres enfants [1].

Rabi' t'ani 1255 [2].

الحمد لله وحده وكفى وسلام على عباده الذين اصطفى

(Cachet)

عن اذن الفاضل الاجل السيد محمد بن علال خليفة مولانا امير المومنين الى محبنا عظيم الجزائر المرشال فالى وفقه الله السلام اللائق بالمقام عليكم وبعد فانى احمد الله واشكر وثانيا فالذى اعلمكم به خير وان كبير مليانة القائد هربوا له عبدين واحد اسمه مبارك

(1) Ces réclamations d'esclaves fugitifs étaient assez fréquentes. Le maréchal Valée se montrait disposé à y donner suite. Une affaire de ce genre provoqua la démission de Pellissier de Reynaud, au mois de février 1839. *Annales Algériennes*, liv. XXVII, t. II, p. 315.

(2) Le texte porte : Première décade de Rabi' t'ani (15-24 avril 1839).

والاخر مسعود وتراهم فى بوفريك وهذا حال المملوك لان العبد من شانهم الهروب المراد منك تبعثهم لنا ونردهم لسيدهم وعليهم امان الله ولما ياتونا فنحن نوصى عليهم سيدهم ونرد بالنا عليهم لىلا يضرهم وانا الضامن فيهم فلا يخاف المضرة ولا يقدر يعاقبهم وانت محبنا تقضى لنا هذه المسألة لان هذا العبيد رباهم سيدهم مثل اولاده والسلام من المذكور اعلاه اوائل ربيع الثانى سنة ١٢٥٥

VI

De Ben Allâl, khalifa de l'Émir Abdelkader, au maréchal Valée.

Je sais que vous vous appuyez toujours sur les promesses faites, sur la sincérité et l'amitié, que vous n'aimez ni le désordre, ni l'oppression. Non seulement vous ne l'ordonnez pas, mais vous châtiez ceux qui s'y livrent.

Vous dites toujours dans les lettres, que nous avons reçues de vous, que vous n'empêchez personne de venir vers le Sultan. Dernièrement, il est arrivé que les chrétiens des Beni Khelil [1] ont fait une chose très grave et très mauvaise. Ils ont attaqué nos serviteurs les Hadjoutes qui avaient passé la nuit en sûreté chez les Ouled Sidi Yahia ben Marbouh, pour les conduire chez nous sans danger. Lorsqu'ils les ont attaqués, ils leur ont enlevé 7 chevaux dont 3 sellés et 4 juments avec des bâts. Ils ont aussi pris un homme nommé Miloud ben Ramdan. Je

(1) Outhan de la Mitidja, borné à l'E. par l'Harrach, à l'O. par la Chiffa et le Mazafran, au S. par la province de Titteri. Il comprenait trois divisions : le Sahel, la plaine de Boufarik et la montagne. Lors de la rupture du traité de la Tafna, il y existait, outre quelques fermes appartenant à des particuliers, des établissements officiels où avaient été installées 188 familles. *Annales Algériennes*, Liv. XXVIII, t. II.

pense que vous n'apprendrez pas cet acte d'oppression sans punir les coupables. Je ne puis pas non plus penser que cela ait eu lieu par votre ordre, parce que vous êtes juste et de bonne foi et parce que l'action des chrétiens de Beni Khelil pourrait causer des désordres contre nous et le Sultan ; vous et nous n'aimons pas les désordres, au contraire nous voulons la paix et la tranquillité et maintenir l'observation du traité [1].

Si vous êtes tel que nous vous jugeons, à la réception de ma présente lettre vous donnerez des ordres à celui qui commande à Beni Khelil pour qu'il rende les 7 chevaux ainsi que Miloud. Cet homme nous ramènera les chevaux avec le porteur de la présente. C'est ce que nous attendons de vous.

C'est Dieu qui dirige, il n'y a pas d'autre Seigneur que lui, ni force, ni puissance qui ne vienne de lui.

21 rebi'a el ouel 1255 [2].

P.-S. — Faites-nous rendre aussi le cheval de [3] Ben Aouda Ben Hadjoute qui a été volé. Il est chez [4] Ben Rabah [5]. Il ne pourra pas le nier, puisqu'il a été vu et reconnu publiquement. Moi je vous ferai rendre les objets volés dont je pourrai avoir connaissance [6].

---

(1) Traité de la Tafna.
(2) 4 juin 1839.
(3) Le texte porte : du Hadjoute.
(4) Le texte porte : le caïd.
(5) Rabaha (texte arabe).
(6) Les individus réclamés étaient des rôdeurs de nuit surpris par une patrouille et qui se voyant pris s'étaient enfuis en abandonnant leurs chevaux.

الحمد لله وحده

(Cachet)

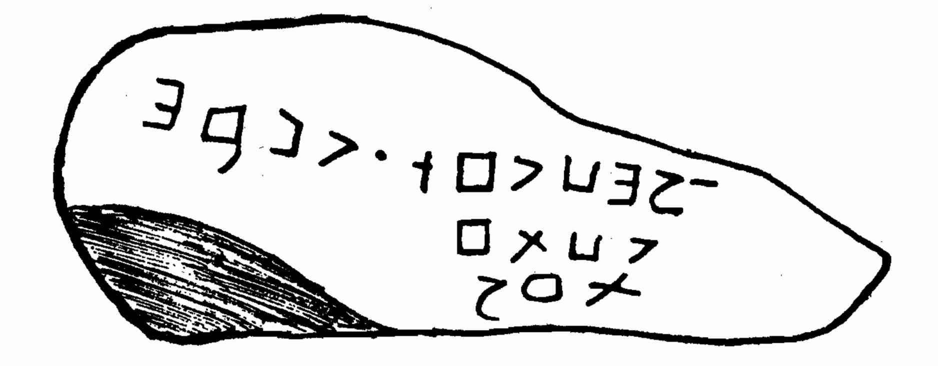
عن اذن المعظم سيدى محمد بن علال خليفة امير المومنين ايده الله
الى عظيم المرشالات وكبير الجزائر المرشال فالى اما بعد السلام على
من اتبع الحق فانا نعرفك على العهد والصدق والمحبة ولا تحب
الفساد والظلم ولا تامر به وتعاقب من يفعله ومكاتبتك دائما
تاتينا وتقول فيها انك لا تتعرض لاحد يريد القدوم الى السلطان
وقد وقع في هذه الايام من النصارى اهل بنى خليل فعل عظيم
وفساد كبير وهجموا على خدامنا حجوط باتوا عند اولاد سيدى يحيى
بن مربوح في الامان ليحملوهم الينا في الامان فلما هجموا عليهم
اخذوا لهم سبعة من الخيل ثلاثة بالسروج واربعة فراسات بالحوايا
وقبضوا لنا رجلا اسمه الملود بن رمضان ولا نظن انك تسمع بهذا الظلم
ولا تعاقب من فعله وكذلك لا نظن انهم يفعلوا هذا الامر الفاسد
بامرك لانك صاحب انصاف وحق لان فعل النصارى اهل بنى
خليل يؤدى الى الفساد بينكم وبين السلطان وانت ونحن
لا نحب الفساد ونحب الصلح ودوام العافية والهدنة فاذا كنت
كما نظن فيك فبوصول الكتاب اليك تامر المتصرف في بنى
خليل يرد لنا هذا الخيل السبعة ويطلق لنا الملود المذكور ياتينا مع
الحامل كما هو الظن والله الموفق لارب غيره ولا حول ولا قوة الا
بالله العلى العظيم

وفي ٢١ من ربيع الاول عام ١٢٥٥

وكذلك عود على بن عودة الحجوطى انسرق وهو عند القايد بن
رابحة ظاهر شاهر لا ينكره وانا نرد لكم السرقة التى نطلع عليها
وانت كذلك تامر بن رابحة يرد لنا العود المذكور لان هذا
حق ظاهر *

Une nouvelle Inscription libyque

La copie de cette inscription m'a été obligeamment communiquée par M. A. Robert, administrateur honoraire de commune mixte.



Elle a été trouvée à Hakemti, fraction des Oulad Kerrouche, douar Oulad Selim, dans la commune mixte de 'Aïn-Bessem.

La longueur est de 1m10; la longueur à la grande base 0m55; à la petite base 0m30.

L'inscription est très fruste; les caractères sont peu apparents.

Il serait à désirer, si la chose est possible, qu'elle fût transportée au Musée des Antiquités algériennes: ce serait le meilleur moyen d'en assurer la conservation.

René BASSET.

Note sur un fragment de CURSUS sénatorial relevé à Constantine (1)

Les inscriptions latines découvertes à Constantine nous ont révélé un nombre relativement élevé de Cirtéens qui, au siècle des Antonins, ont fait dans les honneurs de Rome une magnifique carrière.

M. Gsell (2) cite parmi eux: le fameux rhéteur M. Cornelius Fronto (3); Lollius Urbicus, de Tiddis, qui fut préfet de Rome sous Antonin le Pieux (4); le jurisconsulte P. Pactumeius Clemens (5); P. Iulius Geminius Marcianus (6); enfin Q. Antistius Adventus Postumius Aquilinus

(1) Je me fais un devoir de remercier ici mon maître, M. J. Carcopino, qui a bien voulu m'éclairer de ses conseils au cours de mes recherches.

(2) S. GSELL, *Atlas Archéologique de l'Algérie*, 1911, feuille 17 (Constantine) n° 126, p. 13, col. 2.

(3) H. DESSAU, *Prosopographia Imperii Romani*, Berlin, 1898, T. I, n° 1106.

(4) H. DESSAU, *op. cit.*, t. II, n° 240. Le mausolée de la famille des Lollii s'élève encore aujourd'hui à El-Heri, à une quarantaine de kilomètres, à vol d'oiseau, de Constantine. Cf. S. GSELL, *Atlas Arch.* feuille 8 (Philippeville), n° 174; *Monuments Antiques de l'Algérie*, t. II, pages 97 à 99.

(5) H. DESSAU, *op. cit.*, t. III, n° 25.

(6) H. DESSAU, *op. cit.*, t. II, n° 227. Quatre inscriptions se rapportent à ce personnage, deux rédigées en grec et deux en latin : *C. I. L.*, VIII, 7050, 7051, 7052, 7934. La première des inscriptions grecques est encastrée dans le mur extérieur de la Qaçba de Constantine, l'autre a disparu avec la porte antique dite Bâb Djâbiah. Cf. aussi une inscription latine de Bosra (*C. I. L.*, III, 96), et une inscription grecque d'Aphrodisias en Carie qui montre qu'il fut proconsul d'Asie sous l'Empereur Commode. Il était originaire de Cirta : Fronton l'appelle *Marcianus noster* (*Lettres de Fronton et de Marc Aurèle*, édition

et L. Antistius Mundicius Burrus, connus notamment par des inscriptions de Thibilis (Announa).

M. Poulle publie en 1888 (1) une quadruple inscription découverte à Thibilis, relatant le vœu de l'affranchi Agathopus à l'adresse de Q. Antistius Adventus Postumius Aquilinus, légat impérial de la Légion II *Adiutrix*, de Novia Crispina, sa femme, de L. Antistius Mundicius Burrus, d'Antonia Prisca, sa mère, de leurs enfants et de leur *familia*. Cette inscription est datée des kalendes de mars et du consulat de Macrinus et de Celsus, soit du 1er mars 164 (2). Quatre textes relatifs à cette famille ont été découverts à Thibilis depuis la publication du mémoire de M. Poulle (3) : trois figurent au *Corpus* (4) ; le quatrième fut publié, toujours par M. Poulle, en 1893, avec un savant commentaire (5). Cette dernière inscription fit con-

---

Cassan, Paris, 1830, t. I. p. 168). Dans son testament, il ordonna le transfert dans sa ville natale des statues qu'on avait élevées en son honneur et des dédicaces dont il avait bénéficié ; c'est ce que rapporte la note latine gravée au-dessous de l'inscription grecque rapportée au *C. I. L.*, VIII, 7052.

(1) A. Poulle, *Inscriptions diverses de la Numidie et de la Mauritanie Sétifienne*, ap. *Recueil des Not. et Mém. de la Société Archéologique du dép. de Constantine*, XXIV, 1886-1887, pages 139-198 : nos 43, 44, 45, 46, pages 160 à 170. Cette inscription figure aujourd'hui au *C. I. L.*, VIII, 18893.

(2) L. Antistius Mundicius Burrus, probablement le frère de l'autre Antistius, reçut en 181 les faisceaux consulaires et épousa sans doute Vibia Aurelia Sabina, fille de Marc Aurèle et sœur de Commode. Cf. S. Gsell, ap. *Mélanges d'Arch. et d'Hist. Ec. de Rome*, XXIV, 1904, page 366, note 2 : *C. I. L.*, VIII, commentaire du n° 18893.

(3) On a mis au jour à Thibilis, les vestiges de la maison des Antistii : R. Cagnat, ap. *Mélanges Nicole*, p. 43 sqq. et planches ; Ballu, *Bulletin du Comité des Trav. Hist.*, 1905, p. 81.

(4) *C. I. L.*, VIII, 18898, 18899, 18906.

(5) A. Poulle, *Nouvelles inscriptions d'Announa (Thibilis)*, ap. *Recueil des Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*, XXVII, 1892, pages 250-276 : n° 6, pages 261-274. M. Poulle y a restitué la partie manquante de l'intitulé épigraphique. L'inscription a été republiée par Vars, la même année, dans le même recueil (pages 288-304, n° 43). Cf. *Revue Archéologique*, 1893, p. 396.

naître la plus grande partie du *cursus honorum* de Q. Antistius (1). La voici :

Q. antistio. advento

1 Q · F · QVIR POSTVMIO AQ*ui*

2 ILINO COS SACERDOTI FETIA

3 LI LEG AVG PR PR PROVINC GER

4 MANIAE INFERIORIS LEG AVG

5 AT PRAETENTVRAM ITALIAE ET

6 ALPIVM EXPEDITIONE GERMA

7 NICA CVRA OPERVM LOCORVMQ

8 PVBLICORVM · LEG AVG PR PR

9 PROVINC ARABIAE LEG AVG LEG

10 $\overline{\text{VI}}$ FERRATAE ET SECVNDAE AD

11 IVTRICIS TRANSLATO IN EAM EX

12 PEDITIONE PARTHICA QVA DO

13 NATVS EST DONIS MILITARIBVS

14 CORONIS MVRALI VALLARE AV

---

(1) Une inscription de Lanchester *C. I. L.*, VII, 940 prouve que Q. Antistius fut envoyé comme légat impérial de rang prétorien dans la province de Bretagne. Une inscription de Vittenburg, près d'Utrecht, fut gravée pendant sa légation dans la province de Germanie Inférieure (Brambach, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*, n° 55). Il bénéficia enfin d'une dédicace des [*optio*]*nes* de la Légion III *Cyrenaica*, à Bosra, pendant sa légation en Arabie (*C. I. L.*, III, 92). Cf. Dessau, *Prosop. Imp. Rom.*, t. III, n° 589, page 85, où il est distingué à tort du n° 587 = *C. I. L.*, VII, 940 et du n° 588 = *C. I. L.*, III, 92. Antistius ne figure pas dans les *Fastes des Provinces Africaines* par A. Clément Pallu de Lessert (2 vol., Paris, 1896-1901). M. R. Lantier ne le mentionne pas non plus dans ses *Quelques additions aux fastes de la province romaine de Numidie* (*Recueil de Constantine*, XLV, 1911, pages 1-18).

15 REA HASTIS PVRIS TRIBVS VE

16 XILLIS DVOBVS · PRAETORI LEG

17 PR PR PROVINC AFRICAE TRPLSE

18 VIRO · EQ · R · Q · PR PR PROVINC

19 MACEDONIAE . TRIBVNO MIL

20 LEG I MINERVIAE PF $\overline{\text{IIII}}$ VIR

21 VIARVM CVRANDARUM

22 SEX · MARCIVS MAXIMVS OB IN

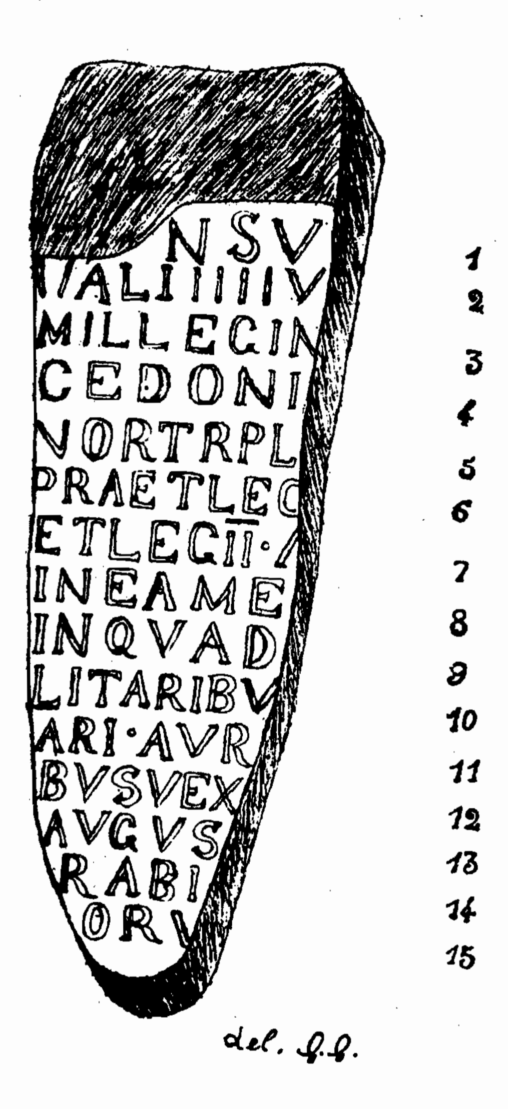
23 SIGNEM EIVS IN SE BENIVOLEN

24 TIAM S P P D D

Or, s'il fut honoré à Thibilis, pagus de la cité Cirtéenne, ce qui a permis à M. Gsell de le ranger parmi les sénateurs du IIe siècle originaires de Cirta, il l'a été à Cirta même comme nous croyons aujourd'hui pouvoir le démontrer en lui attribuant un fragment d'inscription constantinois inédit. Il s'agit d'une dalle en calcaire gris découverte le 11 juin 1913 par notre ami, M. Joseph Bosco, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique. Elle fut dégagée au cours des travaux de terrassement entrepris dans un immeuble situé à Constantine, rue Perrégaux, n° 62. Elle fut détruite par malveillance le jour même de la découverte. Brisée de tous côtés, elle était haute de 0m70, large de 0m22, et avait une épaisseur maxima de 0m15. A la partie supérieure une cassure superficielle avait enlevé l'intitulé épigraphique. Elle portait de mauvaises lettres de 0m03 (ligne 1) et de 0m02. La hauteur du champ épigraphique était de 0m54.

La ligne 2 était gravée d'une manière très fruste. Les lettres étaient plus espacées à partir de la ligne 8. A la

ligne 11 un point séparait les deux groupes de lettres ARI · AVR.



del. J.J.

Au premier coup d'œil jeté sur ce texte mutilé on s'aperçoit que s'y déroule un *cursus honorum* dans l'ordre

direct [1], énumérant les fonctions successives auxquelles étaient admis les personnages de rang sénatorial.

La mention aux lignes 10, 11 et 12 des *dona militaria* et à la ligne 14 de la gestion du gouvernement d'Arabie nous porta à rapprocher ce fragment de l'inscription publiée par M. Poulle dont nous avons donné plus haut le texte intégral. Dès lors la reconstitution allait de soi [2] :

		NOMBRE DES LETTRES A CHAQUE LIGNE	
1	*q . antistio advento*	16	Les lettres devaient être probablement plus longues et plus larges que dans le reste de l'inscription.
2	*q . f . quir . postumio aqui*	18	
3	*lino coNSVli sacerdoti*	20	
4	*fet IALIIIIVir viarum curand*	26	
5	*tribMIL LEG I Minerviae pfq pr pr*	27	
6	*prov maCEDONIae seviro equitum*	27	
7	*romaNOR TR PL LEG pr pr provinc af*	27	
8	*ricae PRAET LEG aug leg vi ferrat*	27	
9	*ae ET LEG II · Adiutricis transla*	26	plus un point.
10	*to INEAM Expeditione parth*	23	
11	*ica IN QVA Donatus est donis*	23	
12	*miLITARIBVs coronis murali*	24	
13	*vallARI · AVRea hastis puris*	24	
14	*triBVS VEXillis duobus leg*	23	
15	*at AVGVStorum pr pr provinc*	23	
16	*aRABiae curator operum*	20	
17	*locORVmque publicorum*	20	
18	*leg aug ad praetenturam*	20	
19	*italiae et alpium expedi*	21	
20	*tione germanica leg aug*	20	
21	*pr pr prov germaniae infe*	21	
22	*rioris leg aug pr pr prov*	20	
23	*inc britanniae.......*	20	

(1) D'après l'usage épigraphique, le consulat et le sacerdoce honorifique ont été mentionnés immédiatement après l'indication des noms, de la filiation et de la tribu. Cf. CAGNAT, *Cours*³, p. 94.

(2) Remarquons en passant que la lecture proposée comme douteuse par M. Poulle à la ligne 17 de son inscription : TR PL (= *tr(ibuno) pl(ebis)* se trouve justifiée par la présence de ces deux groupes de lettres à la ligne 5 de notre fragment. Par contre, notre ligne 11 dénonce comme probablement fautive la lecture *vallare* au lieu de *vallari* à la ligne 14 du texte publié par M. Poulle.

[Q(uinto) Antistio Advento | Q(uinti) f(ilio) Quir(ina tribu) Postumio Aquilino co]nsu[li sacerdoti | fet]iali iiiiv[ir(o) viarum curand(arum) | trib(uno)] mil(itum) leg(ionis) I M[inerviae p(iae) f(elicis) q(uaestori) pr(o) pr(aetore) | prov(inciae) Ma]cedoni[ae seviro equitum | Roma]nor(um) tr(ibuno) pl(ebis) leg(ato) [pr(o)pr(aetore) provinc(iae) Af]ricae] praet(ori) leg(ato) [Aug(usti) leg(ionis) VI Ferratae] et leg(ionis) II A[diutricis transla]to] in eam e[xpeditione parth]ica]. in qua d[onatus est donis | mi]litaribu[s coronis murali | vall]ari aur[ea hastis puris | tri]bus vex[illis duobus leg[at(o)] Augus[torum pr(o) pr(aetore) provinc(iae) | A]rabi[ae curator(i) operum | loc]oru[mque publicorum | leg(ato) Aug(usti) ad praetenturam | Italiae et Alpium expedi| tione Germanica leg(ato) Aug(usti) | pr(o)pr(aetore) prov(inciae) Germaniae infe[rioris leg(ato) Aug(usti) pr(o)pr(aetore) provinc(iae) Britanniae....]

Quant à la chronologie du *cursus* de Q. Antistius Adventus, notre fragment n'ajoute rien aux données positives que M. Cagnat a su extraire de l'inscription complète publiée par M. Poulle [1]. Légat de la *legio II Adjutrix* en 164, légat d'Arabie de juillet 166 à juillet 168, consul suffect dans le second semestre de 168, *curator operum locorumque publicorum* en 169, notre personnage a dû gérer la fonction la plus méritoire qui lui ait été confiée — le commandement *ad praetenturam Italiae et Alpium expeditione Germanica* — vers la fin de 169 ou dès le début de 170, alors que, pour la première fois depuis plusieurs générations, l'Italie fut envahie. Notre inscription étant brisée en bas, il nous est impos-

(1) CAGNAT, *Quelques réflexions sur le Cursus honorum de Q. Antistius Adventus*, dans le *Recueil de Constantine*, 1893-1894, pages 78-84 ; et *La maison des Antistii*, dans les *Mélanges Nicole*, p. 51 et suiv.

sible de dire si elle a été gravée avant ou après l'expédition de Germanie dont la mention, en tout état de cause, n'aurait pu y figurer qu'après le rappel de curatelle qui la termine aujourd'hui.

Constantine, le 18 janvier 1914.

EVARISTE LÉVI-PROVENÇAL.
Professeur au Collège de Médéa.

M. le général Levé, commandant à Aïn-Sefra, a bien voulu offrir à la Société Historique Algérienne une subvention de 100 francs. Le Bureau lui adresse ses plus chaleureux remerciements.

LA CULTURE DU PALMIER AU SOUF

Notes prises à El Oued en 1900-1901

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le Souf est une région complètement recouverte de sables amoncelés en dunes plus ou moins hautes, en nappes d'épaisseur variable. Il se trouve situé à une altitude moyenne d'une soixantaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, entre les 4e et 5e degrés de longitude orientale et les 33e et 34e degrés de latitude septentrionale, à 300 kilomètres environ du golfe de Gabès, la localité maritime la plus rapprochée.

Le climat saharien y est quelque peu tempéré par ce voisinage. Les nuits sont relativement fraîches et les journées très chaudes comme dans tous les pays de sables. La sécheresse de l'air est moins prononcée qu'ailleurs à cause de l'évaporation incessante de l'humidité contenue dans les sables.

Le sous-sol renferme en effet des quantités d'eau considérables de nature artésienne [1] qui, à l'altitude du Souf, se présentent sous la forme d'une nappe continue légèrement ascendante.

La caractéristique de la culture du palmier au Souf est que les arbres ne reçoivent pas d'arrosages superficiels. Il n'y a ni sources, ni rivière, ni puits artésiens comme

(1) V. ROLLAND. Rapport Hydrologique. Documents de la mission Choisy.

ailleurs. Des puits ordinaires servent à l'alimentation en eau des habitants et des animaux et à quelques cultures potagères. Quant aux palmiers, ils sont plantés dans des bas-fonds sableux où leurs racines puisent à discrétion l'eau toute proche de la nappe sans qu'il soit nécessaire de les irriguer.

Cette eau, comme dans toutes les oasis du Sud-Est-Algérien, est fortement chargée de sels dont la teneur varie suivant les quartiers. Au milieu de la vallée de l'Oued Souf, près d'El Oued, on trouve des terrains de sebkha où la salure de l'eau et du sol est telle que la culture du palmier est à peu près impossible. L'analyse suivante d'une eau moyenne, laissant un résidu total de 2 grammes 770 par litre, donnera une idée de la composition de ces eaux :

Sulfate de magnésie	0,693
Sulfate de chaux	0,542
Sulfate de soude..................	0,323
Chlorure de magnésium...........	0,024
Chlorure de sodium	0,314
Traces de silice, d'acide carbonique, de carbonates de chaux et de magnésie, d'azotate de soude ..	0,129
	2,770

On voit que les sulfates de magnésie y dominent, mais le palmier ne déteste pas ces eaux et s'en trouve bien pourvu qu'elles ne soient pas trop salées.

Les dunes de sable qui entourent les palmiers du Souf les protègent des vents tout en leur assurant, en été, une forte chaleur nécessaire pour la maturation des variétés tardives de dattes. Aussi les palmiers plantés dans ces conditions favorables et recevant, en outre, d'abondants engrais prennent-ils un développement et une force inconnus ailleurs.

Les entonnoirs de sable, où prospèrent ces beaux palmiers, sont de forme, de grandeur et de profondeur très variables ; les uns sont naturels ou agrandis artificiellement ; d'autres sont presqu'entièrement créés par l'industrie humaine. On les appelle *Ghouts* (au pluriel *Ghitane*) ou Bedaa. Ce dernier terme désigne particulièrement un petit jardin peu considérable ne contenant que quelques arbres.

Contrairement aux autres oasis on ne voit sous les palmiers que du sable. Ils n'abritent pas d'autres cultures ; celles-ci sont rejetées sur un des côtés du jardin autour d'un puits et arrosées au moyen de « *khotteras* » système particulier dont nous parlerons plus en détail. On appelle ces petits jardins potagers « djenane ». Ils ne prennent de développement que dans certaines plaines en dehors des sables et des rhitane, principalement sur la berge gauche de l'Oued Souf à Tahsebet, à Tarzout, à Guemar.

Le mode de culture des palmiers du Souf ne se retrouve guère qu'à Taibet el Gueblia, oasis habitée en partie par des Souafa, à El Hadjira, Taïbin, El Alia et Negoussa, mais dans ces dernières oasis, il est déjà moins caractéristique et existe concuremment avec d'autres modes de plantation. Dans bien d'autres oasis sahariennes on retrouve encore des jardins ou des palmiers isolés plantés de la même manière, mais ils ne présentent plus l'aspect frappant des oasis du Souf.

MODE DE CRÉATION DES JARDINS

On choisit pour créer un jardin soit un bas fonds naturel entouré de dunes, dont le sol n'est pas trop éloigné de la nappe d'eau et où il n'y a qu'à planter les palmiers, soit un terrain en plaine qu'on déblaie de manière que son sol ne soit pas éloigné de plus de 1,75 à 2 mètres du niveau de la nappe d'eau. Les déblais sont

versés sur le pourtour du jardin qu'ils servent à protéger contre le vent ; ils forment souvent le substratum d'un ensablement qui vient s'établir par la suite sur eux et entoure le nouveau jardin en se reliant à l'enceinte de dunes des jardins voisins.

Les jardins primitifs paraissent avoir été créés dans le lit même de l'Oued Souf, à l'exclusion cependant des parties les plus basses qui sont trop salées et impropres à la culture. Dans cette région l'eau est presque à fleur du sol. Plus tard les jardins se sont installés soit dans les petits ravins des berges, soit dans les oueds affluents et, enfin, sur les plateaux qui séparent ces différents oueds.

Il peut paraître singulier de parler de vallées et de leurs berges dans un pays où l'on ne voit que du sable. Le fait est que toute la région est actuellement recouverte de dunes et qu'il faut une attention soutenue pour reconnaître, dans les rares endroits où il perce son manteau de sable, l'ancien relief du sol formé de terrains d'atterrissement argilo-sableux ressemblant presque aux dunes qui les recouvrent. Lorsqu'on a le loisir de faire cette étude, on reconnaît que les hautes chaînes de dunes bordant le chaos de petites dunes, qui encombrent l'Oued Souf actuel, sont installées, à n'en pas douter, sur des hauteurs qui séparaient entre elles plusieurs vallées, dont le fond, les berges, les ravins latéraux sont encore perceptibles sous leur suaire de sable.

Selon une légende indigène, l'Oued Souf aurait autrefois coulé, mais les Chrétiens vaincus par les Musulmans eurent la méchanceté, avant de s'enfuir, de le recouvrir de sable et, depuis ce temps, son eau n'apparaît plus à ciel ouvert [1].

(1) V. Rolland, *loc. cit.* Duveyrier. Journal de route publié en 1905, Féraud, Kitab el Adouani.

Il appert de cette tradition, d'abord que l'ensablement du pays aurait augmenté à la suite de la conquête arabe et, en outre, que ce n'est pas arbitrairement que les oasis du Souf, d'origine sans doute fort ancienne, ont été créées à leur emplacement actuel.

Les oasis de Guemar et de Tarzout se trouvent, semble-t-il, au confluent de l'Oued Ourmès et de l'Oued Souf. C'est dans l'Oued Ourmès que se trouve l'oasis de ce nom. L'oued el Alenda, le dernier point ou de l'eau coula à l'air libre d'après les traditions et où se crée en ce moment une nouvelle oasis, devait se jeter dans l'Oued Ourmès. L'Oued Souf contient les palmeraies de Kouinine, d'El Oued et enfin d'Amiche les plus méridionales. Le village même de Kouinine est bâti sur un plateau qui borde la rive gauche de l'Oued Souf, plateau dans lequel on crée actuellement encore des « *ghitane* », assez difficilement, d'ailleurs, car le sous-sol en ce point contient des bancs compacts de gypse cristallisé fort dur. Enfin les oasis de Bechima, Debila Zeghoum, Sidi Aoun paraissent établies sur des vallées parallèles à celle de l'Oued Souf ou, peut-être encore, dans un épanouissement de cette vallée. Ce point est assez difficile à établir à cause de l'enchevêtrement des dunes dans cette région, mais cette dernière hypothèse est assez vraisemblable en raison du peu d'altitude de la plaine qui avoisine Debila. Cette altitude n'est que de 40 mètres à la distance de 100 kilomètres des Chotts qui sont, eux, un peu au-dessous du niveau de la mer, ce qui ne donne qu'une pente d'environ 0,0005 par mètre.

Dans l'état actuel, tous les bas-fonds qui avoisinent les villes du Souf sont occupés par des palmeraies et on ne peut guère créer de nouveaux jardins que dans les parties les plus élevées de la région ou dans des dépressions un peu éloignées.

On conçoit sans peine que, dans les conditions où se créent et s'entretiennent les jardins du Souf, il puisse y avoir matière à contestation entre propriétaires voisins ; à défaut de conflits pour l'irrigation comme dans les autres oasis, les questions de délimitation subsistent et sont particulièrement délicates dans ces sables. L'esprit débonnaire et lent des Souafa rend ces conflits peu périlleux ; en outre il est de règle dans le pays, règle absolue et universellement acceptée, que les conflits de ce genre soient réglés par les *fellaha*, cultivateurs experts désignés par les djemaas des tribus pour trancher tous les litiges entre propriétaires.

Au nombre de quatre par tribu, ils indiquent où chacun doit jeter les déblais de son jardin pour ne pas faire tort à ses voisins ; ils marquent, d'après le droit coutumier, les limites qui s'opposent à l'extension d'un jardin au détriment d'un jardin voisin, président aux reconnaissances de limites contestées, surveillent, s'il y a lieu, le règlement des comptes des propriétaires avec les gens employés pour creuser les jardins et enlever le sable.

Lorsqu'ils sont consultés, ils viennent toujours au nombre de deux pour chacune des parties ; ils touchent chacun 1 fr. 50 des indigènes qui les ont fait venir. Leurs décisions généralement acceptées ne peuvent être revisées que devant le cadi qui, dans ce cas, se rend sur les lieux avec les fellaha qui ont déjà jugé. Les cadis se basent dans leurs jugements sur les expertises des fellaha.

Pour mesurer les déblais ils se servent comme unité de longueur du « *gued* » qui vaut environ 3m75. C'est avec le « gued » qu'ils mesurent le cube des sables que les propriétaires donnent à déblayer aux travailleurs qu'ils louent pour enlever du sable. On appellé « *regga* » le volume total des déblais ainsi donnés à l'entreprise et les fellaha, qui mesurent le « regga » avant et après l'opération pour déterminer exactement ce qu'ont fait les travailleurs et ce qu'il leur est dû, reçoivent pour cette opération des honoraires fixés à 6 francs et payés moitié par le propriétaire, moitié par les travailleurs.

On ne saurait placer sur des dunes des bornes ordinaires qu'il serait trop facile de déplacer et qui, d'ailleurs, se déplaceraient d'elles-mêmes en amenant un affouillement des sables sous-jacents par le vent qui viendrait les heurter. On a donc recours au procédé suivant pour placer les bornes de délimitation des propriétés. On creuse un trou dans le sable, on le remplit de cendres et de débris divers, de poterie, de verrerie, de fer, etc., qui ne puissent pas être confondus avec le sable voisin et c'est au-dessus qu'on pose la borne, qui est une boule en plâtre dont les « fellaha » surveillent le placement.

PLANTATION DES PALMIERS

Les plantations de palmiers dans les jardins qu'on crée ou le remplacement d'anciens palmiers se font au moyen de rejetons (« *hachana* », pl. « *hachane* ») âgés d'environ 3 à 6 ans parfois plus. Ils proviennent surtout de Touggourt, en seconde ligne d'Ouargla et enfin du Souf même. On les vend couramment sur les marchés de ces diverses régions et c'est là que les achètent les propriétaires qui n'en trouvent pas suffisamment dans leurs propres plantations. Leur prix varie suivant la force et la variété de 1 fr. 50 à 7 francs et plus. On risque dans ces achats d'être trompé soit en achetant des plants de « *dohor* » qui ne rapportent rien, soit de jeunes plants de semis dont les racines ont été taillées de manière à les faire passer pour des rejetons. Ces jeunes palmiers de semis donnent quelquefois de bonnes dattes, mais ils risquent aussi de donner des dattes hybrides sans valeur. Pour cette raison

on préfère, autant que possible, avoir des rejetons de provenance bien connue. Au Souf on ne trouve guère de ces palmiers de semis qui viennent spontanément en abondance dans les oasis irriguées et dont le sol est fréquemment retourné.

Les agriculteurs du Souf emploient au moins un milier de « *hachane* » étrangers chaque année.

Ils préfèrent les rejetons venant des oasis à terrain salé de l'Oued Rirh et d'Ouargla. Ils trouvent qu'ils reprennent et prospèrent particulièrement bien dans les sables du Souf avec les soins et l'eau qu'ils y trouvent.

De Touggourt on apporte surtout des *deglet* et des *ghars*. D'Ouargla viennent les tefzaouine, *Ali ou Rached*, *Takermoust*, *Telacine*, *Tamedjohert*, *Deglet Ache*, *Itime*, *Ghars*. Du Djerid on apporte en très petit nombre des *Tazezaït*, *Gosbi*, *Besser Halou Feggour*.

Lorsqu'il s'agit de planter des palmiers dans un ancien jardin, la manière d'opérer est la même que dans les autres oasis. Il convient de les arroser jusqu'à la reprise, bien que ces arrosages soient moins indispensables.

Un mode de remplacement des anciens palmiers est fréquemment employé, même au Souf où les rejetons sont plus rares qu'ailleurs ; il consiste à laisser pousser librement un rejeton au palmier dont on prévoit le renouvellement.

Ce sont ces sortes de remplacements qui détruisent nécessairement à la longue l'ordonnance régulière des plantations et leur alignement car, contrairement à l'opinion d'Européens mal informés, les indigènes alignent avec soin les plantations de palmiers qu'ils créent. Ce n'est qu'à la longue par suite des disparitions, remplacements, plantations d'arbres fruitiers et aussi par l'incurie des propriétaires arabes, surtout dans les oasis du Nord, que la confusion et le désordre s'y introduisent. Plus un

jardin est ancien et plus les palmiers y semblent plantés au hasard.

Il est juste de reconnaître que le Souf est une des régions où les plantations sont faites avec le moins d'ordre à cause de la forme souvent allongée et sinueuse ou trop resserrée des bas-fonds où elles se trouvent. Quand un Soufi peut gagner sur le sable qui entoure son jardin une étendue de quelques mètres, il y plante un palmier, mais on conçoit que cette plantation est beaucoup plus subordonnée aux circonstances locales qu'au souci de l'alignement.

On dit au Souf que les palmiers ne produisent de rejetons que pendant une dizaine d'années, à partir de l'âge de 6 à 7 ans environ, tandis qu'ailleurs on admet qu'ils en font pendant une quarantaine d'années. Ce fait doit tenir à ce qu'au Souf le sable, qui entoure le palmier, n'est jamais labouré et retourné, tandis qu'ailleurs la terre est cultivée et reçoit des façons qui coupent les racines superficielles, ce qui incite sans doute les palmiers à faire des rejetons plus longtemps.

Quoi qu'il en soit, c'est pour cette raison que le Souf est tributaire des régions voisines pour les « hachane » destinés aux plantations.

Lorsqu'il s'agit de créer un nouveau jardin, la plantation des palmiers se fait d'une manière particulière au Souf. J'ai dit que le terrain avait été dérasé au préalable jusqu'à 1^{m}75 ou 2 mètres environ au-dessus de l'eau. Pour planter les « hachane » on creuse des trous d'environ un mètre de diamètre qu'on approfondit jusqu'au niveau de l'eau. Puis on remplit ces trous de sable pur de dune sur une hauteur de 0,25 à 0,50 cent. On a soin de ne pas y emettre l'ancien sable qu'on en a retiré et qui est toujours fortement mélangé des sels divers dont la nappe d'eau sous-jacente l'a imprégné par capillarité et par évapora-

tion. On y plante en outre les « hachane » préalablement parés quand on ne les a pas achetés au marché.

Un « hachane » préparé pour la plantation a ses racines complètement coupées ; ses djerids ont été raccourcis jusqu'à la naissance des folioles, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus qu'une longueur de 0m50 à 0m80 suivant la force du sujet. De la sorte on évite le dessèchement et la trop grande évaporation de la sève. Dans le même but on l'entoure de tuf ou de drîne qu'on attache avec une foliole de palmier. Plus tard les feuilles en poussant rompront ces liens. On le met ainsi dans le trou préparé pour le recevoir en l'enfonçant dans le sable de 0m25 environ. Il se trouve ainsi à environ 25 centimètres de l'eau que les racines ne tarderont pas à atteindre, dès qu'elles auront commencé à sortir, sollicitées par l'humidité. D'ailleurs il est garanti du vent et de la chaleur par les parois du trou au fond duquel il se trouve et qui a encore 1m25 à 1m50 de profondeur. Enfin pour achever de le protéger des ardeurs du soleil, de la gelée ou du sable qui pourrait venir l'étouffer au fond de ce silo, on dispose tout autour enfoncés dans le sol des bouts de djerids garnis de leurs folioles.

En principe il est inutile d'arroser un « hachane » ainsi planté et c'est ce qui se produit souvent surtout si la plantation a été faite un peu loin, mais il est préférable de lui donner de temps en temps des irrigations superficielles en venant le surveiller.

Les jeunes plants sont en général correctement alignés si le terrain s'y prête et espacés entre eux de six mètres, distance généralement adoptée au Souf, où il ne faut pas perdre de place. Dans d'autres régions cet espacement paraîtrait insuffisant, mais au Souf l'abondance de l'eau et de bonnes fumures remédient à cette insuffisance.

L'époque de plantation la plus habituellement adoptée

est de mars, avril à mai. On plante aussi du 15 septembre au 15 octobre. Dans ce dernier cas l'arrosage est obligatoire car la reprise est souvent très lente.

La plantation des « hachane » s'appelle « *mechtoula* » ce qui correspond à repiquage.

Lorsqu'on s'aperçoit que l'endroit où a été placé un jeune palmier ne lui convenait pas et que sa reprise ne s'effectue pas, on le change de place ; cette transplantation, qui réussit généralement, s'appelle « *mesequetta* » (1).

Enfin il arrive parfois que le sable n'est pas assez consistant et que l'on est obligé de maçonner au moyen d'un léger enduit de plâtre mélangé de pierres à plâtre le tour du trou pour empêcher les « hachane » d'être recouverts et étouffés par le sable.

Lorsque la reprise des « hachane » est à peu près générale ce qui est assez variable, on commence à les dégager du sable qui a pu tomber dans leurs trous et on abaisse derechef le sol du jardin jusqu'à ce qu'il ait atteint le niveau du pied des jeunes palmiers, de manière à leur assurer l'air et la lumière qui leur sont nécessaires. A partir de ce moment on n'a plus qu'à leur donner les soins courants comme aux autres palmiers.

Entretien des Palmiers

La principale opération de la culture des dattiers au Souf est la fumure à laquelle on attache un soin extrême.

Dès la première année de leur existence, quand ils ont bien repris, les jeunes « hachane » reçoivent une première fumure de manière que leurs jeunes racines puissent trouver de suite des éléments de vigueur. Cette première fumure n'est pas très abondante, quelques couffins de crotte

(1) Duveyrier (*Les Touaregs du Nord*, p. 198) paraît avoir commis à ce sujet une confusion.

de chameau (*Djella*) déposés dans un trou fait à 0,50 centimètres du jeune palmier. La première fois certains remplacent le « djella » par du crottin d'âne.

L'année suivante on fait d'un autre côté du palmier un trou circulaire un peu plus grand et on y verse cette fois une grara et demie de « djella ».

La troisième année on répète cette opération d'un autre côté de telle sorte que les racines du jeune arbre se trouvent entourées de fumier.

A partir de ce moment on le laisse pousser sans fumier jusqu'à ce que tout l'élément fertilisateur du « djella » ait disparu et l'on recommence alors mais en simplifiant l'opération. Pour cela on se contente de faire soit des trous entre plusieurs palmiers, soit des fossés desservant des rangées entières de palmiers et c'est là qu'on dépose le « djella ».

La fumure doit se répéter environ tous les dix ou quinze ans.

Cette opération fondamentale de la culture du palmier au Souf est très délicate ; elle doit être faite suivant certains principes invariables.

D'abord le « djella » doit être mélangé de sable de manière à éviter le tassement et à permettre aux racines de se frayer un passage au milieu des crottes de chameau, de manière aussi à empêcher que la fermentation ne vienne à se produire en masse. En outre pour que cette fermentation ne puisse se produire, on doit éviter de mettre le fumier au contact de l'eau qui pourrait le faire pourrir, ce qui tuerait les palmiers au lieu de les faire prospérer. Les trous destinés au « djella » doivent être faits à l'avance pour que les racines sectionnées aient eu le temps de sécher car, sans cette précantion, elles pourraient être gagnées par la pourriture. Le « djella » est aussi séché à l'avance.

Les Souafa attachent une telle importance à cette opération qu'ils prétendent que le crottin des chameaux étrangers au Souf est nuisible à leurs palmiers et qu'ils ne le ramassent pas. Quand à celui de leurs chameaux, ils le recueillent soigneusement et le déposent en tas dans leurs jardins où il sèche en attendant d'être employé. On voit souvent à 100 kilomètres d'El-Oued des chameaux chargés de ce précieux produit, que leur maître ramène de son campement au Souf.

La charge de chameau de deux tellis se vend trois francs. On se garde bien de l'employer comme combustible ainsi qu'au Mzab, quoique les environs du Souf soient absolument dénués de tout bois.

Aucun autre fumier n'est admis pour la culture du palmier que le « djella » mélangé parfois de crottin de chèvre et d'âne. Les déjections humaines, détritus de cuisine, etc., passent pour nuisibles ; on n'emploie ces divers fumiers, au préalable bien consommés et mélangés de sable, que pour les cultures accessoires et notamment pour le tabac.

C'est vraisemblablement cette opération de fumure qui a été l'objet de la description détaillée donnée par Duveyrier :

« Quand un sujet, atteint de vieillesse, ne produit plus,
« on creuse le sol sous ses racines, on supporte le tronc
« pendant l'opération et sans le faire changer de place,
« on lui donne un nouveau lit de sable, de fumier et
« d'eau, qui ne tarde pas à lui faire recouvrer sa jeunesse.
« Les palmiers ainsi restaurés sont appelés *mesequetta* [1] ».

Cette opération est rapportée d'une manière inexacte et tout au moins exagérée. Nous avons vu que le terme de

(1) *Les Touaregs du Nord*, p. 198. Elle a été reproduite par Vatonne (Mission de Ghadamès), etc.

« mesequetta » s'appliquait aux jeunes palmiers transplantés. D'autre part, il serait impossible de soutenir ainsi un palmier en l'air en mettant à nu ses innombrables racines semblables à celles de l'asperge et grosses comme un crayon avec une longueur proportionnée à celle du grand végétal qu'elles supportent ; en tout cas on ne saurait mettre de fumier entre ses racines. C'est précisément parce que la fumure entraîne forcément la section de bon nombre de racines, qu'on ne fume à la fois qu'un seul côté de l'arbre. C'est aussi en raison des graves maladies que cause une fumure mal appliquée, qu'on laisse sécher les racines coupées et qu'on ne creuse jamais à moins d'un mètre d'un palmier adulte. Il n'y a qu'une exception ; si on s'aperçoit qu'un palmier dépérit par suite d'une mauvaise fumure ou si, en voulant le fumer, on reconnaît que la terre qui l'avoisine est devenue noire et putride, on s'efforce de retirer avec précaution cette terre nuisible, à la main pour abîmer le moins possible les racines et on la remplace au fur et à mesure par du sable pur de dune. Par surcroît de précaution, pour que le palmier ne tire pas trop sur les racines du côté opposé, on l'étaie ou on l'attache solidement avec des haubans à des pieux fixés dans la dune voisine. Mais il ne saurait être question dans aucun cas de le déchausser entièrement et surtout de mettre du fumier entre ses racines.

Avec la fumure l'opération la plus importante est l'enlèvement sans cesse nécessaire du sable ; nous consacrerons à ce travail un paragraphe spécial.

Les autres opérations culturales se réduisent à la fécondation, à l'enlèvement des rejetons, que l'on appelle « hachane » quand ils ont l'âge et la force voulue pour être plantés, des « zellouch », des « rekkab » et enfin des feuilles sèches.

Le « zellouch » (pluriel arabe zellaliche) est un petit

rejeton mal venant et sans vigueur poussant entre les « hachane » et qu'on enlève pour qu'il ne nuise pas à la croissance de ceux-ci et du palmier souche.

On appelle au Souf, « rekkaba » (pl. « rekkab ») un de ces rejetons avortés dont les feuilles se contournent et se recroquevillent d'une façon bizarre et difforme, dont le cœur donne parfois même naissance à une épine terminale, bref à des produits parasites et inutiles qu'il convient de faire disparaître. La production de ces « rekkab » est attribuée à une fumure excessive et mal appliquée.

Il y a lieu de noter qu'ailleurs on appelle « rekkab » des rejetons poussant en plein corps du palmier et qui donnent, lorsqu'on les laisse croître, ces palmiers branchus exceptionnels qu'on peut voir dans certaines oasis. Il n'en pousse pas au Souf.

Chaque année les deux couronnes inférieures de feuilles (djerid) se dessèchent et on les enlève à l'automne pour en débarrasser le palmier et les utiliser. Cela fait de 8 à 24 feuilles suivant la force de l'arbre. Dans les cultures soignées on coupe le pétiole de la feuille bien régulièrement avec une herminette à quelques centimètres du stipe. Le palmier ainsi taillé paraît revêtu d'une belle armure d'écailles régulières qui a l'avantage de le protéger contre les intempéries et contre les diverses causes de maladie (insectes, etc.) Les mauvais cultivateurs, les pauvres, au contraire, dès que la feuille est complètement sèche, la détachent entièrement d'un coup sec avec son pétiole, laissant à nu le stipe qui a un aspect beaucoup plus chétif. Comme il est plus difficile d'escalader les palmiers ainsi traités on a généralement la précaution, dans ce cas, de tailler quelques feuilles pour se réserver des échelons.

Travail d'enlèvement des sables

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la lutte contre les sables qui commence dès qu'il s'agit de créer un jardin. Lorsqu'il s'agit d'enlever de grandes quantités de sable et que le propriétaire et les siens ne peuvent suffir à la tâche, ils confient ce travail à des mercenaires qui le prennent à la tâche, au « regga ». Le « regga d'un gued » c'est à dire le cube de 3m 75 de côté se paie 50 francs et une mesure de dattes.

Lorsqu'il s'agit d'enlever des quantités moins considérables de sable on le paie au couffin, par exemple lorsqu'il s'agit simplement d'enlever le sable apporté par de forts coups de vent. En 1901, on payait de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 pour l'enlèvement de 50 couffins chez les Oulad Saoud, 0 fr. 50 à El Oued même, en raison de la plus grande profondeur des jardins. Quelques années auparavant ces prix étaient plus élevés et allaient à 0 fr. 60 ou 0 fr. 75, mais la diminution des bénéfices que faisaient autrefois les Souafa dans le Tell en avait ramené bon nombre dans leur pays et avait fait baisser le prix de la main-d'œuvre. En outre beaucoup de gens ont diminué la longueur de leurs séjours dans le Sahara pour pouvoir se livrer à ces travaux, ce qui aboutit au même résultat.

Pour enlever le sable, les « remmâl » (travailleurs de sable) se réunissent parfois en équipes d'une quinzaine d'hommes et se servent de grandes peaux de bœuf (habana pl. habaïn). Ils recoivent chacun dans ce cas, 0 fr. 75 pour cinquante « habaïn » et des dattes à discrétion pour leur nourriture chaque jour à la fin du travail.

L'équipe a un chef (kebir) qui ne travaille pas mais reçoit sa part du salaire commun et est responsable du travail. C'est lui qui compte le nombre des peaux de bœuf.

Le travail très pénible des « remmâl » se fait généralement de nuit et en hiver. La plupart chantent en travaillant.

Les propriétaires qui ont des ânes les emploient à ce travail. Le sable est chargé sur les ânes dans des « zembil ». Le « zembil » est une bande sans fin d'un tissu épais de lif, large d'environ 0,85 cent. et longue de 1,10 à 1,50. En la plaçant sur le bât d'un âne ou mulet et en relevant un des côté de cette bande, il se forme de chaque côté de l'animal une vaste poche. Ce récipient très simple très solide et très pratique reçoit le sable sans qu'il puisse couler. Arrivé à destination on le jette tout simplement à terre à l'endroit voulu avec son contenu. Le « zembil » compte d'habitude pour quatre couffins.

Le propriétaire qui emploie un « remmâl » auquel il confie un âne ne lui paie que le tiers de la somme habituelle.

On se sert encore pour enlever le sable de grands couffins de la contenance de quatre couffins ordinaires, semblables à des « zembils » fermés d'un côté et qu'on appelle « mokerra ». La « mokerra » pleine étant trop lourde pour être portée sur le dos, le « remmal » qui a pratiqué au préalable un petit frayé au flanc de la dune, s'attelle à la « mokerra » au moyen de cordes et la traîne jusqu'au haut de l'enceinte de sables du jardin. Ce moyen n'est usité que pour les dunes à pente douce et de faible hauteur. Nous avons vu un vieillard aveugle passer des journées entières attelé à sa « mokerra » à enlever du sable dans son jardin.

Il ne suffit pas d'enlever le sable que le vent est venu déposer dans les jardins ; il faut, en outre, l'empêcher, dans la mesure du possible, de venir s'y déposer et c'est à cela que servent toutes les petites haies en djerids que l'on voit courir à la crête des dunes qui séparent les divers jardins et qui, pour un voyageur ne connaissant pas le pays paraissent jetées un peu au hasard. Ces haies, que

l'on déplace sans cesse, arrêtent moins le sable poussé par le vent qu'elles ne le guident dans ses mouvements, lui font suivre le sommet des sables tassés, le répartissent à bon escient dans la direction où il ne pourra plus nuire. Ce sont elles qui ont façonné peu à peu les innombrables chemins qui circulent sur les dunes entourant les « Rhitane », chemins où l'on enfonce beaucoup moins qu'on ne pourrait le croire et d'où l'œil plonge dans les jardins, invisibles autrement.

Tous ces grands entonnoirs de sable au fond desquels poussent les palmiers sont fixés dans leur forme définitive par des prodiges de labeur et d'activité grâce à cet instinct spécial des sables qui est propre aux Souafa.

Il serait impossible et d'ailleurs superflu de formuler étroitement les règles qui président au placement de ces haies (zeriba, pl. zeraïb). Chaque jardin a son mode de défense particulier. Néanmoins nous donnerons sommairement quelques renseignements à cet égard.

Dans la région de l'Ouest chez les Oulad Saoud, des haies sont placées, en mars, à la partie Est des jardins pour arrêter le vent dit « bahri », parce qu'il vient du côté de la mer. En même temps que ces « zeraïb » on en laisse coexister d'autres placées précédemment du côté du Sud-Ouest pour arrêter le vent qui vient de ce côté. En été le vent d'Est n'étant plus à craindre on enlève les haies de ce côté et, en hiver, on en replace du côté du Nord pour arrêter le vent qui souffle de cette direction. On remarquera qu'il y a toujours des haies du côté du Sud-Ouest, qui est le côté d'où viennent surtout les sables.

Ces haies sont toujours doubles, de manière que le sable qui a franchi la première, s'arrête entre les deux « zeraïb » et puisse être enlevé peu à peu par les vents latéraux grâce à la courbure de ces haies qui suivent les contours arrondis des jardins.

On emploie aussi des amas de pierres sèches dans les régions où les cristaux de gypse sont abondants et gros, surtout quand on manque de djerids, comme c'est le cas pour les jardins nouvellement créés vers l'Ouest du Souf. Ces pierres versées au moyen de couffins sont employées et changées de place comme les haies ; elles ne doivent pas dépasser une hauteur de 0,25 à 0,50 centimètres. Jamais on ne bâtit de murs maçonnés et fixes, qui seraient de suite recouverts de sable et ne serviraient qu'à augmenter la hauteur des dunes de ceinture.

Vers l'Est de l'Oued Souf les jardins sont plantés dans des dépressions allongées Ouest-Est qui paraissent indiquer d'anciens ravins qui venaient de cette direction vers le fond de l'ancien lit de l'Oued Souf. On borde dans cette région les jardins avec des haies de djerids qui leur donnent la forme de trapèzes dont la petite base fait face à l'Est et est flanquée d'une dépression triangulaire ou ovale correspondant à la tête du ravin. Cette dépression qui s'appelle « bernoussa » est, elle aussi, entourée de « zeraïb ». Elle sert à maintenir les sables venus de l'Est. Aux deux angles opposés à la petite base c'est-à-dire au Nord-Ouest et au Sud-Ouest sont accolées d'autres « bernoussa » qui protègent le jardin de leur côté.

Les djerids des « zeraïb» doivent être renouvelés tous les ans ou tous les deux ans au plus. C'est en hiver qu'on procède à ce remplacement. Le cent de djerids, qui fait environ 300 mètres de « zeriba », se vendait 3 francs en 1901. Chaque djerid est coupé en 5 morceaux environ qui sont placés à une distance de 3 à 5 centimètres. Les journaliers qui sont employés à faire ces haies de djerids quand le propriétaire ne s'en charge pas, sont payés 2 fr. 50 par jour, salaire élevé pour le Souf, mais motivé par ce travail toujours assez délicat, long et dangereux à cause des épines des djerids.

On conçoit que, pour tous ces travaux, on soit tenu de respecter les droits des voisins, qu'on ne puisse jeter le sable au hasard et s'en débarrasser à leur détriment. Il en est du sable comme de l'écoulement de l'eau dans d'autres régions. Il y a un droit coutumier qui règle son placement entre jardins voisins et la direction dans laquelle on doit le faire chasser par le vent pour ne pas nuire aux propriétaires limitrophes. Une longue habitude de ces questions ainsi que l'honnêteté propre aux Souafa empêchent les contestations de ce genre d'être fréquentes. Quand il y en a on s'adresse comme nous le disions plus haut aux « fellaha » et au cadi.

Fécondation. — Comme partout en pays arabe, on appelle au Souf le palmier mâle « *Dokor* », quelle que soit la variété à laquelle il appartient et bien que divers « dokor » varient entre eux par les caractères extérieurs de feuillage et de port autant que les palmiers femelles. Les indigènes ne veulent faire d'autre distinction entre les « dokor » que la suivante : le « sersar » est le palmier mâle dont le pollen tombe rapidement lors de la floraison et dont les thyrses (ardjoun) doivent être utilisés immédiatement. L'« haouar » est, au contraire, celui dont le pollen reste fixé assez solidement aux fleurs pour qu'on puisse le conserver quelque temps. On conserve ainsi parfois des fleurs d'une année à l'autre (*dokor queddid*, litt. mâle sec), en ayant soin de les laisser dans leur spathe et de les entourer d'un linge. La possibilité de cette conservation rend de grands services, car souvent certaines variétés femelles fleurissent avant les mâles et risqueraient de ne pouvoir être fécondées. Ce fait se produit lorsque, pour une raison quelconque, les pieds femelles n'ayant pas fructifié une ou plusieurs années de suite, fleurissent précocement l'année suivante.

Une inflorescence mâle se vend en moyenne 0 fr. 75. Le

prix varie suivant que la saison est plus ou moins avancée et qu'on en trouve par suite plus ou moins facilement.

Le palmier femelle *nakhla* est généralement désigné par le nom de la variété à laquelle il appartient. Nous donnerons une nomenclature sommaire des palmiers qu'on rencontre le plus souvent au Souf.

La fécondation est effectuée par les propriétaires, leurs enfants ou leurs khammès.

On commence par couper les régimes de fleurs mâles au fur et à mesure de leur maturation, mais avant que leurs spathes (tobla) ne s'entrouvrent complètement et laissent échapper le pollen (*deguig*, litt. farine ou *ghabra*, litt. poussière).

L'opérateur prenant quelques brindilles munies de fleurs qu'il met dans l'entrebaillement de sa gandoura ou dans une musette en laine attachée à son cou, monte sur le palmier femelle. Il s'installe avec précaution sur les stipes des palmes, de manière à ne pas se faire piquer par leurs épines. Il introduit ensuite une brindille de fleurs mâles dans chaque thyrse de fleurs femelles entr'ouvert par lui au préalable et serre ensuite ce thyrse avec un lien de foliole de palmier.

L'opération ne se fait que lorsque les régimes femelles ont crevé leurs spathes et sont bien sortis au dehors.

Un indigène peut féconder en moyenne dans sa journée 30 à 40 arbres, soit à peu près 130 à 140 régimes [1].

C'est au moment où l'on féconde les palmiers que l'on supprime les inflorescences femelles qui paraissent en surnombre, de manière à ne pas épuiser le palmier d'un seul coup et à espacer sa production. On sait en effet que le palmier abandonné à lui-même ne produit abondam-

(1) Tous les régimes d'un palmier ne sont pas prêts à la fécondatio[n] en même temps ; il faut renouveler l'opération 3 ou 4 fois par palmier

ment que tous les 3 ans. L'année d'après la récolte est faible, la seconde année passable et la troisième bonne et ainsi de suite. On a, en outre, de plus beaux fruits en sacrifiant quelques régimes et c'est une considération d'importance pour les dattes destinées comme le « deglet-nour » à être vendues pour l'exportation. Le nombre de régimes qu'on laisse à chaque arbre dépend de sa vigueur, mais on ne dépasse pas le chiffre de 20 à 25.

Chez tous les peuples musulmans le cultivateur qui féconde un palmier chante pendant son travail une invocation destinée à appeler sur l'arbre la bénédiction de Dieu.

Ce chant est différent suivant les régions. Au Souf cette prière est la suivante :

Aoul bedaïa ou selate ala en nebi,

أَوَّل بِدايَ و الصّلاة عَلَىَ النَّبى

Ou el achra sahab ou Redouane Ali.

والعَشَرَ الا .صحاب و رضوان علي

Siri bina, Allah izine halek,

سِير بنا الله يـزين حالك

Allah inegg el ckokk men keddamek,

الله ينـقّى الشوك من قدامك

Siri bina ah iameddada.

سِير بنا اه يامداده

Ia saad men rebha alik ouledha.

يا سعد من ربّى عليك اولاده

« Et premièrement la prière sur le Prophète et ses dix compagnons et gloire à Ali. Marche (ô caravane de cha-

meaux) que Dieu t'embellisse et enlève les épines (de palmier) devant toi. Marche en bon ordre (ô caravane). O heureux celui qui élève ses enfants avec toi ».

Dans les autres pays, le fellah se contente d'appeler la bénédiction du ciel sur le palmier qu'il féconde en demandant pour l'arbre une abondante production. Le Soufi, lui, ne peut s'empêcher de penser à ses chameaux, l'autre objet de son affection ; il ne fait mention que des épines dangereuses du palmier qui pourraient blesser ses animaux. Il y aurait une intéressante étude à faire sur les chants de fécondation des diverses oasis du Sahara [1]. Celui-ci témoigne que le Soufi, bien qu'il soit devenu cultivateur, et qu'il ait également des dispositions pour le commerce et la vie sédentaire, est, néanmoins, resté au fond nomade dans l'âme.

Certains fellahs du Souf au lieu de couper une partie des régimes de fleurs femelles emploient un autre système

---

(1) A titre de comparaison nous donnons ici quelques-uns de ces chants :

Oued Rhir.

La bénédiction et le salut sur toi, ô envoyé de Dieu.
La bénédiction et le salut sur toi, ô ami de Dieu.
La bénédiction et le salut sur toi, ô Mohammed ben Abdallah.
Féconde, ô pollen. Chaque année tu feras rapporter une ghrara.

Djerid I. — O mon Dieu, ô créateur des arbres, ô toi qui fais produire des dattes à tous les arbres, fais-moi produire ce palmier et fais-moi vivre pour (que je mange) ses dattes.

Djerid II. — Fais-moi vivre pour ses dattes. Mon cœur se réjouit avec ses fleurs. O toi qui fais produire les arbres, fais produire celui-ci.

Bousâada. — Le palmier est le palmier d'Allah et le dokor est sa fleur. Fais-moi vivre ô mon Dieu jusqu'à ce que je mange de ses dattes. Dieu est Dieu. Mohammed est le prophète de Dieu.

Tidikelt. — Au nom de Dieu clément et miséricordieux. — La bénédiction de Dieu sur notre Seigneur Mohammed. Que Dieu lui accorde la bénédiction et le salut. Il l'acceptera, le cher, le tout puissant. Il est meilleur que le dokor. Le dokor est le dokor de Dieu. Sa réussite vient de Dieu. Que la bénédiction et le salut soient sur vous Envoyé de Dieu.

Sur le Mzab et Metlili, voir : Lt Charlet, *Les Palmiers du Mzab. Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1er trimestre 1905.

qui consiste à ne pas les féconder. Ils prétendent que par ce procédé les régimes non fécondés ne portent que des « seich » c'est à dire des dattes sans noyaux dont la production ne fatigue pas autant l'arbre que les fruits qui mûrissent leur graine. Ces « seich » sont généralement grosses et de bel aspect. Elles sont souvent assez amères sauf, dit-on, dans la variété « ghar » dont les « seich » sont très bonnes et très prisées des indigènes, d'autant mieux qu'elles ont la réputation de pouvoir rester longtemps sur l'arbre sans tomber. Un palmier qui n'a pas été fécondé est dit « seicha ».

Notons ici une autre particularité peu connue ; il arrive quelquefois que les régimes de fleurs mâles inutilisés et laissées sur l'arbre produisent quelques rares dattes petites et mauvaises, qu'on appelle « mazouziat ». Il y a sans doute là un phénomène spécial d'hermaphrodisme végétal ou une tendance au monoïsme, ce qui n'est pas surprenant chez un arbre qui a autant de facilité à varier.

Pour en finir avec la floraison et la fécondation du palmier on appelle « sedess » les fleurs femelles qui sont apparues trop tardivement pour qu'on puisse utilement les féconder.

On laisse sur les arbres les spathes des régimes femelles (« relafa ») et on ne les enlève que l'année suivante en même temps que les palmes sèches, au moment de la récolte.

Quinze jours après la fécondation, on remonte sur le palmier pour enlever les liens qui attachaient les fleurs femelles. A ce moment les dattes sont déjà grosses comme des pois et s'appellent « Bezzir ».

Un mois plus tard, on monte encore sur le palmier pour disposer les régimes sur les palmes afin qu'ils ne soient pas abandonnés a leur propre poids, car les dattes, qu'on appelle alors « Tiouane », ont déjà commencé à s'alourdir.

En outre elles mûrissent mieux de la sorte, dégagées du feuillage et plus exposées au soleil.

La fécondation est opérée soit par le propriétaire et ses enfants soit par les khammès auxquels il confie son jardin lorsqu'il ne peut le cultiver lui-même, soit qu'il aille faire du commerce dans le Tell, soit qu'il suive et surveille ses troupeaux dans le Sahara, soit que son âge, soit son état de santé ou tout autre cause l'en empêchent.

Le khammès au Souf prend la moitié des légumes et de tous les autres produits qu'il a fait pousser. Il reçoit par palmier produisant bien une mesure d'un « saa » (ce qui vaut au Souf cinq litres environ). Si le palmier produit moins de trois régimes il ne reçoit rien. Cette disposition empêche le khammès de restreindre intentionnellement la production, comme le fait se produit, paraît-il, dans d'autres oasis, à Ouargla, par exemple, où cette question est beaucoup moins bien réglée.

Il est payé à part pour la plantation des jeunes palmiers et reçoit 1 fr. 50 par « hachane ».

Il ne participe pas aux travaux de sable à moins d'être payé, sauf en ce qui concerne les sables qui tombent sur les légumes qu'il cultive et qu'il a d'ailleurs intérêt à enlever lui-même de suite.

Quelquefois au lieu de lui donner une mesure de dattes par palmier on lui abandonne un arbre entier qui sert pour sa nourriture quand il vient travailler dans le jardin.

DURÉE ET MALADIES DU PALMIER

Un rejeton de palmier bien constitué (hachane) ne commence à fleurir et à fructifier que vers l'âge de 6 ou 7 ans quand on le laisse croître naturellement au pied de sa mère. S'il est détaché et transplanté ce délai se trouve augmenté au moins d'une année. Il y a des régions où le palmier est plus hâtif.

Tant que le palmier est bas et qu'on peut en atteindre le cœur et le féconder sans avoir besoin d'y grimper, il est dit « Djebbar ».

Quand son tronc commence à s'élever et à se dénuder il est dit « Charef ».

La durée d'existence des palmiers est d'environ 120 à 130 ans au Souf. Passé ce délai, comme ils commencent à dépasser le sommet des dunes, le vent a prise sur eux et les déracine souvent. En outre, à cet âge ils commencent à ne plus produire ; il est temps de les remplacer et on les abat souvent après leur avoir fait produire du « lagmi ».

On cite cependant des palmiers beaucoup plus âgés mais qui ont poussé généralement isolés et non dans les jardins ce qui leur a donné plus de résistance. C'est ainsi que le palmier de la mosquée de Tarzout aurait plus de deux cents ans. Un autre palmier isolé près de la ville d'El-Oued et qu'on appelait Ghars « Selaha » (le « ghars » du chauve, sans doute d'un sobriquet de celui qui l'avait planté), s'est abattu en 1910 ayant atteint 210 ans.

Les maladies du palmier les plus communes au Souf sont les suivantes :

Khemez, pourriture. — On voit tout à coup les palmes prendre une couleur jaune clair caractéristique et, si on ne soigne pas l'arbre immédiatement, il meurt en peu de temps. Cette maladie provient d'une fumure mal appliquée. Le « djella » enfoui près des racines mal mélangé de sable ou placé trop près de la nappe d'eau s'est mis à fermenter ; il faut, au plus tôt, tout enlever, laisser sécher deux ou trois jours et regarnir de sable pur. Cet accident arrive fréquemment et fait périr bon nombre de palmiers. L'enlèvement des matières putréfiées dégage une puanteur infecte et qui s'étend au loin, chose d'autant plus étonnante que le crottin de chameau au naturel ne dégage presqu'aucune odeur.

Khemez mta nefara. — Au moment de la récolte il arrive que les dattes tombées entre le rachis des feuilles n'aient pas toutes été enlevées. Si elles viennent à y pourrir, les feuilles du cœur se mettent à jaunir. En enlevant aussitôt la cause du mal on fait cesser cet état de choses qui paraît dû à des vers ou larves (peut-être des larves de mouche vulgaire) qui, de ces dattes, passent au cœur qu'elles attaquent.

Gheram. — Lorsque le « djella » est mis trop près de l'eau il la corrompt ; la terre qu'elle baigne devient noire et putride et tue le palmier. Ce sont surtout les jeunes « hachane » qui périssent de cette maladie moins rapide, mais aussi dangereuse que le « khemez ». Le remède est le même.

Nedjemet. — La foudre tombe parfois sur un palmier et généralement le tue en brûlant ses palmes. Pour les Souafa, c'est une étoile (nedjem) qui est tombée sur l'arbre.

Djhanet. — Cette maladie consiste en un affolement de la végétation du palmier, en une prolifération excessive des feuilles du cœur qui forment un bouquet serré de petits djerids nombreux difformes et beaucoup moins longs que les djerids ordinaires. C'est analogue à ce que l'on remarque sur les pins d'Alep dans les forêts des hauts plateaux et que les indigènes appellent « Cheikh Snoubeur ». On attribue cette prolifération à un excès de fumure, mais il est vraisemblable qu'elle a une autre origine, probablement la présence d'insectes parasites dans le cœur du dattier.

Soussa. — Dans les terrains salés plus qu'ailleurs les palmiers sont attaqués par de petites larves qui en rongent le cœur. Le palmier malade est dit « mesaoussa ». On lave les parties attaquées avec de l'eau fortement salée qu'on verse dans le cœur du palmier. Cette maladie est souvent

provoquée par la présence de dattes pourries non enlevées et s'appelle dans ce cas « khemez en nefara » comme nous l'avons dit plus haut. C'est en somme la même maladie qui se traite dans les deux cas de la même manière.

Cibana. — On donne ce nom à de gros vers blancs, probablement des larves du grand capricorne des dattiers, qui attaquent le tronc et y font de profondes galeries. Le palmier est dit « msourga ». Ces trous où se logent les geckos, les chauves-souris et toutes sortes de vermine restent pour l'arbre une cause de dépérissement.

Khamlet. — Quand la pluie tombe à l'automne sur les dattes déjà jaunes, mais non mûres, elles se gâtent. C'est ce qu'on nomme le « khamlet » qui est parfois un véritable fléau pour les Souafa quand l'année est pluvieuse.

La cochenille du palmier, minuscule insecte dont les femelles, d'un demi-millimètre de long à peine, se collent sur les folioles et les tiges des djerids en leur donnant un aspect blanchâtre et sale, fait moins de ravages au Souf que dans beaucoup d'autres oasis. Ce n'est guère que dans les terrains de sebkha du fond de l'Oued Souf que ces hémiptères (*parlatoria victrix*) envahissent les palmiers.

Feced. — On appelle « faceda » un palmier qui ne donne plus de dattes. Il ne reste qu'à abattre le palmier qui s'obstine à ne plus produire pour une cause quelconque ignorée.

VARIÉTÉS DE PALMIERS CULTIVÉES AU SOUF

Nous donnons à part une liste des principales variétés cultivées au Souf avec quelques renseignements sur chacune d'elles (époque de maturité des fruits, nombre proportionnel de sujets cultivés pour cent, etc.).

Il en existe un beaucoup plus grand nombre mais qui sont sans grande importance au point de vue de la culture.

Toutes ces variétés diffèrent entre elles, quelquefois considérablement, soit par la force et la hauteur du tronc, la longueur et le port des palmes des folioles, des épines, la grosseur, le port et la couleur des régimes et des dattes, leur saveur et la forme de leur noyau, enfin l'époque de la fécondation et de la maturité, la précocité du plant, etc.

Elles ont aussi une inégale importance au point de vue économique.

Dans un jardin bien composé les indigènes s'efforcent d'avoir pour l'alimentation de leurs familles un certain nombre de pieds de variétés à fruit mou et demi-mou, à maturation échelonnée, qui se consomment à partir de leur maturité (environ 10 pour 100). Le reste destiné à peu près exclusivement à la vente se compose de dattes tardives qui sont de bonne conservation : 5 pour 100 environ de « deglet nour » et 85 pour cent de « ghars ».

On peut d'une manière générale diviser les dattes en trois grandes catégories : dattes molles à manger fraîches, « ghars » et « deglet nour ».

Les premières, dont les fruits sont hâtifs mais souvent médiocres, d'un transport très délicat et qui ne se conservent pas longtemps n'ont, en ce moment, d'importance que pour la consommation locale mais, avec la rapidité croissante des transports et le perfectionnement des emballages, il n'est pas interdit d'espérer qu'on pourra voir sur les marchés du Nord de l'Algérie et même en Europe certaines bonnes espèces dès le mois de juillet.

Néanmoins ce ne sont pas celles dont on a intérêt à augmenter le nombre au Souf ; ce seraient plutôt des espèces à acclimater dans le Nord de l'Algérie ou le Midi de l'Europe.

Les « rhars », qui paraissent une espèce bien homogène ne comportant pas de sous-variétés sont, de beaucoup, les palmiers les plus nombreux au Souf en raison de leur

extrême vigueur qui les fait préférer même à des palmiers donnant de meilleurs dattes. Leurs fruits se conservent, se vendent couramment sur tous les marchés indigènes de l'Algérie et sont d'un débit assuré. Leur importance est donc très grande.

Mais pour le revenu à tirer d'une palmeraie, le « deglet nour » est incontestablement la seule variété à propager, parce que c'est celle à laquelle sont habitués les Européens et que c'est la seule qu'ils prisent.

Le « deglet nour » vient fort bien au Souf qui est, avec le Djerid, son habitat de prédilection et il convient d'étudier spécialement cette variété.

Le « deglet nour » (datte de la lumière), ainsi appelé à cause de la translucidité ambrée de sa chair, appartient à la grande section des « deguel ». Si on s'efforce de savoir ce que les indigènes entendent par « deguel », on est très embarrassé par leurs réponses contradictoires. Les uns disent que ce sont toutes les variétés venues de semis; or il est certain que primitivement toutes les variétés sont issues de semis. D'autres répondent que ce sont toutes les variétés à fruit ferme, ce qui ne paraît pas exact. D'autres, enfin, que ce sont toutes les variétés autres que le « ghars ». Si l'on remarque que le « ghars », par sa vigueur, son port, ses feuilles, ressemble assez au « phœnix canariensis », qui passe pour le prototype de l'espèce, qu'en outre, il entre pour plus des quatre cinquièmes dans les cultures de palmiers, on serait amené à penser que le « ghars » et les variétés similaires sont la descendance sélectionnée et localisée du « phœnix canariensis ». Les autres variétés proviendraient du croisement de ce palmier avec d'autres variétés plus lointaines venant d'autres régions. On sait que le dattier a été cultivé depuis l'antiquité la plus reculée sur toute la côte africaine jusqu'à l'Egypte, en Arabie et en Perse. Y a-t-il eu primitivement dans ces

régions des palmiers analogues au « phœnix canariensis » et qui ont pu être la souche d'autres variétés ou bien sont-ce les variétés locales obtenues dans ces régions éloignées qui ont fait varier le type primitif? Tout ce qu'on peut dire c'est que, nécessairement, il a dû se produire des croisements avec les variétés apportées par les invasions venues de l'Orient. Actuellement encore les indigènes de nos régions reçoivent souvent des envois de dattes de Médine et certains dattiers qu'ils cultivent ont, d'une manière positive et connue de tous, cette origine.

Si, écartant les renseignements indigènes et les hypothèses on se borne à l'observation des faits, on constate que, sous l'appellation de « deguel », se rangent les dattiers les plus dissemblables à tout point de vue. Il est assez difficile de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

Quoiqu'il en soit, le « deglet nour » est une variété tout à fait spéciale et étroitement localisée. Il est plus délicat que les autres dattiers. Son tronc mince élancé, mais généralement peu élevé n'a pas la vigueur des autres variétés et, pour qui le voit au milieu de « ghars » et d'autres palmiers vigoureux, il semble plutôt au premier aspect, quand il est jeune, un cocotier d'ornement égaré parmi eux. Les djerids sont peu étoffés ; les épines et les folioles sont fines, longues d'un vert glauque. Au lieu de s'incurver en s'écartant du cœur de l'arbre les palmes se tiennent rigides en formant une sorte de plumeau peu fourni. Par contre les régimes de fruits ont une belle apparence de vigueur. Le spadice long, aplati et d'une superbe couleur jaune orange s'incurve élégamment en se détachant en dessous du feuillage et met bien en valeur la beauté du régime oblong, compact et formé de beaux fruits allongés qui ont, à leur maturité, une chaude couleur brun clair dont la transparence est caractéristique. Le noyau est allongé peu épais et mince. Le « deglet nour » fleurit et

fructifie plus tardivement et à une époque de son existence plus avancée que les autres espèces. Il vit aussi moins longtemps, paraît-il et fournit moins de rejetons.

Cette variété comporte elle-même quelques sous-variétés, dont certaines ont des fruits absolument exquis et très supérieurs à ceux que nous connaissons. Les heureux propriétaires de ces arbres exceptionnels se réservent leurs fruits pour les consommer eux-mêmes, pour les offrir à leurs hôtes ou en faire des cadeaux à des personnes de distinction.

L'aire d'habitat du « deglet nour » comprend le Djerid en Tunisie et le Souf principalement, puis les Zibans, l'Oued Rhir, Ouargla et le Mzab. Plus au Sud à El-Goléa, à In Salah, au Touat ses fruits ne valent rien et les tentatives faites pour l'acclimater n'ont pas réussi. Plus au Nord à Bou-Saâda, à Laghouat il ne mûrit pas ses fruits qui ne sont bons que pour les animaux. De même à l'Est, dans l'Arad et à Gabès, il ne vient pas bien.

Plus qu'à toutes les autres variétés de palmiers il lui faut une grosse somme de chaleur (1) avec une abondante irrigation ; mais il a, en outre, des exigences particulières. D'après les renseignements indigènes, la première condition pour qu'il prospère est qu'il soit à l'abri du vent, surtout du vent du Nord et des vents chargés de sable, que sa structure délicate ne lui permet pas de supporter. Au Souf il est parfaitement bien placé sous ce rapport dans les grands entonnoirs de sable. Il semble aussi qu'il lui faut une certaine humidité de l'atmosphère et que la trop grande sécheresse lui est contraire. La

(1) M. Rolland (*loc. cit.*, p. 416) admet que pendant les 6 mois nécessaires dans l'Oued Rhir à la maturation des deglet nour, les dattes ont besoin d'avoir une moyenne de température quotidienne de 29 à 30°.
M. Schirmer (*Le Sahara*) admet une somme totale de 6.000 degrés par an soit une moyenne journalière de 16° à 17° ce qui est notoirement inférieur à la réalité.

station la plus éloignée vers l'Ouest, le M'zab, à 530 mètres d'altitude et à 650 kilomètres de la mer a un climat très sec mais l'arrosage y est fait d'une manière intensive qui peut, à l'intérieur des jardins, combattre la siccité de l'atmosphère. Enfin la floraison et surtout la fructification étant très tardives et se produisant seulement à l'automne, il semble nécessaire que le fruit soit soumis à un certain abaissement de température à la fin de son évolution. Mais, par ailleurs, les pluies d'automne sont extrêmement dangereuses à ce moment. Ces diverses conditions ne se trouvent pas partout réunies et les localités où l'automne est trop froid et pluvieux ou au contraire trop chaud sont défavorables.

Enfin, mais cette dernière condition n'a plus rien à voir avec la culture du palmier lui-même, il faut, pour que les « deglet nour » se vendent tout à fait bien qu'elles soient mûres de manière à arriver sur les marchés anglais et américains avant la Christmas.

Aux Etats-Unis on a commencé à cultiver les « deglet nour » dans certaines localités favorisées de l'Arizona mais, comme les fruits n'arrivaient pas à parfaite maturité, le directeur de l'agriculture des Etats-Unis a imaginé de les mûrir artificiellement en plaçant les régimes coupés pendant une huitaine de jours dans une enceinte close contenant de l'air humide à la température de 25 à 30 degrés.

Les fruits ainsi forcés acquièrent la finesse et le bon goût des « deglet nour » mûries naturellement dans nos oasis, mais ils ne se conserveraient pas longtemps, j'imagine, après avoir été ainsi traités et ce procédé n'est bon que pour des fruits destinés à la consommation immédiate.

Il est probable qu'aux Etats-Unis, où l'on s'occupe très sérieusement de l'acclimatation du palmier, on arrivera à des résultats plus sûrs au moyen des semis sélectionnés qu'on y essaie. Les facultés de variabilité et d'adaptation

du dattier sont telles, qu'on peut espérer que les savants de ce pays, avec la suite dans les idées et la constance qu'ils apportent à leurs entreprises, arriveront à des résultats stupéfiants et inespérés.

En obtenant des semis des « deglet nour » mâles, qu'il sera facile de reconnaître aux signes extérieurs qui caractérisent les « deglet nour » femelles de la meilleure qualité, en se servant de leur pollen pour féconder ces « deglet nour », et en reportant ces essais sur plusieurs générations successives de palmiers on arrivera à obtenir avec le temps des variétés qui seront sans doute très supérieures à celles que le hasard seul a fait naître en pays arabe, variétés qui seront, sans doute, mieux adaptées au pays.

Quoiqu'il en soit, les résultats obtenus par la maturation artificielle des dattes semblent appuyer les conclusions auxquelles nous arrivons sur la nécessité d'un certain abaissement de température et d'une légère humidité de l'atmosphère dans la dernière période de l'évolution en fruit.

C'est ce qui explique que, dans l'extrême Sud où la température reste plus sèche et plus élevée à l'arrière saison, les « deglet nour » ne donnent pas de bons résultats, même quand ils peuvent être abrités du vent au milieu des autres palmiers.

Récolte, conservation et emploi des dattes

L'époque et le mode de récolte varient considérablement suivant les variétés de palmiers.

Dans le courant de l'été on ramasse les jeunes dattes vertes (riouane) qui commencent à tomber et les gens pauvres ou les enfants s'en nourrissent. Les « riouane » de « deglet nour » sont assez appréciées et se mangent. Quant à celles des autres palmiers, quand elles sont nombreuses

on les conserve et on s'en sert pour la nourriture des animaux.

On appelle « beserr » des dattes qui, étant apparues tardivement, ne peuvent mûrir et ne peuvent servir comme les « riouane » qu'à nourrir les animaux.

Enfin on qualifie d'« habb er Riah » (souffle du vent) toutes les dattes qui tombent seules des palmiers soit par l'effet du vent, soit par quelqu'autre cause. Elles sont réputées de mauvaise conservation et généralement peu appréciées. On les consomme quand elles en valent la peine, mais on ne les conserve pas.

Dès que les premières dattes mûres des variétés hâtives commencent à apparaître au mois de juin, on commence à aller faire chaque jour la cueillette pour la consommation journalière en montant sur les palmiers et en les recueillant avec un couffin. On n'attend même pas que la maturité soit complète et les Souafa, surtout au début, les mangent à moitié mûres.

Plus tard ce sont les dattes sèches qui se ramassent de la même manière quand elles commencent à apparaître. Quant aux « deglet nour » on laisse les régimes intacts et on n'y touche que tout à fait à la fin de la récolte.

Pendant toute la période de cueillette il se fait des échanges assez curieux de dattes contre des fèves. Beaucoup de Souafa se nourrissent à peu près exclusivement de dattes ; aussi sont-ils friands des autres aliments qui peuvent varier leur ordinaire. Certains indigènes mettent à profit cette gourmandise. Ils s'installent sur les chemins les plus fréquentés qui circulent sur les dunes entre les jardins et font cuire sur place des fèves, qu'on apporte au Souf de la région de Bône. Ces marchands de fèves (foual) guettent les passants et leur offrent leurs fèves tentatrices qu'il laissent moyennant quelques poignées de dattes. Cette coutume a donné lieu à quelques abus qui

ont motivé des réclamations, à la suite desquelles on a dû surveiller et restreindre ces transactions. Beaucoup d'enfants chargés d'aller faire la cueillette pour la consommation familiale revenaient souvent les mains presque vides, s'étant laissé tenter en route par des « foual » peu scrupuleux qui en avaient profité pour les exploiter. Les tentes sommaires qui abritaient les « foual » servaient aussi de cafés maures, voire de tripots clandestins de sorte qu'il a été nécessaire de restreindre l'emplacement de ces échanges aux marchés des villes du Souf, où ils peuvent être surveillés.

Au mois d'octobre presque toutes les dattes molles ont été cueillies et consommées. On procède alors à la récolte des régimes de dattes sèches qui ont eu le temps de se raffermir sur l'arbre. Le propriétaire, ses enfants, ses khammès se rassemblent dans le jardin pour cette opération. Les jeunes gens montent sur les palmiers, coupent les régimes avec une faucille (mendjel), en laissant environ 0,50 centimètres de leur spadice (tiga) et les jettent à terre, en ayant soin de ne pas laisser de dattes entre les branches. On les ramasse au moyen de couffins, on les met dans des sacs (ghrara) et on les emporte de suite à la maison.

Les « ghars » et les « tefzaouin » sont mis ensemble après qu'on les a fait tomber du régime.

Les « degla beida » sont toujours mis à part.

Les autres dattes sont laissées sur les régimes et emportées telles quelles. Celles qui, dans la chute du régime, se sont détachées, sont mélangées et servent à la consommation immédiate de la famille.

Quant aux « deglet nour » on prend les soins les plus méticuleux pour récolter les régimes intacts. Plusieurs hommes s'échelonnent le long du tronc du palmier pour se les passere d main en main. Ou bien encore celui qui coupe

le régime l'attache au préalable avec une corde et le descend avec précaution, après l'avoir coupé, aux gens qui l'attendent en bas. On emporte ensuite les régimes complets et ceux que l'on veut garder pour la consommation locale, sont laissés tels quels et suspendus avec soin à des bâtons scellés pour cet usage dans la muraille. Au contraire les « deglet nour » destinées à la vente sont de suite détachées de la tige du régime, mais non de la brindille qui les supporte et on les met séance tenante dans des caisses préparées à l'avance et qui servent à les emporter à Biskra. Ces caisses ont été envoyées démontées de Biskra par les marchands qui ont acheté la récolte et sont reclouées au Souf.

Les « ghars » que l'on destine à la vente sont mises dans des peaux de mouton ou dans de vieilles guerbas en peau de chèvre où on les comprime en les mouillant. Ces peaux que l'on appelle « betana » (au pluriel betaïn) sont cousues tout simplement avec des folioles de djerid vertes.

Pour la consommation locale les « ghars » sont empilées avec les dattes similaires (tefzaouine, fezzani) dans des « khabia » (pl. arabe *khouabi*), sorte de grands réservoirs arrondis maçonnés en plâtre gris du Souf dans une pièce qui sert de magasin. Au-dessus des dattes et au milieu on met une grande dalle plate faite en plâtre sur laquelle on peut monter pour puiser au fur et à mesure des besoins avec une corne de gazelle ou de chèvre. La « khabia » est recouverte de nattes pour empêcher le sable d'y tomber et de se coller sur les dattes.

Au pied de la « khabia » se trouve un trou muni d'un bout de roseau faisant l'office de robinet qui laisse couler lentement le suc mielleux (assel) qui se dégage des dattes comp imées. On le recueille dans une « goulla », amphore à deu anses ou un « zîr », amphore plus grande à quatre anses ɩ ɔnt le pied ovoïde repose dans un trou pratiqué

spécialement dans le sable qui forme le plancher des maisons du Souf.

Les Souafa, qui veulent avoir pour leur consommation de bonnes dattes, préparent des « betaïn » mélangées de toutes les dattes molles : « ghars », « takermoust », « tamedjohert », « tefzaouine », « itime ». « messouaï », « tinnicin », « tamezrit ». C'est ce qu'on désigne sous le nom d' « haoula ».

On met aussi en « betana », mais séparément, pour la vente les espèces suivantes : « itine », « beid el Hamam », « Bou Arour », « deglet Ache », « el Arichti ».

D'une manière générale, pour leur consommation privée les gens du Souf préfèrent que les dattes molles soient mélangées.

Les autres espèces de dattes sèches comme « les deglet mamen », les dattes tombées des régimes et mélangées sont souvent mises dans des auges en maçonnerie appelées « aouza », qui sont peu élevées au-dessus du sol et où on peut les prendre facilement.

Quand aux dattes en régime, elles sont, comme les « deglet nour », suspendues contre les murs d'où on les détache à loisir au fur et à mesure des besoins.

Enfin on met en sac les « degla beida » qui sont intégralement envoyées à Biskra pour être livrées à l'industrie européenne. On les expédie paraît-il, à Barcelone, pour la fabrication de l'alcool de dattes. Les Juifs du Souf en gardent une certaine quantité pour fabriquer clandestinement dans leurs maisons de l'anisette.

VENTE DES DATTES

La récolte des « deglet nour » est généralement achetée sur l'arbre par des courtiers souafa qui les cèdent de suite aux marchands de Biskra. En 1902, le prix du quintal livré

au Souf sur l'arbre était de 40 à 45 francs. Il faut ajouter le prix du transport à Biskra, qui coûte de 13 à 20 francs la charge de deux cent kilogrammes et le bénéfice des courtiers pour avoir le prix de revient à Biskra. Les courtiers souafa font généralement ces transports avec leurs propres chameaux pour bénéficier d'autant.

Le « degla beida » est acheté par des courtiers au double décalitre. La « ghrara » de six doubles décalitres vaut 15 francs.

Quant aux « bétaïn » de « ghars » on les transporte à Biskra, Tébessa, Khenchela, Aïn Beïda et au Djerid pour être vendus sur les marchés de ces localités, d'où l'on rapporte en échange des céréales, des cotonnades et autres objets manufacturés.

D'autre part les Nemencha de Tébessa, les Oulad Derradj de Barika, les Oulad Amor et les Oulad Saoula de Biskra, les Gherib tunisiens viennent sur le marché du Souf se pourvoir de dattes et achètent des sacs de « ghars » pures ou mélangées [1].

Le quintal de « ghars » pressées vaut habituellement 15 francs sur le marché du Souf, sauf dans les mauvaises années où le prix s'élève un peu.

Le transport des « ghars » étant fait généralement par les propriétaires avec leurs chameaux ne donne pas lieu à débours ; il convient toutefois d'en donner le prix. Pour la charge commerciale de chameau, qui est de deux quintaux et qu'il ne faut pas confondre avec la charge réelle variable et généralement beaucoup moindre, on compte 20 à 30 francs pour Khenchela, 25 à 35 pour Tébessa, 12 fr. 50 pour le Djerid.

---

(1) Depuis quelque temps certains Souafa commencent à venir vendre ux-mêmes leurs dattes à Alger où ils s'établissent temporairement. en est de même dans les autres grandes villes algériennes. Ils retir[...]nt des bénéfices rémunérateurs de cette innovation.

On admet au Souf que 12 pour cent de la récolte de « ghars » se vend au dehors. Ce qui reste étant insuffisant pour la consommation locale, où est obligé d'acheter le complément dans l'Oued Rhir ou elles sont moins bonnes, mais par contre meilleur marché. En somme les Souafa vendent leurs bonnes dattes dans le Nord pour en racheter d'inférieures dans l'Oued Rhir ; ils réalisent ainsi un léger bénéfice qui est d'environ 2 ou 3 francs par quintal pour les « rhars », mais qui varie naturellement suivant les variétés de dattes qui font l'objet de ces transactions et leurs cours respectifs. Généralement c'est avec leurs propres chameaux que les Souafa vont chercher de l'« haoula » à l'Oued Rhir. Le prix d'une charge de chameau de l'Oued Rhir au Souf est habituellement de dix francs.

AUTRES PRODUITS DES PALMIERS

Partout ailleurs le stipe ou tronc du palmier sert aux constructions ; mais, au Souf, les palmiers du pays abattus ont une autre destination. Les Souafa ont réussi à s'en passer en couvrant leurs habitations de ces minuscules coupoles si bien décrites par O. Reclus [1] et en n'utilisant absolument que le gypse si abondant sous toutes ses formes au Souf. Il se forme continuellement dans le fonds des jardins du Souf des cristaux de gypse que l'on recueille avec soin et qui servent à fabriquer le plâtre ; les cristallisations de gypse les plus grossières et les plus mélangées de sable entrent comme pierres dans la confection de ces maçonneries qui sont d'une solidité étonnante. Le bois de palmier sert précisément à faire cuire ce plâtre dans les fours du pays, les environs du Souf étant complétement déboisés et privés de tout autre combustible.

(1) O. Reclus, *Algérie et Tunisie*, p. 275.

On n'utilise dans les constructions les poutrelles de palmier (meroued) que pour certaines galeries (sguifa-bortal) construites dans les maisons aisées et les cours des mosquées et pour faire les portes.

Les troncs de palmiers refendus servent encore pour la fabrication des « khottara », ces grandes perches à bascules qui servent à puiser de l'eau et pour les supports.

Les palmes ou djerids servent aussi de combustible quand elles sont sèches. La base du pétiole appelée « kernafa » (pl. *kernaf*) sert aux enfants pour jouer au jeu de « koura » (jeu de paume). On en utilise des morceaux pour lisser les burnous et tissus de laine terminés ; les fibres (mehakka) qui hérissent la section de ces branches de « kernaf» font l'office de carde et enlèvent la bourre superflue.

Dépourvues de leurs folioles les palmes servent à fabriquer des claies solides et élastiques qu'on pose sur des traverses en maçonnerie au milieu des cours pour servir de lit pendant l'été. Deux palmes choisies parmi les plus longues et recourbées diagonalement au-dessus du lit reçoivent des étoffes, de manière à former un dais qui protège les dormeurs contre le sable et la clarté trop vive de la lune.

Mais le principal usage des djerids est, comme nous l'avons dit, la fabrication des « zeraïb » qui précède généralement leur utilisation comme combustible.

Certains palmiers, notamment les jeunes arbres recouverts de sable, produisent, dans des conditions mal définies mais, sans doute, par suite d'une affection spéciale probablement d'origine parasitaire, des djerids noirs ou tachetés de noir qui sont recherchés par les Européens pour la confection de cannes. Cette production assez fréquente dans certaines oasis de l'Oued-Rhir, l'est beaucoup moins au Souf.

On appelle « lif » la bourre brune et fibreuse que pro-

duisent les stipules axillaires écailleuses interposées entre le rachis des feuilles. En se desséchant elles se divisent en fibres entrelacées que l'on emploie à tresser des cordes et des cordelettes très résistantes à l'eau. Les cordes (hamlaoua) servent à attacher les « guenina », récipients hémisphériques actionnés pour le puisage de l'eau par les perches à bascule en usage au Souf ; elles sont encore utilisées pour les divers travaux de fonçage des puits ou de culture, pour le chargement des chameaux, pour la confection d'entraves diverses pour les chameaux de bât et les mehara ('aguel et gueid).

Les cordelettes servent à attacher les peaux de bouc et pour tous les petits usages domestiques.

Le « lif » sert encore à faire des « zenabil » et des « mokerrat » employés pour les travaux d'enlèvement du sable.

Les folioles des palmes (saaf) servent à une multitude d'usages. On en tresse des « guenina », des couffins, des « zenabil » et mokerrat qui sont de moindre usage que ceux qui sont confectionnés en lif, des « keskass », des entonnoirs pour remplir les peaux de bouc (mehaguen). Enfin, quand elles sont vertes, elles servent à coudre les « betaïn » et sont employées comme liens dans les multiples besoins de la culture et de la vie courante.

Le cœur du palmier (guelb) se mange ; toutefois, on ne coupe pas de palmiers à cet effet et ce n'est que lorsqu'on coupe de jeunes « rekkab » inutilisables ou de vieux palmiers condamnés qu'on se procure cet aliment. Il a l'aspect d'un morceau d'ivoire ; son goût assez fin et quelque peut astringent rappelle de loin celui de la noisette.

Les noyaux de datte mis soigneusement de côté servent à nourrir les chameaux. Comme ces animaux les mangent rarement seuls et sans y être forcés, on les leur introduit à grandes poignées au fond du gossier après les avoir

mélangés avec quelques dattes écrasées et de l'eau dans un grand plat en bois. Les Souafa, comme tous les gens du Sud, attribuent des propriétés extrêmement fortifiantes à cette nourriture et ne manquent jamais d'en faire absorber à leurs chameaux ou à leurs mehara à l'aller ou au retour des courses fatigantes.

C'est d'autant plus nécessaire au Souf que la nourriture des chameaux est très chère ou qu'il faut les envoyer pâturer à longue distance ; c'est donc la meilleure utilisation à donner à ce produit.

VIN DE PALMIER

Quand un palmier commence à vieillir et qu'on songe à le remplacer, on lui fait au préalable produire du « lagmi ». Il en est de même si un palmier est malade par excès de fumure ou par quelque autre cause ou si ses dattes ne viennent pas bien ; dans ce cas on ne lui soutire sa sève que pendant un an.

Pour obtenir du « lagmi », on coupe tous les djerids, sauf ceux de la partie centrale du cœur si on doit le conserver.

On fait ensuite une fente verticale creusée en forme de gouttière sur un côté de la tête du palmier ainsi dégarnie et on enfonce au-dessous un tuyau de roseau pour recueillir la sève qui s'écoule et va tomber dans une « goulla » attachée au-dessous.

Tous les jours en allant vider la « goulla », on avive la blessure en descendant progressivement le tuyau d'écoulement.

C'est au printemps que se fait l'opération. La production dure environ deux mois à deux mois et demi en donnant jusqu'à huit litres le matin et huit litres le soir. Le litre se vend 0,10.

Quand il est frais le « lagmi » est douceâtre et ressemble vaguement à du sirop d'orgeat. Mais, au bout de très peu de temps, il commence à aigrir et à fermenter. Son goût se modifie continuellement au cours de cette fermentation. Au bout d'une demi-journée il enivre ceux qui en boivent. Quand on le met dans un récipient en verre, on constate que les parois sont parcourues par de petits vers rampant à la façon des planaires, qui se multiplient très rapidement.

L'écoulement de la sève s'arrête de lui-même quand on cesse de raviver la plaie et, si on veut conserver l'arbre, on recouvre le cœur avec un morceau d'étoffe et un vieux « keskass » percé en son milieu pour laisser sortir les palmes centrales. Quand l'opération a été bien faite, l'arbre peut, dit-on, fructifier l'année suivante.

On peut estimer au Souf de 3 à 4 pour cent le nombre des palmiers consacrés à la fabrication du « lagmi ».

CULTURES ACCESSOIRES

A part le tabac, elles se réduisent à très peu de chose dans les palmeraies du Souf. On n'y cultive que les produits strictement nécessaires pour varier un peu l'alimentation des familles : cucurbitacées diverses, melons, pastèques, courges et courgettes. tomates, piment, quelques rares arbres fruitiers, pêchers et figuiers. Les légumes surtout les cucurbitacées qui aiment le soleil, ne sont pas cultivés sous les palmeraies mais dans un emplacement réservé sur le côté et à un niveau un peu supérieur, ce qui nécessite des arrosages à l'eau courante au moyen de l'eau tirée de puits peu profonds avec les « khottara ».

On appelle « khottara » au Souf, l'appareil de puisage employé en Egypte sous le nom de « chadouf ». Il est usité dans beaucoup d'oasis algériennes notamment à Ouargla

où on l'appelle « khallahag », et en certaines contrées d'Europe. C'est une longue perche en bois de palmier traversée vers le quart de sa longueur par un axe, qui repose sur deux supports en bois de palmier fixés verticalement dans le sol. A la branche courte de ce levier est attachée une pierre ou plutôt un bloc de maçonnerie de plâtre qui sert de contrepoids. A la branche longue pend, au moyen d'une corde, un récipient hémisphérique (guenina) qui sert à tirer l'eau du puits. L'homme qui manœuvre l'appareil et qui se place au bord du puits un peu en contre-bas n'a qu'un faible effort à faire pour descendre ce récipient jusqu'à l'eau ; il le remonte plein aussi facilement, grâce au contrepoids de la branche courte. Cet appareil a l'avantage d'être fait avec des matériaux exclusivement pris dans le pays et tirés du palmier. Ses diverses proportions sont déterminées expérimentalement en raison de la profondeur du puits à desservir. La profondeur à laquelle on peut tirer l'eau est, on le conçoit, assez faible et limitée par la course que peut décrire dans un plan sensiblement vertical au-dessus du puits le grand bras du balancier, pendant son mouvement de bascule. On ne peut dépasser trois mètres.

Dans les puits profonds, qui se trouvent dans les villes ou auprès des villes, on puise tout simplement avec un « delou » (seau en peau) tiré à bras.

L'autorité française a essayé avec succès les norias à chapelet et les pompes actionnées par des moulins à vent mais les Souafa n'ont pas cherché à les imiter, ces engins étant un peu compliqués dans des localités où l'on n'a pas de forgerons et étant aussi, il faut bien le dire, peu en rapport avec le faible profit qu'on peut attendre de ces cultures minuscules.

La culture du tabac seule a quelque importance au Souf. Le tabac qu'on y cultive est d'une variété spéciale

à fleur jaune voisine du nicotiana rustica. On en fait un peu dans tous les jardins, mais spécialement dans une plaine libre de dunes qui s'étend entre El Oued et Guemar au Sud de cette dernière ville. Le tabac soufi sert surtout à la fabrication du tabac à priser ; il est, en outre, très apprécié en Tunisie et c'est le service des monopoles tunisiens qui est le principal acheteur de la récolte.

La plaine de Guemar est toute hérissée des balanciers des « khottara » qui servent à irriguer ces cultures et qui, dissimulées derrière les clôtures en djerids des jardins, lui donnent de loin tout à fait l'aspect d'un « port caché rempli de balancelles » [1].

La culture du tabac du Souf est assez particulière et a fait l'objet d'une étude spéciale de la part des officiers des Affaires Indigènes d'El Oued.

Puits du Souf

Nous avons eu occasion de parler des puits ordinaires qui servent au Souf à arroser les « hachane » pendant leur reprise et les cultures diverses. Ils méritent une mention spéciale en raison de la manière ingénieuse dont ils sont faits. La description complète que nous allons donner de leurs procédés de fonçage est celle d'un puits très profond situé dans la partie la plus haute du Souf en dehors des cultures. Généralement les puits sont moins profonds, partant moins compliqués, mais la manière de pénétrer dans la nappe aquifère est toujours la même.

On commence par creuser un trou carré d'environ 3m50 de côté et de 1m80 de profondeur pour empêcher les sables qui viendraient à s'ébouler à la partie supérieure du sol toujours plus sèche et plus meuble ou qui seraient

(1) Vatonne, *Documents de la mission de Ghadamès*, p. 304.

poussés par le vent, de tomber dans le puits et de s'y accumuler. Puis, au milieu de cette excavation qui atteint les premières couches humides, mais humides par capillarité seulement, on commence à foncer le puits lui-même le plus rapidement possible. On lui donne 1m80 à deux mètres de diamètre. Lorsqu'on peut craindre que les parois de sable se dessèchent et ne soient plus solides on commence à le murailler en commençant par le bas jusqu'à ce qu'on ait atteint le fond de la première excavation. Le plâtre et les pierres gypseuses, qui servent à ce muraillement, ont dû être préparées à l'avance car tout ce travail doit se faire le plus vivement possible pour éviter l'écroulement des parois si peu consistantes du sable tassé.

Après cela on continue le fonçage du puits en maçonnant au fur et à mesure, morceau par morceau et par dessous, jusqu'à ce qu'on ait atteint la couche aquifère. Ce travail ne pourrait guère s'exécuter avec d'autre matière que le plâtre du Souf qui est excellent. Il fait prise instantanément comme du ciment et devient par la suite extrêmement dur ; il est presque insensible à l'humidité et l'on peut en faire des bassins qui tiennent très bien l'eau ; il sert de mortier pour enrober les cailloux ou les concrétions de gypse pur, seules pierres qu'on trouve au Souf.

Une fois arrivé à l'eau on abandonne cette première paroi en maçonnerie qui a déjà diminué la largeur du puits de toute sa double épaisseur et l'on commence à construire à l'intérieur un second muraillement qui rentre dans le premier comme le tube d'une longue-vue. Ce rond de maçonnerie repose directement sur le sable aquifère. Il tient lieu du rouet, qu'emploient les puisatiers européens avec cette différence qu'il est indépendant du muraillement des parois sèches du puits. Au fur et à mesure qu'on monte cette deuxième maçonnerie, on la

fait descendre par son propre poids en affouillant tout simplement et en enlevant le sable au fonds du puits. On continue ce travail jusqu'à ce qu'on n'arrivé plus à épuiser ni sable ni eau par suite de l'abondance de la nappe aquifère.

Ce procédé supprime toutes les difficultés qu'on éprouve d'habitude pour pénétrer dans les sables purs surtout dans les sables aquifères. Il assure aux puits une longue durée.

Renseignements statistiques divers

En 1902 le chiffre total des palmiers en plein rapport recensés au Souf, s'élevait à 217.909 se décomposant ainsi qu'il suit :

Oasis d'El Oued	36.077
— Amiche	41.334
— Guemar	39.655
— Kouinine	22.122
— Tarzout	18.942
— Ourmès	7.737
— Sidi Aoun	3.526
— Behima	15.977
— Debila	12.385
— Zegoum	20.148

En chiffres ronds le nombre de palmiers par variété est environ de 11.000 deglet nour (1),
— 170.000 rhars,
— 6.500 degla beida,
— 305.000 d'autres espèces en mélange.

(1) M. Rolland, *loc. cit.*, donne pour le deglet nour du djerid la proportion de 6 à 7 pour cent, c'est-à-dire à peu près la même chose qu'au Souf.

Nous n'entreprendrons pas de calculer leur valeur totale et leur revenu. Les chiffres, que nous donnons dans la nomenclature des variétés, ne permettraient de faire qu'un travail faux en raison de l'extrême différence qu'il y a dans une même variété entre palmiers différents comme valeur et comme revenu.

Chaque palmier en plein rapport paie au Souf l'impôt lezma qui, depuis la réorganisation du Sud en 1892, est fixé à 0,287 ce qui donne avec les centimes additionnels le total de 0,33914. Les palmiers mâles et les jeunes plants qui ne produisent pas encore ne sont pas soumis à cet impôt.

Le total de l'imposition des palmiers en 1902 se monte à 73.910 francs.

Possibilité d'augmenter les plantations du Souf

Pour terminer cette étude il nous reste à examiner la possibilité que l'on a d'étendre les plantations de palmiers du Souf.

Depuis que nous avons apporté la sécurité et le calme dans le pays, les Souafa ont cherché à augmenter le nombre de leurs palmiers, mais presque tous les terrains disponibles au Souf sont complantés et c'est à peine si, en grattant bien le sable dans quelques coins des jardins existants, on parvient à y mettre quelques palmiers de plus.

Par contre ceux qui n'ont pas hésité à s'écarter un peu de l'Oued Souf ont pu trouver des endroits favorables et y créer de nouveaux « rhitane » accompagnés quelquefois d'habitations. Nous citerons notamment les plantations récentes de l'Oued el Alenda, dépression à peu près parallèle à l'Oued Souf et qui en est séparée par une chaîne de dunes très hautes et très épaisses dans la direc-

tion du Sud-Ouest, à l'Est le groupement de palmiers de Terfaoui, au Nord ceux de Drimini, Gueta, Rgueba.

Sur les routes de Tébessa et du Djerid les conditions ne sont plus les mêmes qu'au Souf ; les dunes sont moins hautes, l'eau plus proche ; au lieu de créer des « rhitane » on peut planter des palmiers isolés ou « bours »[1].

Mais ces tentatives n'auront jamais de résultat tout à fait sérieux tant que les Souafa ne se seront pas décidés à essaimer pour tout de bon et à envoyer des familles créer de petites agglomérations sur des points favorables, à la création de nouveaux centres. Ce fait se produira fatalement car l'accroissement de la population du Souf les y forcera.

L'autorité française ne s'est pas désintéressée de cette question et, à plusieurs reprises, on a essayé de faire des sondages artésiens au Souf. Jusqu'à présent ces tentatives, qu'il y a lieu de ne pas abandonner, n'ont pas réussi, mais il n'y a pas lieu de désespérer car, jusqu'à ce jour, les efforts n'ont porté que du côté le moins favorable dans les parties hautes de la région du Souf, sur la berge gauche de l'oued Souf ou sur le dos d'âne qui paraît exister entre cette vallée et celle de l'oued Rhir. Nous allons, d'ailleurs, donner sommairement l'historique de ces recherches.

Peu de temps après l'installation de l'annexe d'El Oued créée par arrêté du Gouverneur Général de l'Algérie du 1er mars 1885, on décida de mettre ce nouveau commandement en communication directe avec Biskra par une piste jalonnée de puits artésiens.

On commença par faire à 130 kilomètres d'El Oued le puits artésien de Mguebra qui réussit Nous ne nous en occuperons pas car il est situé près de l'embouchure de

(1) L'appellation de djali usitée à Ouargla pour ces palmiers n'est pas usitée au Souf.

l'Oued Itel dans le Chott Melrirh. Dépendant de la vallée de l'Oued Rhir et non de celle de l'Oued Souf il ne peut guère nous renseigner sur l'allure des nappes dans la région d'El Oued. Il en est de même du puits artésien de Itah el Hamrâîa, foré à 103 kilomètres d'El Oued à la quatrième étape et qui est encore près des Chotts.

Mais à la troisième étape d'El Oued, à Sif el Menadi à 78 kilomètres seulement du Souf, quatre sondages successifs amenèrent au jour des nappes artésiennes de faible débit. Le meilleur de ces puits débitant cinquante litres à la minute, à la profondeur de 56 mètres, a été tubé, conservé et aménagé. Il arrose maintenant encore un beau jardin de palmiers près du bordj créé en ce point [1].

Cette expérience était concluante; elle montre que, dans un rayon de moins de 100 kilomètres au Nord du Souf, on peut espérer trouver des eaux jaillissantes, d'autant même répétons-le bien, que le point de Sif el Menadi ne paraît pas être sur la ligne de plus grande pente qui va du Souf aux Chotts et semble, au contraire, comme nous le disions plus haut, être un peu en dehors de toute la série des Chotts allongés (Chott el-Arab, Chott el-Hadjel, etc.) qui indiquent la direction de l'ancien écoulement des eaux de la région et, par suite, les cotes les plus basses et les plus favorables aux recherches d'eau.

Malgré cet essai encourageant on arrêta pendant quelque temps les sondages dans cette région puis, en 1893, on fit un essai au Souf même dans la plaine de Thsebet à 3 kilomètres environ d'El Oued. Le forage poussé à 120 mètres ne donna pas d'eau jaillissante.

Un autre sondage effectué à Guemar en 1894 ne donna pas plus de résultats.

Un nouveau temps d'arrêt se produisit à la suite de ces

(1) Voir, pour plus amples détails, ROLLAND, *loc. cit.*, p. 104 et 122.

deux insuccès et ce n'est qu'en octobre 1906 qu'un nouveau sondage fut exécuté à Bou Chama, à 52 kilomètres au Nord d'El Oued. Il fut arrêté en 1909 à la profondeur de 290m75, ne donnant d'autre résultat qu'une nappe d'eau impotable qui se tient à 10m45 au-dessous du sol

La seul considération qui militât en faveur de cette tentative était la présence d'un bordj au deuxième gîte d'étape en partant d'El Oued. Il aurait été utile de doter cette étape d'eau potable. Mais le faible résultat donné à un niveau inférieur par les sondages de Sif el Menadi, 26 kilomètres plus loin, rapproché du résultat négatif du sondage de Guemar situé de l'autre côté à un niveau supérieur laissait prévoir cet insuccès. D'ailleurs le point de Bou Chama, bien qu'il présente une dépression locale assez accentuée, se trouve sur une partie de la route de Biskra qui paraît être un peu plus élevée que les grandes dépressions existant à l'Est. En outre ce point est une des rares localités du Souf où les essais de puits ordinaires n'ont jamais donné autre chose que de l'eau salée, fait assez anormal dans toute la région du Souf et qui ne constituait pas une promesse de succès.

Il aurait mieux valu pour les recherches nouvelles les faire dans d'autres directions au lieu de se cantonner sur cette route de Biskra, qui paraît bien nous avoir livré tous ses secrets.

On a craint évidemment et avec raison qu'en faisant des sondages dans une région favorable, c'est-à-dire à proximité des grands Chotts le long de ces dépressions à fond de sebkha qui constituent manifestement les traces de l'ancienne vallée de l'Oued Souf, on ne fît une œuvre inutile et qu'on ne pût amener un essaimage des Souafa suffisant pour les utiliser. C'est exact en ce moment, mais, plus tard, il en sera sans doute autrement et l'on pourra se rappeler alors les conclusions de M. l'ingénieur

génieur Rolland sur la possibilité d'obtenir des eaux jaillissantes « dans les régions situées *suffisamment en* « *contrebas* et approchant des Chotts au Nord-Ouest, au « Nord-Est et à l'Est. Il est même possible que la sonde « arrive à découvrir de belles nappes dans certaines de « ces régions. »

L'expérience a été faite en ce qui concerne le Nord-Ouest ; elle reste à faire au Nord et même vers l'Est dans la direction du Chott Djerid, quoique, dans cette direction, on soit limité par les parcours tunisiens.

Les endroits favorables ne manquent pas dans le Nord et, pour notre part, nous avons pu constater au bord du Chott à Mouïat Tadjer (1), près d'un énorme bloc de grès isolé au milieu des sables, la présence d'un point d'eau manifestement plus élevé que les sebkhas voisines. Il ne faut donc pas désespérer de voir les plantations des Souafa s'étendre plus tard dans ces régions, lorsque tous les endroits voisins de leurs villes seront complantés et qu'ils seront obligés de chercher ailleurs.

S. Cauvet.

---

(1) Ce point est d'ailleurs connu dans le pays comme une source jaillissante ainsi qu'en témoigne la légende suivante racontée dans le Kitab el Adouani traduit par Féraud. « Un commerçant (tadjer) des « tribus arabes voisines, voyageait un jour avec son guide. Ils arrivè« rent dans le canton où existe actuellement la source de Ma et Tadjer, « mais le guide s'égara. C'était en été ; aussi le marchand épuisé par « la fatigue et la chaleur s'arrêta en disant à son guide de se hâter de « lui apporter à boire, parce que la soif le rendait fou et lui ôtait les « forces. Le guide faisant semblant de chercher s'en alla à l'écart, « mais son projet était d'attendre la mort du marchand et de s'emparer « de ses marchandises. Cependant ce dernier s'était mis à creuser le « sol avec son bâton, avait trouvé de l'eau, s'était désaltéré et avait « même rempli son outre de voyage.

« Vers le premier tiers de la nuit suivante, le guide pensant le « retrouver mort s'approcha pour s'approprier son bien. Grande fut sa « surprise de le voir en vie et avec de l'eau devant lui. Cette eau « continua à *jaillir* et, depuis, on a donné à la source artésienne le nom « de Ma et Tadjer, l'eau du marchand. »

NOM des VARIÉTÉS PRINCIPALES de dattiers du Souf	ÉPOQUE de MATURATION	Proportion pour 100 dans les cultures	CARACTÉRISTIQUE DE L'ARBRE	CARACTÉRISTIQUE DU FRUIT	PRODUCTION MOYENNE EN RÉGIMES	DURÉE de CONSERVATION Emploi	OBSERVATIONS DIVERSES
HAMARI...........	Fin Juin Juillet	1 à 2	Arbre de moyenne force. Palmes peu nombreuses et courtes. Peu d'épines.	Régime assez fort à tige moyenne jaune rougeâtre. Datte jaune clair d'abord, devenant sans doute entièrement brun foncé ensuite. Le fruit est mangé quand la partie inférieure est brune, le haut étant encore jaune. Noyau gros et arrondi.	12 à 24 régimes suivant la force de l'arbre.	Consommé de suite.	Cultivé en raison de sa précocité et mangé très souvent avant maturité. Le palmier vendu isolément vaut encore une cinquantaine de francs.
GHARS............	Fin Août Septembre	80 à 85	Le plus vigoureux des dattiers comme stipe et feuillage. Palmes très nombreuses, entourant bien l'arbre, très fortes et très longues. Folioles abondantes. Epines grosses et longues.	Régime gros et lourd à tige moyenne. Dattes moyennes demi-molles, brun violet, très sucrées et très parfumées. Peau consistante. Noyau moyen arrondi aux deux bouts.	10 à 24 régimes pouvant peser de 90 à 300 k. et plus.	Les gens du Souf prétendent le conserver en betana jusqu'à 10 et 14 ans.	C'est le 60e jour de l'été disent les indigènes qu'on commence à le consommer. Quand on a d'autres dattes on réserve autant que possible le rhars en le laissant mûrir et sécher sur l'arbre jusqu'en octobre. Très sensible aux pluies d'été qui font pourrir la récolte.
DEGLET ACHE......	Septembre	Rare	»	»	»	»	
TAZERZAÏT........	Septembre	Rare	»	Fruit sec, rougeâtre, moyen.	»	»	Espèce peu commune au Souf et très commune au contraire au Tidikelt où il se conserve bien après dessication.
BENT GBALA.......	Septembre	Rare	»	Datte grosse, sèche et bonne.	»	»	Espèce cultivée à Ouargla.
GOSBI.............	Septembre	Rare	»	»	»	»	
TEFZAOUINE.......	Septembre	1 à 2	Arbre vigoureux atteignant une grande hauteur. Palmes très touffues, très recourbées, très épineuses, mais assez courtes.	Régime gros à longue tige très recourbée. Datte jaune foncé, longue et plissée.	10 à 24 régimes.	Se conserve un an environ.	C'est sans doute le Tizaouine d'Ouargla.
ITIME.............	Septembre	1 à 2	Palmier élevé. Gros stipe. Palmes fort longues et nombreuses et très épineuses.	Datte sèche, ovoïde et jaune foncé en vieillissant. Noyau gros et court.	15 régimes.	Id.	Vient d'Ouargla où il est plus connu.
ALI OU RACHED....	Septembre	Rare	L'arbre ressemble un peu au deglet nour comme port, mais en plus vigoureux.	Datte sèche ovoïde et rouge qui fonce en mûrissant et devient noir foncé. Ressemble un peu à celle de l'Itime.	15 régimes.	Se conserve.	
TELACINE..........	Septembre	Rare	Stipe mince et petit. Peu de palmes mais longues et peu épineuses.	Régime moyen à tige courte, datte molle noire longue. Gros noyau allongé.	8 à 12 régimes.	Se conserve 2 ou 3 mois au plus.	
DEGLAT MRAS......	Septembre	Rare	»	Datte molle, mince longue et pointue du bout.	»	»	

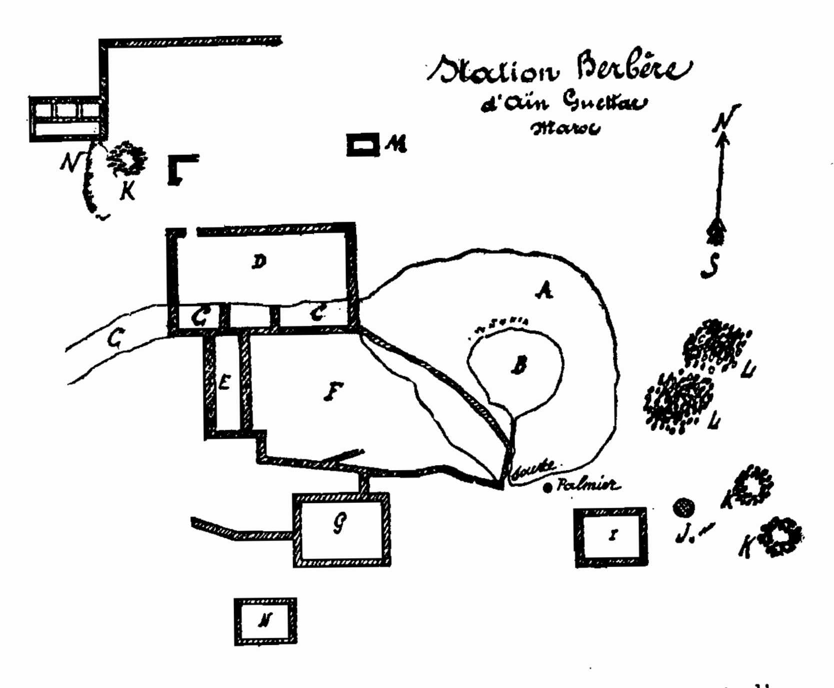
NOM des VARIÉTÉS PRINCIPALES de dattiers du Souf	ÉPOQUE de MATURATION	Proportion pour 100 dans les cultures	CARACTÉRISTIQUE DE L'ARBRE	CARACTÉRISTIQUE DU FRUIT	PRODUCTICN MOYENNR EN RÉGIMES	DURÉE de CONSERVATION Emploi	OBSERVATIONS DIVERSES
TAMEDJOHERT	Septembre	2 à 3	Stipe moyen. Peu de palmes disposées en un bouquet central érigé avec une couronne tombant nettement séparée. Folioles fines.	Régime à tige courte. Datte sèche ressemblant au deglet nour mais bicolore la partie supérieure jaune le bas brun noirâtre.	13 à 20 régimes.	Se consomme de suite.	
FEZZAÏN	Septembre	Rare	Stipe très élevé et très mince. Palmes semblables à celles du deglet nour, ne descendant pas au-dessous de l'horizontale. Folioles fines. Peu d'épines minces et longues.	Gros régime à longue tige rouge. Datte sèche longue jaune. Noyau long gros et arrondi du bout.	8 à 10 régimes pesant 100 kil. au plus.	Se garde comme le deglet nour.	Son nom indique que ce palmier vient du Fezzan. Il est assez estimé et un arbre peut atteindre une valeur de 80 francs.
SEBA AROUS ou BOU AROUS	Septembre	Rare	»	Datte rouge foncé.	»	»	Son nom «le doigt du fiancé» vient de la couleur de son fruit allongé et rouge comme un doigt passé au henné.
TAOURAKT.........	Septembre	Rare	«	»	»	»	
HALOUAIA	Septembre	Rare	Arbre vigoureux comme le rhars, mais avec des palmes plus espacées, un peu analogue au degla beida.	Dattes petites sèches et sucrées jaunes. Noyau ovoïde apointé des deux bouts.	»	Se garde en aousa.	S'appelle aussi Haloua et se cultive aussi dans l'Oued Rhir et à Ouargla. Son nom vient de la douceur de son fruit.
BEID EL HAMAM...	Septembre	Rare	Arbre assez semblable à l'itime.	Dattes arrondies comme celles du takermoust mais jaunes claires.	8 à 10 régimes.	»	Son nom vient de la forme de ses fruits que l'on compare à des œufs de pigeon.
TAMEZRIT..........	Septembre	Rare	Arbre grand, plus fort et plus vert dans toutes ses parties que le deglet nour dont il a un peu le port.	Régime petit à longue tige jaune, datte molle allongée, rouge foncé puis noir. Noyau long mince et arrondi des deux bouts.	7 à 8 régimes.	»	Connu sous le nom de tinselit dans l'Oued Rhir.
TINNECIN	Septembre	Rare	Stipe court et trapu. Palmes courtes et nombreuses. Port du takermoust. Peu d'épines.	Datte molle noire petite longue et mince. Noyau mince et long.	12 à 15 régimes.	Se consomme de suite.	
DEGLET MAMEN.....	Septembre	Rare	Arbres fort, très feuillu. Palmes nombreuses.	Dattes sèches analogues à celle du degla beida mais de bon goût.	15 à 20 régimes.	Se garde.	
EL ARICHTI........	Septembre	Rare	Port de l'itime.	Régimes gros à longues tiges. Dattes molles ovoïdes, jaune clair. Noyau gros et arrondi.	8 à 10 régimes.	Se consomme de suite.	
DEFAR EL GATT....	Septembre	Rare	Arbre petit, à djerids courts et peu nombreux. Epines rares et courtes.	Régimes petits à tige courte ; dattes jaune clair très petites, molles, médiocres. Noyau occupant presque tout l'intérieur.	»	Se consomme dans les 30 jours.	Defar el Gatt signifie griffe du chat.

NOM des VARIÉTÉS PRINCIPALES de dattiers du Souf	ÉPOQUE de MATURATION	Proportion pour 100 dans les cultures	CARACTÉRISTIQUE DE L'ARBRE	CARACTÉRISTIQUE DU FRUIT	PRODUCTION MOYENNE EN RÉGIMES	DURÉE de CONSERVATION Emploi	OBSERVATIONS DIVERSES
BEZZOUL KHADEM..	Septembre	Rare	Port du takermoust.	Dattes molles, courtes, arrondies des bouts, brun foncé, de bon goût. Noyau gros ovoïde allongé.	8 à 10 régimes.	»	
SEKRIA..	Septembre	Rare	»	»	»	»	
ZOG MONGAR.......	Septembre	Rare	»	»	»	»	
HONA...	Septembre	Rare	»	»	»	»	
MESSOUAÏ.........	Septembre	Rare	Tronc vigoureux. Palmes courtes, peu nombreuses. Epines courtes et grosses.	Datte molle, noire, très bonne quand elle est fraîche. Noyau ovoïde et alllongé.	12 à 15 régimes.	50 jours environ.	
HAMRAIA	Septembre	Rare	Arbre élevé, mince, à palmes rares et sans épines.	Régime gros à tiges longues et rouges. Dattes demi molles rouge clair, fonçant plus tard, grosses courtes et arrondies des bouts. Noyaux forts et ovoïdes.	8 à 10 régimes.	Peut se conserver quelques mois.	Son nom vient de la couleur rouge de la datte.
DEGLET EL CHAM...	Septembre	Très rare	Arbre vigoureux dans le genre du rhars.	Gros régime à tige moyenne jaune.	10 à 20 régimes.	»	Doit son nom à la bonté de ses fruits.
DEGLET NOUR......	Octobre	5 à 7	Stype plus petit, plus grêle et plus délicat que dans la plupart des autres espèces. Palmes dressées, minces, portant des folioles fines et longues dressées également. Epines peu nombreuses, mais fines et très acérées.	Gros régime en forme de grappe allongée, retombant en dessous du feuillage au bout d'une très longue tige jaune bien incurvée ce qui donne à l'arbre un caractère particulier. Datte d'une belle couleur ambrée et transparente à maturité. Noyau fin et allongé.	18 à 20 régimes pesant environ de 60 à 150 kil.	»	C'est l'espèce la plus connue en Europe. Presque toute la production du Souf est réservée à l'exportation. Un arbre peut rapporter jusqu'à 25 et 30 francs.
ABDELAZAZ........	Octobre	Très rare	»	»	»	»	
TAKERMOUST	Octobre	1 à 2	Tronc fort. Djerids courts et peu nombreux garnis d'épines courtes et grosses.	Régimes trapus. Dattes arrondies comme des prunes. Demi molle à peau brune et épaisse.	7 à 8 régimes.	»	
DEGLA BEIDA ou KENTICHI........	Octobre	3	Arbre très vigoureux Palmes nombreuses et longues très recourbées en forme de panache, folioles minces et nombreuses. Peu d'épines.	Régime gros à tige longue et mince, dattes très sèches, grosses, blanc rosé clair. Peau dure.	12 régimes,	Un an.	On n'en garde guère pour la consommation. Le tout s'exporte à Biskra et de là à Barcelone pour la fabrication de l'alcool. Les Israélites du Souf l'emploient aussi clandestinement à cet usage.
TAOUDANT.........	Novembre Décembre	Rare	»	Régime moyen à très large tige jaune. Grosses dattes molles jaunes, bonnes.	»	Se conserve longtemps sur l'arbre.	On laisse les régimes sur l'arbre le plus que l'on peut et on ne les détache que pour la consommation hivernale.
CHETTARA.........	Janvier de l'année suivante	Très rare	»	Dattes molles, grosses et jaune clair.	»	3 mois environ en le laissant sur l'arbre.	Son nom lui vient de ce que le fruit ne mûrit qu'en hiver. Fleurit aussi très tardivement en Mai.

STATION BERBÈRE D'AIN-GUETTAR

(MAROC)

La station berbère d'Aïn-Guettar est située à 3 k. à l'Est du fort de Guicer (Chaouïa) au milieu d'une vaste plaine inhabitée, couverte d'une innombrable quantité de blocs de pierre qui rendent la circulation des véhicules très difficile. La végétation est presque nulle. Bien avant d'y arriver, on remarque au loin un palmier gigantesque, qui, comme une sentinelle avancée, se dresse fièrement près de la source d'Aïn-Guettar.



J'ai étudié en détail cette station dont les murs ont encore sur quelques points 1^{m}50 de haut.

A. — Vaste excavation de 100 m. de diamètre creusée, semble-t-il, de main d'homme et d'une profondeur de 4 mètres. Ses rives sont très escarpées au Sud et bornées de rochers à pic, les autres rives sont en pente douce.

B. — L'eau de la source arrive au centre de cette excavation et se perd dans les terres.

C. — Un canal d'écoulement de 4 m. de large creusé de main d'homme servait pour l'écoulement des eaux de ce lac artificiel. Le canal était coupé par plusieurs barrages d'un mètre d'épaisseur.

D. — Parc à bestiaux construit en pierres, les murs sont réguliers, longueur 120 m. et largeur 50 mètres.

E. — Couloir de 4 m. de large et 50 m. de longueur, murs épais en matériaux régulièrement assemblés.

F. — Vaste parc à bestiaux entouré de murs ayant encore 1^{m}50 de hauteur construits avec deux rangées de pierres posées de champ parallèlement et remplies de menues pierres suivant la technique du mur berbère.

G. — Corps d'habitation, murs bien travaillés.

H. — Autre corps d'habitation.

I. — Autre corps d'habitation.

J. — Cuvette creusée dans le roc de 2^{m}50 de diamètre et de 0^{m}40 de profondeur. Le fond est bien nivelé.

K. — Enceintes circulaires de pierres parallèles. J'en ai fouillé une vingtaine et dans aucun cas je n'ai trouvé dans l'enceinte, soit des ossements soit des silex. Ces enceintes ne peuvent pas avoir appartenu à des cromlech, mais devaient servir de base aux huttes semblables que les marocains construisent encore autour des douars.

L. — Deux buttes artificielles, de trois mètres de haut et de dix mètres de diamètre, formées de blocs de pierre ou de terre. Elles ont tout l'aspect de tumulus.

M. — Petite construction rasée et isolée sur un coteau,

murs peu épais, dans les fouilles que j'ai fait pratiquer j'ai trouvé des ossements d'animaux, des silex taillés et de menus objets de poterie. Il y aurait peut-être là un petit sanctuaire.

N. — Habitations rasées, murs construits en blocs de pierre, bien assemblées. A remarquer les petites dimensions des pièces.

ICARD.

NOTE

sur une collection d'autographes arabes de l'ancien ministre de France au Maroc, CHARLES FÉRAUD.

La Société historique Algérienne a eu l'heureuse fortune de recevoir une collection d'autographes arabes fort précieux pour l'histoire de la conquête de l'Algérie. Ce sont des pièces (lettres officielles pour la plupart) ayant toutes trait aux luttes soutenues par la France, ou à son administration en Algérie, de 1830 à 1871. Elles émanent, d'ailleurs, de personnages indigènes ayant rempli des fonctions officielles ou mêlés directement aux affaires dont ils parlent.

Voici comment, en tête du volume portant la date de 1873, l'ancien Ministre de France au Maroc explique leur entrée en sa possession :

« Ces pièces, avaient été mises en vente sur la place de Chartres, comme vieux papiers. C'était en 1871.

Un heureux hasard fit que M. le pasteur Dürr, un matin, sur la place de Chartres en se rendant au Temple, vit ce tas de papier mis en vente pour envelopper des denrées. Il y en avait, me disait-il, une charretée. Leur importance le frappa ; il en fit l'acquisition en bloc pour la somme de trois cent francs.

M. Dürr a eu la gracieuseté de me donner les manuscrits arabes qu'il a trouvés au milieu de ce tas de papiers. Il a remis en ordre, m'a-t-il dit, tout ce qui est écrit en Français.

Alger le 15 mars 1873.

FÉRAUD,
Interprète principal de l'armée auprès du Gouverneur Général.

A cette note sont joints deux billets autographes et sans date, l'un de M. le Pasteur Dürr, l'autre de son fils.

1° de M. le Pasteur Dürr :

Cher Ami,

J'ai le plaisir de vous envoyer les pièces que je vous ai promises. Elles embrassent toute la province d'Oran.

J'ai quelques liasses renfermant la correspondance du ministère avec le Gouvernement Général. — Peuvent-elles vous être utiles ? — Disposez-en.

Faites-moi le plaisir de me traduire le titre de l'ouvrage ci-joint.

Tout à vous.

Dürr.

P. S. — J'ai également beaucoup d'autres liasses sur les bureaux arabes en général.

Parmi les pièces que je vous envoie il y a une liasse sur les Interprètes.

Je joins également les 2 vol. in 4° ».

2° de M. E. Dürr, fils :

Monsieur l'Interprète,

Mon père me charge de vous faire transmettre les papiers demandés, et me prie de vous dire qu'il en tient d'autres à votre disposition, dès que vous voudrez bien les faire prendre par votre ordonnance.

Recevez, Monsieur l'Interprète, l'assurance de nos bien cordiales salutations.

E. Dürr.

Maintenant que nous avons expliqué la provenance de ces documents par les documents eux-mêmes, examinons la collection. Une première remarque est à faire : l'ordre du classement des pièces est arbitraire. D'une part, il ne suit que vaguement l'ordre des dates, s'en écarte souvent beaucoup. D'autre part, les pièces ne sont pas complètement groupées d'après les faits ou les régions auxquels elles se rapportent. Quelques-unes même ne semblent être entrées dans la Collection que dans un but de conservation. Il nous paraît certain cependant que Féraud avait adopté une classification déterminée. Ce qui le prouve ce sont les pages de son registre, laissées en blanc au milieu même des pièces classées, pages destinées assurément à recevoir des documents se rapportant à un ordre de faits connu de lui seul. Ce sont encore les traductions totales ou partielles de certaines pièces, traductions écrites de sa propre main. Des pièces sans dates se trouvent volontairement placées au milieu de pièces datées. Tout cela, nous en sommes persuadés, en vue d'un travail ultérieur, car Féraud n'était pas homme (ses travaux le prouvent) à laisser des documents aussi importants dormir dans l'oubli. Les occupations absorbantes de ses fonctions de Ministre Plénipotentiaire à Tripoli, mais surtout à Tanger en 1884, purent seules l'empêcher de mettre son projet à exécution. On sait que la mort le surprit en pleine activité diplomatique.

Son fils, le colonel Féraud, commandant supérieur du cercle de Taourirt, ne voulant pas que ces pièces si importantes pour l'histoire de l'Algérie restent plus longtemps hors de la portée des travailleurs, les a offertes aux archives de la Société Historique Algérienne dont M. Féraud père avait été un des illustres présidents. Cette offre délicate honore à la fois celui qui l'a faite et la société qui en a bénéficié. Tous les membres de notre société en ont été profondément touchés.

Nous donnons ci-dessous la liste des pièces contenues dans les deux volumes.

1er Volume

Page 29bis De Bou Maza aux Oulad Chérif. Ordre de prendre les armes. 1845.

— 30 El Hadj el Ouza et Adda ben Ismaïl au maréchal Clausel. Rapport sur des attaques par Abdelkader.

— 31 El Mazari au général Bugeaud. Il lui apprend la mort de Mustapha ben Ismaïl. Mai 1843.

— 32 De Ben Allâl au maréchal Valée. Cadeaux d'Abdelkader au duc d'Orléans. Octobre 1839.

— 33 D'Abdelkader au maréchal Valée. Rupture des relations de l'Emir avec le commandant de la place d'Oran. Août 1839.

— 34 Ibrahim bey au maréchal Clauzel. Affaires de Tlemcen. Août 1835.

— 35 Confirmation de la lettre précédente par les aghas des Douaïrs et des Zmala. Août 1835.

— 35bis Lettre de Berkani à Ben Aouda, agha. Février 1838.

— 36 De Ben Allâl au maréchal Valée. Au sujet d'un cadeau du roi de France à Abdelkader alors au Sahara. Juin 1838.

— 37 De Ben Allâl à Mgr Dupuch. Au sujet d'un échange de prisonniers. Juillet 1841.

— 38 De Mahi-ed-Din, lieutenant d'Abdelkader, au général Rapatel. Réponse à une demande de reddition de prisonniers. Février 1837.

— 39 Ahmed ben Salem au Gouverneur Général. Incursion des Zouitna contre les partisans d'Abdelkader. Septembre 1838.

— 40 El Hadj Mahi-ed-Din au général Rapatel. Réponse à une demande de reddition de prisonniers. Décembre 1836.

— 41 Nomination de Kaddour ben Mokhfi comme agha du Maghzen de Mostaganem (Bodjia, Akerma Gheraba, Hachem Dagh, Aabid Cheraga, Guerboussa). *Autographe de Bugeaud.* 25 juin 1843.

Page 42 Lettre d'El Mazari au Gouverneur Général. Remerciements. *Traduct. autographe de Léon Roches.* S. d.

— 43 Lettre de Sidi Lekhal au Gouvern. Gén. S. d.

— 44 De Ben Allâl au maréchal Valée. Réclamation au sujet d'individus arrêtés. Juin 1837.

— 45 Omar ben El Hadj Larbi, agha du Tell de Médéa avertit des menées d'El Berkani. *Trad. autographe de Léon Roches.* Novembre 1842.

— 46 De Ben Allâl au commandant De Salles. Réclamation au sujet de l'enlèvement par les Chasseurs d'Afrique du Haouch Oulad Sidi Yahia b. Merbouh. Juin 1839.

— 47 D'Abdelkader au commandant des troupes d'Oran. Félicitations pour avancement. Décembre 1837.

— 48 D'Abdelkader au maréchal Valée. Réclamation au sujet d'attaques. Décembre 1838.

— 49 Miloud ben El Harach au maréchal Valée. Demande d'armes. Janvier 1839.

— 50 D'Abdelkader au maréchal Valée. Demande d'autorisation de passage pour un arabe émigrant chez Abdelkader. Juillet 1839.

— 51 D'Abdelkader au maréchal Valée. Même objet que ci-dessus. Mai 1839.

— 52 De Ben Allâl au maréchal Valée. Même objet. Septembre 1838.

— 53 Ali ben Lakhal ben Ali à l'agha des Arabes Daumas. Compte-rendu d'un combat entre Abdelkader et les Français. Juin 1836.

— 54 De Ben Allâl au maréchal Valée. Félicitations pour la naissance du fils du Roi de France. 1838.

— 55 Sidi Lakhdar el Mokhtari au Gouv. Gén. Soumission des gens du Titteri. 1835.

— [illegible] De Ben Allâl au maréchal Valée. Mise en liberté de Farhat ben Saïd. Août 1838.

Page 57 D'Ahmed ben Kaddour à Daumas. Rapport sur un message à Sidi Lekhal. Mars 1842.
— 58 De Ben Allâl au commandant De Salles. Demande d'ouvriers. Affaires d'Aïn Madhi. Septembre 1838.
— 59 De Ben Allâl au maréchal Valée. Demande de 400 bombes. Septembre 1838.
— 60 De Mustapha ben Ismaïl à Bugeaud. Rapport sur les menées d'El Habib. Avril 1842.
— 61 Reçu, pour l'émir Abdelkader, d'armes et de munitions.
— 62 Lettre des Beni Khelil, Beni Missera, Soumata, Beni Menad, Hadjoutes. Ils acceptent Si Bouzid pour caïd, et se soumettent. Mai 1833.
— 63 Du marabout de Guefaït au général commandant à Mascara. Octobre 1855.
— 64 De l'Agha de Mostaganem au Gouv. Gén. Demande d'autorisation de pèlerinage pour El Mazari. Juillet 1843.
— 65 Si Belkacem ben Yagoub au maréchal Pélissier. Demande d'audience. Octobre 1840.
— 66 Lettre des tribus du Titteri au général en chef. Octobre 1833.
— 67 Si Ali ben Aïssa, marabout du Jurjura, au général en chef. Février 1832.
— 68 Divers employés des mosquées de Blida au maréchal de Mac-Mahon. Demande d'augmentation de solde. Janvier 1866.
— 69 Ali ben Aïssa, marabout du Jurjura, au général en chef. Il propose son intermédiaire entre les Français et Ahmed bey. Février 1832.
— 70 Mohammed, bey du Titteri, au commandant du Bureau Arabe. Renseignements politiques sur la région. Février 1836.
— 71 De Ben Allâl au maréchal Bugeaud. Echange de prisonniers. Juin 1842.

Page 72 Plainte des habitants du Titteri au général en chef. Octobre 1833.
— 73 Le Mufti, le Cadi et le Hakem de Blida au Gouv. Gén. Une catastrophe a renversé 70 maisons. Novembre 1842.
— 74 Le Bey de Médéa au colonel Marey. Rapport. Avril 1836.
— 75 Ali ben Bouia, caïd du Chenoua, accusé d'être de connivence avec Abdelkader, proteste de sa soumission. Janvier 1843.
— 75 bis. Des gens du Chenoua au général en chef. Même sujet, même date.
— 76 Mohammed ben Daoud Khodja, au maréchal Bugeaud. Soumission des O. Djebbar. Novembre 1842.
— 77 Ben Farah et Bou Zekri se plaignent au Gouv. Gén. du Bey du Sebaou. Juin 1838.
— 78 Mustapha ben Ismaïl au Gouvern. Gén. Affaires d'Abdelkader. Août 1841.
— 79 Cheik Aouia des Hassen ben Ali à Mohammed bey de Médéa. Septembre 1835.
— 80 Ali ben Smati, caïd des Aribs, au commandant des Affaires arabes. Rapport sur un Cadi. Mars 1838.
— 81 Lettre de... à Youssouf sur les agissements d'Abdelkader chez les Oulad Naïls. 1844.
— 82 D'Abderrahman ben Taïfour au Gouvern. Gén. Renseignements sur la situation politique de sa région. Janvier 1843.
— 83 Du bey Ibrahim au colonel Marey. Févr. 1836.
— 84 Du Caïd des Beni Khelil au capitaine d'Allonville, chef des Affaires arabes. Sept. 1839.
— 85 De l'émir Abdelkader au maréchal Bugeaud. Réclamations au sujet d'indigènes commerçant sur nos marchés. Août 1838.
— 86 Miloud ben El Harach au Gouv. Gén. Demande

de plomb. Abdelkader est à Aïn-Madhi. Septembre 1838.

Page 87 Le Caïd des Aribs au Gouv. Gén. Février 1838.

— 88 Le Caïd de Khachna au Capitaine chef du Bureau arabe. Rapport sur des achats de poudre. Novembre 1836.

— 89 Le caïd de Bône au maréchal Randon. S. d.

— 90 El Mazari au Maréchal Bugeaud. Sur la soumission des tribus des environs de Mostaganem. S. d.

— 91 Ali ben Smati, caïd des Aribs, au capitaine Pélissier. Plainte contre un cadi. Mars 1838.

— 92 Du Bey de Médéa au Colonel agha des Arabes. Rapport sur l'armement des indigènes. Avril 1836.

— 93 Ahmed ben Salem au capitaine Pélissier. Menaces à l'égard des Français. Décembre 1838.

— 94 Lettre au colonel Marey sur une affaire d'héritage. S. d.

— 95 Plainte au Gouvern. Gén. contre le cadi Si Kaddour d'Alger. Mai 1838.

— 96 Le Bey de Médéa au colonel Marey. Rapport sur un transfuge du camp d'Abdelkader. Février 1836.

— 97 La dame Souna bent Omar au Gouv. Gén. Réclamation au sujet de propriétés séquestrées dans la Mitidja. Février 1839.

— 98

— 99 Lettre du Bey de Tunis au Maréchal Clausel. Octobre 1835.

— 100 De Boumédiène ben Ali au maréchal Pélissier. Demande de subvention pour services. 185…

— 102 Du Marabout de Guefaït au général de Martimprey. Octobre 1859.

— 103 Kaddour ben El Mokhfi, agha d'El Bordj au colonel R.... Réclamation pour une propriété. 1843.

Page 104 De Mohammed ben Mahi-ed-Din à l'Agha des Arabes. 1844.

— 105 De l'agha Kaddour au Commandant de Cherchell. S. d.

— 106 De Belkacem Ou Kaci au capitaine Wolf. Récit de son empoisonnement. S. d.

— 106bis Mohammed Ou Kaci au capitaine Wolf. Il annonce la mort de son frère, des suites d'un empoisonnement. Juillet 1854.

— 107 Le caïd des caïds de Bougie au Gouvern. Gén. Lettre de félicitations. S. d.

— 108 Mustapha ben Othman bey au maréchal Bugeaud. Rapport sur les affaires d'Abdelkader dans la région de Mostaganem. Août 1841.

— 109 De l'agha de Laghouat au colonel Marey. Novembre 1838.

— 110 Le caïd des B. Khelil à Daumas. 1841

— 111 Abdallah Benouali au Gouv. Gén. Janv. 1843.

— 112 Ahmed, bey de Constantine, au maréchal Valée. Octobre 1838.

— 113 Du même au même. S. d.

— 114 El Hadj Ahmed à Monsieur Ch... Novembre 1849.

— 115 Invitation à Mme la maréchale Randon d'assister au mariage du *prince* Mohammed ben Mustapha avec la *princesse* fille d'Ahmed bey.

— 116 Ali ben Aïssa se plaint d'être dans la misère à Alger. Octobre 1845.

— 117 D'Omar ben Mahmoud ben Tchaker-bey à Léon Roches. Des propriétés lui ont été séquestrées par Ahmed bey puis retenues par les Français. S. d.

— 118 Le cadi de Bône au maréchal Randon. Rapport. Avril 1864.

— 119 De l'émir Abdelkader à Ben Achour du Ferdjioua. S. d.

Page 120 Hamouda ben Cheikh, de Constantine, attire l'attention du maréchal Randon sur sa famille (les Ben Lefgoun). 1852.

— 121 De Bou Aziz ben Gana au maréchal Randon. Plainte contre le cadi Bou Qandoura, d'Alger, qui voulait marier les filles d'Ahmed bey. Elles ne devaient épouser que des Turcs d'après les dernières volontés de leur père. 1840.

— 122 De Bou Aqal cheikh des Haractas à Ali ben Ahmed. Invitation à rejoindre Ahmed bey. Mai 1838.

— 123 De Mohammed el Abed ben El Hadj Ali, marabout de Laghouat au Gouv. Gén. 1857.

— 124 Hadj Ahmed pacha aux gens de la tribu des Telaghma. Appel aux armes. Mai 1838.

— 125 D'Ahmed bey à Salah ben Ba-Ahmed, Appel aux armes. Mai 1838.

— 126 D'Ahmed bey à Bou Aqal. Appel aux armes. Mai 1838.

— 127 D'Ahmed bey aux Beni Toufout. Appel aux armes. Mai 1838.

— 128 D'Ahmed bey au maréchal Valée. Il veut bien l'alliance des Français et la paix, mais être maître chez lui. 1838.

— 129 De Rezqi ben Mansour au commandant de la place de Bône. S. d.

— 130 Du même au Commandant de la place de Guelma. Rapport sur les agissements d'Ahmed bey. S. d.

— 131 De Bou Diaf au maréchal Clausel. Il presse ce dernier de venir. 1835.

— 132 Les gens des Beni Bou Yacoub au général en chef. Offre de soumission. Décembre 1833.

— 133 Les habitants d'Oudjda au Général en Chef. Ils protestent de leur nationalité marocaine. 1859.

Page 134 D'Okkaz ben Achour au caïd des Zmala (Ali ben Ba Ahmed). 1838.

— 135 Du même à l'agha des Daïra (Ben Hamlaoui). 1838.

— 136 D'Ahmed Salah Rezqi au maréchal Randon. Il se plaint des menées de ses ennemis. 1854.

— 137 Ahmed Chérif, de Chekfa, au Gouv. Gén. Demande de rançon pour un bateau autrichien coulé sur la côte. 1842.

— 138 Seliman ben Ali ben Djellab au Gouv. Gén. Affaires de Touggourt. Soumission. 1853.

— 139 De Seliman ben Ali ben Djellab au Gouv. Gén. Notes généalogiques sur les Ben Djellab. 1853.

— 140 Du même au même. 1853.

— 141 El Hadj Mustapha bey au maréchal Bugeaud. Rapport sur les agissements d'Abdelkader. 1841.

— 142 Farhat ben Saïd au Gouv. Gén. Conseils d'attaquer Ahmed Bey. 1833

— 143 Du même aux gens de la tribu des Telaghma. Il leur conseille d'enlever leurs récoltes et de se déclarer contre Ahmed Bey. 1838.

— 144 Du même au Gouverneur Général. Rôle historique de sa famille. Mars 1832.

— 145 Ahmed ben Mohammed ben El Hadj Mokrani au Gouv. Gén. Offre de soumission et de services. 1836.

— 146 De Ben Allâl au maréchal Valée. Cadeaux d'Abdelkader. Mai 1838.

— 147 Ibrahim-Bey, de Bône, à divers personnages pour les mettre en garde contre les Français. 1832.

— 148 De Ben Zekri au Gouv. Gén. Juin 1834.

— 149 Ahmed Chérif (des Righa de Constantine) et autres, se plaignent d'être tyrannisés par Ahmed Bey. 1833.

Page 150 D'Ismaïl ben Ibrahim-Bey. Réponse à une invitation du Gouverneur Général. 1832.

— 151 Du même au même. S. d.

— 152 Les notables de Bône au Général en Chef. Février 1832.

— 153 De Bou Diaf au Gouverneur Général. Rapport sur son entente avec les tribus du Titteri contre Ahmed Bey. 1834.

— 154 De Mokrani au Gouv. Gén. Offre de coopération avec les Français. 1834.

— 154 De Bou Diaf au Gouv. Gén. Même sujet. S. d.

— 156 De Mustapha ben Ismaïl à Bugeaud. Abdelkader chez les Djaâfera. 1843.

— 157 Mohammed ben Saïd au maréchal Pélissier. 1849.

— 158 De Mohammed ben Saïd au maréchal Pélissier. 1849.[1]

— 159 Du même au même. 1851.

— 160 D'Ali-Chérif au maréchal Randon. 1857.

— 161 D'Ali-Chérif au Gouverneur Général. 1853.

— 162 D'El Djoudi ben Mohammed au Gouverneur Général. 1856.

2e Volume

Page 1 Acte généalogique de Si Laribi portant le sceau du Sultan Mouley Mohammed. S. d.

— 1bis D'Ibrahim ben Ahmed à l'émir Abdelkader. La peste a éclaté dans sa zaouïa. S. d.

— 2 Du chérif Mohammed ben Ibrahim à Ahmed bel Hadj Hamid et autres, signalant le passage d'Ali Bey. S. d.

— 2bis De Mohammed ben Mosly au capitaine d'Allonville, agha des Arabes. Renseignements sur Constantine. 1837.

Page 3 Du bachagha Bou Alem et de l'agha El Baghdadi au général Changarnier. Félicitations. Sans date.

— 3bis Ibrahim-Bey, de Mostaganem, signale l'écroulement des remparts. Septembre 1838.

— 4 De Si Bou Bekr à...

— 4bis Des habitants de Médéa au Gouverneur d'Alger. Félicitations pour la défaite de Ben Aïssa par le général d'Uzer. Novembre 1834.

— 5 De Si Maâmar ben Ali Tedjini, pour accréditer un personnage auprès d'Abdelkader. S. d.

— 5bis De Mokrani au Gouv. Gén. Juillet 1834.

— 6 Le Cheikh Hadj Amar, du Jurjura, autorise Mohammed ben Belqasim à donner l'*ouird*. 1849.

— 6bis De l'émir Abdelkader. Appel aux Beni Djaad. Sans date.

— 7 Acte de paiement d'une diya à Sliman ben Hamza. Sans date.

— 7bis Circulaire du général de Saint-Arnaud sur les changements de résidence des indigènes. Décembre 1850.

— 8 Des gens de Médéa au Général en chef. Ils l'appellent à leur aide. Décembre 1833.

— 9 Des gens de Blida au même 1834.

— 10 De Ben Zekri au maréchal Valée. Plainte contre Mokrani. 1839.

— 11 Ben Aouda, cheikh des Oulad Mokhtar (Médéa) au Gouverneur Général. Réclamation contre les Beni Mzab. 1834.

— 12 Du Cadi de Bône. Plainte, contre l'adjoint indigène de la ville, en faveur de femmes chanteuses. Juillet 1839.

— 13 Ahmed Chérif, mufti de Dellys, se plaint des agissements d'Abdelkader. Septembre 1839.

— 14 De Ben Salem au Gouverneur Général. Bou

Triq accusé d'avoir assassiné un Français. M. Villard. Juillet 1839.

Page 15 Plainte au capitaine d'Allonville contre le caïd des Beni Mousa. Juilet 1839.

— 16 Le Raïs Mohammed, chassé de Collo par les Kabyles, se plaint au Gouverneur Général. Août 1839.

— 16bis *a*) Amulette de la Mecque.
b) de Nacer ben Chôra au cheikh des Nefzaoua Retour d'Ali Bey dans les Zibans. Juilet 1871

— 17 Les gens de Khachna signalent les incursions des gens des Issers. Septembre 1842.

— 18 De Belkasem ou Kaci, des Amraoua, au Gouverneur Général. Félicitations pour la nomination du général Changarnier comme Gouverneur Général. Mai 1848.

— 18bis D'Ahmed ben Cadi, au même. Même sujet.

— 19 De Mohammed ben Mahi-ed-Din au commandant Daumas. Rapport sur la situation de sa région. 1842.

— 20 Réclamation de la tribu des Chorfa pour le maintien du chef de leur région. Sans date.

— 20bis De Ben Allâl, lieutenant d'Abdelkader au maréchal Valée. Réclamation d'esclaves en fuite. Juin 1839.

— 21 Amzian ben El Haddad à Bou Mezrag Mokrani. Rapport sur les affaires de la région Sans date.

— 22 De Si l'Ala aux cheikhs de Touggourth. Il leur annonce ses succès contre les Français. 1862.

— 23 Muley Ahmed Chérif à El Hadj Hamida des Ahrouch. Appel aux armes. Août 1864.

— 24 Ben Ali-Chérif au Gouverneur Général. Rapport. Sans date.

— 25 De Ben Taïeb, secrétaire d'Abdelkader au Gouverneur Général. Réclamation contre les agents français. Mai 1839.

Page 26 Du Cheikh des Issers au Gouverneur Général. Menées du Bey du Sebaou. Février 1838.

— 27 Les Beni Mousa au Gouverneur Général. Ils ont lutté contre les Hadjoutes ; leur caïd s'est enfui. Décembre 1836.

— 28 Ben Hamza (de Coléa) au Gouverneur Général. Remerciements. Janvier 1840.

— 29 Reçu (signé par Mohammed ben Hoseïn, dey du Titteri) de trois mille francs avancés par Clauzel. Octobre 1835.

— 30 De Mustapha ben Ismaïl. Il organise les Douaïr et les zmala en makhzen. Février 1840.

— 31 D'Ibrahim ben Kara Ali au maréchal Bugeaud. Il demande un ordre d'embarquement pour Constantine. Sans date.

— 32 Ben Salem, lieutenant d'Abdelkader, au Gouverneur Général. Affaires des bœufs de Ben Durand. 1840.

— 33 Les chefs indigènes de Sidi-Bel-Abbès au général Chanzy. Félicitations. 1873.

— 34 Mokrani à Féraud. Félicitations pour sa nomination à Alger. Sans date.

— 34bis Mohammed ben Brahim, lieutenant d'Abdelkader, écrit au juif El Koubi qu'il lui a ménagé une entrevue avec le cheikh Ibn Nacer. S. d.

— 35 De Mohammed ben Brahim au cheikh El Habib. Ordres contre les troupes françaises. Sans date.

— 35bis De Mohammed l'Arbi ben El Hasen el Mechichi (de Ouazzan) à Mohammed es-Sadouki. Demande de renseignements sur l'action française. 1831.

— 36 De Mohammed Benouali au duc de Malakoff. Salutations. 1853.

— 37 De Bou Mezrag Mokrani aux tribus. Appel à la Guerre Sainte. S. d.

Page 37bis De Bou Mezrag Mokrani aux tribus. Appel à la Guerre Sainte. S. d.
— 38 De Mohammed ben Fiala aux tribus. Appel à la Guerre Sainte. S. d.
— 39 D'Ibrahim-bey (Mostaganem) au Gouverneur Général. Rapport sur le combat d'Aïchoba entre Abdelkader et les Couloughlis de Tlemcen. 1835.
— 40 De Si Mahammed, bey de Médéa, au maréchal Clauzel. Combats contre El Hadj Seghir. Novembre 1835.
— 41 Du même au même. Sur les agissements d'Ali ben Embarek. Novembre 1835.
— 42 Adda ould Othman, des Douaïrs, au Gouverneur général. Protestations d'amitié. 1835.
— 43 D'El Hamdani (agha de Taourga près Dellys) au Gouverneur Général. Il signale les agissements de l'émir Abdelkader dans sa région. Mars 1846.
— 44 Du même au même. Même sujet. 1846.
— 45 De Mokrani au commandant de Bordj Bou-Arréridj. Sur un combat livré à des dissidents. Octobre 1864.
— 45bis Arrêté du maréchal Bugeaud, en date du 9 août 1841, nommant Mustapha Oulid Othman-Bey, bey de Mostaganem, avec les Bordjia et les Medjaher comme tribu Makhzen.
— 46 *Autographe de Bresnier.* Nomination par le Procureur Général d'Ahmed el Badaoui comme membre de la commission de réorganisation de la justice musulmane. 20 janvier 1860.
— 47 De Si Chérif bel Harach au Gouverneur Général. Demande de décoration. Sans date.
— 48 De Si l'Ala ben Bou Bekr aux gens d'Ouargla. Appel à la guerre sainte. S. d.

Page 49 De Si Bou Bekr ben Larbi au maréchal Randon. Remerciements. Avril 1857.
— 50 De Si Hamza ben Bou Bekr aux gens d'Ouargla, pour les pacifier. Juillet 1850.
— 51 Du même au Gouverneur Général. Envoi de chameaux. 1851.
— 52 Du même au même. Excuses de ne pas se présenter. Sans date.
— 53 D'Adda Ould Othman et d'El-Hadj el Ouzaâ au Gouverneur Général. Après le désastre de la Macta ils se défendent de tout acte de faiblesse. Juillet 1835.
— 54 Ahmed, bey de Médéa, au colonel Marey. Ses luttes contre les Hadars. Février 1836.
— 55 Du Chérif Mohammed ben Abdallah aux tribus. Appel à la Guerre Sainte. Sans date.
— 56 D'Ibrahim bey de Mostaganem au Gouverneur Général. Rapport sur Ben Dran. Il demande son expulsion d'Oran. Septembre 1835.
— 57 Du même au maréchal Clauzel. Rapport sur les Turcs soldats mariés et qui ont besoin d'un secours. Demande d'un interprète pour son usage. Septembre 1835.
— 58 Lettre de X... au Procureur du Roi, pour réclamer une fille publique du nom de Fifi bent Hamida. Août 1838.
— 59 Les Cadis de Constantine au Général en Chef de cette ville. Vérification des titres de propriété des fils de Salah-Bey. 1847.
— 59bis D'Hasan, lieutenant d'Abdelkader aux Oulad Bou Sbaâ. Appel à la Guerre Sainte. S. d.
— 60 Du même aux Oulad Abd-en-Nour. Même sujet. Sans date.
— 61 Ibrahim, bey de Mostaganem, au maréchal Clauzel. Sur l'affaire d'Aïchoba. Juillet 1835.
— 62 Adda ould Othman, agha des Douaïrs au ma-

Page 92 De Belqasem ben Yacoub, de Bône, à Mustapha ben Kerim. 1833.
— 93 Du cheikh Ou Rabah au Commandant supérieur de Bougie. Demande d'appui. 1847.
— 94 De Mustapha ben Ismaïl au maréchal Bugeaud. Soumission des Beni-Amer. 1842.
— 95 De Kaddour ben Mokhfi au maréchal Bugeaud. Demande d'aman. Sans date.
— 96 De Ben Allâl au maréchal Valée. Plainte et menaces. Juin 1839.
— 97 Autorisation émanant du cheikh El Haddad pour donner l'*Ouird* des Rahmaniya.
— 98 De Mohammed el Hachemi au cheikh Mhammed Saâd. Au sujet d'une rahnia.
— 99 Lettre d'Abdelkader. Mai 1877.
— 100 De Ben Nacer. Départ d'Ali Bey de devant Touggourt. Sans date.
— 101 De Mohammed ben Abdallah aux gens de la tribu des Msirda. Appel contre les chrétiens. 1843.
— 102 De Mohammed ben Ibrahim. Sans date.
— 103 El Hasan, lieutenant d'Abdelkader, aux Beni Mendès. Appel à la guerre sainte. S. d.
— 104 Du même à Si Thabit. Même objet. S. d.
— 105 Du même aux Oulad Amer. Même objet. S.d.
— 105bis Décision du Cadi d'Alger sur les Habous. 1835.
— 106 El Hassan, lieutenant d'Abdelkader à Si Thabit. Sans date.
— 106bis De Si Hammouda, hakem de Constantine au général De Négrier. Tentative de rapprochement. Sans date.
— 107 Du Caïd des Adaoura au capitaine Ducrot. Agissements d'Abdelkader dans cette tribu. Sans date.
— 108 et 108bis Empreintes de 2 cachets de Mohammed ben Sultan Seghour. *Traduction par Joanny Pharaon.*

Page 109 Du Caïd des Beni Moussa au colonel Marey. 1836.
— 110 Lettre de l'émir Abdelkader au Consul de France à Tripoli. 1871.
— 111 (en blanc).
— 112 (en blanc).
— 113 (en blanc).
— 114 (en blanc).
— 115 (en blanc).
— 116 (en blanc).
— 117 (en blanc).
— 118 Des gens de Médéa au Général en Chef. Appel contre Abdelkader. Juin 1833.
— 119 Valée. Réclamation pour diverses propriétés. 1839.
— 120 De Mustapha Khaznadar au général Pélissier. 1860.
— 121 De Mustapha-Bey ben Othman-Bey au maréchal Bugeaud. Au sujet d'une emploi de khodja. Janvier 1842.
— 122 Si Hamouda ben Cheikh au duc d'Aumale. Demande d'intervention auprès du maréchal Budgeaud. 1846.
— 123 De Mohammed ben Mahi-ed-Din au maréchal Bugeaud. Protestation de service. 1843.
— 124 (en blanc).
— 125 (en blanc).
— 126 El Mazari à Léon Roches. A propros d'un pèlerinage à la Mecque. 1841.
— 127 Du caïd de l'Oued Zitoun à Daumas. Bruits au sujet d'une expédition probable d'Abdelkader. Juin 1843.
— 128 Mohammed Ou Aïssa, des Beni Khalfoun, demande à être nommé caïd. 1842.

Fin de la liste des pièces contenues dans les deux volumes.

Un certain nombre de pièces, notamment celles des pages 99, 100, 134, 145, 175, 176 et 182 paraissent avoir été introduites dans le deuxième volume bien longtemps après les autres et dans un simple but de conservation. Ces pièces ne se rapportent, ni par leur date (relativement récente), ni par leur contenu aux autres documents au milieu desquels elles sont placées. Elles sont assurément d'un grand intérêt, mais pour des faits qui touchent presque à notre temps ; qui, en tout cas, ne font plus partie de la période héroïque de l'histoire de la conquête ou de la pacification de l'Algérie.

A. Cour.

NOTES SUR LA PEINTURE ARABE

d'après les fresques de la Tour des Dames

DANS L'ALHAMBRA DE GRENADE

Un des côtés de la cour des Lions, dans l'Alhambra, est formé par la salle de la Justice, que composent sept travées richement ornées séparées par des arceaux aux mille stalactites, donnant à l'ensemble l'aspect d'une grotte fantastique. Trois coupoles gracieuses surmontent des pièces carrées qui communiquent avec la cour des Lions par d'élégantes portes ; sur leur plafond, l'on aperçoit dans la pénombre des peintures singulières. Ces peintures sont faites au blanc-d'œuf sur cuir cloué sur des plateaux de bois de peuplier de sept centimètres d'épaisseur, assemblés au moyen de clous recouverts d'étain pour éviter la rouille et l'altération des couleurs. Sur ce bois, le cuir a été appliqué mouillé, tendu et fixé avec des petits clous à tête carrée. D'après Contreras, (1) une couche de plâtre et de colle de deux millimètres d'épaisseur, de teinte rougeâtre, avait été étendue sur le cuir, pour y pouvoir dessiner au poinçon des personnages et des ornements.

Sur l'une des voûtes sont figurées les amours d'un guerrier arabe et d'une chrétienne, accompagnés d'astrologues, de chrétiens et de maures, de lions, d'ours et de sangliers.

(1) Contreras, *Monuments arabes de Grenade.*

Sur une seconde voûte est une fontaine monumentale entourée de personnages déjà vus sur la fresque précédente. Il s'agit sans doute de la suite de la légende et l'on y retrouve la chrétienne tenant un lion enchaîné, des seigneurs, des pages, des cavaliers, une chasse à l'ours, etc.

La voûte du milieu est la plus intéressante, car l'on y voit dix portraits avec des armoiries, portraits dans lesquels l'on a voulu reconnaître dix rois maures. Or, rien ne me semble permettre cette allégation, ni les physionomies, ni la pose, ni le costume. Il semble qu'il s'agisse plutôt d'un Conseil ou *Mechouar*, et que les personnages représentés soient des ministres de la Cour.

Quoiqu'il en soit, ces peintures paraissent avoir été exécutées vers le milieu du XVe Siécle, à l'apogée de la puissance musulmane de Grenade.

Le point intéressant est de savoir par qui elles ont été effectuées et si l'on doit en faire un spécimen propre à la peinture arabe.

Pour certains critiques, et parmi eux l'espagnol Contreras (1), qui a serré la question de plus près, il s'agit bien de peintures exécutées par des artistes *arabes* ; Marcel Dieulafoy (2) est du même avis. Les frères *Hurtado* (3), membres de l'Académie d'histoire d'Espagne, en font des peintures florentines du XVe siècle ou du début du XVIe siècle dans le style dit du *cinquecento* et les classent dans les productions de l'école *Giottesque*. D'autres les attribuent à Van Eyck, qui vint à Grenade en 1428, d'autres encore à Roger van der Weyden, qui mourut à Bruxelles en 1484.

En examinant de très près ces fresques, et dans leur ensemble, et dans leurs détails, en relisant dans les auteurs

(1) *Loc. cit.*
(2) Marcel Dieulafoy, *Espagne*, in coll. Ars. Una.
(3) D. José y D. Manuel Oliver Hurtado, *Granada y suo Monumentos arabes* (Malaga, 1875).

arabes les descriptions de peintures analogues, en les comparant avec des productions antérieures et de la même époque, il ressort que leur origine *byzantine* est incontestable. Ce sont bien des peintures *musulmanes*, mais pas des peintures *arabes*, et le mot a ici son importance. La Grenade des califes abritait dans ses murs, avec des chrétiens et des juifs, des musulmans venus de tous les points de l'Orient ; mais ces musulmans étaient distincts des conquérants du pays, des Arabes venus des bords de l'Yemen par l'Egypte et l'Afrique du Nord. Et ces Arabes avaient une peinture qui leur était propre et dont rien ne permet de rapprocher les portraits et les scènes peints sur les voûtes de la salle du Jugement.

Par contre, en comparant ces peintures aux peintures byzantines de la même époque, j'ai trouvé entre elles une similitude complète dans le dessin, dans la perspective, le groupement des personnages, la forme des animaux, les détails du costume, etc.[1].

Je pense donc que l'on ne peut considérer ces portraits comme une manifestation de l'art pictural *arabe*, qu'ils doivent être classés dans les peintures musulmanes *byzantines* et j'avais eu, jusque ces temps derniers, la conviction qu'il n'existait aucune représentation authentique de la figure humaine faite par les Arabes.

Au cours d'un récent séjour à Grenade, mon excellent ami Cendoya, architecte-conservateur de l'Alhambra, que je suis heureux de remercier ici de son aimable accueil et de sa grande complaisance, me proposa de visiter avec lui une vieille tour de l'enceinte, où seul il était autorisé à pénétrer, pour me donner la primeur d'une découverte sensationnelle qu'il venait d'effectuer. Je l'accompagnai

(1) Voir les miniatures du manuscrit de Josué et du manuscrit de Cosmas reproduites in Ch. Bayet, *l'Art byzantin*, p. 72 et suiv.

avec joie à travers un dédale de couloirs et d'escaliers et, au sommet de la *Tour des Dames*, dans une pièce carrée dont les murs avaient été brutalement éventrés par des fenêtres et des portes modernes, où le plafond dentellé



était noir de fumée, je vis se dérouler une suite de peintures murales dont j'ai pu emporter la copie fidèle et les photographies jointes à ce travail.

Alors que dans la salle de la Justice rien ne permet de conclure à l'œuvre de peintres maures, ici tout affirme l'exécution arabe. L'ensemble, tout d'abord, frappe par son

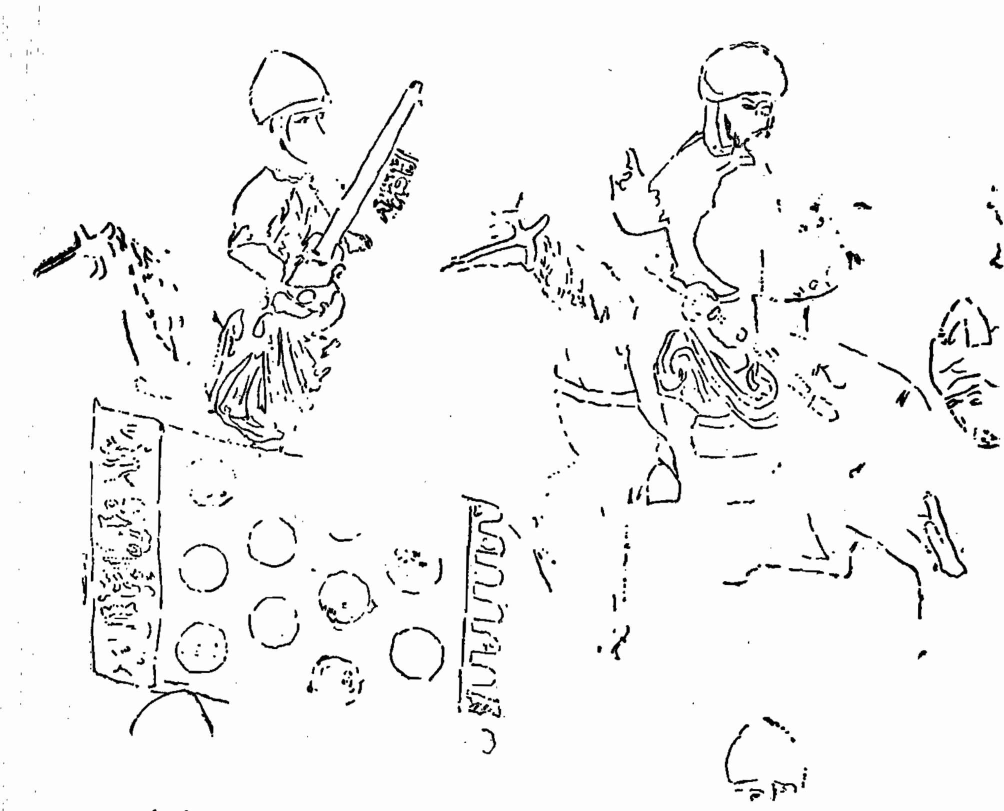
caractère particulier, et si l'on passe aux détails, la conviction est absolue. L'attitude des personnages est celle que nous connaissons tous, chère aux nord-africains ; la physionomie, la coupe de barbe, le regard, les gestes, appartiennent aux maures ; le vêtement est fidèlement traité, dans les plus petits détails. Les animaux domestiques, le lévrier, le mulet, le chameau, sont africains ; quant au cheval arabe, il est partout dessiné avec une perfection vraiment prodigieuse. Dans les scènes de chasse, les animaux sauvages sont admirablement rendus et je défie un peintre qui n'a pas assisté à une chasse au lion ou à la panthère de reproduire, avec une telle perfection, les attitudes propres aux grands fauves.

Cette fois le doute n'était plus permis ; nous nous trouvions bien en présence de peintures murales faites par des Arabes ayant vécu en Afrique dans le palais des rois maures de Grenade.

Mais alors, que devenait la défense du Coran interdisant aux fidèles la reproduction de la figure humaine. J'avais cru jusqu'à ce jour que cette défense était un dogme, et je n'aurais pas songé à la discuter sans cette circonstance imprévue. Je la recherchai dans le Coran sans trouver nulle part autre chose que ce simple conseil : « *Les idoles sont une abomination de Satan ; il faut s'en abstenir si l'on veut être heureux* » (Cor. v. 92).

Dans les *Hadîths*, traditions relatives à la conduite de Mahomet transmises verbalement par les disciples du Prophète, consignés par écrit au IIIe siècle de l'hégire et considérés comme un complément de la législation coranique, la défense est plus précise : « *Gardez-vous de représenter soit le Seigneur, soit l'homme, et ne peignez que des arbres, des fleurs et des objets inanimés* ». Mais il ne s'agit point encore là d'une interdiction formelle,

et plus énergiques furent les prohibitions édictées par les Iconoclastes chrétiens qui, peu de temps après la mort de Mahomet, ensanglantèrent l'église d'Orient, si rapprochée du premier foyer de l'Islamisme. En 726 (Mahomet



était mort en 632), l'empereur Léon L'Isaurien ordonna de supprimer toutes les peintures, tous les tableaux et toutes les statues renfermés dans les édifices sacrés ou publics et dans les maisons particulières. En 754, Constantin Copronyme fit prononcer à nouveau par un synode réuni à Constantinople la condamnation formulée par

son prédécesseur. Ces édits provoquèrent des troubles sanglants et il fallut le concile de Nicée, en 787, pour ramener le calme dans les esprits. Or, la querelle des Iconoclastes avait eu dans tout l'Orient un assez grand retendissement pour avoir pu frapper les commentateurs du Prophète et leur avoir fait interdire la figuration d'Allah et la reproduction de la figure humaine.

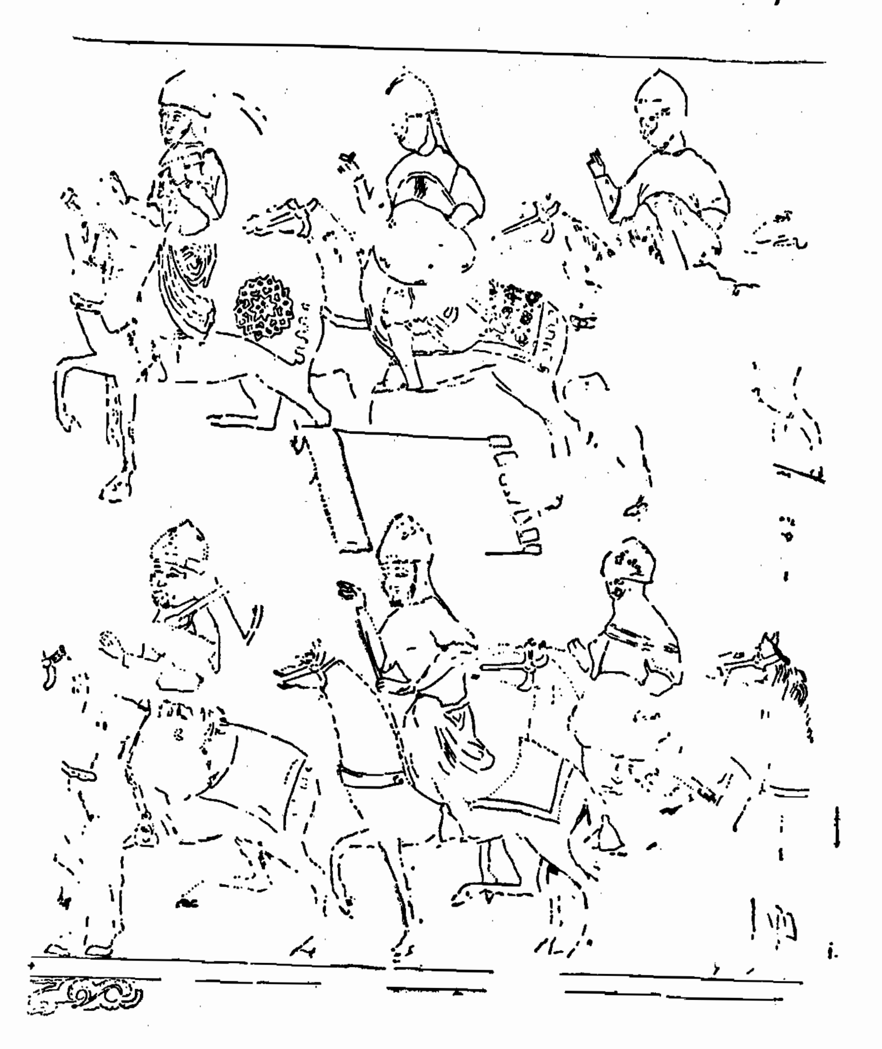
D'après un des plus distingués parmi les lettrés musulmans de la Medersa d'Alger, l'origine de cette prohibition pourrait peut-être se retrouver dans le commentaire d'une des scènes de la vie privée du Prophète : « Une des femmes de Mahomet reçut un jour en cadeau un splendide tapis persan orné d'une belle tête d'homme. Le prophète interdit à sa femme de conserver ce cadeau et fit enlever le tapis en défendant qu'à l'avenir aucune reproduction de figure humaine entrât dans sa maison ».

Un autre lettré m'a certifié que cette défense, faite verbalement, ne concernait nullement la peinture, mais seulement la sculpture, le prophète ayant craint que chez des peuplades barbares, la matérialisation d'Allah ne vînt à ramener l'idolâtrie, contre laquelle il avait tant de peine à lutter.

Il faut croire que la défense de reproduire la figure humaine ne fut pas prise au sérieux par les Arabes des premiers siècles de l'Hégire, et quelques recherches m'ont permis de constater sans peine qu'à l'encontre de la croyance universellement répandue, la peinture portraicturale arabe fut très en faveur en Asie-Mineure et en Egypte, ces deux foyers primitifs et principaux de la vie musulmane.

Damas, Baghdad et le Caire eurent de fameuses écoles des Beaux-Arts, qui formèrent d'excellents peintres, et ces peintres furent assez nombreux pour que *Macrisi*, mort

en 1442, dans son *Kitab al-Khitat* (t. 2, p. 318) cite « *Dhaoun-Nibrâs-oua-ouns el djoullas fi akhbar el Mouzawwiqîn*



min en nâs », le « *Dictionnaire biographique des peintres arabes* » aujourd'hui disparu.

Des ouvrages récents édités au Caire et non encore

traduits, donnent sur la peinture des Arabes quelques renseignements précieux prouvant l'exécution fréquente de portraits à la cour des califes.

C'est ainsi que l'ouvrage de Mohammed Rochdi, ***Histoire de la civilisation arabe avant et après l'Islam***, édité au Caire en 1329-1911, reprend et commente les récits de Macrisi (p. 49).

Dans le ***Traité de la Littérature arabe***, édité aussi au Caire en 1913 (t. 3, p. 263 et suiv.), Djorgi Zéïdan écrit : « Les fatimites d'Egypte ornaient leurs demeures de tapis et de tentures portant des figures humaines. Un des rois fatimites ***Al-Amir bi-Ahkâm Allah*** construisit au Caire, tout auprès d'un lac (***Birkatal-Habach***), une maison de plaisance avec un kiosque placé sur le bord de l'eau. Les fenêtres de ce kiosque, entourées de verdure, donnaient sur le lac et, dans chaque panneau, il avait fait peindre un poète du temps, avec sa ville natale dans le fond et de fragments de ses poésies tout autour. A côté de chaque poète était une console dorée et le fatimiste *Al-Amir*, en entrant dans le kiosque, ordonna de mettre 50 dinars sur chaque console ».

D'après Mouradja Hassan, les portes de la mosquée d'Abd el Malek, à Jérusalem, étaient ornées de l'image de Mahomet, et l'intérieur de l'édifice était tapissé de peintures représentant l'enfer et le paradis. A Damas, à Bagdad, au Caire, les Arabes ne crurent nullement désobéir à leurs lois en figurant les traits du Prophète, des personnages vénérés, des califes, des généraux. Les fabriques de Kalmoun, de Daleik, de Belmessa reproduisirent ces figures sur les étoffes précieuses et y ajoutèrent des cérémonies, des fêtes et des chasses. Un musée de peinture fut même ouvert à Bagdad et l'on cite les œuvres des peintres Abdallah, Ibn Aziz, de Bassara, Kasir, Abou-Bekr

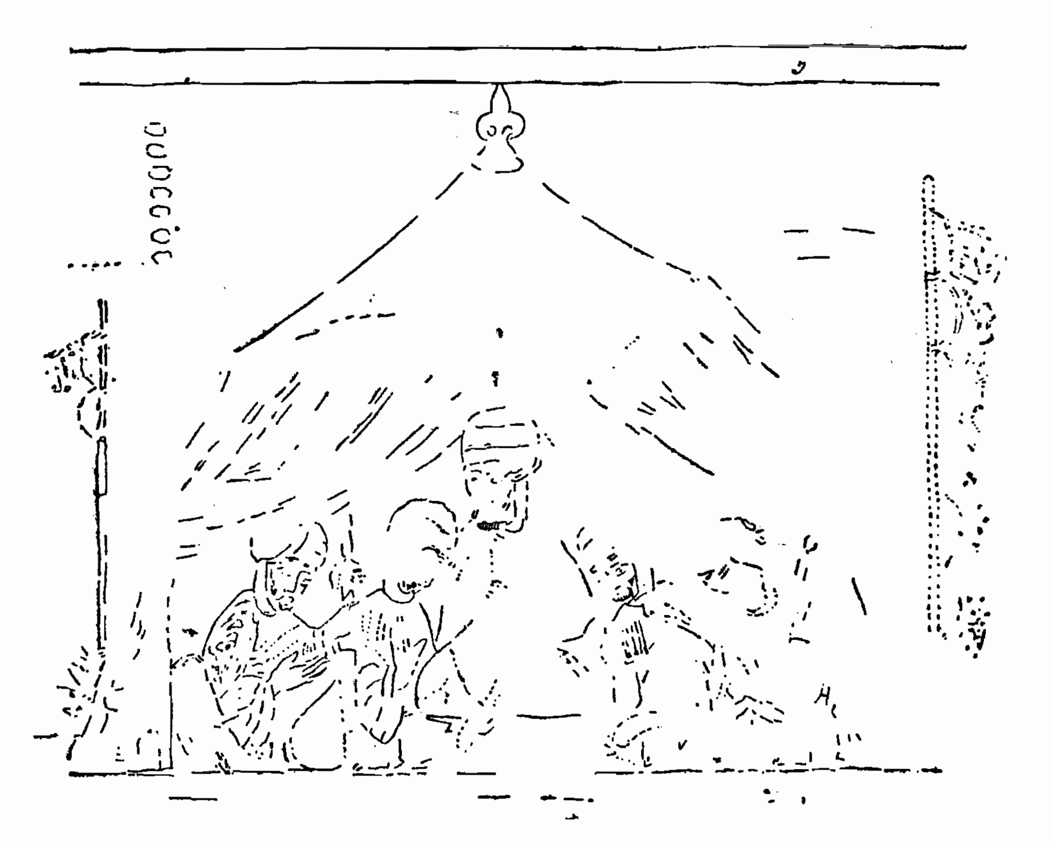
Mohammed, Ahmed ben Yusuf, Mohammed ben Mohammed, etc.

La question me paraît donc tranchée et l'art portraictural existe bien chez les Arabes comme branche cultivée de la peinture.



Une étude intéressante reste à faire, celle des origines de cette peinture. Appartient-elle vraiment en propre aux Arabes, ou fut-elle empruntée par eux à la Perse et à l'Egypte ? Le problème est difficile à résoudre, mais pas insoluble et de nouvelles recherches permettront certainement d'en trouver la solution. Pas plus que les chrétiens, les hindous ou les égyptiens, les arabes n'ont créé

de toutes pièces l'art portraictural ; il ne faut pas leur demander ce que l'on ne saurait exiger d'aucun peuple, des conceptions artistiques pures de tout contact, dégagées de toute influence. Dans ce carrefour mouvementé



que fut l'Orient islamique, de nombreux peuples se sont mêlés ; des bords de l'Yemen les Arabes prirent contact tour à tour avec les Persans, devenu chrétiens sous Kosroès, influencés eux-mêmes par l'art hindou et par l'art chrétien, puis avec les abyssins et les coptes, enfin avec les égyptiens. Ils reçurent de ces peuples, tous très

épris d'art architectural et de peinture, des goûts artistiques qu'ils développèrent bientôt, et il serait souverainement injuste de refuser aux Arabes du moyen âge ce que l'on accorde si largement à tous les peuples du monde, la faculté d'adaptation et le perfectionnement des méthodes et des procédés employés.

Dr Edmond-Vidal,
Chargé de mission en Espagne
par le Ministère de l'Intérieur.

Bibliographie

F. Blanché. — **Ruines berbères des environs d'Aïn-el-Turk.** In Bull. Soc. Géogr. Archéol. Oran, juin 1913, pp. 223-230 et 4 fig.

Malgré les nombreuses recherches effectuées aux environs d'Oran, les ruines berbères d'Aïn-el-Turk n'avaient pas encore été signalées. Nous devons à l'instituteur de cette agréable station balnéaire une description détaillée de ces ruines que nous allons résumer brièvement pour les lecteurs de la *Revue Africaine*.

Ces ruines se trouvent sur des hauteurs dominant la plaine et à proximité d'un point d'eau. Ce qui les caractérise particulièrement, c'est le mur formé de deux rangées parallèles de grandes dalles placées verticalement et espacées de 0^m60 à 0^m80. L'intervalle et la partie supérieure du mur était formée par des pierres plus petites de manière à constituer un mur plein.

A Aïn-el-Turk on observe : « d'abord un long mur principal qui s'étend sur toute la longueur du village. De ce mur partent des murs semblables formant soit une enceinte d'une surface très étendue, tantôt se réduisant aux dimensions d'une chambre. Dans ces enceintes, où l'on ne pénétrait que par une seule ouverture, les Berbères y logeaient la famille, parquaient le bétail et conservaient le grain dans les silos » (p. 223).

Les ruines les plus importantes sont celles de la Daya, de la ferme Anselmo, de Bouisseville, de la Douane et de Saint-Roch. Les autres sont insignifiantes. La plupart de ces ruines ont été exploitées comme pierre à bâtir et pierre à chaux, ce qui explique leur mauvais état actuel.

Dans ces ruines, M. Blanché a recueilli des meules brisées et des débris de poteries.

Dans l'enceinte berbère de la Douane, M. Saint-Cyr a trouvé deux vases de belle facture qui sont figurés. Dans l'un de ces vases il y avait les débris d'un œuf d'autruche que l'auteur de la notice a pris pour une boîte crânienne humaine, des bracelets en cuivre et un en fer à cheval.

J'ai visité ces ruines en compagnie de MM. Blanché et Vassas, maire d'Aïn-el-Turk, et peux ajouter les observations suivantes : Les ruines berbères d'Aïn-el-Turk, s'étendent sur tous les mamelons dans la plaine au pied du Mudjadjou jusqu'à la mer.

Elles sont plus denses autour de la Daya qui formait certainement un lac permanent à cette époque.

On remarque de grands alignements du mur berbère sur lesquels s'insèrent, perpendiculairement, d'autres murs.

Il semble qu'il y ait eu des enclos carrés et dans chaque enclos une seule maison également carrée de 2 à 3 mètres de côté avec une seule porte.

Les silos abondent : dans la seule agglomération de la montagne Pochet, M. Blanché en a relevé plus de 60.

Les sépultures sont des tumulus à gradins.

Comme mobilier, j'ai observé des meules en calcaire coquillier et en poudingue, des poteries grossières et quelques tessons incontestablement romains provenant des relations des autochtones avec le poste romain des Andalouses (*Castra puerorum*).

Sur le littoral, des poteries ont été exhumées avec des anneaux en cuivre très simples : ce sont des torsades de gros fil de laiton sans aucune décoration. Dans un vase, M. Blanché a trouvé un œuf d'autruche brisé, non décoré, dont le bord supérieur est découpé par des incisions triangulaires. Ces poteries sont absolument semblables à celles

des dolmens de la région de Constantine. J'ai donné une figuration du mur berbère dans mes *Instructions sur les recherches préhistoriques*, p. 30.

Dans l'ouvrage que nous allons analyser plus bas, MM. Bertholon et Chantre consacrent une page à ce mur et ne paraissent pas tenir beaucoup au qualificatif de « berbère » sous lequel l'ont décrit De la Blanchère et Hamy.

Bien que des murailles semblables aient été observées à Mycène, en Cappadoce, à Malte, aux Baléares et dans le sud de la France, nous croyons cependant que ce nom peut subsister sans crainte de confusion puisque c'est, en somme, en Berbérie qu'on l'observe le plus fréquemment et où il est encore en usage.

Il est facile de voir que la répartition du mur berbère correspond exactement à la distribution de la race méditerranéenne, et cette constatation nous permettra de nous éclairer davantage sur les origines du peuplement nord africain qui a succédé aux néolithiques troglodytes.

Paul PALLARY.

L. BERTHOLON et E. CHANTRE. — **Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale** : Tripolitaine, Tunisie, Algérie. Tome I. Anthropométrie, Craniométrie, Ethnographie. 1 volume de XIV-662 pages, 385 figures, plusieurs tableaux et 5 cartes en couleurs. — Tome II : album de 174 photos ethniques. — Lyon, A. Rey, imprimeur, 1913.

Cet ouvrage dont nous allons donner un compte rendu très sommaire est un véritable monument qui vient d'être élevé à l'Anthropologie de la Berbérie orientale : il est dû à la collaboration de deux spécialistes versés depuis long-

temps dans cette branche et dont la compétence ne saurait être contestée.

Ces deux volumes représentent un labeur considérable ; c'est la mise en œuvre non seulement des observations personnelles des auteurs mais encore l'analyse de toutes les publications antérieures sur ce sujet. Le plan sur lequel il est dressé ne laisse rien dans l'oubli. Le texte est écrit dans un style très simple et d'une lecture agréable qui nous permet de le recommander aux studieux qui trouveront condensées dans cette belle publication, belle à la fois par la forme et le fond, tout ce qui se rapporte à l'anthropologie (comprise dans le sens le plus large), de l'Afrique du Nord.

Ces deux tomes forment la première partie du travail que les deux savants anthropologistes se proposent de consacrer à l'étude des races nord africaines. Deux autres volumes concernant le Moghreb Occidental (Oranie et Maroc) sont en préparation.

Après un avant-propos dans lequel les auteurs résument les recherches de leurs prédécesseurs et où ils rendent justice à leurs collaborateurs, MM. B. et C. étudient l'anthropométrie des hommes, puis celle des femmes dans tous leurs détails. De très belles photos répandues à profusion illustrent le texte. Cette partie n'est pas de notre compétence et nous n'essayerons pas de l'analyser. Nous nous bornerons à en mentionner les conclusions relatives aux principaux types humains de la Berbérie et à leurs affinités avec d'autres races. Ces types peuvent se ramener à trois souches ethniques principales.

Le type n° 1 est formé par une population de petite taille, dolichocéphale (c'est-à-dire au crâne allongé), au nez large, aux cheveux noirs, à la peau bistrée de coloration rouge brun. C'est le type d'Ellez du Dr Collignon : il présente des affinités avec la race Méditerranéenne qui

a peuplé les îles de la Méditerranée, l'Espagne et une partie du Sud de la France.

Le type n° 2 est constitué par des sujets également de petite taille, à tête ronde (brachycéphale), à nez large. Sa chevelure est brune, ses yeux foncés ; la peau est jaunâtre. C'est le type de Djerba, du Dr Collignon. Il a des affinités avec les types d'Asie Mineure et d'Europe.

Le type n° 3 est dolichocéphale, au nez allongé et peu large. A l'état de pureté ce type est blond, aux yeux bleus, à la peau blanche et rose mais il a été altéré (comme aussi les précédents) par de nombreux croisements. Il en est résulté des sous-variétés : l'une brachycéphale, l'autre à nez large et à peau foncée.

Le type n° 3 a de grandes affinités avec la race nordique de l'Europe. La comparaison des séries des berbères blonds de l'Aurès et de la Kabylie avec les Français blonds, les Anglais et les Scandinaves est très suggestive à cet égard.

La deuxième partie est consacrée à l'anthropométrie des femmes. Quand on songe aux difficultés de l'étude de ce sexe en pays musulman on appréciera davantage les résultats obtenus par Madame Chantre et aussi par Madame Chellier.

Nous résumons les conclusions de ce chapitre :

La taille de la femme de la Berbérie orientale est à peu près uniforme : elle ne varie guère qu'entre les deux moyennes extrêmes de 153 et 157 centimètres. Les cheveux sont plus uniformément foncés que chez l'homme. Les yeux clairs sont aussi moins fréquents que chez l'homme et se trouvent surtout en Kabylie, dans la province de Constantine et la frontière tunisienne. Partout ailleurs les yeux foncés forment la masse :

« La femme, dans la portion orientale de la Berbérie, est de petite taille. Sa tête est modérément allongée. Son nez n'est pas très large. Il est le plus souvent droit. La face est plutôt courte et large. Les yeux, les cheveux, les téguments ne sont qu'exceptionnellement de couleur claire. La teinte foncée est prédominante.

« On pourrait ajouter qu'elles ont en général le bassin bien développé, la colonne vertébrale très cambrée. Cette particularité leur donne un port majestueux. Les seins sont piriformes. Ils prennent parfois par l'allaitement des dimensions considérables. Certaines mères peuvent, par dessus leur épaule, passer le sein au nourrisson qu'elles portent sur leur dos. » (p. 232).

La troisième partie est consacrée à la craniologie qui vient ainsi compléter heureusement les résultats fournis par l'anthropométrie. Mais malheureusement les crânes anciens sont rares dans les collections.

Les crânes des gisements préhistoriques du Redeyef et de Tébessa indiquent une population de taille petite et à caractères négroïdes.

Dans les dépôts néolithiques du nord de l'Afrique, on peut distinguer deux types humains : un type mésaticéphale négroïde, l'autre dolichocéphale, de petite taille et à nez large.

Les sépultures mégalithiques ont livré quelques squelettes dont l'étude a permis de déduire que ces deux races subsistent encore et qu'en plus apparaît une race grande, dolichocéphale, à face longue, à nez mince. Ces trois éléments se mêlent sur certains points (Guyotville, Roknia) à une quatrième très particulièrement et encore rare, à une race brachycéphale.

L'examen de 117 crânes provenant de Carthage a permis de conclure que la population de cette ville comprenait un élément dolichocéphale et un élément à nez plus large à face courte. La taille des hommes varie de 159 à 179 et celle des femmes de 145 à 168 cts. La taille moyenne des

Carthaginois était donc de 167,8 et celle des Carthaginoises de 155,5.

« L'impression fournie par l'étude des crânes de Carthage est que les divers types de populations immigrées, d'après l'histoire, dans cette ville cosmopolite ont été absorbés par une race plus nombreuse. Cette absorption imprime un cachet d'homogénéité remarquable aux séries de crânes de Carthaginois. » (p. 273).

Les crânes de ces divers types : punique ainsi que ceux de type grec, pentagonal, à affinités négroïdes sont passés en revue et prouvent qu'il y avait à Carthage plusieurs éléments ethniques.

L'étude des crânes des sépultures romaines a permis aux auteurs de reconnaître que les mêmes éléments ethniques ont persisté et que la répartition géographique des types était celle que l'on retrouve à l'époque moderne : « Les différentes races africaines occupaient donc les mêmes positions à l'époque romaine que celles où nous les retrouvons aujourd'hui. » (p. 396).

Toutes ces données ont permis aux auteurs d'isoler en Tunisie quatre types fondamentaux : 1° le type négroïde, le plus ancien, que l'on retrouve, de nos jours, dans quelques régions accidentées du Nord, comme la Kroumirie, et dans les oasis du Sud ;

2° le type dolichocéphale mésorhinien : il apparaît, avec le précédent, dans les cavernes de la pierre polie. C'est aussi une race de petite taille mais son crâne est très allongé. La peau de ces sujets est bistre, leur œil est foncé ;

3° le type dolichocéphale leptorhinien qui apparaît avec les monuments mégalithiques de la catégorie des dolmens. Il est de très haute taille. Son crâne est moins allongé que celui du type n° 2. La peau est blanche, les yeux

clairs, souvent bleus, les cheveux et la barbe de couleur blonde ;

4° Enfin le 4e type est brachycéphale. Ce type s'est rencontré dons les dolmens de Roknia. On en a reconnu quelques sujets à Carthage. Il prédomine à Djerba, sur la côte orientale et en Kabylie. Les sujets non croisés sont de petite taille (pp. 327-328).

Après avoir déterminé les caractères des races qui peuplent la Berbérie orientale. MM. B. et C. ont cherché à préciser les affinités ethniques de ces types fondamentaux. C'est le sujet de la quatrième partie.

De ces types, la petite race négroïde rappelle par beaucoup de ses caractères, la race nubienne de la Haute Egypte : « Une poussée de ces Nubiens a pu provenir de l'Est à une période des plus reculées. Elle a peuplé la Berbérie. Peut-être la date de cette migration se trouverait-elle marquée par l'importation dans cette région de silex taillés avec la même délicatesse qu'en Egypte et selon les mêmes procédés. » (p. 332). Cette race constitue aujourd'hui le fond de la population de la plupart des oasis. Le nom d'Ethiopiens peut s'appliquer à cet élément ethnique. D'autres éléments noirs sont arrivés du Soudan.

Ses apports de la Méditerranée consistent principalement dans l'introduction du type dolichocéphale de petite taille. Ce type apparaît en Afrique, comme en France, à l'époque de la pierre polie. Son extension comprend non seulement la Berbérie mais la péninsule ibérique, les Baléares, la Corse, la Sardaigne et la Sicile. Ce type se relie également à celui des populations de la Méditerranée orientale par Malte et la Crète.

« Ainsi donc les peuples du monde Egéen appartenaient au même type humain que les néolithiques de France, des Ibères, les insulaires de la Méditerranée

occidentale et les Africains du nord. Les principaux caractères physiques étaient les mêmes. Ils font partie de la race méditerranéenne de Sergi. Nous avons indiqué leurs affinités avec les Méditerranéens modernes. Ces hardis navigateurs ont donc peuplé toutes les rives et les îles de la Méditerranée » (p. 339).

Du continent européen provient cette grande race leptorhinienne (à nez mince) du Nord de l'Afrique et, sans doute aussi, les races brachycéphales constatées dans le fonds du peuplement local : « Les brachycéphales africaines présentent plus d'affinités avec ceux de l'Europe qu'avec leurs similaires asiatiques » (p. 344).

Les apports du continent asiatique sont surtout sporadiques. On peut citer les phéniciens vrais de Carthage, les Arabes aujourd'hui fusionnés dans la grande masse berbère (encore les Arabes ne paraissent pas du tout former un élément ethnique en Arabie même) (p. 357) et des types « arménoide » à nez saillant ou crochu et des Maltais, des Turcs et des Morisques d'Espagne.

La 5e partie de l'ouvrage est consacrée aux caractères anthropologiques des populations de la Berbérie dans leurs rapports avec l'histoire.

Grâce à leurs connaissances des races locales les auteurs ne se sont pas laissé aller à des divagations qui ont fourni, à d'autres, la matière de plusieurs volumes !

Sans nous étendre sur ce sujet nous dirons simplement que, d'une façon générale, MM. B. et C., ont su rétablir les concordances des peuples décrits par Hérodote et plus tard par les géographes romains : « Ces populations différaient quelque peu les unes des autres. Les subdivisions de l'Afrique du Nord chez les Anciens n'étaient pas arbitraires. Elles répondaient à des groupements humains que l'on peut, grâce à nos recherches, essayer de différencier les uns des autres. » (p. 381).

Ces groupements sont ainsi résumés :

Zeugitans ou Zaouèces : type dolichocéphale de petite taille.

Byzantes ou peuple de la Byzancène : grands dolichocéphales croisés de brachycéphales.

Numides : grands dolichocéphales aux teintes claires.

Maurétaniens : grands dolichocéphales à nez large par croisement avec des négroïdes.

Gétules (*A.* blancs) : même type que les Maurétaniens, avec taille plus haute.

Ethiopiens (*B.* rouges) : petite race négroïde de l'époque néolithique. » (p. 383).

L'Ethnographie est étudiée dans la sixième partie de l'ouvrage. Tout un chapitre est consacré aux civilisations primitives. Les auteurs ont adopté les grandes divisions que j'ai établies pour les âges de la pierre.

Ils ont également constaté que les âges du bronze et du fer, tels qu'ils existent en Europe, manquent dans le Nord de l'Afrique : « Il semble que, de même qu'en Egypte et dans l'Asie antérieure, le génie égéen ait supplanté dans toute l'Afrique du Nord, envahie de bonne heure par les asiatiques, et sans transition, l'industrie lithique vraisemblablement autochtone. » (p. 400).

L'étude des civilisations modernes tient, comme on peut le penser, une large place dans ce volume et la lecture de ces pages est très attachante. Plusieurs chapitres sont consacrés à l'organisation politique et sociale des berbères, à leurs habitations, à leur mobilier, à leurs vêtements, à la coiffure, à leurs usages ethniques : tatouages, trépanation, circoncision, à leurs arts : musique et danse, au langage et à l'écriture, à l'agriculture, et à l'alimentation, aux industries et commerce et spécialement à la céramique qui est largement étudiée, au tissage,

aux rites anciens et modernes concernant la naissance, le mariage, la mort.

Les survivances religieuses préislamiques fournissent la matière d'un intéressant chapitre très documenté. Les auteurs traitent de la magie et des superstitions, des génies, du culte primitif et des symboles sacrés, des survivances cultuelles, des rites de désolation, des rites de jouissance, du culte de Tanit qui a laissé des traces si vivaces jusque dans le Sahara et le Soudan.

Un résumé, des conclusions et des cartes complètent ce magistral ouvrage dont la lecture s'impose à tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent à la sociologie nord-africaine.

Nous ne ménagerons pas nos compliments aux auteurs et souhaitons que le volume annoncé sur le Magreb occidental vienne heureusement compléter ce travail d'ensemble dont la publication était si désirable.

Paul Pallary.

E. Griffini. — **L'arabo parlato della Libia.** Milan, Hœpli, 1913, LI-378 p. in-16 et une planche : 5 lire.

L'occupation de la Tripolitaine par les Italiens a produit, ce qui était naturel, un certain nombre de manuels pour l'étude de la langue vulgaire parlée dans ce pays Au premier rang, il faut placer l'ouvrage de M. E. Griffini, qui comprend, outre une introduction et un essai de grammaire, un dictionnaire, une liste alphabétique des tribus de la Libye italienne, quelques pages sur le calendrier (il eût été bon de renvoyer aux concordances de Wüstenfeld et Mahler) et deux textes en langue vulgaire : lettre (avec fac-simile) et un dialogue entre deux bouffons, l'un tripolitain, l'autre tunisien.

Ce petit livre sera fort utile à ceux que leurs fonctions ou leurs entreprises mettront en contact avec les populations indigènes.

René Basset.

C. A. Nallino. — **L'arabo parlato in Egitto.** Milan, Hœpli, 1913, XXVI-531 p. in-16 : 7 lire 50.

Le mérite de M. Nallino comme arabisant est universellement reconnu. La présente publication est un nouveau titre à ceux qu'il possède déjà. L'ouvrage est arrivé promptement à sa seconde édition : c'est un signe que son utilité a été justement appréciée. Il est écrit, en effet, à un point de vue uniquement pratique. La préface où l'auteur expose son but (p. I-XXVI) est suivie d'un essai de grammaire comprenant les expressions et les formules de politesse (p. 1-120). Viennent ensuite les dialogues les mieux appropriés aux nécessités ordinaires et un vocabulaire divisé par ordre de matières : termes religieux, calendrier, fêtes principales, degrés de parenté, parties du corps humain, professions indigènes, grades militaires, parties de la maison et ustensiles n'ayant pas leurs correspondants en italien, vêtements, voitures, manger et boire, animaux, végétaux, noms géographiques, mots divers, monnaies, poids et mesures (p. 1-480). L'ouvrage se termine par un appendice sur l'emploi des caractères arabes pour écrire le dialecte égyptien et quelques textes en caractères arabes, transcription et traduction (p. 481-531) [la Bibliographie des B. Hilal et de l'anecdote de Si Djeh'a est insuffisante]. Cette seconde édition rendra, on peut en être certain, autant et même plus de services que la première.

René Basset.

Bem Ali Fekar. — **Leçons d'arabe dialectal marocain, algérien**. Lyon, Rey, XII-499 p. in-8°, autographiées.

Le titre de cet ouvrage est ambigu : il y a plusieurs variétés d'arabe algérien et d'arabe marocain. On s'aperçoit bientôt qu'il s'agit pour le premier du dialecte de Tlemcen, et pour le second de l'arabe de Tanger. Chaque leçon de grammaire est accompagnée d'un exercice (thème et version) sur le sujet de la leçon. La 2e partie comprend des leçons de choses avec une série de planches représentant les objets indiqués dans chaque partie du vocabulaire (à l'article mosquée, on aurait pu mentionner les diverses attitudes de la prière musulmane). La Khotba burlesque sur les plaisirs de la table aurait dû être rapprochée de celles que M. Doutté a publiées dans le *Recueil des Mémoires des Professeurs de l'École des Lettres d'Alger en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes* (Alger, 1905, in-8°, p. 196-219 : *La Khotba burlesque de la fête des Tolba au Maroc*) d'autant que des phrases de la seconde de celles-ci se retrouvent textuellement dans celle de M. Ben Ali Fekar, Ce texte est suivi d'une série de proverbes, de morceaux empruntés à l'excellent ouvrage de M. W. Marçais, *Textes arabes en dialecte de Tanger* (Paris, 1911, in-8°), de trois pièces marocaines, d'une liste d'expressions d'origine turque employées à Tlemcen ; enfin, d'un extrait du *Récit en dialecte tlemcénien* publié par MM. Gaudefroy-Demombynes et ʿAbd el-Aziz Zenagui (Paris, 1904, in-8°). On pourra tirer parti de cet ouvrage pour l'étude de l'arabe vulgaire en tenant compte de l'observation faite plus haut.

René Basset.

S. Gsell. — **Histoire ancienne de l'Afrique du Nord**, t. I, *Les conditions du développement historique. — Les temps primitifs. — La colonisation phénicienne et l'empire de Carthage*, Paris, 1913, 544 p. — Préhistoire.

La *Revue Africaine* aurait souhaité consacrer tout de suite une étude complète à l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de M. Gsell et dont la Société historique algérienne vient de recevoir le premier volume.

Cette œuvre puissante s'annonce comme la réalisation du plus grand effort historique tenté en ce qui concerne l'Afrique du Nord. Elle doit comprendre six volumes. La première partie, des origines au Ve siècle (550 p., 8°), indique hautement ce que sera la suite.

M. Stephane Gsell est en matière africaine, l'historien le plus autorisé de notre temps. Son passage si marqué à la Faculté des lettres, ses études sur les Antiquités de l'Algérie, son remarquable livre : Les *Monuments antiques de l'Algérie*, sa Carte archéologique si complète avec les 51 feuilles de son *Atlas*, sont autant de travaux qui le désignaient comme particulièrement apte à entreprendre la nouvelle et magistrale étude dont il offre au monde savant une première tranche.

Notre pensée avait été de diviser l'examen de l'ouvrage en plusieurs parties pour les réunir en un ensemble que nous nous serions, le moment venu, efforcés de rendre digne du Maître dont nous voulions présenter l'œuvre à nos lecteurs.

Cette « présentation » nous semble avoir été réalisée par le travail que M. Carcopino, successeur de M. Gsell, vient de publier dans les *Annales Universitaires de l'Algérie*.

Ce n'en est pas moins pour nous un devoir agréable à tous les points de vue d'apprécier l'œuvre magistrale

de M. Gsell et, dès aujourd'hui, nous publions l'étude spéciale que nous remet notre collaborateur M. Pallary qui a bien voulu se charger des parties concernant la préhistoire africaine.

L. Paysant.

Le chapitre qui traite du climat de l'Afrique du Nord dans l'antiquité a été publié ici même et a fait déjà l'objet d'analyses critiques. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet sinon pour confirmer quelques conclusions dont les géographes et archéologues ne paraissent pas avoir tenu compte dans leurs travaux.

C'est ainsi que M. Gsell établit qu'il n'y a aucune relation entre le changement du climat qui aurait pu se produire depuis l'époque romaine et la disparition de l'éléphant dans ce pays : cette remarque est très juste. Si les autruches ont disparu du Sahara septentrional c'est qu'elles ont été chassées d'une façon intense ; on peut en dire autant du cerf pour lequel il a fallu prendre administrativement des mesures de protection afin d'éviter son extinction totale. Dans l'Afrique centrale la destruction des grands pachydermes avait pris une telle extension que le Gouvernement anglais a dû intervenir et défendre la chasse de ces animaux qui auraient tôt fait de disparaître avec l'armement moderne. La disparition des espèces animales, depuis les temps historiques, est donc moins le fait du climat que celui de l'homme.

Il est certain que depuis le paléolithique le climat du Nord de l'Afrique a été de plus en plus sec. Mais cette modification a été graduelle et, par suite, très lente, de sorte que les effets en sont presque insensibles durant la période historique : il est vrai que des sources ont tari, que des puits se sont asséchés et que des citernes ne

recueillent plus d'eau. Mais si le déboisement peut, dans une certaine mesure, être rendu responsable de cet état de choses, la plus grande part en revient certainement à l'homme. Les terres ameublies par les labours retiennent les pluies, tandis qu'elles glissent, sans s'infiltrer, sur les terres en friche. C'est ainsi qu'en Tunisie, le Dr Carton cite des puits anciens asséchés qui ont fourni de nouveau de l'eau dans des exploitations agricoles modernes et quant aux citernes c'est à l'incurie des habitants actuels qu'il faut attribuer leur inutilisation.

Le chapitre IV est consacré à la faune et à la flore. M. Gsell étudie d'abord la faune pleistocéne et il a fort bien condensé nos connaissances sur ce sujet si spécial. Puis il examine en détail les conditions d'existence de chaque espèce en particulier et précise quelques synonymies des auteurs romains : C'est ainsi que le lynx des anciens est le caracal, tandis que le loup est notre chacal. Toutefois, M. Gsell paraît douter de l'existence de l'*Oryx leucoryx* dans le Nord-Ouest de l'Afrique : or cette espèce vit dans le Nord du Sahara sans doute possible quoique Trouessart n'en fasse pas mention dans son travail sur les Mammifères du Nord-Ouest de l'Afrique.

Je pense aussi qu'il faut reconnaître dans le Catoblepon des anciens le gnou des zoologistes modernes et quant aux béliers sauvages, j'opinerais pour des mouflons de petite taille dont j'ai vu des individus dans l'Atlas et qui s'accouplent avec la chèvre indigène donnant ainsi des métis très curieux.

Les documents anciens concernant la flore sont peu nombreux. Il est étrange qu'aucun d'eux ne fasse mention des forêts d'arganiers qui couvrent le Sud du Maroc.

M. Gsell prouve que l'affirmation de Salluste fut trop absolue et qu'elle ne se rapportait qu'à la province de Byzancène. Quant aux autres régions, elles étaient plus

boisées et il y existait de véritables forêts. C'est même l'exploitation abusive de ces forêts qui a été cause en grande partie du déboisement dont a tant souffert le Nord de l'Afrique.

Le livre II est consacré aux temps primitifs et le chapitre I[er] traite de la civilisation de la pierre.

Je suis très honoré de voir ma classification adoptée par M. Gsell et par là suis assez mal qualifié pour analyser un travail qui est la confirmation de mes vues sur la préhistoire nord africaine. C'est d'ailleurs la Société historique algérienne qui a publié les *Instructions* dans lesquelles j'expose cette classification, ce qui me dispensera, en grande partie, d'insister sur ce qui me concerne.

Quoique les gisements d'outils chelléens et acheuléens soient nombreux « nous connaissons trop mal cette période de la préhistoire africaine pour pouvoir dire quelles étaient les régions les plus peuplées, et nous ignorons l'importance des groupes d'individus associés dans une vie commune. . » (p. 182). A la région de Gafsa citée par l'auteur, il faut ajouter Redeyef et Oum el Ksob en Tunisie, Aïn el Hadjar en Oranie et Rabat au Maroc : ce sont de véritables campements.

Les formes moustériennes se sont maintenues très longtemps dans l'Afrique du Nord et elles se rencontrent pêle-mêle avec des produits d'une industrie plus récente (p. 183).

C'est à partir du Moustérien que les Africains commencèrent à séjourner dans les cavernes ou des abris sous roche, coutume qui s'est perpétuée, en certains points du Nord de l'Afrique.

Ainsi que je l'ai fait remarquer, l'industrie lithique n'a pas évolué de la même façon dans l'Est et l'Ouest de la Berbérie.

L'industrie, cantonnée dans l'Est, qui a reçu les noms de Capsienne et de Gétulienne, « présente des ressemblances, qui ne doivent pas être fortuites, avec l'aurignacien d'Europe ». J'ajoute que l'abbé Breuil identifie même les deux industries [1]. Mais le difficile est d'expliquer comment cette industrie s'est propagée. M. Breuil est d'avis que l'aurignacien aurait eu son centre de création en Tunisie : je pense que l'hypothèse contraire expliquerait mieux les faits actuellement connus puisqu'il n'existe pas de gisements gétuliens dans le Nord de la Tunisie et de l'Italie.

Dans l'Ouest, cette civilisation est remplacée par celle que j'ai appelée Ibéromaurusienne et qui est très différente, morphologiquement parlant.

La période néolithique des cavernes commence à être bien connue à la suite des recherches effectuées un peu partout. On peut suivre l'évolution de ce néolithique qui se relie nettement aux phases précédentes et qui arrive jusqu'aux temps historiques.

L'industrie bien décrite par l'auteur est spécialisée par son outillage très varié qui comprend des flèches pédonculées apparentes aux types sahariens sans qu'il soit possible encore de dire si ces types sont venus du Sud ou ont été importés d'Egypte ou de la Phénicie. La trouvaille d'obsédiennes me fait incliner pour la seconde hypothèse.

L'industrie que j'ai qualifiée de néolithique berbère ressemble beaucoup aux types moustériens ; mais il est incontestable qu'il s'agit d'une technique décadente : elle est associée à des haches polies en forme de boudin et est largement représentée dans les stations en plein air et dans les ruines primitives.

---

(1) H. Breuil. *Les subdiv. du paléol. supr et leur signification* in C. R. Congr. Intern. d'Anthr. et Archéol. préhist., Genève pp. 182-183.

Le néolithique saharien s'étend dans tout le Sahara : il ne dépasse pas, vers le Nord, Rededeyef, Touggourt, Messad, Aïn-Sefra. M. Gsell énumère les différents types de cette industrie et il y aura encore beaucoup à ajouter à cette énumération lorsque l'exploration du Sahara central sera plus avancée.

M. Gsell examine à la suite de ces chapitres les conditions du développement de la civilisation lithique qu'il attribue à la fois à des perfectionnements locaux et à des relations pacifiques ou belliqueuses. Il y a de nombreux exemples d'importations ce qui est la meilleure preuve de relations avec l'Égypte et l'Espagne

Il est difficile de préciser à quelle époque se fit la connaissance des métaux et, par suite, l'abandon de l'outillage de pierre. « Nous n'avons pas de données suffisantes pour répondre à cette double question. . . ». M. Gsell énumère les rares trouvailles qui permettent de jeter quelque lumière sur ce point. Mais tout en émettant l'opinion que « le néolithique berbère a peut-être persisté dans certaines régions durant une partie des temps historiques » il ajoute toutefois qu'il ne pense pas qu'une véritable industrie néolithique se soit perpétuée dans le Nord de l'Afrique jusque sous l'Empire.

Par contre, dans le Sahara, l'usage de la pierre se maintint plus longtemps.

Le chapitre sur la civilisation de la pierre se termine par l'indication des survivances de cette industrie dans l'Afrique du Nord.

Traitée avec des vues larges et une érudition profonde, la partie qui concerne les temps primitifs a éte condensée d'une façon parfaite par M. Gsell. Le sympathique historien nous a doté d'un ouvrage précieux qui sera certes le plus beau monument qui ait été élevé, jusqu'à ce jour,

à l'histoire ancienne du Nord-Ouest de l'Afrique : il facilitera largement la tâche des archéologues obligés de chercher dans des centaines de publications diverses les documents nécessaires à leurs études. A ce titre il mérite nos remerciements et notre reconnaissance.

PAUL PALLARY.

PAUL-THÉODORE VIBERT. — **Le Cinquantenaire des Girondins (1860-1910).** Résumé des Conférences faites à l'occasion des Fêtes du cinquantenaire à la Mairie du XVII[e] arrondissement à Paris, du 7 au 24 décembre 1910, sur la grande épopée nationale de Théodore Vibert. — Paris (Schleicher frères) 1913. 1 vol. in-8°, 13 planches hors texte et un portrait de Théodore Vibert.

Théodore Vibert, mort en 1885, est l'auteur, quelque peu oublié aujourd'hui d'une « épopée nationale » en 10.000 vers, intitulée les *Girondins*. Son fils a réuni en volume les discours prononcés à l'occasion du cinquantenaire de la publication du poème. Il y a joint les appréciations des journaux sur cet ouvrage et, aussi, quelques articles sur les Girondins et les événements auxquels ceux-ci ont été mêlés. Il est évidemment fort difficile de discuter un livre que l'auteur tient à présenter comme un hommage filial, et qui, par son caractère même d'apologie échappe à la critique. Bornons-nous à indiquer que le lecteur y glanera quelques détails inédits et curieux sur une des périodes les plus passionnantes de l'histoire révolutionnaire.

Aboû-Zakariya Yah'ia Ibn Khaldoûn. — **Histoire des Beni 'Abd-el-Wâd, rois de Tlemcen**, texte arabe (2e vol., 1er fasc.) et trad. française (2e vol., 2e fasc.) par Alfred Bel, Alger, Fontana, 1911-1913.

Cette seconde partie de l'histoire des Beni Abd-el-Wâd est consacrée au règne d'Aboû Hammoû II, 760-776 H. (1358-1374 J.-C).

Né en Espagne en 723 (1323), ce prince fut interné avec son père à Nedroma. En juin 1352, les Mérinides ayant défait les Abdelwâdites dans la plaine d'Angâd, Aboû Hammoû se réfugia à Tunis. La mort du sultan du Maroc, Aboû 'Inân, lui facilita la conquête de sa capitale; et depuis ce jour, il ne cessa de guerroyer contre les Mérinides, contre les sultans de Bougie, contre les tribus berbères ou arabes; six fois chassé de Tlemcen, cinq fois il y rentra victorieux.

Yah'iâ Ibn Khaldoûn, qui fut secrétaire de ce prince, nous donne sur cette période si confuse des renseignements circonstanciés qui complètent et quelquefois rectifient ceux fournis par son frère Abder-Rahmân Ibn Khaldoûn dans son histoire des Berbères. L'œuvre de Yah'iâ offre peut-être autant d'intérêt pour le littérateur que pour l'historien, grâce aux nombreuses poésies qu'elle renferme, dont quelques-unes ont été composées par l'auteur, mais dont la plupart sont attribuées à Mohammed ben Yoûsof al-Qaisî al-Andalosî et au médecin Aboû Abdallah Mohammed ben Abî Djam'a at-Talâlîsî. D'autres enfin sont d'Aboû Hammoû, qui les récita lui-même dans les soirées données à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète.

Dans des notes plutôt sobres mais suffisantes, M. Bel a essayé d'identifier les lieux, d'expliquer les allusions faites à l'histoire ou à la religion. Enfin trois index terminent l'ouvrage : noms de personnes et de tribus, — noms de lieux, de villes, de monuments. etc., — rimes des pièces de vers contenues dans les deux volumes du texte arabe.

Le texte arabe est généralement bien établi et la traduction est fidèle et souvent élégante. Toutefois, il s'y est glissé quelques petites fautes que je me permets de relever ici :

P. 134, l. 28. — El-Khot'yia, lisez al-H'otay'a, surnom du poète Djarwal ben Aous dont le *dîwân* a été publié par Goldziher dans la ZDMG, Leipzig 1893 ;

P. 134, note 2. — El-Khat'fî, lisez al-Khat'afâ, sobriquet du grand-père du poète Djarîr, Cf. Ibn Khallikan, *Wafayât*, *Lisân al-'Arab*, s. v., Ibn Qoteiba, *Liber poesis et poetarum*, p. 283 ;

P. 195, l. 15. — Mokhla' el-Bassît', lisez Mokhalla' conformément à la vocalisation donnée par le *Lisân* ;

P. 277, l. 16 et note. — Lisez So'dâ ; le nom de l'amie de Ka'b ben Zohair est So'âd.

P. 320, note 1. — Lisez al-Monâwî; d'après Soyûtî, *Lobb el lobâb* ;

P. 331, note 2. — Lisez al-H'ifnî, conformément à la prononciation des gens du pays ;

P. 352, l. 28 et note 2. — Djâlînoûs est le nom arabe de Galien, Galenus, cf. *Kit. al-Fihrist*, 254-255 ; Ibn Abî Osaibi'a, *Kit. 'Oyûn al-Anbâ*, Caire 1299, I, 71 ; Ibn Sa'îd, *Kit. Tabaqât al-Omam*, Beyrouth 1912, 28 ; al-Mas'ûdî, *Kit. al-Tanbîh*, Leide 1894, p. 131.

P. 353, note 1. — Lisez ach-Chiblî, d'après Ibn Khallikân, I, 181 ; lisez également Dolaf, Cf. *Lisân*, s. v.

P. 376, note 1. — طباخانات, est un dérivé de طبرخانات déjà donné par Kazimirski dans son dictionnaire.

Malgré ces petites erreurs de détail, je n'ai qu'à féliciter M. Bel d'avoir mené à bonne fin une œuvre aussi difficile et aussi considérable, destinée à jeter un peu de clarté sur une période des plus intéressantes de l'histoire de Tlemcen.

M. BENCHENEB.

FROMENTIN

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE (1)

PREMIÈRE PARTIE

L'Œuvre de Fromentin

I. — Les Manuscrits

M Pierre Blanchon, à qui l'on doit les publications les plus intéressantes et les plus utiles qui aient été faites en ces dernières années sur Fromentin, prépare une étude sur ses manuscrits.

La plupart des manuscrits de Fromentin sont restés aux mains de sa famille ; seuls, à ma connaissance, le manuscrit des **Maîtres d'Autrefois** et quelques lettres ont été recueillis dans des bibliothèques publiques.

Lettres de Fromentin. — Bibliothèque de La Rochelle. Manuscrits nos 321, 631 (folio 136), 784.

Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements, t. VIII, p. 141, 359 ; t. XLI, p. 453.

Manuscrit des « Maîtres d'autrefois ».

Voir plus loin, n° **XXXII**.

(1) Je ne prétends pas que cette bibliographie soit complète ; je n'ai pas cherché d'ailleurs à la rendre très abondante ; je n'ai dépouillé qu'un petit nombre de périodiques, et j'ai éliminé à peu près toutes les indications qui sont relatives uniquement à l'œuvre artistique de Fromentin. Je crois qu'elle contient l'essentiel sur son œuvre littéraire.

II. — Correspondance et Écrits de jeunesse

I. — LETTRES DE JEUNESSE. **Biographie et notes par Pierre Blanchon (Jacques-André Mérys), avec un portrait. Paris, Plon-Nourrit, 1909 (février 1909), un vol. in-16, IV, 367 pages.**

Portrait d'Eugène Fromentin jeune (1843), crayon par lui-même.

« Il a fallu se borner à extraire de ses lettres les pages intéressantes pour le public... Le volume qu'on va lire s'arrête à l'année 1849... De courts extraits de ses carnets de route... permettront de se faire une idée précise de la manière dont le voyageur notait ses impressions... Il a paru nécessaire de compléter la physionomie d'Eugène Fromentin par des notes biographiques d'un certain développement. « (*Avertissement.*)

Des publications partielles de ces *Lettres de Jeunesse* avaient été faites dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1905, p. 578 à 618; dans la *Revue Bleue* du 24 et du 31 octobre 1908, p. 513 à 519; p. 548 à 554; dans la *Revue hebdomadaire* du 2 janvier 1909, p. 77 à 101.

Ce volume et le suivant sont la base indispensable de toute étude sur Fromentin.

II. — CORRESPONDANCE ET FRAGMENTS INEDITS. **Biographie et notes par Pierre Blanchon (Jacques-André Mérys), avec un portrait. Paris, Plon-Nourrit, 1912, (mars 1912), un vol. in-16, 452 pages.**

Portrait de Fromentin : reproduction d'une photographie des dernières années.

Ce volume contient des lettres et des documents divers sur la vie et l'œuvre de Fromentin de 1849 à 1876.

Index bibliographique : p. 441 à 444.

Des publications partielles de cette *Correspondance* avaient été faites dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1908, p. 241 à 283; dans la *Revue de Paris* du 1er juillet 1911, p. 5 à 35; et du 15 janvier 1912, p. 301 à 316; dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1912, p. 581 à 612; dans la *Revue* du 15 février 1912.

III. — Vers de Collégien : 1838-1840 ; quelques-uns imprimés dans « la Charente-Inférieure ».

Voir L. Gonse. Eugène Fromentin, 1880 (**69**), p. 20; et *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 25 et suiv.

IV. — Notes pour une étude sur Sainte-Beuve : 1840 (?).

Lettres de jeunesse (**I**), p. 29.

V. — Etude manuscrite (en collaboration avec Paul Bataillard) sur l' « Ahasvérus » de Quinet.

Voir *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 54.

VI. — Vers inédits : 1840-1842.

Voir *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 46, 55 et suiv., 66 et suiv. Sur d'autres œuvres de la même époque, p. 85 et suiv. — Voir ici 2e partie, n° **78**.

VII. — Un mot sur l'art contemporain ; 5 et 6 juillet 1841.

Gonse (**69**), p. 15 à 20; *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 58.

Document important : Fromentin échappe à l'influence de Hugo; l'art, poésie ou peinture, doit, dit-il, traduire les menues impressions que font naître dans un cœur sentimental les spectacles de la nature.

VIII. — SALON DE 1845 **« Revue organique des départements de l'Ouest », La Rochelle, mai et juin 1845.**

Analyse dans *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 138 et suiv.

1. — Rosenthal. *Le Salon de 1845 d'Eugène Fromentin. Revue de l'art ancien et moderne*, 10 novembre 1910, p. 367 à 380.

IX. — A QUOI SERVENT LES PETITS POÈTES. **« Revue organique des départements de l'Ouest », septembre 1845.**

Analyse dans *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 143 et suiv.

Un manuscrit de L. Delayant (*Biographies rochelaises. Fromentin* ; Bibliothèque de La Rochelle, n° 355-358) signale, sous le titre de *Visites artistiques ou Simples pèlerinages* (1852-1856), des articles publiés par Fromentin, vers 1856-1857, dans *le Pays.*

M. J. Tarbel (*Nouvelle Revue*, 1er mars 1905, p. 35) déclare que ses recherches sur ce point n'ont pas abouti. M. Pierre Blanchon (*Correspondance* (**II**), p. 196, note) fait une déclaration analogue.

Je n'ai pas été plus heureux qu'eux.

III. — Un été dans le Sahara

Livre inspiré par le troisième voyage de Fromentin en Algérie : voir *Correspondance* (**I**), p. 68 à 81. Voir ici Appendice I. Fromentin utilise des souvenirs de son second voyage : *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 256, 275, 324.

Dès 1848, Fromentin songeait à publier ses impressions de voyage : *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 301, 333. Le 3 juin 1848 (p. 339), il écrit à A. Du Mesnil : « Je vais me remettre à reprendre le récit de mon voyage. Il te sera adressé, je le ferai pour nous, sauf à en tirer parti de la façon qu'on pourra, si l'occasion s'en offre. » Le livre fut, en effet, dédié à Du Mesnil.

Le voyage de 1853 réveilla ce projet qui sommeillait : *Correspondance* (**II**), p. 75 et suiv. Voir dans une lettre à Du Mesnil, Blidah, 29 août 1853 (p. 78), le plan du futur *Sahara;* Fromentin prie son ami de corriger ses notes. A. Du Mesnil l'encouragea beaucoup à achever la rédaction de son livre ; il s'occupa activement de lancer le volume (p. 86).

Il est à remarquer que le volume n'a été imprimé que deux ans après la publication dans la *Revue de Paris.* Sous sa première forme, l'œuvre n'attira point l'attention. Dans une lettre à Th. Gautier (*Correspondance* (**II**), p. 90), Fromentin fait allusion à des difficultés qu'il a rencontrées pour publier son livre : « Il vous doit d'avoir enfin vu le jour. »

Sur l'accueil fait au volume, voir *Correspondance* (**II**), p. 87 à 100.

X. — UN ÉTÉ DANS LE SAHARA. « **Revue de Paris** », **1er juin 1854, p. 668 ; 15 juin, p. 849 ; 15 août, p. 583 ; 1er septembre, p. 742 ; 1er novembre, p. 387 ; 15 novembre, p. 607 ; 1er décembre, p. 758.**

XI. — UN ÉTÉ DANS LE SAHARA. **Paris, Lévy, 1857 (février 1857), un vol. in-18 jésus, 298 pages.**

2. — Th. Gautier. *Un « Été dans le Sahara », par M. Eugène Fromentin, l'Artiste,* 22 février 1857, p. 161 ; et 1er mars, p. 177.

Article enthousiaste. Fromentin loué comme styliste, comme représentant typique de la littérature pittoresque ; il a réussi une « transposition d'art complète ». Il « a vaincu une immense difficulté. Il a peint l'infini dans le clair, décrit ce qui n'a pas de forme, et fait tout un livre de choses et d'effets que le langage n'avait jamais songé à rendre. »

Recueilli dans *l'Orient,* 1877. t. II, p. 333 à 372. —

Sur l'enthousiasme de Gautier, voir E. Feydeau, *Th. Gauthier,* 1874, p. 315 et suiv. A la suite de la lecture du *Sahara,* Gautier demanda à Fromentin d'écrire un article pour *l'Artiste.*

Voir *Correspondance* (**II**), p. 90 et suiv. : la lettre de remerciement de Fromentin.

2 bis. — *Un Été dans le Sahara. Revue de Paris,* 1er mars 1857, p. 152 (*Bulletin Bibliographique*).

3. — George Sand. *Lettres à Eugène Fromentin,* publiées dans la *Revue de Paris* : 15 septembre 1909, p. 258 ; 1er octobre, p. 531.

Lettre du 18 mars 1857 (p. 261). Voir aussi *Gonse* (**69**), p. 143 et suiv. *Correspondance* (**II**), p. 93 et suiv. : remerciements de Fromentin et correspondance ultérieure.

4. — George Sand. *Eugène Fromentin, Un Été dans le Sahara. La Presse,* 8 mai 1857.

Déclare que le livre est un chef-d'œuvre : l'auteur a « toutes les qualités qui constituent un talent de premier choix. La

grandeur et l'abondance dans l'exquise sobriété, l'ardeur de l'artiste et la bonhomie enjouée et spirituelle du Français jeune, dans le sérieux d'une conscience d'élite; l'art d'exister pleinement dans son œuvre sans songer à parler de soi; le goût dans sa plus juste mesure au milieu d'une saine richesse d'idées et de sensations; la touche énergique et délicate; le juste, le vrai mariés avec le grand et le fort. Ces lettres, très supérieures, selon moi, à celles de Jacquemont, sont appelées à un immense succès parmi les artistes, et comme la France est artiste, espérons que ce sera un succès populaire... Espérons que cet artiste à double talent, si remarquablement doué, fera d'autres voyages et nous y conduira avec lui de la même façon. »

Remerciements de Fromentin, 11 mai 1857 : voir **3**.

4 bis. — C. Trapadoux. *Un Été dans le Sahara. Revue contemporaine et Athenaeum français*, 30 mai 1857, p. 809 à 813.

5. — Ed. Thierry. *Un Été dans le Sahara. Moniteur Universel*, 6 juillet 1857.

6. — Ch. de Mazade. *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1857, p. 217.

Quelques lignes sympathiques.

XII. — UN ÉTÉ DANS LE SAHARA. Paris, Lévy, 1859. 2e édition.

7. — Cuvillier-Fleury. *Voyages et Voyageurs, Journal des Débats*, 27 mai 1860.

Quelques lignes sympathiques sur Fromentin. Recueilli dans *Historiens, poètes et romanciers*, 1863, t. II, p. 267.

8. — E. Montégut. *De la littérature des voyages. Un artiste français en Afrique. Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1860, p. 889 à 905.

Grands éloges du *Sahara* et du *Sahel*. Loue Fromentin de n'être pas exclusivement un écrivain pittoresque, de savoir *rêver*. « Toutefois l'artiste domine, et même quelquefois à l'excès; c'est là peut-être l'unique défaut de ces deux beaux livres »; l'artiste, c'est-à-dire « l'homme habitué à rendre la beauté par les moyens de la peinture ». Supérieur à Gautier : Gautier est « le romantique » de la littérature pittoresque; Fromentin en est « le classique ».

9. — Sainte-Beuve. *Dominique, par M. Eugène Fromentin. Un Été dans le Sahara. Une année dans le Sahel. Le Constitutionnel*, 1er février 1864.

Sainte-Beuve attendit, pour parler de Fromentin que son succès se fût affirmé. En 1859, il avait écrit à Fromentin une lettre élogieuse sur le *Sahel* : *Correspondance* (**II**), p. 119, note.

Article très élogieux; insiste principalement sur ce que Fromentin n'est pas un écrivain purement « pittoresque »; il fait appel à la sensibilité, il est « de l'école directe en cela de Bernardin de Saint-Pierre ». Fromentin « n'est qu'un classique, raffiné peut-être, mais vif et sincère, un classique rajeuni ». Met le *Sahara* au-dessus du *Sahel*.

Un second article sur *Dominique* (8 février) : voir **16**. Les deux articles ont été reproduits dans les *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 102 à 150.

Lettre de remerciement de Fromentin : *Correspondance* (**II**), p. 181.

XIII. — UN ÉTÉ DANS LE SAHARA, Paris, Lemerre, 1874 (24 juin 1874), un vol. in-8, XVI-382 pages.

Ajoute préface du 1er juin 1874. Fromentin y expose sa théorie d'art.

XIV. — UN ÉTÉ DANS LE SAHARA, Paris, Plon, 1877, (14 février 1877), un vol. in-18, XXIII-286 pages.

Il a été fait de nombreux tirages successifs de cette édition. En 1912, la librairie Plon annonçait la 23e édition du *Sahara*.

XV. — SAHARA ET SAHEL, édition illustrée de 12 eaux fortes, une héliogravure et 4 gravures en relief d'après

les dessins de Fromentin. Paris, Plon, 1877, un vol. gr. in-8, XIII-392 pages.

La même in-4°, 1887, XIII-392 pages.

10. — E. Faral. *Deux pages de Fromentin et de Théophile Gautier, Revue d'histoire littéraire de la France,* 1911, p. 672.

Sahara, éd. Plon, p. 254 (rencontre de bateleurs nègres). Th. Gautier: description du tableau de Fromentin *Bateleurs nègres dans les tribus* (*Salon de* 1859), *Moniteur*, 28 mai 1859.

IV. — Une année dans le Sahel

Livre inspiré par le troisième voyage de Fromentin en Algérie; voir *Correspondance* (**II**), p. 68 à 81. Voir ici Appendice I. Fromentin utilise des souvenirs de son second voyage: *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 241, 243, 244, 256, 277, 322, 326 et suiv.

Au moment même où il publiait son *Sahara*, Fromentin projetait de lui donner une suite. « J'ai l'ambition de faire un petit livre pour l'année prochaine, et je m'en occupe. » *Correspondance* (**II**), p. 91.

Ce livre lui fut demandé d'ailleurs par Th. Gautier pour *l'Artiste;* par Buloz pour la *Revue des Deux Mondes* (Gonse (**69**), p. 107 et 148; *Correspondance* (**II**), p. 87). De fait, des fragments du livre parurent dans *l'Artiste;* et il fut publié en entier par la *Revue des Deux Mondes.*

Une maladie de Fromentin retarda l'achèvement de l'œuvre; au début de 1858, Fromentin s'était engagé à publier son livre dans la *Presse* (*Correspondance* (**II**), p. 108 et suiv.).

Sur l'accueil fait au *Sahel*, voir *Correspondance* (**II**), p. 109 à 119.

XVI. — ALGER. FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE VOYAGE. « **L'Artiste** », **juillet-août 1857 ; t. LIX, p. 300 à 303 ; 321 à 324 ; 335 à 337.**

Première rédaction complètement remaniée par la suite, du début de *Une année dans le Sahel* (p. 1 à 51).

Voir le numéro suivant.

XVII. — Edition critique du début d'UNE ANNÉE DANS LE SAHEL. « **Revue Africaine** », **premier trimestre 1910, p. 5 et suiv. (par Pierre Martino).**

Reproduit le texte de **XVI**; en note les remaniements de **XVIII** et de **XIX**. Les notes reproduisent toutes les modifications de texte de la *Revue des Deux Mondes;* on y a ajouté les quelques corrections introduites dans la première édition et l'édition définitive. En tenant compte des indications typographiques, on peut donc, par une lecture combinée du texte et des notes, reconstituer le texte définitif.

Tirage à part.

XVIII. — UNE ANNÉE DANS LE SAHEL, JOURNAL D'UN ABSENT. « **Revue des Deux Mondes** », **1er novembre 1858, p. 45 à 85 ; 15 novembre, p. 241 à 289 ; 1er décembre, p. 481 à 537.**

XIX. — UNE ANNÉE DANS LE SAHEL, **Paris, Lévy, 1859 (19 mars 1859), un vol. in-18 jésus, 354 pages.**

Il y eut un mois après un second tirage.

Voir 3 ; et *Correspondance* (**II**), p. 109 et suiv. ; *Gonse* (**69**), p. 147 et suiv.

Correspondance entre G. Sand et Fromentin à propos du *Sahel.* Intéressantes déclarations de Fromentin sur ses théories littéraires.

11. — George Sand. *Une année dans le Sahel, Journal d'un absent, par M. Eugène Fromentin. La Presse,* 10 mars 1859.

« L'auteur est un vrai poète qui a vécu sa vie intérieure au « milieu des scènes qui venaient s'y encadrer comme dans un « miroir...... On sent bien en lui la puissance d'une âme « rêveuse et contemplative, mariée pour ainsi dire avec l'éter- « nel spectacle de la nature..... Ses tableaux sont complets: « grandeur du climat, brillants caprices de l'atmosphère, beauté touchante ou imposante des lignes, grâce ou singularité des accidents, effet et nature pittoresque des habitations, des

« costumes, des figures, des animaux, des meubles, et, par « dessus tout cela, définition magistrale des idées et des senti- « ments qui dominent les êtres, c'est un examen saisissant de « tout ce qui fait le caractère d'un monde et de ses habitants. »

Voir **3** : la correspondance échangée à propos de cet article entre G. Sand et Fromentin.

« Vous voulez bien surtout, écrit Fromentin le 20 février « 1859, me démontrer à moi-même une chose éminemment « intéressante pour moi, c'est que, par instinct comme par « théorie, je suis à l'opposé de ce qu'on appelle aujourd'hui « le réalisme. »

G. Sand offrit à Fromentin de publier, comme préface, en tête de son *Sahel*, cet article et celui qu'elle avait écrit sur le *Sahara*. Fromentin refusa, par *modestie* et par *pudeur*. (*Correspondance* (**II**), p. 112 et 117).

11 bis. — F. Giraudeau. *Une année dans le Sahel. Revue Contemporaine*, 15 juin 1859, p. 567.

Reproche à F. d'avoir été gâté par son succès ; il « s'écoute parler » et il parle de tout. Qu'il revienne à sa première manière.

XX. — UNE ANNÉE DANS LE SAHEL, **Paris, Lemerre, 1874 (24 juin 1874), un vol. in-8, 410 pages.**

XXI. — UNE ANNÉE DANS LE SAHEL, **Paris, Plon, 1877 (9 mai 1877), un vol. in-18, 302 pages.**

Il a été fait de nombreux tirages successifs de cette édition. En 1912, la librairie Plon annonçait la 13e édition du *Sahel*.

XXII. — SAHARA ET SAHEL. **1875.**

Voir n° **XV**.

12. — H. Mac-Carthy. *Notice biographique sur O. Mac-Carthy, géographe. Revue Africaine*, 1913, p. 191 à 217.

Mac Carthy est l'original de Vandell (*Sahel*, p. 113, 118 et suiv., etc.).

V. — Divers (1860-1862)

XXIII. — **« Meça-Oudah », pièce orientale à grand spectacle, en collaboration avec L. Halévy.**

Ébauche aussitôt abandonnée. Voir *Correspondance* (**II**), p. 129.

XXIV. — **L'Ile de Ré. 1862.**

Ébauche d'un article destiné à la *Revue des Deux Mondes*. Reproduite dans *Gonse*(**69**), p. 341 à 355.

VI. — Dominique

Sur les circonstances réelles de l'existence de Fromentin, qui ont inspiré ce roman, voir *Lettres de Jeunesse* (**I**), p. 17 et suiv., 32 et suiv., 60 et suiv., 71 et suiv., 194 et suiv. ; et plus loin, n° **18**.

Le roman fut demandé par Buloz à Fromentin. Il fut commencé en septembre 1859. Voir *Correspondance* (**II**), p. 127, 135 et suiv.

Dès 1844, d'ailleurs, Fromentin avait songé à écrire un roman autobiographique. « Amie, ma divine et sainte amie, je veux et vais écrire notre histoire commune, depuis le premier jour jusqu'au dernier » (18 juillet 1844 ; *Lettres de jeunesse* (**I**), p. 107).

Sur les circonstances de la publication et l'accueil fait à l'œuvre, voir *Correspondance* (**II**), p. 135 et suiv.

XXV. — DOMINIQUE. **« Revue des Deux Mondes », 15 avril 1862, p. 777 à 824 ; 1er mai, p. 143 à 193 ; 15 mai, p. 384 à 444.**

Voir **3** ; *Lettres de George Sand.*

Lettre du 18 avril 1862 ; du 24 mai, etc. : *Gonse* (**69**), p. 159 et suiv. ; *Correspondance* (**II**), p. 137 et 141 ; voir aussi p. 154.

Note de Fromentin sur les corrections que lui a conseillées George Sand : *Correspondance* (**II**), p. 148.

Fromentin renonça à modifier son livre ; il s'est borné à de très légères retouches.

13. — Taine. Lettre à Ed. de Suckau, du 15 juin 1862 ; publiée dans *H. Taine, sa vie et sa correspondance*, Paris, 1904, t. II, p. 255.

14. — Edmond Schérer. *Dominique. Le Temps*, 17 juin 1862.

Avant la publication en volume ; article très admiratif. Constate le peu de succès de l'œuvre.

Recueilli dans *Etudes sur la littérature contemporaine*, t. II (1865), p. 16 à 28.

Lettre de remerciement de Fromentin : *Correspondance* (**II**), p. 157 et suiv.

XXVI. — DOMINIQUE, Paris, Hachette, 1863 (3 janvier 1863), un volume in-18 jésus, 378 pages.

Le même, édition in-8° (31 janvier 1863).

14 bis. — B. E. *Dominique. Revue Contemporaine (Bulletin bibliographique)*, 31 mars 1863.

15. — Frank. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1863, p. 473.

16. — Sainte-Beuve. *Dominique*, etc. (voir **9**) : deuxième article, *Le Constitutionnel*, 8 février 1864.

« Enfin, j'ai rencontré un roman qui m'émeut doucement et qui me touche... Roman du genre intime, et dont le charme est tout entier dans le développement et les nuances. » Juge le dénouement peu vraisemblable : « Je suis bien sûr qu'ici, s'il y a quelque réalité dessous, la vérité n'a été suivie que jusqu'à un certain point et à un certain endroit. » Sobriété des descriptions. La manière de Fromentin opposée à celle des réalistes.

Recueilli dans les *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 127 à 150.

Lettre de remerciement de Fromentin : *Correspondance* (**II**), p. 181.

17. — X. Doudan. *Mélanges et lettres*, 1876-1877.

Lettres sur *Dominique* : nouvelle éd. 1879, t. IV, p. 254 et 278 (1870).

XXVII. — DOMINIQUE. Paris, Plon, 1876 (9 novembre 1876), un vol. in-16, 315 pages.

2e édition. Il a été fait de nombreux tirages successifs de cette édition. En 1912, la librairie Plon annonçait la 38e édition de *Dominique*, « recomposée en caractères neufs ».

XXVIII. — DOMINIQUE. Paris, Le Livre contemporain, 1905, un vol. in-8, 333 pages.

Tiré à 117 exemplaires. Frontispice et paysages de G. Leheutre.

Achevé d'imprimer du 30 avril 1905.

18. — Louis Gillet. *Eugène Fromentin et Dominique, d'après des documents inédits. Revue de Paris*, 1er août 1905, p. 526 à 558.

Met en lumière le caractère autobiographique du roman.

19. — G. Pailhès. *Le modèle de Dominique. Revue bleue*, 13 mars 1909, p. 330 à 333 ; et 20 mars, p. 358 à 362.

Signale l'*Édouard* de Mme de Duras comme ayant été le modèle de Fromentin.

20. — Pierre Blanchon. *L'originalité de Dominique, Revue Bleue*, 5 juin 1909, p. 726 à 728 ; 12 juin, p. 754 à 759.

Combat la thèse de Pailhès.

21. — G. Pailhès. *Lettre au directeur de la Revue Bleue, Revue Bleue*, 26 juin 1909, p. 828.

Observations sur les articles précédents.

22. — G. PAILHÈS. « *Édouard* », *modèle de* « *Dominique* », dans « *La duchesse de Duras et Chateaubriand* ». Paris, 1910, p. 364 à 381.

Reproduit **19**.

23. — Virgile PINOT. *Fromentin et Dominique. Revue de Hongrie*, 15 mai 1911, p. 539 à 556.

XXIX. — DOMINIQUE, édition suivie de plusieurs lettres de l'auteur et ornée d'un portrait gravé sur bois par P.-E. Vibert. Paris, Georges Crès et Cie. Les maîtres du livre, 1911, un vol. in-12, 388 pages.

Tiré à 839 exemplaires; achevé d'imprimer du 25 janvier 1912.

P. 373 à 388 : lettres d'Eugène Fromentin et de George Sand relatives à *Dominique*. Voir plus haut, et **3**.

A la fin du volume, fac-simile de deux pages du manuscrit original de *Dominique*.

VII. — Divers (1864-1874)

XXX. — Un programme de critique. 1864.

Fragment inédit, publié par *Gonse* (**69**), p. 105 à 125. Y joindre des notes publiées par P. Blanchon : *Correspondance* (**II**), p. 191 et suiv.

XXXI. — Notes d'un voyage en Egypte (octobre-décembre 1869).

Notes publiées par *Gonse* (**69**), p. 257 à 339. — Voir les lettres écrites pendant ce voyage : *Correspondance* (**II**), p. 224 à 237.

VIII. — Les Maîtres d'autrefois

Ce livre fut écrit sur les instances d'Armand Du Mesnil. A plusieurs reprises, Fromentin avait songé à écrire des études sur l'histoire de l'art; il avait même promis à Buloz, pour la *Revue des Deux Mondes*, un travail sur Eugène Delacroix. (Voir *Correspondance* (**II**), p. 158).

Les Maîtres d'autrefois ont été préparés par un voyage en Belgique et Hollande (juillet 1875). Voir *Correspondance* (**II**), p. 303 à 392.

Gonse (**69**) (p. 183 à 242) a publié des extraits du carnet de voyage de Fromentin.

Sur l'accueil fait au livre, voir *Correspondance* (**II**), p. 460 et suiv.

XXXII. — Manuscrit original. Bibliothèque de Versailles. 135 (6 P), 480 feuillets : 220 × 140 mm.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t. IX, p. 255.

Des passages inédits de ce manuscrit ont été reproduits dans *Correspondance* (**II**), p. 381 à 392.

XXXIII. — LES MAITRES D'AUTREFOIS. « Revue des Deux Mondes », 1er janvier 1876, p. 91 à 122 ; 15 janvier , p. 346 à 379 ; 1er février, p. 602 à 630 ; 15 février, p. 770 à 801 ; 1er mars, p. 110 à 140 ; 15 mars, p. 262 à 296.

XXXIV. — LES MAITRES D'AUTREFOIS, Paris, Plon, 1876 (22 mai 1876), un vol. in-8, 452 pages.

Edition in-18 jésus (31 octobre 1876). Il a été fait de nombreux tirages successifs de cette édition. En 1912, la librairie Plon annonçait la 21e édition des *Maîtres d'autrefois*.

24. — Ch. BIGOT. *Causerie artistique. Revue Bleue*, 15 juillet 1876, p. 61 à 62.

Sur les *Maîtres d'autrefois*. — « Ses amis nous promettent de « lui prochainement un voyage artistique autour du Louvre. »

IX. — Catalogues de Tableaux et Divers

XXXV. — Fromentin. Tableaux. 28 janvier 1877. Paris, 1877, in-8.

XXXVI. — Exposition des œuvres d'Eugène Fromentin à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, quai Malaquais (mars 1877). — Notice biographique par Louis Gonse. Paris, 1877, un vol. in-16, 62 pages.

Voir : *Deuxième partie*, nos **62, 63, 65**.

XXXVII. — Vingt-cinq dessins de Eugène Fromentin reproduits à l'eau forte par E. L. Montefiore. Texte biographique et critique par Ph. Burty, avec fac-simile d'après les croquis du maître. Paris, Londres, 1877, un vol. in-folio, 23 pages et 25 planches.

Contient des fragments de lettres inédites. Voir **I, II** et **69**

DEUXIÈME PARTIE

Études sur l'Œuvre de Fromentin

---

1 à 24. — Articles ou livres relatifs spécialement à chacune des œuvres de Fromentin.

Voir *Première partie*.

25. — L. Delayant. *Biographies rochelaises. Fromentin.* Manuscrit : Bibliothèque de La Rochelle, n° 355-358.

26. — P. S. Callot. *Recueil de notes sur l'histoire de La Rochelle.* Manuscrit : Bibliothèque de La Rochelle, n° 942, fol. 4.

27. — Th. Gautier. *Musée royal du Louvre. Exposition de 1847. La Presse,* 9 avril 1847 (1).

28. — Th. Gautier. *Salon de 1849. La Presse,* 7 août 1849.

29. — De Lagenevais. *Le salon de 1849. Revue des Deux Mondes,* 15 août 1849, p. 575.

30. — Th. Gautier. *Salon de 1850-1851. La Presse,* 23 avril 1851.

31. — L. de Geofroy. *Le salon de 1850. Revue des Deux Mondes,* 1er mars 1851, p. 940.

---

(1) J'ai recueilli un certain nombre d'articles de critique d'art, signés par des noms illustres ou connus, qui renseignent sur les débuts de Fromentin. Dans presque tous, à partir de 1857, il est aussi bien parlé de l'écrivain que de l'artiste.

31 bis. — M. du Camp. *Le salon de 1857. Revue de Paris*, 15 juillet 1857, p. 207.

32. — E. About. *Salon de 1857. Moniteur Universel*, 5 septembre 1857.

33. — Th. Gautier. *Salon de 1857. L'Artiste*, 1er novembre 1857, p. 129.

« ... Quiconque a encore en France le souci des choses littéraires a lu *Un Eté au Sahara*, publié d'abord par la *Revue de* « *Paris* et réuni ensuite en volume chez Michel Lévy; — c'est « un chef-d'œuvre, car la plume du peintre vaut son pinceau... « M. Fromentin, privilège bien rare en ce temps d'étroite spé- « cialité, a su se faire deux réputations également admises. « Heureux homme! il peut peindre ce qu'il ne peut pas « décrire, et il peut décrire ce qu'il ne peut pas peindre. Qu'il « fasse un tableau ou un livre, on l'admire; on l'aime; car, « outre le talent, il a le charme. »

34. — Th. Gautier. *Exposition de 1859. Moniteur Universel*, 28 mai 1849.

35. — H. Delaborde. *L'art français au salon de 1859. Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1859, p. 516.

36. — Ch. Baudelaire. *Salon de 1859. Revue Française*, juin-juillet 1859.

Recueilli dans *Curiosités esthétiques*, 1868, p. 309.

36 bis. — Th. de Banville. *Le salon de 1861. Revue fantaisiste*, 15 mai 1861, p. 38.

37. — H. Delaborde. *Le salon de 1861. Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1861, p. 892.

38. — Th. Gautier. *Salon de 1861. Moniteur Universel*, 25 juin 1861.

39. — M. du Camp. *Le salon de 1863. Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1863, p. 896.

40. — Th. Gautier. *Salon de 1863. Moniteur Universel*, 20 juin 1863.

41. — M. du Camp. *Le salon de 1864. Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1864, p. 694.

42. — Th. Gautier. *Salon de 1864. Moniteur Universel*, 16 juillet 1864.

43. — M. du Camp. *Le salon de 1865. Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1865, p. 674.

44. — Th. Gautier. *Salon de 1865. Moniteur Universel*, 22 juillet 1865.

45. — E. Zola. *Mon Salon*, 1866.

Recueilli dans *Mes haines*, nouv. éd., p. 318.

46. — M. du Camp. *Le salon de 1866. Revue des Deux Mondes*. 1er juin 1866, p. 713.

47. — Th. Gautier. *Salon de 1866. Moniteur Universel*, 17 juillet 1866.

48. — M. du Camp. *Le salon de 1867. Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1867, p. 672.

49. — Th. Gautier. *Salon de 1868. Moniteur Universel*, 17 mai 1868.

50. — E. About. *Le salon de 1868. Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1868, p. 729.

51. — Th. Gautier. *Salon de 1869. L'Illustration*, 22 mai 1869.

Réimprimé dans *Tableaux à la plume*, 1880.

52. — E. Duvergier de Hauranne. *Le salon de 1872. Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1872, p. 855.

Mort de Fromentin : le 27 août 1876

53. — Ch. Blanc. *Eugène Fromentin*. Lettre à P. de Saint-Victor. *Le Moniteur Universel*, 5 septembre 1876.

Article d' « éreintement ».
« ... Au fond le charmant peintre... ne fut que le diminutif d'une fraction d'Eugène Delacroix... » — Appréciation très dure sur *les Maîtres d'autrefois*.

54. — Ignotus. *Figaro*, 8 septembre 1876.

55. — J. Comte. *L'Illustration*, 9 septembre 1876, p. 166.

56. — *Variétés. Eugène Fromentin. République Française*, 26 septembre 1876.

57. — Ch. Vincens. *Revue Bleue*, 30 septembre 1876, p. 315 à 319.

58. — E. Bergerat. *Eugène Fromentin. Journal Officiel*, 14 octobre 1876, p. 7495 et suiv.

59. — Viollet le Duc. *Journal des Débats*, 4 octobre 1876.

60. — Paul Gaudin. *Essai sur Eugène Fromentin*, La Rochelle, 1877, 59 pages.

Conférence faite le 9 décembre 1876, dans la grande salle de la Bourse de la Rochelle.

61. — Ch. Clément. *L'atelier d'Eugène Fromentin. Journal des Débats*, 26 janvier 1877.

A propos de l'exposition prochaine des œuvres de Fromentin.

62. — E. Bergerat. *Notes sur Eugène Fromentin. Journal Officiel*, 28 janvier 1877, p. 672.

Sur l'exposition des œuvres de Fromentin.

63. — A. Baignières. *Exposition des œuvres d'Eugène Fromentin à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. Journal Officiel*, 21 mars 1877, p. 2231 et suiv.

64. — Ch. Bigot. *Peintres français contemporains. Eugène Fromentin. Revue Bleue*, 14 avril 1877, p. 989 à 995.

Recueilli dans *Peintres français contemporains*, 1888, p. 77.

65. — H. Houssaye. *Eugène Fromentin. Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1877, p. 882 à 895.

Sur l'exposition de son œuvre à l'Ecole des Beaux-Arts.

66. — E. Schérer. *Eugène Fromentin. Le Courrier Littéraire*, 10 juillet 1877, p. 393.

Conférence faite à Versailles en avril 1877.

67. — E. Montégut. *Eugène Fromentin écrivain. Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1877, p. 674 à 691.

Très admiratif, et sans les réserves de l'article de 1860. Voir n° **8**.

68. — E. Shérer, *Etudes sur la littérature contemporaine*, t. V (1878), p. 251 à 286.

Reproduction d'un article publié peu après la mort de Fromentin (1876). Très bonne étude.

69. — Louis Gonse. *Eugène Fromentin peintre et écrivain*, 1881, gravures hors texte et dans le texte. Paris 1881, un vol. gr. in-8, 368 pages.

Avait paru dans la *Gazette des Beaux-Arts:* remaniements apportés aux articles primitifs.

Ouvrage fondamental pour l'étude de l'œuvre littéraire ou artistique de Fromentin, et qu'ont utilisé jusqu'à ces dernières années presque tous les critiques, quelquefois en le citant.

Il contient des notes et morceaux inédits, des lettres de Fromentin (voir *Première partie*, n^os^ **I** et suiv.).

Ch. I. *Biographie*. Ch. II à V, *Le peintre*. Ch. VI à XI, *L'écrivain*. — *Fragments inédits de Fromentin:* Notes d'un *voyage en Egypte* (voir **XXXI**) ; *l'Ile de Ré* (voir **XXIV**). Table des gravures hors texte. Table des gravures dans le texte.

70. — Paul Souquet. *Eugène Fromentin. Nouvelle Revue*, 15 février 1881, p. 866 à 885.

71. — Maxime du Camp. *Souvenirs littéraires*, 1882-1883, t. I, p. 255 ; t. II, p. 200 et suiv.

72. — Les Goncourt. *Journal*, 1887-1895.

T. II, p. 110. Conversation de Fromentin chez la princesse Mathilde (29 avril 1863) : son indifférence pour la peinture ; son goût à écrire. — T. II, p. 275 : Fromentin décrit sa mémoire (mai 1865). — T. V, p. 191 et suiv., Dîner chez Brébant : Fromentin décrit ses impressions d'Egypte : qualité de sa mémoire (mars 1875). — T. V, p. 247 : Dégoût de la peinture (29 décembre 1875). — T. V, p. 253 : Pierre Gavarni explique le talent de Fromentin (22 janvier 1876). — T. V, p. 287 : mort de Fromentin (22 août 1876). — T. V, p. 292 : sur l'article indécent de Ch. Blanc, soufflé par P. de Saint-Victor (31 octobre 1876). Voir ici **53**. — T. V, p. 300 : Confidence de A. Du Mesnil sur un projet de Fromentin : « Ecrire un livre qui montre comment la production se fait dans le cerveau » (12 décembre 1876). — T. VI, p. 318 : Dans ses descriptions, Fromentin fait appel aux impressions sonores (8 juin 1884).

73. — Henry Jouin. *Maîtres contemporains*, 1887, p. 1 à 81.

Sans intérêt ; mais publie (p. 49 et suiv.) des lettres de G. Sand sur *Dominique*. Voir **3** et **69**.

74. — Camille Bellaigue. *Eugène Fromentin. Correspondant*, 25 juillet 1891, p. 309 à 337.

Recueilli dans *Impressions musicales et littéraires*, 1900, p. 385 à 449.

75. — Edouard Grenier. *Souvenirs littéraires. Revue Bleue*, 12 août 1893, p. 199.

Recueilli dans *Souvenirs littéraires*, 1894, p. 326 à 329. Voir aussi p. 39.

76. — Emile Masqueray. *Souvenirs et visions d'Afrique*, 1894, p. 182 à 199.

Grands éloges de l'écrivain. — Nouvelle édition, 1914, p. 168 à 182.

77. — L. Philouze. *Eugène Fromentin. Revue du Bas-Poitou*, 1898.

A propos d'une conférence de M. R. Bazin. — Reproduit une lettre de Fromentin au comte Falloux, qui témoigne de sa modestie.

78. — Denormandie. *Temps passés. Jours présents. Notes de famille*, 1900, p. 181 et suiv.

Poésie inédite de Fromentin (1841) : *Une impression de voyage*. — Fromentin travailla quelque temps dans l'étude du père de l'auteur, Me Denormandie, avoué.

79. — Dr E. Brard. *Nos gloires nationales. Eugène Fromentin. Notes biographiques*. La Rochelle, 1902, 27 pages.

Deux gravures intéressantes : un portrait de Fromentin ; sa maison natale (avec scène familiale).

80. — F. Brunetière. *Fromentin critique d'art. Correspondant*, 10 octobre 1903, p. 67 à 84.

Conférence faite à la Rochelle le 29 septembre 1903. Recueilli dans *Variétés littéraires*, 1904, p. 243 à 276.

81. — Gabriel Aubray. *A propos du monument de Fromentin. L'enfance de Dominique. Mois littéraire et pittoresque*, octobre 1903, p. 484 à 494.

82. — V. Waille. *Le monument de Fromentin. Revue Africaine*, 4e trimestre, 1903, p. 312 à 334.

83. — A. Ollivier. *Eugène Fromentin, peintre et écrivain* (1903), in-4.

Abondants détails biographiques. Reproduit une paraphrase en prose du Psaume VIII, œuvre de jeunesse de Fromentin, qui fut publiée à son insu, par son professeur dans *la Charente Inférieure*.

84. — J. Vianey. *L'œuvre littéraire d'Eugène Fromentin.* Discours prononcé par M. Vianey. — *Université de Montpellier. Rentrée solennelle des Facultés* (3 novembre 1903), 1903, p. 46 à 68.

85. — Ed. Maynial. *Fromentin.* Bruxelles, 1904.

86. — E. G. Bangor. *Eugène Fromentin.* 1905.

87. — R. Bazin. *L'œuvre littéraire d'Eugène Fromentin. Annales politiques et littéraires*, 1er octobre 1905, p. 219 ; et 8 octobre, p. 234.

88. — Jean Tarbel. *Eugène Fromentin. Nouvelle Revue*, 1er mars 1905, p. 24 à 48.

89. — *Revue des Charentes*, 3e année, n° 9, 30 septembre 1905. *Eugène Fromentin peintre et écrivain.*

P. 3. *Avertissement*, signé : Joseph Beineix.
5. Extraits de la conférence de Brunetière.
9. *E. F. L'Homme. Souvenirs intimes*, par E. Faguet.
11. *F.* Sa vie d'après des documents inédits, par P. Blanchon.
24. Lettres inédites 30 mai 1847, à sa mère ; sept. 1870, à Du Mesnil ; fac-simile de cette dernière lettre).
27. *E. F. paysagiste*, par Gabriel Trarieux.
34. *Dominique*, par Gabriel Audiat.
53. *Les peintures d'E. F.*, par Louis Gillet.
62. *F. critique d'art*, par Louis Sonolet.
73. *Le triomphe*, poème de Léonce Depont.
75. Extraits critiques sur Fromentin (Sainte-Beuve, G. Sand, E. Chesneau, J. Breton).
80. Enquête artistique et littéraire sur F. (Réponses de J. Claretie, Arvède Barine, Maurice Barrès, Gaston Deschamps, Louis Gonse, Joachim Merlant, Charles Saunier).
87. Bibliographie.

Un médaillon de Fromentin ; 6 gravures et dessins hors texte ; 18 dans le texte.

90. — Louis Sonolet. *Eugène Fromentin. La Quinzaine*, 16 octobre 1905, p. 538 à 555.

91. — *Revue des Charentes*, 31 octobre 1905.

Inauguration du monument de Fromentin.

92. — J. Merlant. *Le roman personnel de Rousseau à Fromentin*, 1905, p. 412 à 416.

93. — Ernest Gaubert. *Eugène Fromentin et l'influence de Dominique. Mercure de France*, 1er mars 1907, p. 321 à 334.

Recueilli dans *Figures françaises. Critiques et documents*, 1910, p. 39 à 71.

94. — E. Faguet. *La jeunesse d'Eugène Fromentin. Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1909.

A propos de la publication de I.

95. — Philippe GONNARD. *La leçon de Fromentin. Revue Bleue*, 5 et 12 mars 1910, p. 303 à 307 et 334 à 341.

Doctrine de Fromentin sur l'art. Leçon à en tirer.

96. — Pierre MARTINO. *Les descriptions de Fromentin. Revue Africaine*, 1910, 4e trimestre, p. 343 à 392.

I. Les idées directrices et les influences déterminantes. II. Le choix, la conservation et l'élaboration des souvenirs; les éléments de la description et la composition du tableau. III. Les rédactions successives. Corrections et retouches. Le travail du style.
Voir *Première partie*, n° **XVII**.

97. — M. WILMOTTE. *Eugène Fromentin et les réalistes*, dans *Etudes critiques sur la tradition littéraire en France*, 1910, t. I, p. 283 à 303.

Article très intéressant. W. montre que F. a été avant tout un peintre, et l'est resté dans ses œuvres littéraires; qu'il adopta tous les procédés et quelques-unes des opinions maîtresses de l'école réaliste et pittoresque. Rapprochements intéressants avec les Goncourt.

98. — Georges BEAUME. *Fromentin*, 1911.

99. — *Fromentin* (sous la direction de Henri Roujon), 1911.

APPENDICE I

LES VOYAGES DE FROMENTIN EN ALGERIE

Premier voyage (1846)

10 mars 1846. Fromentin quitte Marseille.
12 mars 1846. Il arrive à Alger.
13 mars 1846. Il arrive à Blida.
Du 13 mars au 5 (?) avril. Séjour à Blida.
Du 5 (?) au 10 avril. Séjour à Alger.
13 avril. Fromentin arrive à Marseille.

Deuxième voyage (1847-1848)

(?) 30 septembre 1847. Fromentin quitte Marseille.
2 octobre. Il arrive à Alger.
Du 2 au 10 (?) octobre. Séjour à Alger.
Du 11 (?) octobre au 20 janvier 1848. Séjour à Blida. (Voyage à Alger, 11-13 novembre.)
20 janvier. Départ d'Alger.
21 janvier. Arrivée à Stora.
22 janvier. Arrivée à Philippeville.
23 et 24 janvier. Voyage de Philippeville à Constantine.
Du 24 janvier au 22 février. Séjour à Constantine.
Du 24 février au 12 mars. Voyage de Constantine à Biskra ; excursion à Saâda.
Du début de mars au 17 avril. Séjour à Biskra.
Du 17 avril au 19 mai. Voyage de Biskra à Constantine et Alger.
19 mai. Fromentin s'embarque pour Marseille.
22 mai. Il arrive à Marseille.

Troisième voyage (1852-1853)

5 novembre 1852. Fromentin s'embarque pour Alger.
Novembre 1852-14 mai 1853. Séjour à Alger.

14 mai-3 juin (?). Voyage d'Alger à Laghouat.
3 juin (?)-fin juillet. Séjour à Laghouat. (Excursion à Tadjemout et Aïn-Madhi.)
Août-septembre. Séjour à Blida.
Début d'octobre. Fromentin rentre en France.

APPENDICE II

QUELQUES DESCRIPTIONS DE L'« ÉTÉ DANS LE SAHARA » AUXQUELLES CORRESPONDENT DES TABLEAUX OU DES DESSINS DE FROMENTIN.

Sahara, p. 67. « Je me rappelais avoir rencontré... »
Arabe portant un fou en croupe.

Voir dans *Gonse* (**69**), p. 229, la reproduction d'une esquisse au crayon du tableau.

⁂

Sahara, p. 79. « Quoique maussade à l'œil... »
Audience chez un khalifat. Sahara. Salon de 1859, n° 1176 du livret.

⁂

Sahara, p. 128. « Le mamelon, sans être escarpé... »
Dessin. « Laghouat, 5 juin (1853), Marabout de Sidi-Hadj-Aïssa. Combat du 3 décembre 1852. »

⁂

Sahara, p. 155. « La rue Bab-el-Gharbi est un de mes boulevards... »
Une rue à El-Aghouat. Tableau. Salon de 1859, n° 1173 du livret.

Reproduit dans *Gonse* (**69**), p. 133.

⁂

Sahara, p. 227. « La rivière presque à sec... »
Le lit de l'Oued Mzi. Sahara. Salon de 1861, n° 1187 du livret.



Sahara, p. 229. « Nous marchions depuis une heure... »
Tribu nomade en marche. Sahara. Salon de 1857, n° 1081 du livret.



Sahara, p. 254. « A moitié chemin à peu près...
Bateleurs nègres dans les tribus. Tableau. Salon de 1859, n° 1172 du livret.



Sahara, p. 260. « La rue sur laquelle on débouche... »
Dessin. « Aïn-Madhy, 7 juillet (1853), 7 heures soir. »

Reproduit dans *Sahara et Sahel* (voir **XV**), p. 172, sous le titre : « La fin du Rhamadan, Aïn-Madhy. »



Sahara, p. 270. « Les femmes vont aux mosquées... »
Dessin. « Aïn-Madhy, 8 juillet (1853). »

Reproduit dans *Gonse* (**69**), p. 44, sous le titre : « Une rue à Aïn-Madhy ».



Sahara, p. 277. « La fête se complique... »
Diffa : réception du soir. Sahara. Tableau. Salon de 1857, n° 1084 du livret.

Voir dans *Gonse* (**69**), p. 47 : « Etude pour la diffa. »



Sahara, p. 281. « Il me racontait qu'à pareille époque... »
Le pays de la soif. Tableau.

Voir *Gonse* (**69**), p. 245. Etude d'Arabe pour *le Pays de la soif*.

*
* *

Sahara, p. 112. « La rue s'enfonçait... »
Vue de Laghouat. Tableau.

Reproduit dans *Gonse* (**69**), p. 55.

*
* *

Voir aussi n° **XXXVII**, p. 13 et suiv. ; et n° **10**.

Pierre MARTINO.

L'ENSEIGNEMENT de l'ARABE en ESPAGNE

Répondant bien volontiers, à l'invitation que la Société historique m'a fait l'honneur de m'adresser, je me propose, dans le présent article, de donner aux lecteurs de la *Revue Africaine* quelques indications sommaires sur la façon dont sont organisées actuellement en Espagne les études relatives à la langue arabe ainsi qu'à la sociologie et à l'histoire de l'Islam.

Jusqu'en 1907, il n'existait qu'un seul cours d'arabe littéral (1) dans quatre universités, Madrid, Saragosse, Séville, Grenade (à la suite d'une réforme ultérieure, Madrid, Barcelone, Salamanque, Grenade). Ce cours professé à la faculté de philosophie et lettres (section de littérature) se limitait nécessairement à une initiation superficielle aux rudiments les plus élémentaires de la grammaire et de la langue écrite ; la brièveté de sa durée (d'octobre à mai inclusivement) ne permettait pas d'y consacrer plus de cent cinquante leçons. Grâce à une sélection soigneusement faite par le professeur des lois les plus importantes de la morphologie et de la syntaxe

(1) Il a existé aussi jusqu'à l'année dernière, à l'Université centrale de Madrid, un cours d'*Histoire de la civilisation des Juifs et des Musulmans*, obligatoire pour les candidats au doctorat de la faculté de philosophie et lettres (section d'histoire). Mais, comme dans cette section on ne fait pas d'études philologiques, le cours se réduisait à l'explication de manuels de vulgarisation sans caractère technique spécial, puisque les élèves n'avaient reçu aucune préparation arabe ou hébraïque. Depuis lors, ce cours a été remplacé par un *Cours de littérature arabe-espagnole*, complétant, pour les candidats au doctorat de la section de littérature le cours de langue arabe.

de l'arabe littéral, grâce à l'exclusion absolue des nuances et des particularités exceptionnelles, la majorité des étudiants arrive à traduire des textes vocalisés ; seule une petite minorité, formée tout au plus de deux élèves, parvient à lire et à traduire des textes sans voyelles. Même dans ces étroites limites, cet enseignement ne donne pas de résultats positifs pour la formation et l'affermissement de vocations arabisantes En effet, leur cours terminé, les étudiants ne se trouvent plus dans la suite de leurs études, obligés de se rappeler le peu qu'ils ont appris et de prouver qu'ils ne l'ont pas oublié. Les programmes de la section de littérature ne font aucune place à l'arabe, sauf pour le doctorat, où l'une des matières était jusqu'à ces derniers temps la grammaire comparée des langues sémitiques. Toutefois, comme le titre de docteur est exigé seulement des candidats à une chaire d'université, bien peu se soucient d'étudier cette matière. D'autre part, le nombre des étudiants suivant les cours d'arabe a toujours été très réduit (il ne dépasse pas 12) parce que la section de littérature, à laquelle ces cours sont rattachés, n'a d'autres débouchés que certaines chaires de lycées ou d'Université. Mais, à supposer même que les élèves fussent en nombre et eussent tous poursuivi leurs études d'arabe avec le maximum de profit, on n'obtiendrait jamais d'autre résultat que de former des traducteurs d'arabe écrit aptes aux investigations historiques. Sans être méprisable, ce résultat est, pourtant, évidemment incomplet. La possession parfaite d'une langue telle que l'arabe, dont la prononciation vulgaire ne correspond pas à l'écriture, exige quatre apprentissages bien distincts : 1° la traduction de textes écrits en arabe ; 2° la traduction en arabe de textes d'une autre langue ; 3° l'interprétation de l'arabe parlé ; 4° la conversation correcte dans cet idiome. Le premier de ces résultats peut seul être obtenu dans l'unique cours universitaire institué pour former des érudits capables de

faire des recherches sur l'Islam espagnol. Mais les trois autres, ne sont pas atteints et, cependant, ils sont indispensables pour l'intervention et la pénétration européenne en pays musulman, pour la formation d'interprètes, de consuls, de diplomates, de maîtres d'école indigènes, de professeurs de médersas, d'assesseurs judiciaires, d'officiers d'administration etc.

Une voix autorisée s'est élevée, voilà quelque quatorze ans, pour appeler l'attention des gouvernants sur cette lacune et sur les dangers d'une pareille imprévoyance, au cas où, dans un avenir prochain, l'Espagne serait appelée par la diplomatie européenne à intervenir au Maroc. A partir de 1901, le professeur Ribera publia sur ce sujet, avec la compétence que lui donnait sa spécialisation en ces matières, diverses études dans la *Revue d'Aragon* (1). Il proposait, comme remède urgent, la création d'un centre d'études arabes, où serait organisé rapidement l'enseignement spécial de toutes les disciplines philologiques, historiques et sociologiques indispensables à la formation du personnel administratif, appelé à participer à une action marocaine future. Ses exhortations ne furent pas vaines. M. Maura et le gouvernement conservateur qu'il présidait en 1904, accueillirent le projet avec enthousiasme. Un décret royal du Ministère de l'instruction publique, en date du 6 septembre de la même année (2), institua à Madrid un « *Centre d'arabisants* » avec facultés autonomes au point de vue du régime intérieur, quoique sous la dépendance du ministère de l'Instruction publique et sous le patronage de ce ministère et de ceux des

(1) Editée à Saragosse de 1900 à 1905. Les deux études principales du professeur Ribera sur ce sujet ont paru au tome III de la *Revista* ano 1902, pags. 263 y 445 : « El Ministro de Instruccion Publica en la cuestion de Marruecos ». — « El Ministro de Estado en la cuestion de Marruecos. »

(2) Le texte de ce D. R. se trouve dans l'*Annuario legislativo de instruccion publica correspondiente à 1904* (Madrid, 1905), pags. 554-559.

Affaires étrangères et de la Guerre. Le rôle de ce nouvel organisme était le suivant : l'étude érudite et actuelle de l'Islam, spécialement de l'Islam espagnol et marocain, y serait poursuivie en deux périodes de durée indéterminée. L'une, la période préparatoire serait consacrée à la langue arabe écrite et parlée et aux dialectes berbères, instruments indispensables d'investigation et d'intervention en pays musulman ; l'autre, serait réservée à des travaux positifs de recherche scientifique sur l'Espagne musulmane et d'explorations sociologiques sur les institutions actuelles du Maroc. Le résultat de ces études serait consigné dans un *Bulletin semestriel* et, en outre, dans des publications plus étendues paraissant à des dates indéterminées. Un Musée et une Bibliothèque compléteraient les instruments du travail de cabinet. On prévoyait aussi la création ultérieure au Maroc, d'autres centres d'études, filiales de celui de Madrid, comme aussi la création d'écoles espagnoles pour Musulmans et Juifs. Le personnel qui se formerait au *Centro de Arabistas*, obtiendrait un certificat d'aptitude, que les ministères d'Etat, de la Guerre et de l'Instruction publique pourraient exiger comme garantie d'aptitude à l'obtention des fonctions administratives, diplomatiques et techniques au Maroc.

L'instabilité gouvernementale empêcha ce projet d'aboutir. Au mois de décembre 1904, le cabinet Maura fut remplacé par un autre, qui en abandonna complètement l'idée.

Depuis cette date jusqu'à présent, la question du Maroc est devenue de jour en jour plus aiguë et l'attention des gouvernants a été aussi de plus en plus sollicitée par la nécessité de preparer l'intervention inévitable. A la vérité, personne ne se préoccupa de compléter l'enseignement des langues et des institutions islamiques d'une façon organique et définitive. Quelques tentatives sporadiques, timides et peu systématiques furent seulement faites par le gouvernement libéral en 1907. On créa des

chaires d'arabe vulgaire dans les écoles de commerce de Barcelone, Valence, Malaga, Cadix, Palma de Mayorque et Santa Cruz de Ténériffe (1), mais sans caractère obligatoire et sans que l'étude de l'arabe servît officiellement de titre d'aptitude aux fonctions administratives spéciales. Dans ces conditions, un échec était facile à prévoir, et, de fait, dans presque toutes ces écoles les chaires d'arabe vulgaire n'eurent pas d'élèves et n'en ont pas. Mais, quand bien même il n'en eût pas été ainsi, quand bien même ces chaires eussent attiré un grand nombre d'élèves, le résultat en serait resté problématique, parce qu'elles souffrent d'un vice essentiel. Celui-ci a ses racines dans le préjugé si répandu, qu'il existe un arabe vulgaire marocain, qu'on peut enseigner et apprendre hors du Maroc, sans le secours préalable de l'idiome littéraire, et cet arabe marocain, servira, croit-on, aux commerçants espagnols d'instrument de communication avec les Marocains.

Il est clair que la méthode directe, si vantée de notre temps, pour l'étude des langues vivantes, est utile aux fins de la vie sociale (mais non à celles de l'érudition et de la philologie) ; elle équivaut en effet (quoique seulement en partie) à l'apprentissage réel et inconscient de la langue familiale par les enfants dans leur patrie. Cependant le cas de l'arabe vulgaire marocain est très distinct : la différence si profonde, qui existe dans ce dialecte entre le mot parlé et le mot écrit et la suppression de la majeure partie des voyelles dans l'écriture font qu'il est à peu près impossible de le bien apprendre par la méthode directe hors du pays où on le parle. C'est une difficulté analogue à celle qu'on éprouverait en prétendant apprendre bien l'Anglais hors de l'Angleterre, de vive

(1) En 1910, on a créé une autre chaire à l'*Ecole de Commerce de Madrid* et, en 1913, une autre à l'*Ecole centrale des langues*. Cette dernière n'est pas encore établie de façon définitive, mais seulement confiée à un suppléant.

voix et avec le secours d'exemples écrits en anglais mais sans les voyelles. Toutes les nuances vocaliques de la morphologie, si essentielles dans les langues sémitiques, perdent leur fixité avec la méthode directe isolée de l'écriture. D'autre part, le bagage verbal, que l'on peut acquérir par cette méthode, est toujours très limité, puisqu'il se réduit à celui que possèdent le maître et le répétiteur. L'élève veut-il augmenter ce bagage par lui-même, il lui faut consulter les dictionnaires arabes qui, rédigés comme ils le sont par ordre de racines et non par mots, exigent, au préalable, la connaissance de la morphologie grammaticale des mots, pour en extraire la racine. Pour toutes ces raisons bien connues des arabisants, toute étude des dialectes vulgaires, que n'a pas précédée ou que n'accompagne pas celle de la grammaire de l'arabe littéral, est vouée à un échec. Ajoutons-y, dans le cas qui nous occupe, une raison de plus grand poids encore. Si l'arabe vulgaire du Maroc est enseigné dans les écoles de commerce, c'est à titre d'instrument de communication mercantile et, de préférence, pour rédiger et interpréter les documents et papiers de commerce. Or, personne n'ignore que l'arabe écrit est un logogriphe indéchiffrable sans la clé grammaticale et d'autant plus indéchiffrable qu'il est plus incorrect. Quiconque possède la clé grammaticale du latin classique interprètera avec plus ou moins de peine mais avec succès un document quelconque rédigé en latin vulgaire ou en un dialecte roman populaire, ce document fût-il rempli d'incorrections. Il acquerra en même temps une facilité exceptionnelle pour apprendre en peu de temps n'importe quelle langue néo-latine, italien, espagnol, français ou portugais. Cette comparaison est à peu près aussi exactement applicable aux rapports de l'arabe littéral avec les dialectes vulgaires. A tout le moins diverses observations, peu nombreuses mais typiques, nous permettent d'affirmer qu'une fois l'arabe grammatical ou écrit bien connu, quelques mois de résidence au Maroc suffisent pour acquérir la pratique de

l'arabe parlé. En revanche la connaissance préalable de la seule langue parlée semble rendre les règles grammaticales de l'arabe écrit plus difficiles à apprendre. Tous ces motifs donnent lieu de douter du succès des chaires d'arabe vulgaire créées dans les écoles de commerce, si l'enseignement n'en est ramené aux rudiments de l'arabe grammatical complétés immédiatement par la pratique, c'est-à-dire par la conversation avec les indigènes.

Ce préjugé de l'arabe vulgaire, qui a inspiré la création des chaires en question, s'est propagé en Espagne, tout comme il s'était répandu en France durant les premières années de l'occupation de l'Algérie. Bien suggestives sont à cet égard les pages ironiques de Bresnier dans son *Cours de langue arabe* ; on les croirait écrites pour les Espagnols d'aujourd'hui. La seule différence est qu'en Espagne, les arabisants érudits ne méprisent pas, comme le faisaient certains Français l'étude de la langue parlée. En revanche les « *vulgaristes* » observent la même attitude dédaigneuse à l'égard de la grammaire littérale, qu'ils s'obstinent à qualifier de pédanterie scientifique.

C'est le même critère qui a déterminé la création de chaires d'arabe vulgaire dans d'autres institutions officielles ou privées, celles-ci subventionnées par le gouvernement. Ainsi les *Centres hispano-marocains*, institution créée il y a déjà quelques années, pour développer les relations commerciales entre l'Espagne et le Maroc ont installé des écoles d'arabe vulgaire à Madrid, Barcelone, Valence, Saragosse ; l'*Athénée* de Madrid a organisé dans ses cours supérieurs le même enseignement ; l'*Ecole supérieure de guerre*, *l'Académie d'infanterie de Tolède*, et autres institutions analogues (1) ont entretenu ou entre-

(1) A Ceuta et à Melilla existent aussi des cours d'arabe vulgaire et de rifain pour les militaires. J'en ignore l'organisation et la méthode ; mais il est permis de supposer que l'enseignement s'y inspire du même critère exclusif de l'arabe littéral ; les effets, toutefois, en sont peut-être moins défavorables, par suite des rapports constants avec les indigènes.

tiennent des chaires d'arabe vulgaire du même genre réfractaires à toute influence littéraire Certains de ces cours sont fréquentés pendant les premiers mois par une jeunesse nombreuse et enthousiaste illusionnée par l'espérance d'un résultat brillant et rapide ; mais, bien avant la moitié du cours, le nombre des étudiants se réduit à six ou sept. La méthode empirique employée pour l'enseignement (1) décourage vite les plus enthousiastes, parce qu'elle ne leur permet pas d'apprendre l'arabe écrit, dont l'acquisition exige de longues années, pas plus qu'elle ne leur donne la pratique de la conversation, pour laquelle des rapports continuels avec les Marocains sont indispensables. Aussi toutes ces écoles, lorsqu'elles ne sont pas officielles, se ferment promptement en présence de l'indifférence des élèves qui ne tardent pas à les abandonner.

Depuis l'année 1907 existe une institution officielle, ayant pour objet, comme l'indique son nom de *Junte pour le développement des études et recherches scientifiques*, d'encourager et de protéger les études scientifiques poursuivies par les Espagnols en Espagne et au dehors par l'attribution de bourses d'études à l'étranger et l'organisation d'institutions nouvelles de recherche ou l'allocation de subventions à ces institutions. L'une d'elles, le *Centre d'Etudes historiques*, qui fonctionne depuis 1910, ressemble beaucoup à l'Ecole pratique des Hautes Etudes de Paris. Les élèves, peu nombreux et choisis parmi ceux qui ont terminé leurs études universitaires, s'exercent à la technique de l'investigation historique en collaborant avec les professeurs. Dans ce *Centre* existent, depuis 1911, deux chaires affectées aux études arabes: l'une a pour objet les institutions politiques et sociales de l'Espagne musulmane, l'autre l'histoire de la philosophie et de la théologie dans l'Islam espagnol. On s'efforce, dans ces deux cours, de rattacher autant que possible les sujets de recherches historiques à l'étude actuelle du Maroc et, aussi, de compléter l'apprentissage de la langue littéraire par celui des dialectes marocains (1).

(1) On adopte en général la grammaire du P. Lerchundi *Rudimentos del arabe vulgar*, manuel utile et commode pour le lecteur déjà initié à la langue écrite, mais insuffisant, comme tous les ouvrages de ce genre pour les débutants, hors du Maroc.

Le ministère d'Etat (ministère des affaires étrangères) a créé, en 1912, un *Institut libre d'enseignement pour la carrière diplomatique et consulaire et centre d'études marocaines*, fonctionnant sous la surveillance et dans les locaux de l'Académie royale de jurisprudence. La section des Etudes marocaines est divisée en deux cours, entre lesquels se répartissent les matières suivantes: 1er cours:

(1) Les travaux publiés jusqu'à présent par les deux sections du *Centro de estudios historicos*, sont les suivants: *Manuscritos arabes y aljamiados de la biblioteca de la Junta.* Noticia y extractos por los alumnos de la seccion arabe bajo la direccion de J. Ribera y M. Asin. Madrid, 1912, in-8, XXIX 320 pags. y 18 facsimiles. (Cfr. RMM, XIX, 311 ; JA, 1913, n° 3, pag. 694).

Textos arabes en dialecto vulgar de Larache, publicados con transcripcion, traduccion y glosario por M. Alarcon y Santon. Madrid, 1913, in-8°, XVI-192 pags. (Cfr. RMM, XXII, 328; J A, 1913, n° 2, pag. 387; A Q R, julio 1913.)

Particion de herencias, entre los musulmanes del rito malequi, con transcripcion anotada de dos mss. aljamiados, por J. A. Sanchez Pérez, Madrid, 1914, in-8°, XVI-312 pags., y 4 cuadros auxiliares.

El original arabe de « la Disputa del asno contra Fr. Anselmo Turmeda, por M. Asin Palacios, Madrid, 1914, in-8°, 56 pags.

Sont à l'impression les travaux suivants :

Miscelanea de estudios arabigos (historia, numismatica, bibliografia, filologia, etc.) por varios colaboradores.

Historia de los cadies de Cordoba, del Joxani; texto arabe con traduccion espanola, anotada y precedida de un estudio sobre la institucion del cadiazgo en Espana, por J. Ribera Tarrago.

El sistema filosofico-teologico de Abenhazam el Cordobès (siglo XI), seguido de la version espanola de sus *Confesiones*, por M. Asin Palacios.

Vida religiosa de los moriscos, segun las fuentes aljamiadas y cristianas, por P. Longas.

La logica de Abentumlus de Alcira (siglo XIII) ; texto arabe con traduccion espanola, por M. Asin Palacios.

arabe vulgaire ; géographie et histoire du Maroc ; législation douanière. 2e cours : arabe littéral, systèmes de colonisation en Afrique; institutions judiciaires des peuples musulmans et spécialement de l'empire marocain.

Enfin, le même ministère d'Etat a créé, en 1913, une *Junte de l'Enseignement au Maroc* chargée de conseiller le gouvernement dans toutes les questions relatives à l'organisation future des écoles indigènes et à la préparation technique du personnel administratif pour la zone espagnole du Maroc.

Toutes ces institutions fragmentaires et inorganiques dues aux gouvernements qui se sont succédés depuis 1907, ne rappellent que de loin l'institution organique proposée par le professeur Ribera, le *Centro de Arabistas*, fondé par le cabinet Maura en 1904 et que les cabinets suivants s'empressèrent d'abandonner. A cette date, l'occasion était encore opportune pour préparer les instruments propres à l'intervention au Maroc, grâce à une organisation systématique des diverses institutions d'enseignement qui, sous le double aspect théorique ou érudit, et pratique ou sociologique, pouvaient concourir à cette fin. Aujourd'hui, il est déjà beaucoup plus difficile de regagner le temps perdu depuis dix ans; surtout, il est à peu près impossible de créer quelque chose de neuf et d'organique pour remplacer les institutions existantes, qui toutes se considèrent, et c'est naturel, comme définitives et intangibles par le fait seul qu'elles existent.

Madrid, mars 1914.

MIGUEL ASIN PALACIOS,
Professeur d'arabe à l'Université Centrale.

Victor CHAUVIN

L'orientaliste Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége, qu'une congestion emporta le 19 novembre 1913, était né à Liége en 1824.

Après de brillantes études à l'Athénée de Liége, il entra à l'Université où il obtint, en 1862, le diplôme de gradué en philosophie et lettres avec la plus grande distinction, puis il fit des études de droit et fut même inscrit au barreau de Liége de 1869 à 1872. En même temps que ces cours, il suivait ceux du professeur Pierre Burggraff qui était lui-même élève de Freytag et de S. de Sacy et auteur d'un commentaire de Zamakhchari et de Beïdhâwi et d'un lexique arabe restés manuscrits (1). Il s'y distingua si bien qu'en 1872, quand son Maître se retira, V. Chauvin fut appelé à le remplacer ; le succès de ses cours lui valurent l'ordinariat en 1873.

En 1879, il publiait la traduction de l'*Essai sur l'Histoire de l'Islamisme* (2) du célèbre orientaliste hollandais R. Dozy, l'auteur du *Supplément aux Dictionnaires arabes*, essai d'une grande profondeur qui corrigeait Sprenger (3)

(1) *P. Burggraff, sa vie, ses travaux*, 1884, 18, 19.

(2) Leyde, 1879. V. Ch., dit Hartwig Derembourg (*Rev. crit.*, 1882, t. 13, 146) a fidèlement et respectueusement traduit le texte. Th. Nöldeke dans *Literarische Centralblatt*, 1879, 406 : ...dass er das Buch durch die Uebersetzung in das Französisch zugänglich gemacht hat., Die Uebertragung ist, soweit wir nach unserer schwachen Kentniss der Französischen Stils urtheilen können sehr fliessend und lies sich wie ein Original dagegen scheint keinerlei materieller Zusatz gemacht zu sein.

(3) *The life of Mohammed from original sources*, 1851.

en plus d'un point et se rapprochait des conclusions que devait adopter Becker [1] et que V. Chauvin considérait comme les plus exactes sinon comme définitives.

En 1884, l'année de la mort de Pierre Burggraff, le jeune professeur écrivit la biographie de son vieux Maître. Cette étude émue et documentée devait être le prodrome d'une longue série de mémoires sur la vie et les travaux des ancêtres de l'orientalisme belge. Il était, il est vrai, singulièrement préparé pour le travail patient et ingrat de l'historien. Son esprit avait toutes les qualités que lui communique une grande érudition sans avoir les défauts qu'elle entraîne souvent.

Ces longues et patientes études, des lectures innombrables, le travail préparatoire de la documentation firent qu'il ne publia qu'assez tard ses premiers travaux,

En 1882, V. Chauvin avait été chargé du cours de droit musulman et en 1885 du cours d'histoire ancienne de l'Orient. En 1888, il fut envoyé en mission par le gouvernement à l'École des langues orientales vivantes de Paris et l'année suivante à l'Académie orientale de Vienne.

En 1897 il avait été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold et avait été alors l'objet d'une manifestation flatteuse [2] de la part de ses élèves et de ses admirateurs.

La Bibliographie arabe

Il y avait plus de vingt ans [3] que V. Chauvin accumulait les documents de sa *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes dans l'Europe chrétienne de 1810 à*

(1) *Islam und Christentum*, 1907.

(2) *Livre d'or de la manifestation en l'honneur de M. V. Chauvin*, Liége, 1897.

(3) « Depuis vingt ans, j'ai consacré à mon œuvre tous les loisirs que me laissaient mes devoirs professionnels »... *Bibl.*, préf. XXXI.

1885, lorsqu'en 1892, il en fit paraître le premier volume. Ce titre renferme tout un programme, mais en abordant cette œuvre de courage, cette tâche longue et ardue [1], V. Chauvin avait toutes les qualités requises pour réussir : « Connaître beaucoup de langues, être orienté dans toutes » les littératures importantes du monde, avoir au moins » une teinture de toutes les sciences, ne pas ignorer » l'histoire... [2]. » Car ce répertoire d'une érudition vraiment prodigieuse [3], composé avec un soin extrême et présenté de main de maître [4] est à la fois une défense et un manifeste de la réforme du travail bibliographique. « L'énorme production littéraire de tous les pays rend » de plus en plus les bonnes bibliographies nécessaires, » ou, pour mieux dire, absolument indispensables aux » hommes d'étude [5] ». V. Chauvin définit les obligations du travail qu'il s'est imposé [6], il ne lui suffit pas de décrire exactement les livres, il veut en connaître les destinées ultérieures, rééditions, traductions, critiques, réfutations, emprunts, imitations, et sa curiosité mise en éveil est excitée à chaque nouveau détail qu'il nous révèle [7], et qui révèlent l'influence qu'un livre a exercé sur la marche des idées. « Il y a une méthode qui s'impose, » en bibliographie, c'est l'autopsie, c'est-à-dire l'étude » directe et personnelle des ouvrages qu'on veut faire

(1) Le Roy. *Bull. de l'Acad. roy. des sciences et des lettres*, 3e sér., t. 24, 496.

(2) *Bibl.*, préf., XIV.

(3) Em. Cosquin. *Revue des quest. hist.*, 1903, t. 74, 215.

(4) *Le Bibliographe moderne*, Paris, 1898, 290.

(5) *Examen critique de Bibliography of Tunisia*, Zentralblatt für Bibliothekswesen, 1896, 432.

(6) *Bibl.*, préf., XVI. Die Bibl. ist jedenfalls eherzu breit als zu eng angelegt, doch, wollen wir darüber V. Ch. dankbar sein das sich überhaupt Jemand gefunden hat alle diese Titel zusammenzutragen. Literarische Centralbl 1893, 726.

(7) Henri Stein. *Polybiblion*, t. 67, 535.

» connaître aux autres[1]. » On ne s'étonnera donc pas qu'il ait lu la plupart des livres qu'il cite et qu'il ait dû, dit-il, « consulter 7.000 volumes et revues savantes et » quelques milliers de catalogues[2] ». C'est d'ailleurs la seule méthode qui permette à l'auteur de fournir « un » certain nombre de notices définitives qu'on n'ait pas » besoin de corriger ou de refaire[3] ». Ce travail « de » fine et pénétrante analyse[4] » s'impose d'autre part dès qu'il s'agit d'un monde aussi peu étudié que l'arabe, aussi difficile à pénétrer. Et outre une somme considérable d'érudition et la passion des recherches minutieuses, « il faut, dit J. Forget[5], une dose peu commune d'abné- » gation pour entreprendre et poursuivre sans lassitude » ni dégoût, un recueil comme celui-ci, » et il ajoutait : « V. Chauvin n'a guère son pareil comme diligent fure- » teur et religieux collectionneur de petits détails intéres- » sants. Il poursuit son long et méritoire labeur avec une » constance et un soin qui excluent jusqu'au soupçon de » lassitude[6]. » On peut considérer la Bibliographie « comme définitive[7] » pour le domaine qu'elle embrasse. « Ce répertoire, œuvre d'un très grand courage[8], est » aussi utile, dit H. Gaidoz[9], que les lexiques faits les » premiers pour des langues encore peu étudiées. » A d'autres qui viendront après lui, « critiques littéraires, » folkloristes, ethnographes, curieux ramasseurs ou

(1) *Bibl.* préf. XVI.
(2) *Ibid.*, XXXI.
(3) *Bibl. of Tunisia*, 432.
(4) *Bull. de l'Acad. roy. des sciences et des lettres*, 3e sér., t. 34, 960.
(5) *Rev. bibliogr. belge*, 1903, t. 15, 459.
(6) — t. 20, 111.
(7) R. Basset, *Rev. des trad. pop.*, XIII, 506. — Liter. Centr. 1898, 335 : mir vermissen bei der Aufzählung der einschlägigen Werke Absolut Nichts.
(8) *Ibid.*, mit grossem Eifer...
(9) *Mélusine*, t, X, 286.

» savants analyseurs de vieilles traditions et de vieilles » superstitions, V. Chauvin a préparé un répertoire où » tous puiseront avec commodité et volupté[1]. »

Après quelques remarques sur l'étude des critiques, sur la forme imprécise de certains titres, M. Chauvin se reporte aux travaux de ses devanciers. Il examine la *Bibliotheca orientalis* de Zenker (1841, t. 1) insuffisante même pour l'époque qu'elle embrasse et la *Bibliotheca arabica* de Schnurrer (Halle, 1811) plus complète et qui, en dépit de l'absence de table alphabétique, l'emporte sur les autres inventaires. Zenker et Schnurrer n'ont pas eu d'imitateurs et pour trouver un ouvrage analogue il faut chercher parmi les revues[2] l'*Orientalische Bibliographie* qui forme la continuation du *Literatur Blatt für Orientalische Philologie* (1885) qui parait depuis 1887 sous la direction de Müller puis de Schermann et qui se recommande pour « l'exactitude scientifique et l'abondance de » ses informations[3] ». Le plan que V. Chauvin expose est d'une précision, d'une intégrité absolues. Il commence par l'étude des ouvrages d'esprit, des contes, des romans, de ces fabuleuses et interminables *Mille et une nuits*, des poètes, puis vient la bibliographie du Coran et de Mahomet. Comme le savant Barbier de Meynard[4] l'appréhendait, la Destinée n'a pas permis à V. Chauvin de réaliser le reste de cette vaste entreprise, on ne saurait regretter que ce docte légiste n'ait pu aborder l'étude des ouvrages de droit, que ce philosophe subtil ne nous ait pas laissé la bibliographie des philosophes arabes. Et encore le

(1) *Rev. bibliogr. belge*, t. 15, 459.
(2) *Bibl.*, préf. XXX.
(3) *Muséon* (C. R. V. Chauvin), 1900, t. I, 475.
(4) *Journ. asiatique*, t. 20, fasc. I, 302 : « En présence d'un plan aussi » vaste, on ne peut se défendre d'une certaine inquiétude. Le savant » professeur de Liége pourra-t-il le réaliser dans toute son étendue ? » Arrivera-t-il au terme de sa course ? »

reste des branches inexplorées nous eût apporté un guide bien utile pour l'étude de l'histoire arabe, de la géographie, la biographie, la numismatique, l'épigraphie, l'histoire des mœurs, du commerce, la médecine, les sciences, les arts.

Le tome I donne la table alphabétique de Schnurrer qui manquait à ce recueil, il traite aussi les ouvrages relatifs à la littérature parémiologique : *Abou-'Oubaïd, les quatre califes, Maïdânî, Ta'âlibî, les Colliers d'or, Ḥounaïne* et *Moubaṣṣir*.

Le second volume (1897) étudie le recueil de *Kalîlah* si intéressant au point de vue des influences arabes dans les littératures occidentales. V. Chauvin donne la moisson très complète des articles et des compte-rendus de *Kalîlah* dans les revues européennes, puis il expose la bibliographie des versions syriaque, arabe (d'Ibn al Mouqaffa') grecque, des trois versions persanes et des innombrables éditions de ce livre en quarante langues. V. Chauvin transcrit la table des chapitres, puis résumant chaque conte, il donne pour chacun, les textes, les ouvrages différents, les articles de revues où l'on trouve des traductions ou des études sur Kalîlah. Parmi les fables de La Fontaine, il en mentionne onze qui sont empruntées au livre arabe : La liste est longue, de ses imitateurs en Occident : la *Gesta Romanorum, Bozon, Eudes, Pergamenus, Lesage, Fénélon, R. Lulle*(1), *Lucanor, G. Schwab, Gireaudeau*... Il donne l'analyse de plusieurs contes qui ne sont guère connus que de quelques arabisants(2). L'auteur, dans ses recherches touchant le *Roman du Renard* remonte au 18e siècle. Il analyse et résume les 18 contes du *Kitâb aṣṣâdiḥ wal bâġim*, les 38 contes historiques de *Soulwâne al mouṭâ'*, les 79 contes du *Fâkihat d'Ibn 'Arabchâh* qu'il identifie avec la recension persane du Merzbâne Namèh et qui aurait été traduite par Schihâb al Dîn Ibn 'Arabschâh(1), enfin les 24 contes de Gal'âd et Ṣîmâs et les 20 paraboles tirées des *Mille et une Nuits*. Comme le note A. Le Roy(2), V. Chauvin s'est attaché à réunir ici dans un groupement scientifique, toutes les références, toutes les versions, toutes les comparaisons, tous les emprunts et, pour ainsi dire, la généologie des fables orientales où brillent les noms de *Bidpaï*, de *Louqmâne*, de *Syntipas*, d'*Ysopet* et de tant de conteurs du moyen-âge. Les rapprochements indiqués pourront « servir de » base à toute étude comparée dont ces fables et ces » contes pourront être l'objet(3) ».

Le tome III (1898) traite de *Louqmâne*, de sa vie, de ses fables. C'est la bibliographie absolument complète et méthodique(4) des textes, des traductions, des imitations de *Haïqar, Esope, Roustam*... que termine sous le titre de *Corpus des fables*, « la table de toutes les fables que » l'auteur a rencontrées dans ses lectures et qui parais» sent avoir échappé à l'attention des savants(5) ». Le reste du volume est consacré au recueil de *Barlaam*, puis, viennent les romans de chevalerie *'Antar*(6) qui l'emporte sur tous, *Aboû Mouslim, Aboû Zaïde, Ali, Hasan* et *Housaine, Saïf ibn Ḏî Yazane, Zâhîr, Zîr*, enfin, l'étude de l'influence de ces romans de chevalerie sur ceux de l'Europe(7). A propos de *Louqmâne*, V. Chauvin en signalait en 1901

(1) *Le Livre des Merveilles*, l. VII.
(2) Gaidoz. *Mélusine*, t. 9, 95.

(1) *Zeitschr der Deutsche Morgenland. Gesellsch.* Houtsma, t. 52, 359. Cfr Zentralbl. für *Biblioth.*, t. 15, 65, sqq.
(2) Le Roy, *op. cit.*, 961.
(3) *Rev. des trad. pop.*, t. XIII, 506.
(4) *Rev. crit.*, t. LV, 236.
(5) *Bibl.*, t. III, 105.
(6) Le célèbre roman des amours d'Antar et d'Alba.
(7) Zentralbl. für, *Bibl.*, t. 16, 70.

un manuscrit encore inconnu (n° 835 cat. de Caussin) dont le texte diffère des éditions classiques[1]. Dans ses listes de concordances, le savant bibliographe sort très souvent « des » limites où il prétendait se renfermer : 1810-1885[2] ».

Le tome IV et les trois volumes suivants renferment le résumé documentaire et analytique « *d'une des plus merveilleuses productions de la littérature arabe et même de toutes les littératures*[3] », de ces fantastiques *Mille et une Nuits*[4] qui charmèrent notre enfance dans la traduction de Galland et qui soulèvent encore l'admiration enthousiaste et ravie d'Anatole France en *l'impeccable* traduction du Dr Madrus. Quoique depuis sa première édition française en 1704, ce livre « n'ait cessé de jouir de la faveur du public dans presque tous les pays du monde, nul n'avait encore essayé d'en faire une bibliographie complète[5] », œuvre qui exige à la fois chez son auteur une « érudition très étendue et un sens très fin du folklore[6] ». L'introduction, qui renferme une étude générale sur l'origine et les rapports de ces contes avec ceux d'autres littératures, atteste l'influence complexe et profonde de ces récits dans le monde entier. V. Chauvin nous renseigne sur les traductions qui ne font que reproduire Galland et les versions qui dérivent d'une traduction originale comme Burton, Lane, Habicht, Mardrus. Puis, vient une étude sur les collections analogues : les *Nouveaux Contes arabes et orientaux*, de Caylus; les *Nouveaux Contes turcs et arabes*, de Digeon ; les *Cent Nuits*, les *Mille*

(1) Un ms. inconnu de Louqmâne. *Journal asiatique*, 1901, t. 17, 351.

(2) Fast erscheint uns die Angabe *de 1810 à 1885* auf dem Titel zu bescheiden gewäht weil die vor und die nach diesem Zeitraum veröffentlichten einschlägigen Werke. *Literarische Centralbl.*, 1899, 237.

(3) Zentralbl, für *Bibl.*, 1900, t. 17, 532.

(4) *Rev. bibl. belge*, 1392, 371 ; *Rev. des Quest. hist.*, t. 69, 247.

(5) *Bull. de l'Ac. du roy. de Belg.*, 1900, 765 (Stecher, *Notes bibl.*).

(6) *Rev. crit.*, t. LV, 1903, 236.

et un Jours, du compilateur persan du *Kitâb Al farağ ba'da Alšidda* ; les *Dix Soirées malheureuses*, d'El Mohdy. Le volume se termine par les tables des différents traducteurs et des éditions orientales comparées conte par conte.

Ces volumes de la *Bibliographie arabe* furent reçus avec enthousiasme dans le monde des orientalistes. Carra de Vaux, citant cet ouvrage et les monographies de contes dont V. Chauvin est l'auteur, dit que « la bibliographie des *Mille et une Nuits* est considérable et au-dessus de tout éloge[1] ».

Avec le cinquième volume (1901), commence la bibliographie analytique et spéciale des éléments des *Mille et une Nuits*. C'est, comme dit V. Chauvin, la première fois qu'on tentait de « faire un travail d'ensemble complet sur les *Mille et une Nuits*[2] ». Et il « nous présente ce qui n'avait jamais été fait auparavant », un résumé de tous les contes de ce recueil, et il ajoute les « renseignements que lui ont suggéré ses vastes lectures[3] ». « C'est autant et plus un mémoire de littérature comparée », dit le savant storyologue R. Basset[4], car V. Chauvin s'est attaché « avec une « minutieuse exactitude[5] à rechercher l'histoire non seulement du livre, mais des contes qu'il renferme[6] ». On trouve ici analysés pour la première fois des livres comme le *Kitâb eṣ-Ṣâdiḥ*, *Solouân*, le *Fâkikat el-Kholofâ*, le *Merzbâne Namèh*, *Gal'âd et Ṣîmâs*. Pour chaque conte, un résumé bref mais complet[7] précède les références dans

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1906, t. 31, 148, *Les Mille et une Nuits*.

(2) *Bibl.*, t. V, p. VI.

(3) *Rev. des trad. pop.*, t. 16, 660 (C. R., René Basset).

(4) *Ibid.*, t. 17, 685.

(5) *Ibid.*, t. 15, 429.

(6) *Ibid.*, t. 12, 694.

(7) « Der Inhalt wird in knapper aber volkommen ausreichenden Weise .. angegeben ». Bolte, *Zeitschr. des Vera für Volkskunde*, 1904, t. 14, 247.

les diverses éditions et les traductions. Ce travail est illustré par d'intéressantes remarques folkloriques. Au sujet de plusieurs contes, *Aladdin, Ali-Bâba, Alâ al dîne Aboû al Šâmât*, le *Cheval enchanté*, nous trouvons des renseignements scrupuleux sur plusieurs points obscurs de la vie et de la culture musulmane ; à propos du dernier de ces contes [1], nous avons ainsi une vraie étude de mythologie comparée sur les transports magiques dans le folklore et les moyens de locomotion merveilleux dans les voyages imaginaires. Cet ensemble de remarques forme désormais une base solide pour la documentation d'une vaste histoire de ces contes populaires qui, à travers leur intercourse séculaire, ont parfois perdu le caractère de leur origine ; les folkloristes même non orientalistes y trouveront une riche mine d'informations [2] qu'ils emploieront à fixer la source et l'histoire des grandes légendes de l'humanité ; il n'est pas jusqu'au romaniste qui n'y trouve des références [3]. Souvent, bien des détails particuliers que le conteur a introduits inconsciemment dans le récit nous révèlent les penchants intimes et jusqu'au caractère du narrateur. Par exemple [4], « dans le conte d'Agîb et Garîb [5], tous les détails précisés par V. Chauvin concourent à légitimer son hypothèse d'une rédaction de juif converti à l'islamisme. Confrontant la nudité du texte berbère avec cette luxuriance alexandrine des *Résumés*, il est impossible de ne pas songer au *crescit eundo* favorisé par l'ardeur du prosélytisme musulman qui, dit-on, n'est pas près de s'éteindre [6] ». Après ces

(1) *Bibl.*, t. v, 130.

(2) Zentralbl. 1904, t. 21, 415.

(3) *Liter. Centr.*, 1906, 538 (die Verweise auf romanische Literaturen.....).

(4) Stecher, *op. cit.*, 1114.

(5) Cfr. Zentralbl, 1902, t. 19, 947.

(6) Zentralbl, 1902, t. 19, 590, parle de *jüdische Einflüsse*, *Bibl.* t. vii, 11.

180 contes, le sixième volume renferme l'inventaire analytique de 192 autre contes, entre autres *Ibrâhim et le Diable* (226), *Khodadad* (237), *Maḥmoûd* (239).

Le septième volume étudie 176 contes. L'un d'eux, *Sindbâd le marin* fournit dans la bibliographie des contes dérivés, un schème partiel de l'influence orientale sur les littératures de l'Occident. Nous avons ainsi « une foule de » renseignements qu'il aurait été difficile à un autre, dit » R. Basset [1], de fournir aussi complets [2] je doute qu'au- » cun érudit soit orientaliste, soit folkloriste eût pu arriver » à un tel résultat. » Et l'on sait si le problème de l'origine des vieux contes, depuis un demi-siècle, a suscité des polémiques !

A propos d'un conte de source syrienne [3] *Soûl et Šoumoûl*, (379) « on peut se demander, dit V. Chauvin, si » aux catégories qu'on a faites des Contes des *Mille et une* » *Nuits*, il n'y aurait pas lieu d'en ajouter une nouvelle, » celle des romans d'amour d'origine purement littéraire, » qui ont un caractère spécifiquement arabe et contiennent » peu de traits folkloriques ». L'inventaire des *Mille et une Nuits* réunit 448 contes, le huitième volume en referme une nouvelle moisson, il traite du recueil de *Syntipas*, de ses nombreuses versions, il analyse en détail 29 contes des *Sept Vizirs*, *Sindbân* (4 contes), *Syntipas*, *Sindabâr*, les 12 contes des *dix vizirs*, les 31 contes de *Sâh Baht*, les *quarante vizirs*, *Belletête*, *Ms. de l'India Office*, *Behrnauer*, *Man. Quaritch*. Il faut noter les observations folkloriques très remarquables sur les amazones [4], la géromancie [5]

(1) *Rev. des trad. pop.*, t. 20, 328.

(2) *Rev. bibliog. belge*, t. 13, 569. « On trouvera des lacunes », dit V. Chauvin. On pourrait dire avec un égal fondement qu'il n'y en a pas. — Liter. Centr., 1981, 419.

(3) *Bibl. ar.*, t. vii, 112.

(4) *Bibl.*, t. viii, 55.

(5) *Ibid.*, 133.

et la légende de Virgile (1). Le tome IX de la *Bibliographie* continue la série des contes traduits de l'arabe par le juif espagnol converti *Pierre Alphonse,* avec les tables des proverbes et des emprunts, les sentences de *Secundus* ; puis viennent les recueils orientaux de *'Ağâ'ib almaâtir, I'lâm alnâs, Loubb Alalbâb,* etc., suivis de la liste des *principaux contes occidentaux,* des tables de *Henning* et de *Mardrus.* Un de ces contes, celui d'*Abou-gîr* (2), se retrouve dans le recueil latin *Dialogus creaturarum* de *Nicolas Pergamenus* et l'on peut se demander si c'est la narration de l'écrivain espagnol qui a pénétré chez les Arabes ou si l'histoire arabe s'est infiltrée en Occident. Le volume est clôturé par la table des « maqâmes », ces proses rimées où les auteurs se sont plu à condenser toutes les richesses surabondantes et les finesses de la langue, Hamadâni, Harîri et leurs imitateurs.

C'est une bonne fortune que V. Chauvin ne se soit pas restreint dans le cadre étroit qu'il s'était proposé, qu'il se soit, non seulement complété d'un volume à l'autre (3), mais qu'il ait, comme dit J. Forget (4), « avec une générosité digne d'un prince de l'érudition, dépassé considérablement ses promesses, butinant volontiers, soit avant 1810, soit après 1885, s'accordant souvent le plaisir d'une docte razzia en pays infidèle ».

Ses deux derniers volumes forment, grâce à ces exten-

(1) *Bibl.,* t. VIII, 188.

(2) *Bibl.,* t. IX, 10.

(3) On trouvera quelques compléments documentaires à la *Bibliographie,* dans les C. R. de R. Basset, *Rev. des trad. pop.,* t. 13, 506 ; Hochfeld, les sources du *Kitâb el Azkiâ,* les recueils de *Kechkoul, Naouâdir, Djem et-Djaouâha...,* t. 12, 695 ; *Kitâb es-Sadit, Fakirat el Kholafâ, Galad et-Chinas...,* t. 16, 660 ; versions berbères, tartare, zouazoua des *Mille et une Nuits, El Ishagi...,* t. 21, 328 ; sur les maqâmes *Ibn Khair, Abou Beker, Hosaïni, Yahya ben Saïd. Rev. de l'hist. des rel.,* t. 57, 131. *Retensis, Bolliq,* versions berbère et amarina du Coran.

(4) *Rev. bibliogr. belge,* 1906, t. 18, 45.

sions, comme une encyclopédie bibliographique de l'Islam. Le premier, le tome X, traite du Coran (1). Il débute par les études générales, les tables de Muir et de Nöldeke que suivent de curieuses remarques sur l'usage et l'étude du Coran en Orient et les préjugés des chrétiens à son égard, enfin la liste des éditions originales, des versions.

L'histoire de Mahomet (tome XI) occupe, par son caractère politique, une place plus large dans les préoccupations intellectuelles de l'Occident que l'âpre théologie du Coran ; c'est en France que les biographes de Mahomet sont les plus nombreux : N. de Vergers, Gagnier, Allies. C. de Perceval, Syed Ameer Ali, Kraus, Lebon, B. de Saint-Hilaire, Izoulet-Loubatières. Après l'analyse des savants ouvrages de Goeje, Weil, Sprenger, V. Chauvin donne la bibliographie de l'histoire de Mahomet dans les manuels d'enseignement ; un extrait de Loriquet montre avec quelle mauvaise foi l'histoire du Prophète est souvent racontée. Ses dissertations sur les questions spéciales : généalogie de Mahomet, son ignorance, ses prophéties, sa sorcellerie... préparent les matériaux pour des travaux ultérieurs sur la psychologie des peuples orientaux. *Mahomet dans la littérature* atteste, de Voltaire à H. de Bornier, de Gœthe à Brandès, la mesure de l'influence mahométane ; des extraits de Geste prouvent l'ancienneté de cette influence.

V. Chauvin en était là de ce magnifique monument (2) de perspicacité patiente et laborieuse, de science ardue et profonde quand il a succombé. Le tome XII (3) était sous presse, il doit paraître prochainement. Le savant arabisant avait préparé les matériaux de deux autres volumes qui seront publiés sous la direction de M. Louis Polain. Le reste paraîtra par fiches séparées. Le monument reste

(1) *Rev. de l'instr. publ.,* 1907, t. 50, 418.

(2) *Polybiblion,* t. 67, 535.

(3) Le mahométanisme (sectes, confréries, légendes, superstitions).

donc inachevé, cependant complet et admirable dans ses parties ; l'accueil élogieux de la critique savante, sa diffusion dans les milieux orientalistes et les honneurs que lui accorda l'Institut démontrent bien son grand mérite. Il lui avait décerné, en 1900, le prix Delalande-Guérineau (1) et le 1er janvier 1903, le prix Saintour, réservé au meilleur ouvrage relatif à l'Orient (2). Depuis 1903, cette publication était subventionnée par la *Deutsche Morgenländische Gesellschaft* et, depuis 1909, par la Société Asiatique de Paris ; la même année, la Société libre d'Émulation de Liége lui avait décerné le prix Rouveroy. Le 16 novembre 1906, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui accordait encore un prix de 500 francs.

Nombreux sont les travaux de V. Chauvin sur les *Mille et une Nuits*, et le plus important est la *Recension égyptienne des Mille et une Nuits* (3) qui forme un supplément à la *Bibliographie* (4). C'est, d'après les recherches d'Œstrup, l'hypothèse d'une double source de contes arabes dont la première, populaire, consciente des nécessités de la vie, précise en ses citations de lieux, de personnages ; la seconde, très orthodoxe, trahissant l'influence juive dans ses histoires de conversions, de génies, avec une exagération toute rabbinique et sans but des nombres, reproduisant sans cesse les mêmes épisodes (5) ; V. Chauvin démontre que l'auteur juif n'est pas le pseudo-Maïmonide, mais peut-être *Wahb ibn Mounabbih* du Yémen (+ 727).

Dans *Pacolet* et les *Mille et une Nuits*, l'ingénieux érudit justifie, à propos du roman de Valentin et Orson, cette

(1) Pour le tome IV.
(2) Pour le tome IX.
(3) *Bibl. de la Fac. de phil. et lettres de l'Université de Liége*, in-8°, 124 pp., 1899.
(4) *Mélusine*, t. X, 72.
(5) *Recens. égypt.*, 21, sqq.
(6) *Wallonia*, t. VI, 5, 19.

autre hypothèse d'une version espagnole au milieu du XIIe siècle (1), détruite et oubliée. Les analogies des *Voyages de Sindbâd* et du conte *Saïf al Mouloûk* suggèrent l'idée de la possibilité d'une version arabe de l'Illiade, idée que V. Chauvin examine dans *Homère* et les *Mille et une Nuits* (2). *L'Abrégé des Merveilles* et les *Mille et une Nuits* (3) renferme des notes intéressantes sur la peine de la démolition.

Les *Mille et une Nuits de Mardrus* (4), nous révèlent la méthode et les sources de cette traduction.

Citons encore une petite étude sur le *Libro de los Enxemplos del conde Lucanor* avec des rapprochements curieux (5).

Les études et compte-rendus de V. Chauvin sur des livres de contes forment toute une littérature. Il a écrit des notes critiques pour un grand nombre de recueils, pour les *Neuarabische Geschichten* (6) de Br. Meissner, *le conte de Salomon et le griffon* (7), les *Neuarabische Geschichten aus Tanger* (8), l'édition de *Zadig* de Bernard Heller (9), les *Ausgewahlte Erzahlungen aus Hêmacandras Parisistaparvan* et le *Tantrâkhyâyita* de J. Hertel (10), l'*Histoire de Khodâdâd*, des *Trois Jouvenceaux*, de la *Simourgh* (11), enfin pour les admirables *Contes persans* (12), d'Aug. Bricteux.

(1) Basset, *Rev. des trad. pop.*, t. XII, 284.
(2) *Musée belge*, 1899, t. III, 6.
(3) *Mélusine*, 1898, t. IX, 76, 91.
(4) *Rev. des Bibl. et Arch. de Belg.*, t. III, 1.
(5) *Muséon*, t. I, 472.
(6) Leipzig, 1903.
(7) *Muséon*, t. VI 85-91.
(8) *Mitteil. des semin. für orient Sprache zu Berl.*, t. 8. 40-42.
(9) Leipzig, 1909.
(10) Leipzig, 1909.
(11) *Muséon*, t. VI 39-56.
(12) *Bibl. de la fac. de phil. et lettres de l'Univ. de Liége*, 1910.

Les compte-rendus de V. Chauvin constituent souvent tout un travail d'analyse, de comparaisons, d'identifications. Il complète, il rectifie, il corrige. Les plus intéressants au point de vue folklorique sont : C. R. Conant. *The oriental tale in England in 18 century.*, où on note à propos de Cazotte « ce sont des contes arabes sottement travestis, mais authentiques (1) ; Martino, *L'Orient dans la littérature française* (2) ; Stumme, *Maltesische marchen* (3) ; Kunoz, *Türkische Volksmarchen* (4) ; *Macler Contes arméniens* (5), *Les Contes populaires dans le livre des rois de Firdausi* (6) ; Leval, *Voyages au Levant* et divers C. R. au *Muséon* (7).

Travaux sur l'Histoire de l'Orientalisme

Si quelque érudit se proposait d'écrire l'histoire de l'orientalisme, il n'aurait presque d'autre peine, en ce qui touche la Belgique surtout, que de rassembler méthodiquement les documents définitifs laissés par le savant orientaliste liégeois.

« Les Belges ont toujours pris une part importante aux études orientales (8) », disait-il naguère, et en 1876 déjà, il montrait les signes d'une renaissance de l'orientalisme en Belgique (9). En 1884, il prononçait l'éloge de P. Burg-

(1) *Rev. de l'instr. publ.*, 1908, 256.

(2) *Ibid.*, 37.

(3) *Zeitsch. des Ver. für Volksk*, t. XV, 461.

(4) *Ibid.*, t. XVI, 239, 454.

(5) *Zeitsch. des Ver. für Volkskunde*, 1906, t. 16. 243.

(6) *Ibid.*, 1911, t. 21-85.

(7) T. XIII, 125 — XI, 76.

(8) *Les Orientalistes Wallons*, 1912, *Fleur de Wallonie.*

(9) Disc. prononcé le 25 sept. 1876.... *Moniteur*, 26 sept. 1876. *Rev. instr. publ.*, t. 19, 5.

graff, son maître (1). Complétant la documentation de son remarquable discours, il avait bientôt fait paraître une « étude sur P. Burggraff, sa vie et ses travaux » (2) P. Burgraff qui, en 1837, avait organisé l'enseignement des langues sémitiques à Liége.

Ces travaux particuliers, des lectures et les recherches innombrables de sa vaste *Bibliographie arabe* avaient préparé V. Chauvin pour des études biographiques de plus grande envergure. Il publia en 1890 une *Bibliographie biographique des sémitistes depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours* (3), mais son ouvrage le plus considérable est son *Etude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard* (4) à qui l'Académie royale de Belgique décerna en 1899 le prix de Stassart. La vie aventureuse du belge méconnu à travers la France, l'Espagne, l'Algérie, la Tripolitaine, son étude étonnante de l'arabe seul et sans grammaire, ses travaux sur le grec, sa grammaire hébraïque tant de fois rééditée, son idée de la croisade pacifique, tout appelle encore l'attention vers ce grand ancêtre de l'orientalisme belge. V. Chauvin donna dans la suite d'autres études sur Clénard : *Une lettre inédite de Clénard* (5) et la bibliographie de *La grammaire hébraïque de Clénard* (6). La collaboration de Chauvin au *Mouvement scientifique* (7) nous a valu un travail substantiel sur les *Orientalistes belges* où nous voyons défiler les noms bien connus de Clénard, Nesenus, Drusius, Montanus, Paquot, Bonfrère, C. Lapide... et parmi les modernes Beelen, de Harley,

(1) Disc. académique.

(2) Liége, 1884. Cfr. Derembourg, Biogr. de Sacy, p. XVI. *Journ. as.*, 1845, II, 399. Germanica V, 220.

(3) Liége, 1897.

(4) *Mém. couronnés de l'Acad.*, t. LX, 1901 et à part.

(5) *Musée belge*, t. VI, 1902.

(6) *Zentralbl. für Bibl.*, t. 18, 1901, 328.

(7) T. II, 208-316.

Uricoechea, Fagnan... que nous retrouvons encore dans l'*Etude du Mahométantisme en Belgique* (1). Le travail sur les Orientalistes se trouve résumé dans la *Correspondance de Belgique* de la *Revue africaine* (2) et des informations actuelles ont complété ces notes rétrospectives (3). La *Biographie nationale* doit à M. Chauvin six notices : J. N. Paquot (4) (1722-1803) hébraïsant, professeur à Louvain auteur de commentaires bibliques et d'études sur l'histoire de Belgique ; Plumyoen (5) (1692-1757), qui écrivit l'histoire des anciens empires de l'Asie. G. de Ruysbrœck (6), ambassadeur de Louis IX aux Mongols (il alla jusqu'à Karakorum (1253) ; son rapport est un précis de géographie) ; Pruyssenaere de la Wostyne (7) (1826-1861), voyageur et botaniste qui explora l'Egypte et l'Abyssinie ; De Neusen (8) (né en 1503), hébraïsant et jurisconsulte, professeur à Gand, puis à Wittemberg et à Marburg ; J. Sauter (9) (1602-1679), jurisconsulte, professeur d'hébreu et de chaldéen à Louvain.

V. Chauvin publia séparément quelques notices sur G. Ammonius (10), hébraïsant de la Renaissance, élève de Reuchlin ; Houry (11), orientaliste luxembourgeois, professeur d'arabe et d'hébreu à Bruxelles (1834-36) ; J. N. Paquot (12), *Paquot et le wallon* (13), *Brauniers et le*

(1) *Bull. de l'Acad. roy. d'archéol.*, 1909.
(2) 1906, p. 8.
(3) *Ibid.*, 1900, p. 87.
(4) *Biogr. nat.*, t. 16, 597.
(5) *Bibliogr. nat.*, t. 17, 834.
(6) *Ibid.*, t. 20, 497.
(7) *Ibid.*, t. 18, 308.
(8) *Ibid.*, t. 15, 635.
(9) *Ibid.*, t. 21, 436.
(10) *Rev. de l'ancien Pays de Looz*, t. 2, 10.
(11) *Mélanges Kurth*, 1908, t. 2, 425.
(12) Liége, 1901.
(13) *Bull. de la Soc. de litt. wall.*, t. 15, 51-47.

wallon (1), enfin, quelques documents pour l'histoire de l'orientalisme : *Notes pour la biographie de Reiske* (2), *Lettres inédites de Reiske à Mercier* (3), *Lorsbachi collatio gjarumiae erpenianae e codice ms B Kulenkampis* (4).

On trouve enfin des notes détachées sur l'*histoire de l'imprimerie à Constantinople* (5), qui complètent celles de Gotthold Wiel ; *Le livre dans le monde arabe* (6), très documenté ; *Les Juifs en Belgique* (7) ; enfin, la curieuse histoire de l'*étude de l'hébreu à Liége* (8) qui nous révèle, à côté de noms célèbres d'autrefois ceux d'aujourd'hui, Burggraff, Souffret, Fagnan, Würth...

V. Chauvin préparait encore plusieurs biographies de sémites, entre autres celle de Smits, scriptologue anversois du XVIe siècle.

Parmi les nombreux articles publiés dans le *Zentralblat für Bibliothekswesen*, il convient de signaler l'*Examen des principaux travaux bibliographiques publiés en Belgique* (9), les *Bibliothèques universitaires de Belgique* (10). C'est dans la revue de Hartwig qu'on trouve encore plusieurs des travaux bibliographiques de Chauvin. Son exposé critique de la *Bibliography of Tunisia* (11) d'Ashbel peut être considéré comme un complément à la docte préface de la *Bibliographie arabe*. A propos de la *Bibliographie des ouvrages relatifs à la Sénégambie et au Soudan occiden-*

(1) *Ibid.*, t. 14, 67.
(2) *Muséon*, 1896, et à part.
(3) *Ibid.*, t. 15, 54-68.
(4) *Bull. de la Soc. liég. de bibliogr.*, t. 1. 47.
(5) *Zentralbl. für Biblioth.*, t. 24, 49.
(6) Tome 17 des publications du Musée du Livre, 1911.
(7) *Archives belges*, t. 12, 210.
(8) *Annales du 21e Congr. d'archéol.*, t. 2, 628.
(9) *Zentralbl.*, 1887, 312.
(10) *Ibid.*, 1888, 83.
(11) *Ibid.*, 1892, 1.

tal(1), il complète la liste de Clozel par 73 rubriques de livres omis et il dresse ensuite la table générale des titres. *Les sources des Palmblätter*, de Herder et Liebeskind, nous révèlent les emprunts de ce livre populaire à Cardonne, à Sauvigny, à Blanchet et aux essayistes anglais qui furent revêtus d'une couleur orientale (2).

Travaux historiques et philologiques

Absorbé par ses travaux critiques, travaux qui exigent de lentes et laborieuses recherches, V. Chauvin n'a guère publié d'études didactiques sur l'Orient ou sur l'Islam après sa traduction de l'*Essai sur l'histoire de l'islamisme*. Il avait préparé des remarques sur les *Psaumes*, sur les *Pihels de la Bible*, sur *Esaïe*... restées *inédites*. Quelques études exégétiques ont cependant été publiées : *Exode*, xx, 12 (3). La promesse de longue vie faite aux enfants qui honorent leurs parents (*Deut.*, v, 12 ; *Eph.*, vi, 4) est répétée (*Deut.*, xxii, 67 ; xxv, 13) pour récompenser d'autres actes moraux. V. Chauvin y voit une ancienne formule qui s'est gravée dans certains commandements (4). *Genèse*, xxx, 32-40 (5), sur la convention intéressée de Jacob. *Genèse*, xv, 12 (6), correction d'une difficulté.

Chauvin publia dans le *Corpus scriptorum christ. orientalium* (7) le texte arabe de la vie de Sévère, par Zacharie le scholastique, dont le texte syriaque était édité par son

(1) *Ibid.*, 1890, 432.

(2) *Bibliogr. des ouvrages relatifs aux Juifs, Bibliogr. biblique*, et plusieurs autres Bibliographies sont restées manuscrites ou inachevées.

(3) *Nouv. revue de théol.*, Montauban, 1903, t. 12, 114.

(4) *Muséon*, v, 123. De la Vallée Poussin.

(5) *Nouv. revue de théol.*, 1908, 140.

(6) *Muséon*, 1904, t. v, 1.

(7) *Beyrouth*, 1906, t. ii, 397 sqq.

élève Kugener. Le *Journal Asiatique* a publié une remarque de V. Chauvin sur l'étymologie de *Sébile* (1) qu'il tire de la mélopée des porteurs d'eau arabes. Notons encore : *Avicenne* (2) (critique du livre de Cara de Vaux), l'*Étude des langues modernes au point de vue consulaire et diplomatique* (3), *Lévitique*, xviii, 16 (4), sur le mariage du veuf avec les sœurs de son épouse, *Belgicum persicum* (5), histoire des études iraniennes en Belgique depuis Jean Lemaire de Belges, *Ibn-Sîna* (6) (étude sur le *livre des Théorèmes*) (7).

Au milieu de ces préoccupations philologiques, V. Chauvin n'avait pas oublié le légiste distingué qu'il avait été autrefois. Ses connaissances linguistiques et historiques, ses études approfondies du droit musulman et des mœurs arabes lui permirent même de résoudre plusieurs problèmes de droit dont la solution, jusqu'à présent, avait échappé aux légistes.

En 1891, sur le rapport de M. Rivier, l'Académie de Belgique couronnait un mémoire de V. Chauvin sur le *Scopélisme* (8) où il donnait la source de la défense de l'*Officio proconsuli* d'Ulpien comme une ancienne coutume arabe, symbole du veto des opposants au droit du premier occupant. *Le jet des pierres au pèlerinage de La Mecque* (9) s'inspire de ce principe, il a pour but d'interdir pour l'année à tout venant de s'emparer de ces *res nullius* (10). Reprenant les travaux de ces devanciers sur

(1) *J. A.*, 1866, t. vii.

(2) *Muséon*, 1903, t. iv, 75.

(3) Liége, 1906.

(4) *Opinions of the hebrew and greck prof.*, Londres, 1882.

(5) *Mél. de Harlez*, 1891, 53.

(6) *Muséon*, t. xii, 96.

(7) Plusieurs rapports dont un sur la fondation d'un cours d'arabe vulgaire, ont dû être publiés, mais j'ignore dans quel recueil.

(8) *Bull. de l'Acad. des sc. et des lettres*, 3e sér., t. 23, 23.

(9) *Annales de l'Acad. roy. d'archéol.*, 5e sér., t. 4, 272

(10) *Muséon*, t. v, 122.

la question, il expose dans son étude *de la défense des images chez les Musulmans* (1) les opinions autorisées, et examine le fait à la lumière de l'histoire et du droit chez un peuple artiste comme les Persans, chez un peuple libertaire comme les Turcs et chez les théologiens chiistes, sunnites et hétérodoxes, les interprétations qui en sont nées. Sur une autre question, celle *du régime légal des eaux*, il présentait en 1898 au congrès international d'hydrologie, de climatologie et de géologie de Liége un mémoire détaillé qui atteste aussi sa grande compétence en fait de droit musulman (2).

Mais le plus important des travaux juridiques de V. Chauvin est son mémoire touchant la *Constitution du code théodosien sur les agri deserti et le droit arabe* (3) ; cette réglementation reproduite par le Code justinien et conservée dans les Basiliques concerne plutôt les *agri derelicti*. Il en place l'origine dans un ancien principe de droit musulman antérieur à l'Islam, la prise de possession légale ou de revivification des terres mortes. La solution de V. Chauvin sur la question de l'*ager publicus* a été saluée par la plupart des critiques comme définitive. Ce mémoire a été couronné en 1900 par la Société des sciences et des lettres du Hainaut. Ev. Carusi qui, dans un travail sur le droit musulman (4) prend le point de vue opposé rend hommage à la valeur de la théorie du savant liégeois. « L'ipotesi dello Chauvin, dit-il, senza dubbio è por lo meno digna de essere presa in seria considerazione » (5).

(1) *Annales de l'Acad. roy. d'archéol.*, t. 8 et à part.
(2) Ve Congrès internat. d'hydrol. méd., etc... (Rapports) et à part. Liége, 1899.
(3) *Belgique judiciaire*, t. 58, col, 1408 (1900) et sqq.
(4) *Sui rapporti fra diritto romano e diritto musulmano*, Rome, 1913.
(5) *Ibid.*, p. 25 et *Der Islam*, 1914. 108-9..... in seiner Wichtigkeit erkannten Untersuchungs stoffes in würdiger Weiselnennt

En 1902, la Société des sciences et des lettres du Hainaut couronnait un nouveau mémoire de V. Chauvin, la *La légende égyptienne de Bonaparte* (1). L'auteur a ici pris pour tâche « de rassembler et de mettre bout à bout les fragments » (2) souvent bien insignifiants de cette singulière épopée qui, malgré les choses stupéfiantes accomplies par Bonaparte, demeure encore assez banale. Les proclamations cauteleuses d'Alexandrie et du Caire avaient soulevé l'enthousiasme du peuple ; bientôt, Napoléon allait se faire musulman avec toute son armée, il conférenciait avec les quatre écoles des chaféïs, des malékis, des hanbalis et des hanafis, les quatre grandes écoles de la Gâma el Azhar, il appelait les scheiks à l'administration de la justice, il devait bâtir une fastueuse mosquée, c'est pourquoi les Egyptiens l'appelaient *El Kebîr* (le grand). V. Chauvin étudie, d'après de nombreux documents les opinions, les légendes, les traditions qui ont encore cours au sujet de Napoléon.

Il est grand, le nombre des légendes dont V. Chauvin s'est appliqué à rechercher les sources, la signification et l'évolution. Ainsi continuant le travail de démolition de Jean de Bourgogne (3), il ramène *le prétendu séjour de Mandeville en Egypte* (4) à une supercherie littéraire, à une imitation du *Dialogus miraculorum* de Césaire de Heisterbach. Ses recherches avaient souvent amené cet esprit curieux, à noter les remarques folkloriques qu'elles lui révélaient et sa vaste érudition lui avait toujours permis de suivre son sujet en ses plus lointains échos. Je citerai au hasard la *Parabole des trois anneaux* (5) qu'il rapproche

(1) *Mém. de la Soc. des sc. et des lettres du Hainaut*, 6e série, t. IV.
(2) *Ibid.* p. 3.
(3) *Rev. de l'instr. publ.*, t. 45, 1902.
(4) *Wallonia*, oct. 1902, 237.
(5) *Wallonia*, nov. 1906, 266 et nov. 1900, 1.

du conte d'Abulafia, *Les souliers usés* (1), *Mahmoud* (2), l'*Histoire du barbier assassin*, *Tawaddoude ou la docte esclave* (3) qu'il donne comme source de la *Donzella Teodor* de Lope de Véga. Plusieurs autres dissertations sont le développement de quelqu'une des difficultés signalées dans la *Bibliographie des Mille et une Nuits : Pacolet et les Mille et une Nuits* (4) soutient l'hypothèse d'une ancienne version espagnole aujourd'hui perdue. René Basset et Gaston Paris (5) saluèrent élogieusement l'hypothèse ingénieuse. *Abou-nioute* et *Abou-nioutine* (6) tient au même sujet, les *Obstacles magiques* (7) donnent une solide documentation sur cette croyance, les *Rapports du roi Serendip et de Hâroûne al Rachid d'après l'histoire de Sindbâd le marin* (8) rapportent l'histoire des hypothèses émises au sujet du correspondant royal du calife et V. Chauvin admet l'authenticité d'une lettre du roi de l'Inde Rahma au calife Ma'moûne, lettre retrouvée par Ahmed Effendi Zeki. *Le rêve du trésor sur le pont* (9) auquel il donne pour source le *Karlmeinet*, dont l'auteur a dû connaître la version espagnole des *Mille et une Nuits* (10) et imiter le conte des *Quarante Vizirs* (ou une autre forme dans le *Ṯamarât al Awrâq*). *Die rechtliche Stellung der wiederwachten Toten* (11), étude sur la situation légale faite à un homme ressuscité sous les diverses législations. *Wun-*

(1) *Wallonia*, déc. 1901, 293.
(2) *Wallonia*, janv. 1900, 5.
(3) *Le Mouvement*, 1899, 1.
(4) *Wallonia*, janv. 1908, 5.
(5) *Rev. des trad. pop.*, 1898, t. 13, 283.
(6) *Wallonia*, déc. 1898, 188.
(7) *Rev. des trad. pop.*, 1901, t. 16, 337.
(8) *Wallonia*, 1904, 44.
(9) *Rev. des trad. pop.*, 1898, t. 13, 193.
(10) *Rev. bibl. belge*, t. 10, 535.
(11) *Zeitschr. des Ver. für Volkskunde*, 1905, t. 15, 439.

derbare Versetzungen unbeweglicher Dinge (1). V. Chauvin étudie ici les transports merveilleux, les déplacements d'objets : la légende de Yakoub Pacha Artin où la prière du cordonnier fait transporter la montagne de Muqaṭṭam ; la pierre de Samarkand, le minaret de Baṣrah, la tour de Berschânah... Enfin, une étude biographique en allemand sur le philologue et folkloriste Félix Liebrecht (2) (1812-1890).

Ces travaux folkloriques et storyologiques nous amènent à parler des travaux de l'orientaliste liégeois sur le wallon. Cette spécialité ne rentrant guère dans le cadre de la *Revue africaine*, je me bornerai à en donner la liste.

Rapports des concours de la Société de littérature wallone (1881-1913).

(Celui de 1881 dans *Encyclopédie contemporaine*, 1884, nº 27).

Falloise (*Annuaire de la Société de litt. wall.*, 1884, p. 67).

Joh Braunius et le wallon, ibid., p. 89.

Jos. Lamaye, ibid., p. 125.

J. Dejardin, ibid., 1885, 51.

Paquot et le wallon, ibid., 1896, 15.

La littérature wallone à Liége (La nation belge, 284).

Rapport sur la création d'une académie, 1903

Théâtre com. wallon, rapport, etc.

Le choix du sujet au théâtre, Liége, 1910 (*Rev. wall.*, 1910, 177).

Avant-propos de « Vieilles chansons », 1906 (*Journ. de Liége*, 18 juillet 1910).

Belgique horticole (Traductions de *Gardener Chronicle*, *Hamburger Garden und Blumenzeitung*).

France et Belgique (*Cri de Liége*, 24 mai 1913).

(1) *Zeitschr. des Ver. für Volkskunde*, 1904, t. 14, 316.
(2) *Ibid.*, 1902, t. 12, 269.

Il convient aussi de citer parmi le très grand nombre de conférences données par V. Chauvin dans maintes villes, quelques-unes se rapportant à l'orientalisme :

Histoire du droit musulman. Liége, 1901.
La civilisation arabe, 1901.
Les Juifs modernes, 1902.
Histoire de l'Islamisme, 1903.
Histoire de l'Orientalisme en Europe, 1904.
Les Turcs, 1906.
Les Juifs d'Espagne, 1907
Le Maroc, 1908.
Les Anglais dans l'Inde, 1908.
Questions coloniales, 1909.
Mahomet dans la littérature, 1910.
Comment meurent les langues, 1911.
La formation des légendes, 1912.

On trouve le nom de V. Chauvin parmi ceux des membres des Congrès d'orientalistes de Genève en 1894, de Londres en 1892, de Stockholm en 1889, de Vienne en 1886.

Telle fut l'œuvre de ce savant remarquable, de ce chercheur laborieux, de cet homme aimable, épris de justice et de vérité, que son dévouement portait à la tête de toutes les œuvres philanthropiques de la cité Son œuvre même est une œuvre d'abnégation, mais c'est surtout dans son enseignement qu'apparaissait son dévouement, car comme il le disait, il voulait « former des élèves qui pussent ensuite le dépasser de beaucoup » (1). A l'Université de Liége, il était entouré d'un

(1) On compte parmi ses élèves, MM. Aug. Bricteux, chargé des cours de persan et d'arabe à l'Université de Liége ; Kugener, chargé de cours à l'Université de Bruxelles ; Louis Polain, S. Etienne, H. Grégoire, professeur à l'Université de Bruxelles.

respect unanime ; d'ailleurs il rayonnait la sympathie ; ses élèves, et même tous ceux qui l'ont approché savent encore combien était grande sa bonté simple, pleine de délicatesse et de discrétion et grand aussi son enthousiasme pour ses chères études orientales et pour tout ce qui touchait aux intérêts de sa patrie qu'il savait défendre avec la grâce enjouée d'un esprit qui tenait beaucoup d'Erasme.

Après une vie admirablement remplie, après le labeur sans répit d'une activité multiple et généreuse, tandis que ses travaux lui survivront et que les orientalistes continueront à y avoir recours, il repose dans l'éternelle paix qui a été promise aux hommes de bonne volonté.

Émile Dantinne.

Les actes d'hostilité des Emigrés et des Marocains

surtout des Beni Snassen

et les opérations effectuées par les Français notamment en 1856

Les émigrés commettent des attentats en Algérie et incitent les tribus à partir en dissidence

Le souvenir de la correction reçue en 1852 persista quelque temps chez les Beni-Snassen; ces Berbères cessèrent de chercher querelle aux tribus algériennes et entretinrent même avec elles des relations amicales. D'ailleurs, les populations marocaines, uniquement occupées de leurs luttes intestines, n'eurent guère le loisir de jeter le trouble à l'est de la frontière, pendant les années 1853 et 1854, au cours desquelles l'Amalat d'Oudjda fut en proie à la plus complète anarchie.

Au commencement de 1853, El-Hadj-Mimoun, le chef des Beni-Snassen, chercha de nouveau querelle aux habitants d'Oudjda; ses gens vinrent couper les routes autour de la ville et mettre les jardins au pillage; les citadins étaient terrorisés, ils n'osaient plus sortir de leurs murs. Le Sultan crut mettre fin à cet état de choses en rattachant les Beni-Snassen au caïdat du Riff, mais il n'obtint aucun résultat et ne fit que mécontenter cette tribu, qui avait certains griefs contre le caïd du Riff, Mohammed-ben-Abd-es-Saddok ; les attaques contre Oudjda furent renouvelées à plusieurs reprises, pendant que les Beni-Snassen se battaient également entre eux Au mois de septembre, les habitants de la ville, fatigués de cette insé-

curité, allèrent demander aux autorités françaises de Marnia de les protéger; un parent du Sultan, envoyé spécialement de Fez, s'efforça en vain d'imposer sa médiation.

Dans tout l'Amalat, l'autorité du Makhzen était nulle; la plupart des tribus refusaient de verser l'impôt et les agents du Sultan ne pouvaient les y contraindre. Les tribus, livrées à elles-mêmes, commettaient les pires excès; à chaque instant, elles prenaient les armes et en venaient aux mains pour les motifs les plus futiles. Le manque de sécurité plongeait les indigènes marocains dans une affreuse misère.

La situation resta la même en 1854 ; le caïd d'Oudjda, Mohammed-ben-Tahar, était sans action sur ses administrés. Ce fonctionnaire chérifien, bien que prisonnier dans sa kasba, s'efforça pourtant de nous nuire en favorisant la désertion de quelques soldats de la Légion étrangère.

Au mois de mars, le Sultan vint camper avec une colonne à Zahio, sur la rive gauche de la basse Moulouya ; sa présence, à proximité du massif des Beni-Snassen, n'empêcha pas les montagnards de tenter plusieurs coups de main sur Oudjda. Dans le courant de septembre, El-Hadj-Mimoun occupa la ville pendant deux jours et se fit verser une contribution de 20.000 francs.

Sur ces entrefaites, les Algériens fréquentant les marchés de l'Amalat furent molestés par les Beni-Snassen, qui firent même quelques incursions sur notre territoire. Dix maraudeurs de cette tribu, chargés de butin fait à Oudjda, tombèrent entre les mains du chef du Bureau arabe de Marnia ; après qu'ils eurent payé, sur le produit de leur razzia d'Oudjda, tout ce qu'ils avaient pris à nos gens, on les reconduisit à la frontière.

Kaddour-ben-Ghadi, nommé à Oudjda en remplacement de Mohammed-ben-Tahar, prit le commandement de la province, le 15 octobre; au début, il manifesta à

l'égard des Français de meilleures dispositions que son prédécesseur et s'empressa de faire rendre un cheval volé à un Européen. Le Caïd reçut, quelque temps après, la visite d'El-Hadj-Mimoun, apportant la soumission de ses contribules ; Kaddour-ben-Ghadi invita le chef des Beni-Snassen à interdire les agressions contre les Algériens afin d'éviter des représailles de la part des Français. Malgré cette défense, une fraction des Beni-Snassen se réunit à Sefrou, le 15 novembre, dans le but de préparer une razzia sur les Beni-Ouacine; ces derniers se tenant sur leurs gardes, il ne fut pas donné suite à ce projet.

D'une manière générale, les Français n'eurent néanmoins pas trop à se plaindre des tribus de l'Amalat d'Oudjda en 1853 et 1854; par contre, les Algériens émigrés au Maroc commirent sur notre territoire de nombreux actes d'hostilité. Ces émigrés étaient réunis en un douar commandé par Moufok-ould-Marnia, lequel nourrissait une haine aveugle contre les chrétiens.

Dans le courant de 1853, quelques tentes du Cercle de Marnia partirent en dissidence à l'instigation des émigrés. Ces derniers ne se bornèrent pas à faire de la propagande contre nous, leurs maraudeurs franchirent la frontière, à maintes reprises, pour aller attaquer des convois au-delà de Marnia, sur la route de Tlemcen. Dans certains cas, les agresseurs purent être rejoints et châtiés; d'autres fois, ils réussirent à regagner le Maroc avec leurs prises.

Au mois de mai 1854, quatorze tentes des Beni-Bou-Saïd, du cercle de Sebdou, prirent la fuite, à la suite d'une discussion relative au payement de l'impôt. Le Commandant supérieur du cercle de Marnia se lança à leur poursuite avec un escadron de spahis et un goum de 100 chevaux; le 26 mai, il atteignit l'émigration aux environs d'Oudjda et lui enleva 600 têtes de bétail, ainsi qu'un matériel considérable. Ce hardi coup de main inspira une crainte salutaire aux émigrés; les Marocains,

sous l'impression de cet acte d'énergie, n'osèrent pas formuler de réclamation.

L'émigré El-Hadj-El-Askri, bandit dangereux, était parmi les plus acharnés à commettre des attentats en Algérie. Vers la fin de mai 1854, El-Hadj-El-Askri et les coupeurs de route de sa suite s'approchèrent, dans la nuit, de la smala des spahis campée sous les murs de la redoute de Marnia; après avoir tiré sur les tentes, ils réussirent à s'enfuir en échappant aux recherches du peloton de spahis lancé à leur poursuite. Le 20 août de la même année, El-Hadj-El-Askri alla rôder, avec six hommes, dans la région de Gar-Rouban; il dévalisa deux indigènes des Beni-Bou-Saïd et attaqua un soldat du 54e de Ligne et un Européen revenant des mines ; ces deux hommes étaient armés; ils firent bonne contenance et obligèrent les assaillants à se retirer, serrés de près par un peloton de spahis accouru au bruit des coups de feu. A la suite de cet insuccès, El-Hadj-El-Askri devint plus prudent; il se retira en lieu sûr, à quelque distance de la frontière (1).

L'anarchie de la province d'Oudjda a sa répercussion sur la frontière

Par suite de l'impuissance du Caïd d'Oudjda à maintenir ses administrés dans le devoir, l'Amalat était à tout instant le théâtre de nouveaux désordres. Cette situation entretenait l'insecurité sur la frontière et favorisait le développement du fanatisme; dans l'intervalle de leurs luttes, les Marocains devaient donc être tentés d'attaquer les Français. L'année 1855 fut marquée par un certain nombre de coups de main contre les populations algériennes; des défections partielles se produisirent en outre

(1) Pièces 1 et 2. — L. Voinot, *Oudjda et l'Amalat*, in *Bulletin Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1911, pp. 525 à 528; tirage à part, pp. 367 à 369.

dans nos tribus, que les émigrés engageaient toujours à fuir la domination des chrétiens.

Kaddour-ben-Ghadi, désireux de plaire aux Beni-Snassen, accéda à leur demande d'arrêter les principaux chefs des Angad. Ne pouvant se saisir d'eux en tribu, ce fonctionnaire chérifien n'hésita pas à leur tendre un guet-apens; il les invita à dîner, le 16 janvier, et, après le repas, il leur reprocha de n'avoir pas versé complètement les impôts et d'entretenir des relations avec les chrétiens, puis, au nom du Sultan, il les retint prisonniers. Le bruit de ces arrestations se répandit comme une trainée de poudre et les Angad coururent aux armes. Cette levée de boucliers mit le Caïd d'Oudjda dans une position fort difficile ; il fut contraint de relâcher ses prisonniers, sans oublier d'ailleurs de se faire verser auparavant une forte rançon.

De pareils procédés n'étaient pas de nature à attirer des sympathies au Makhzen. L'un des notables qui avaient été si arbitrairement arrêtés, Mohammed-ben-Khedda, décida de se réfugier en territoire algérien et la plupart des Angad semblaient disposés à le suivre ; un incident fortuit empêcha, à la fin du mois de janvier, la réalisation de ce projet d'exode.

Le conflit des Angad et des Beni-Snassen étant provisoirement apaisé, ces derniers cherchèrent querelle aux Français. La construction de puits à Sidi-Bou-Djenane leur servit de prétexte et, dans le courant de février, des *miads* (1) parcoururent la montagne afin d'entraîner les indécis ; il fut question d'attaquer le détachement de Sidi-Bou-Djenane et de nous expulser des mines de Gar-Rouban. El-Hadj-Mimoun, qui ne croyait sans doute pas au succès certain de l'entreprise, calma tout d'abord ses contribules ; il résolut néanmoins de se tenir prêt à tout événement et il ordonna aux Beni-Snassen en état de porter les armes de se munir de chevaux et de fusils. Ces armements eurent pour résultat de semer l'inquiétude en Algérie ; des bruits de guerre ne cessèrent de circuler. Mais l'agitation antifrançaise n'occupait pas les Marocains au point de leur faire oublier leurs discordes ; en mars, il y eut des troubles à Oudjda et chez les Beni-Snassen ; à la fin d'avril, les Angad et les Beni-Snassen entreprirent des hostilités contre la ville d'Oudjda.

(1) Miad, rassemblement d'hommes en armes, formé quelquefois pour discuter des conditions de paix ou négocier des ententes, mais qui a le plus souvent pour but d'entraîner les indécis à la guerre et de commettre des hostilités; les miads des différents partis ont toujours exercé au Maroc une véritable tyrannie.

Sur ces entrefaites, des bandes de maraudeurs se mirent à parcourir le territoire algérien. Le 23 avril, le courrier de Nemours à Marnia fut enlevé au col dit Bab-Taza ; les agresseurs tuèrent l'un des deux hommes d'escorte et blessèrent grièvement l'autre. Quelques jours après, 8 tentes de la zaouïa d'El-Anabra (Msirda), puis 3 tentes des Mâaziz, dont celle de l'ancien caïd de la tribu se rendirent en dissidence au Maroc. Le soir de la fête de Lalla-Marnia, un émigré déchargea deux coups de feu sur le groupe des officiers ; rentré à Oudjda, il se venta publiquement d'être l'auteur de cette tentative d'assassinat. Dans le courant de mai, malgré une surveillance étroite, les grains appartenant aux tentes d'El-Anabra, récemment émigrées, disparurent pendant la nuit des silos. Les Beni-Snassen, qui avaient aidé les intéressés à emporter leurs grains, eurent peur de représailles ; ils s'empressèrent de moissonner avant complète maturité leurs récoltes de la plaine de Triffa. Pour empêcher les actes de brigandage, les autorités d'Algérie durent mobiliser les goums des tribus ; ceux-ci battirent le pays en tous sens et appliquèrent aux maraudeurs pris sur le fait une justice expéditive, ce qui, au bout de quelque temps, fit hésiter les plus audacieux.

Pendant le jeûne du Ramadan, qui exaltait le fanatisme des Marocains, ceux-ci parlèrent beaucoup de faire la guerre sainte aux Français ; mais, lorsqu'ils eurent repris le cours normal de leur vie, ils nous oublièrent pour

recommencer à s'entredéchirer. La lutte se généralisa rapidement ; d'un côté se trouvaient une partie des Angad soutenus par les Mehaïa, les Zekara et les Beni-Yala, de l'autre les Beni-Snassen ayant pour alliés les Beni-Bou-Zeggou et les Mezaouir et Djaouna des Angad. Les hostilités s'ouvrirent le 26 juillet ; les Djaouna exécutèrent une razzia sur les Oulad-Ahmed-ben-Brahim qu'ils suivirent en territoire français. Le 29, on fit repasser la frontière aux Djaouna ; les Angad des Oulad-Ahmed-ben-Brahim et des Oulad-Ali-ben-Talha obtinrent l'autorisation de rester en Algérie, à l'abri des coups de leurs adversaires. Les Angad reprirent ensuite le dessus et donnèrent la chasse aux Beni-Snassen jusque dans leurs montagnes ; la fortune leur souriant, ils retirèrent leurs offres de soumission aux Français, qui les expulsèrent le 14 août. En septembre, El-Hadj-Mimoun occupa Oudjda avec ses goums ; les différents soffs des Beni-Snassen se livrèrent plusieurs combats dans la montagne jusqu'en octobre. Mais la tranquillité pesait aux Marocains, dès qu'ils ne se querellaient plus, ils songeaient de nouveau à organiser des incursions chez nous (1).

L'Enlèvement au Maroc de Moufok-ould-Marnia et les résultats de l'opération

Moufok-ould-Marnia campait à Reggada, au pied nord des montagnes des Beni-Snassen ; il avait dans son entourage de dissidents huit tentes des Gueffaf (Oulad-Mellouk du cercle de Marnia). Les Gueffaf formaient la zaouïa de Lalla-Marnia, dont Moufok, bien qu'émigré, était le véritable chef ; les tentes de ce douar, restées en Algérie, ne pouvaient par conséquent manquer de faire tous leurs efforts pour rejoindre celui-ci à la première occasion.

Dans la journée du 15 novembre 1855, deux hommes

1) Pièces 3, 4 et 5. — L. Voinot, *loc. cit.*, pp. 527 à 532 ; tir. à part, pp. 369 à 374.

des Gueffaf se rendirent auprès de Moufok ; ils lui déclarèrent que, s'il leur amenait des bêtes pour charger les bagages et un goum pour couvrir l'émigration, ils s'empresseraient de le suivre. Celui-ci accepta la proposition et, dans la nuit du 15 au 16 il pénétra en Algérie et emmena le douar Gueffaf en entier.

Le Commandant supérieur de Marnia, averti à temps de cette défection, mit immédiatement en selle l'escadron de spahis et se lança à la poursuite des fugitifs ; le Caïd des Oulad-Mellouk reçut l'ordre de rassembler son goum à la hâte et de rejoindre l'escadron. Après une marche rapide, les spahis prirent le contact au point du jour ; ils atteignirent les dissidents au lieu dit El-Djouimâ, qui se trouve au pied du Djebel-Harraza et à environ 18 kilomètres à l'ouest de la frontière. Les cavaliers ennemis essayèrent d'abord de défendre les Gueffaf, mais ils ne purent tenir devant la vigoureuse attaque des nôtres et durent tourner bride. Moufok-ould-Marnia fut cerné par le Commandant supérieur, le chef du Bureau arabe, l'interprète et un officier indigène ; il menaça les assaillants de ses armes, sans toutefois en faire usage ; jugeant que tout espoir de fuite était perdu il se rendit sans résistance. Lorsque les Gueffaf s'étaient vu serrés de près, ils avaient abandonné leurs troupeaux et leurs bagages ; hommes et femmes échappèrent aux recherches de nos gens en se cachant dans les broussailles. Le goum des Oulad-Mellouk, qui arrivait derrière les spahis, s'empara des animaux et du matériel abandonné par les fuyards.

La petite colonne française battit en retraite en bon ordre, malheureusement les prises ralentissaient sa marche. Les Beni-Snassen et les Mehaïa apparaissaient en grand nombre dans la plaine, avec l'intention évidente d'attaquer ; leurs balles tuèrent deux chevaux et il fallut déployer un peloton de spahis pour les tenir à distance. Malgré les difficultés, le goum réussit à ramener tout son butin en Algérie. El-Hadj-Mimoun réprimanda les Beni-

Khaled, qui, à son avis, n'avaient pas soutenu assez énergiquement El-Moufok.

Quelques jours après son arrestation, on fit conduire Moufok-ould-Marnia à Oran pour y être interné ; en route, il chercha à s'évader et fut tué par son escorte. La disparition de ce brigand redoutable inspira, dans les débuts, une terreur salutaire aux émigrés. Les Gueffaf s'installèrent à Reggada au milieu des émigrés réunis autour de Cheikh-ben-Ali, notre ancien agha des Ghossels ; comme ils avaient perdu tous leurs biens le 16 novembre, Mohammed-el-Mekki, le chef de la zaouïa des Oulad-Sidi-Ramdan, leur donna des terres de labour.

El-Mahdi-ould-Marnia, frère de Moufok, émigra à son tour dans la nuit du 15 au 16 janvier 1856 et alla rejoindre ses contribules ; le Caïd d'Oudjda lui fit un chaleureux accueil.

Le calme ne pouvait pas durer bien longtemps ; au début de 1856, les Français eurent encore à se plaindre des méfaits des maraudeurs venant du Maroc. On écrivit au Caïd d'Oudjda pour lui demander de punir les coupables ; d'autre part, les Beni-Snassen furent prévenus que, si les émigrés inquiétaient encore nos tribus, ils seraient rendus responsables et châtiés comme en 1852. Ces B[illegible]bèrent ne cessèrent pourtant pas de donner asile aux voleurs ; voyant les goums algériens, chargés d'assurer la sécurité, circuler le long de la frontière, ils crurent que la menace allait être mise à exécution ; le 18 février, ils se rassemblèrent en armes afin d'être en mesure de résister à notre attaque. La situation était fort tendue et des complications allaient surgir sous peu dans la région du Kiss (1).

(1) Pièces 4, 5, 6, 7 et 46.

L'Agression des Kebdana chez les Msirda ; La riposte

Dans le courant d'avril 1856, les Marocains commirent une grave agression sur le territoire du cercle de Nemours ; le fait qui la motiva était, ainsi qu'on va le voir, relativement peu important.

Une femme des Keddana, battue par son mari, avait quitté celui-ci pour suivre un homme des Msirda nommé Lahcene-ben-Sehou, avec lequel elle vivait depuis lors. Cette affaire eût pu être réglée facilement par un cadi, puisque la loi musulmane autorise la femme ayant subi des sévices à demander le divorce. Les Kebdana ne l'entendirent pas ainsi ; ils prirent fait et cause pour le mari, lequel se trouvait évidemment dans une posture un peu ridicule, et ils s'obstinèrent à réclamer purement et simplement le retour parmi eux de la volage épouse. Les Français ne pouvaient pas faire droit à une pareille requête, tant pour des raisons de sentiment que pour des raisons politiques ; on répondit donc aux Kebdana que cette femme était libre, et qu'il appartenait à elle seule de prendre une décision. La fugitive refusa de regagner le domicile de son mari ; elle préféra rester chez son amant, qui habitait un hameau des Oulad-ben-Aïd, de la tribu des Msirda-Tahta, dans les environs du village de Bieder.

Les Kebdana décidèrent alors de recourir à la force. Une centaine d'entre eux prirent les armes et se mirent en route pour gagner le pays des Msirda ; dans la soirée du 21 avril, ils parvinrent à proximité du douar Oulad-ben-Aïd, sans avoir été signalés par les tribus qui se trouvaient sur leur passage Au début de la nuit, vers 9 heures, la bande atteignit enfin les maisons qu'elle cerna.

Les aboiements des chiens ayant donné l'alerte, le père de Lahcene-ben-Sehou alla voir ce qui se passait ; il fut aussitôt poignardé et un taleb, auquel il avait donné l'hospitalité, subit le même sort. Il était certainement difficile

de résister à cette attaque faite par surprise; aussi, Lahcene-ben-Sehou n'hésita-t-il pas à abandonner sa maîtresse pour gagner le large sous le feu des assaillants. Ces derniers ne perdirent pas leur temps à le poursuivre, puisque l'expédition avait pour but d'enlever la femme de leur contribule; après avoir découvert cette malheureuse, les Kebdana la ligottèrent et battirent en retraite en l'emportant; ils parvinrent en outre à se saisir de quelques animaux, malgré les coups de fusil tirés par les propriétaires des maisons voisines. Un groupe de Msirda, rassemblé à la hâte, suivit jusqu'à la Moulouya les traces des agresseurs, mais ceux-ci avaient fait diligence et il fut impossible de les rejoindre.

Lorsqu'il rendit compte de ces incidents au Commandant de la subdivision de Tlemcen, le colonel Baradère, commandant supérieur de Nemours, demanda l'autorisation de châtier énergiquement les Oulad-ben-Azza, des Beni-Snassen, ainsi que les Beni-Mengouch et Oulad-Mansour d'Algérie, dont la complicité lui paraissait évidente. Le général de Beaufort ne crut pas devoir accepter, dans leur ensemble, ces propositions; il refusa de rendre responsable les Beni-Mengouch et les Oulad-Mansour, qui ne lui paraissaient pas très coupables ; néanmoins, comme l'agression contre les Oulad-ben-Aïd ne pouvait pas rester impunie, il prescrivit au colonel Baradère de faire razzier par ses goums le douar des Oulad-ber-Azza, qui nous donnait depuis longtemps des sujets de plainte, et auprès duquel les Kebdana s'étaient cachés dans le Kiss avant d'exécuter leur coup de main Cette opération devait être conduite avec prudence, de manière à éviter des complications.

En exécution de ces instructions le chef du Bureau arabe de Nemours, M. Séjourné, reçut l'ordre de réunir les cavaliers et les fantassins des tribus du Cercle et d'en prendre le commandement; cet officier s'installa chez les Msirda et y attendit une occasion favorable. Le moment

étant venu d'agir, M. Séjourné se porta en avant par une marche de nuit, afin de surprendre les Oulad-ben-Azza au petit jour (1) ; ces derniers n'eurent pas le temps d'organiser la défense, ils se replièrent après avoir déchargé leurs fusils sur nos gens. Les prises furent néanmoins peu importantes, car il n'y avait pas de moutons dans le douar, et les chevaux et mulets étaient attachés avec des entraves en fer difficiles à briser.

Les Oulad-ben-Azza tentèrent un retour offensif qui n'arrêta pas le mouvement de retraite de notre goum ; celui-ci dut encore lutter contre des Mezaouir campés sur la rive droite du Kiss, il les refoula vivement au-delà de la rivière, en leur blessant grièvement plusieurs hommes.

Le général de Montauban ayant, entre temps, désapprouvé l'initiative prise par le général de Beaufort, ce dernier s'était empressé d'écrire au colonel Baradère pour contremander la razzia sur les Oulad-ben-Azza ; ces nouveaux ordres étaient parvenus à M. Séjourné alors qu'il marchait déjà vers le Kiss ; ne pouvant plus reculer, cet officier avait dû passer outre. Il eût été d'ailleurs très dangereux de subir passivement les attaques des Marocains, alors que le maintien de notre prestige exigeait que l'on ripostât coup pour coup. S'il avait été libre, le Commandant de la division d'Oran aurait sans aucun doute partagé la manière de voir de son subordonné, mais il savait que l'opération serait blâmée en haut lieu; c'est la raison pour laquelle il avait demandé au général de Beaufort d'empêcher l'exécution du coup de main.

---

(1) Les divers documents ne mentionnent pas la date de l'opération, mais la pièce n° 10 semble établir qu'elle a eu lieu le 1er mai. Cette razzia ayant été faite malgré le contre-ordre du général de Beaufort, le colonel Baradère se trouvait dans l'obligation d'en faire connaître sans retard les résultats ; or, le campement des Oulad-ben-Azza n'était pas à plus de 40 *kilomètres de Nemours. Le Commandant supérieur a donc été informé dans la nuit même* et il aura écrit le 2 mai, le lendemain de la razzia.

Quelques jours plus tard, à propos de symptômes d'agitation observés dans les tribus marocaines voisines de la frontière, lesquelles paraissaient s'armer contre nous, le général de Montauban fit remarquer au général de Beaufort que ces sentiments hostiles étaient vraisemblablement la conséquence du châtiment infligé aux Oulad-ben-Azza ; il lui recommanda de redoubler de surveillance et de ne laisser engager aucune action répressive. Sur ces entrefaites, le Gouverneur général de l'Algérie insista à son tour sur la nécessité de maintenir le *statu quo* le plus rigoureux; il prescrivit de repousser vigoureusement les Marocains qui commettraient des agressions, mais sans les poursuivre au-delà de la frontière, et d'empêcher les représailles de la part de nos tribus. Cette passivité, imposée par le Gouvernement, qui craignait peut-être des complications diplomatiques, ne pouvait qu'accroître les difficultés de la situation et la rendre de plus en plus inextricable (1).

Nouvelles défections parmi les tribus algériennes et nouveaux méfaits des émigrés et des Marocains

Parmi les tribus marocaines limitrophes, la tribu des Beni-Drar (Beni-Snassen) était celle avec laquelle nous étions le plus souvent en conflit ; aussi, au début de mai 1856, les autorités françaises, fatiguées de réclamer en vain au Caïd d'Oudjda les indemnités dues à nos sujets pour les vols commis par ses administrés, songèrent-elles à imposer le payement de ces indemnités aux Beni-Drar; ces derniers avaient effectué des labours en territoire algérien, l'occasion était donc favorable d'arriver à un règlement en saisissant leurs récoltes comme gage.

Ce procédé qui, à première vue, peut paraître arbitraire, se justifiait par l'état d'anarchie du pays et la mauvaise volonté du fonctionnaire chérifien d'Oudjda; celui-

(1) Pièces 8, 9, 10, 12 et 13.

ci, débordé par les populations de son commandement, ne cherchait qu'à flatter leurs passions en nous créant des embarras. Les bandes qui opéraient sur notre territoire s'organisaient sous ses yeux, à Oudjda, où elles retournaient ensuite pour écouler le produit de leurs rapines. Kaddour-ben-Ghadi, non content de laisser faire, nous adressait à chaque instant des revendications au sujet de prétendus dommages causés à ses gens, et il s'obstinait à ne pas faire droit à nos justes réclamations.

Le général de Montauban ayant admis le principe de la responsabilité des Beni-Drar, lesquels paraissaient d'ailleurs disposés à abandonner une partie de leurs grains, on écrivit au Caïd d'Oudjda afin de s'entendre avec lui sur le chiffre des restitutions à opérer; ce fonctionnaire fut également prévenu que les récoltes des Beni-Drar ne pourraient être enlevées avant le payement complet de la somme dont le montant était à fixer. Le colonel Baradère et Kaddour-ben-Ghadi se rencontrèrent le 31 mai ; au cours de l'entrevue, ils se mirent d'accord sur le règlement de la question.

Cette demi-satisfaction était néanmoins insuffisante pour aplanir les difficultés; devant l'hostilité grandissante des Marocains, il eût fallu se faire justice soi-même et sans délai à chaque attentat, au lieu d'entamer avec un agent du Maghzen, malveillant et dénué de pouvoir, des discussions interminables, qui faisaient croire à de la faiblesse. L'attitude timide, imposée aux autorités françaises par le Gouvernement, ne leur permettait pas de dominer la situation, laquelle allait constamment en empirant. La fin du printemps et l'été furent marqués par de nombreux crimes et par des défections, qui revêtirent parfois un caractère grave.

Vers le milieu de juillet, un lieutenant de vaisseau en retraite à Nemours, M. Cornillon, fut assassiné dans sa maison ainsi que son domestique. L'enquête établit que les auteurs du crime étaient deux émigrés des Beni-Menir,

réfugiés chez Mohammed-El-Mekki ; l'audace de ces bandits, qui n'avaient pas craint d'aller à plus de trente kilomètres à l'est de la frontière pour commettre leur forfait, mettait en évidence les dangers de notre inaction. On examina la possibilité de saisir, à titre de représailles, les biens possédés en Algérie par Mohammed-El-Mekki; l'application de cette mesure pouvait provoquer des complications, aussi se borna-t-on à envoyer à ce chef une lettre de menaces.

A la même époque, des maraudeurs marocains tuèrent deux indigènes algériens à Sidi-Aziz; une tente des Beni-Snous et six d'un douar des Beni-Ouacine firent en outre défection. Une soixantaine de cavaliers des Mehaïa ayant favorisé la fuite des Beni-Ouacine, les autorités françaises mirent sous séquestre des chameaux appartenant à leur tribu; on avisa les Mehaïa que, passé un certain délai, ces animaux seraient confisqués si les dissidents n'étaient pas rentrés dans leur pays.

A propos de ces différents incidents, le général de Montauban fit faire des représentations à Kaddour-ben-Ghadi, auquel il demandait de rechercher et de punir les coupables et de nous renvoyer, en exécution des clauses du traité de 1845 (1), les tentes qui avaient émigré à Oudjda. Le commandant de la division d'Oran ne se faisait pas d'illusions sur l'utilité de cette démarche, mais, comme il était lié par des ordres formels lui interdisant d'employer la manière forte, il était obligé d'avoir recours à ces pauvres moyens.

Toutes les tribus algériennes étaient fortement travaillées, il fallait une grande vigilance pour empêcher les départs; dans la région d'El-Aricha la fidélité des Oulad-Nehar laissait beaucoup à désirer ; on dut prendre des

(1) Les termes du paragraphe 3 de l'article 7 du traité de 1845 permettaient, à la rigueur, d'exiger le renvoi des émigrés, lorsque ceux-ci faisaient défection par fractions constituées.

mesures spéciales contre trois de leurs douars, qui étaient sur le point de partir en dissidence.

Dans ces circonstances délicates, la tolérance n'était plus possible; notre patience enhardissait les Marocains qui n'avaient plus de retenue. De Montauban, l'ancien commandant de la colonne expéditionnaire de 1852, savait bien que l'on ne parviendrait à rétablir le calme qu'en employant la force; il représenta donc au Gouverneur général qu'il était temps d'intervenir avec énergie et il sollicita, dans des termes pressants, l'octroi d'une plus grande liberté d'action. En attendant, le général commandant la Division d'Oran prescrivit, sous sa responsabilité, d'user de représailles à l'égard de nos adversaires, sans toutefois se laisser entraîner trop loin, et de faire circuler constamment, le long de la frontière, des patrouilles de spahis chargées d'arrêter tous les suspects.

Malgré les précautions prises, les Hamyane et leur agha Mebkhout passèrent au Maroc au mois de juillet; un peu plus tard, l'agha Bel-Hadj-ould-Mrah, des Oulad-Riah, s'enfuit à son tour. Ce dernier était apparenté au Caïd des Oulad-Mellouk; celà fit craindre un moment le départ de cette fraction. Le Caïd d'Oudjda se montra particulièrement aimable envers l'agha Bel-Hadj, il le reçut avec des démonstrations de joie. Ces manifestations déplacées montrent le peu de cas que le Makhzen faisait de la France ; Kaddour-ben-Ghadi, qui connaissait les sentiments de son souverain, était certain de ne pas être blâmé (1).

(1) Pièces 11, 14, 15 et 46. — De la Martinière et Lacroix. Documents sur le Nord-Ouest Africain, 1896, t. II, p. 206.

Troubles chez les Beni-Snassen, dont deux fractions se réfugient en Algérie

Au commencement du mois de juillet 1856, des troubles éclatèrent chez les Beni-Snassen, dans la fraction de Taredjirt (Beni-Khaled); le 18 juillet, El-Hadj-Mimoun rassembla un miad à Sefrou, afin de réconcilier les adversaires. A la suite de cette réunion. les Beni-Snassen se livrèrent de tous côtés à des achats de chevaux; les Français crurent discerner dans ce fait des intentions d'hostilité contre eux.

Les différents soffs des Beni-Snassen n'en continuèrent pas moins à fomenter des désordres dans la montagne et à se razzier mutuellement. Le 21 août, les Oulad-Mongar et Oulad-Ghazi, des Beni-Khaled, furent complètement battus et obligés de fuir devant les Beni-Mengouch; plus de 1.500 personnes des tribus vaincues se réfugièrent avec leurs troupeaux sur le territoire français, aux environs du Menaceb-Kiss, d'où les notables adressèrent au commandant du Cercle de Nemours des offres de soumission. Avant de leur donner une réponse, le colonel Baradère demanda d'urgence des instructions ; jusqu'à réception il maintint les Oulad-Mongar et Oulad-Ghazi dans leurs campements provisoires, sans toutefois permettre aux tribus algériennes d'entrer en relations avec eux. Cette hospitalité accordée aux vaincus, alors que les relations étaient assez tendues avec les populations de l'Amalat, risquait d'amener des complications; les Beni-Snassen pouvant, en effet, être tentés de relancer leurs ennemis jusqu'en Algérie. Afin d'empêcher une violation de frontière, le Caïd des Msirda reçut l'ordre de rassembler ses hommes armés et de se tenir prêt à toute éventualité.

Les autorités marocaines recevant sur leur territoire les émigrés algériens, qu'elles poussaient même à faire

défection, le général de Montauban estima que, de notre côté, nous étions en droit de donner asile aux Oulad-Ghazi et Oulad-Mongar ; ceux-ci n'avaient d'ailleurs pas été sollicités, mais ils étaient venus spontanément implorer les Français qui, en les accueillant, obéissaient surtout à des sentiments d'humanité et de bienveillance. Le Commandant de la division d'Oran autorisa donc l'installation des réfugiés marocains sur le territoire du Cercle de Nemours; il recommanda en même temps de ne pas manquer l'occasion d'infliger une sévère leçon aux Beni-Mengouch, si ceux-ci venaient assaillir leurs adversaires à l'est de la frontière.

Les Oulad-Ghazi et Oulad-Mongar n'usèrent pas de l'hospitalité qu'on leur offrait; peu désireux de s'exiler, ils étaient entrés en pourparlers avec les Beni-Snassen, lesquels consentirent à leur accorder la paix moyennant le versement d'une contribution. L'accord fut rapidement conclu et les fugitifs retournèrent dans leur pays (1).

Les Français concentrent des troupes à la frontière pour s'opposer aux attentats des maraudeurs et empêcher les défections

La situation restait toujours extrêmement délicate, et les bandes marocaines ne cessaient pas leurs incursions sur le territoire algérien. A la fin du mois d'août 1856, des maraudeurs assassinèrent plusieurs personnes à Marnia ; on lança le goum et les spahis à leur poursuite, avec mission de châtier au besoin les douars marocains qui auraient reçu les coupables.

Le Commandant de la Subdivision de Tlemcen rendit compte de ces incidents par le télégraphe, le 1[er] septembre ; il sollicita en même temps l'envoi de renforts, afin de masser à la frontière des troupes chargées de protéger et de surveiller nos tribus.

(1) Pièces 16, 17, 18, 19 et 46.

A propos des assassinats de Marnia, le général de Montauban répondit de suite qu'il donnait son adhésion aux mesures prises ; il invita le général de Beaufort à agir avec vigueur « pour repousser toute attaque ou punir un flagrant délit », en usant toutefois de « circonspection et sans aller trop loin ».

Cette restriction revenait constamment, comme un leitmotiv ; elle réduisait les autorités de la frontière à la défensive, par conséquent à l'impuissance En face d'un pays inorganisé, livré à l'anarchie, on ne pouvait obtenir des résultats qu'en se faisant justice soi-même, dans toutes les circonstances, sans s'embarrasser de scrupules diplomatiques ; or ce sont surtout des scrupules de ce genre qui semblent avoir limité l'action des Français.

Quant au renforcement des troupes, il était assez difficile de donner satisfaction au général de Beaufort. Le Commandant de la Division d'Oran venait de recevoir l'ordre de diriger quatre bataillons sur la Kabylie et il ne lui restait guère d'unités disponibles ; celui-ci décida donc, qu'en cas d'urgence, il conviendrait d'employer toutes les troupes de Tlemcen, lesquelles seraient remplacées dans cette ville par un bataillon de la Légion étrangère, tiré de Sidi-Bel-Abbès.

Les fausses nouvelles, qui sont un signe caractéristique des époques troublées, devenaient plus fréquentes, et les indigènes manifestaient des tendances à répandre des bruits alarmants. Sur la foi de renseignements de cette nature, le colonel Baradère fit envoyer, un peu à la légère, des troupes à Zaouïet-El-Mira, dans une position d'où elles couvraient la ville de Nemours.

L'état du pays ne s'améliorant pas, le général de Beaufort organisa une colonne, avec les éléments à sa disposition, et se mit en route pour la frontière à la fin d'octobre ; des goums étaient adjoints à la colonne, ces forces auxiliaires devaient être employées, soit à battre l'estrade, soit à exécuter des coups de main sur les campements

marocains voisins, qu'il y aurait lieu de châtier. Les cavaliers indigènes sont en effet particulièrement aptes à ces sortes d'opérations, quand ils se sentent soutenus en arrière par les troupes régulières.

Les Oulad-Sidi-Medjahed, tribu de la plaine de Marnia, venaient de faire défection ; rien n'avait gêné leur fuite, car le poste de spahis, installé antérieurement dans le caravansérail bâti au bord de la Tafna, était supprimé depuis quelque temps. La fidélité des Oulad-Mellouk, des Oulad-Nehar et des Angad d'El-Aricha inspirait des craintes, certains chefs indigènes avaient une attitude douteuse ; en résumé, l'état d'esprit des tribus de quelques cercles devenait inquiétant.

En vue de parer aux dangers de cette situation, le général de Montaubean fit tous ses efforts pour renforcer la colonne de la frontière ; il envoya au général de Beaufort deux escadrons du 4e Chasseurs de France, qui se trouvaient à Sidi-Bel-Abbès, afin de le mettre en mesure d'organiser solidement la police des confins (1).

La colonne du général de Beaufort campe dans la plaine d'Angad ; les premières représailles contre les Marocains

Pendant que la colonne s'installait sur l'oued Zouïa, à la lisière sud de l'Angad, le Commandant supérieur de Nemours guettait une occasion favorable d'exercer des représailles sur les Marocains. Le colonel Baradère avait reçu, antérieurement, du général Beaufort, l'ordre de saisir sur les marchés de son cercle les animaux et les marchandises appartenant aux tribus coupables d'agressions contre nos gens ; le produit des saisies devait servir à indemniser les victimes de ces agressions. Les Marocains menacés avaient sans doute eu vent des dispositions arrêtées, car ils s'étaient tout à coup abstenus de paraître sur les marchés

(1) Pièces 20, 21, 22 et 23.

l'Algérie ; peut-être faisaient-ils effectuer leurs transactions par des indigènes des fractions non compromises, mais celà était fort difficile à établir et, "dans l'incertitude, il valait mieux ne pas sévir que de commettre des maladresses. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours d'octobre 1856, on avait confisqué seulement huit bœufs pris aux Mezaouir ; ce maigre résultat prouve que les saisies pratiquées dans les marchés ne constituent pas un moyen de coercition sérieux, elles offrent de multiples inconvénients (1) et il est généralement préférable de ne pas y avoir recours.

Au commencement du mois d'octobre, Cheikh-Slimane, le chef des Attia, avisa le Commandant supérieur de Nemours que des Beni-Snassen des tribus à châtier viendraient au prochain marché de sa fraction. Le Caïd des Msirda, Ali-bel-Lahcene, fut chargé de s'emparer de leurs biens, en ayant soin de leur indiquer les raisons qui motivaient cette mesure ; ces explications étaient superflues, car, aux yeux des Marocains saisis, le procédé employé contre eux ne pouvait que revêtir le caractère d'une indigne spoliation. Ces gens appartenaient aux tribus des Beni-Ourimeche, Beni-Attigue et Beni-Mengouch ; leur petit nombre ne leur permettant pas de résister, ils se laissèrent dépouiller sans trop de difficultés et on leur enleva quelques animaux, et un peu de blé. Le dénonciateur, Cheikh-Slimane, des Attia, souleva pourtant un incident qui faillit provoquer une bagarre. Ce cheikh avait certainement indiqué le coup à faire afin d'assouvir des rancunes personnelles, et non dans le but d'être agréable aux Français qu'il détestait cordialement ; lorsqu'il s'agit de razzier ses amis des Beni-Ourimeche,

(1) Les principaux inconvénients sont : création sur les marchés d'une agitation nuisible, diminution inévitable de leur rendement, atteinte portée aux intérêts des gens que l'on veut protéger, représailles probables de la part des indigènes saisis, entretien d'un état de choses préjudiciable aux relations commerciales, durée indéfinie de la crise, etc., etc.

il s'interposa en leur faveur et Ali-bel-Lahcene ne parvint à remplir complètement sa mission qu'en menaçant d'employer la force. L'attitude énergique du Caïd des Msirda mit fin à l'opposition de Cheikh-Slimane, qui parvint quand même à faire échapper un troupeau de bœufs.

Après cette affaire, l'attitude des Marocains, qui jusque là avait été simplement agressive, se transforma, comme il fallait s'y attendre, en hostilité ouverte. Le lendemain, des cavaliers des Beni-Attigue prirent deux mulets aux Msirda et leur blessèrent un homme. Vers le 10 octobre, un miad des Angad et des Beni-Snassen s'assembla à Sefrou ; dès que les assistants se furent séparés, des bandes organisées se mirent à parcourir la frontière, elles menaçaient les tribus algériennes, arrêtaient et détroussaient les isolés et commettaient toutes sortes d'excès. Il résulta de cette situation une sorte d'état de guerre, qui ne permettait plus la continuation des représailles sur les marchés ; il devenait nécessaire de s'armer pour repousser les attaques des Marocains. Le Commandant supérieur de Nemours comptait s'établir à Bieder avec les goums, afin de couvrir le territoire du cercle jusqu'à la venue de la colonne dans la région du Kiss ; il fit des propositions dans ce sens au général de Beaufort et lui demanda, en outre, la mise à sa disposition de 300 hommes d'infanterie, qu'il désirait établir en réserve à Aïn-Arbouz, de manière à pouvoir les porter rapidement partout où le besoin s'en ferait sentir, Bien que paraissant avoir confiance dans la plupart des tribus, qui s'offraient à châtier elles-mêmes nos adversaires, le colonel Baradère jugeait plus prudent de maintenir leurs cavaliers en seconde ligne ; en laissant ceux-ci libres d'opérer à leur guise, on risquait, en effet, d'étendre inutilement le conflit.

Cheikh-Slimane cessa à ce moment son double jeu et il se déclara franchement contre nous ; le territoire de sa tribu fut le lieu de rendez-vous des Beni-Snassen, qui allaient piller les tribus algériennes des confins. Les Attia,

quoique fixés en Algérie, avaient été reconnus sujets marocains par le traité de 1845 ; le Commandant supérieur de Nemours était d'avis de les razzier à fond, pour les punir de leur complicité, et de les expulser ensuite, mais le général de Beaufort ne s'arrêta pas à une mesure aussi radicale et il décida d'ajourner le réglement de la question.

Entre temps, la colonne avait dressé son camp à Ras-Mouilah, à l'ouest de Marnia, où sa présence n'était pas sans inquiéter les populations du Maroc ; les Beni-Snassen et les Angad exerçaient autour d'elle une étroite surveillance et plaçaient, chaque nuit, à proximité des avant-postes, des éclaireurs ayant pour mission de signaler sans retard tous ses mouvements.

Dans la crainte d'être enlevé, Bel-Hadj, l'agha dissident des Oulad-Riah, reculait constamment son campement; ne se trouvant pas suffisamment en sûreté à Aïn-Sfa, il finit par aller planter sa tente au milieu de la montagne. L'agitation n'existait d'ailleurs que dans les tribus de la plaine de Triffa, du massif des Beni-Snassen et de la partie de la plaine d'Angad située au nord d'Oudjda; les tribus installées au sud de cette ville étaient calmes et Mohammed-ben-Khedda, le chef des Oulad-Ali-ben-Talha, se rendit même auprès du commandant de la colonne afin de protester de son dévouement (1).

Les tribus marocaines de la frontière
se mettent hors de la portée de la colonne;
celle-ci reste en observation dans l'Angad.

Devant l'inaction de la colonne, qui ne paraissait pas disposée à sortir du territoire algérien, les Marocains, un peu inquiets au début, ne tardèrent pas à se rassurer ; comme il était néanmoins préférable de se tenir à l'abri des coups, les Triffa et les Beni-Snassen se retirèrent dans

(1) Pièces 24, 25, 26, 29 et 46.

la montagne, à quelque distance de la frontière. La région à l'ouest du camp de Ras-Mouilah paraissait calme ; on y voyait simplement circuler des patrouilles, qui se retiraient après avoir reconnu la colonne et constaté qu'il ne s'y passait rien d'anormal.

Le 14 octobre, le général de Beaufort prit des dispositions en vue de porter ses troupes au Menaceb-Kiss ; il donna rendez-vous en ce point au Commandant supérieur de Nemours. Le but de ce mouvement était de se montrer en force dans la tribu des Attia, afin de s'emparer sans résistance de Cheikh-Slimane, dont l'arrestation venait d'être décidée par le général de Montauban ; on devait sévir en même temps sur la tribu, qui avait toujours fait cause commune avec son chef. Le départ de la colonne, qui était fixé au 15 octobre, fut ajourné jusqu'au 18, parce que les escadrons de chasseurs d'Afrique n'avaient pas encore rejoint ; les événements, qui se produisirent sur ces entrefaites, vinrent de nouveau modifier ces projets.

Depuis qu'il avait quitté Aïn-Sfa, l'émigré Bel-Hadj se trouvait chez les Bessara ; la masse témoignait quelques égards à cet ex-agha, mais, en revanche, El-Hadj-Mimoun et Kaddour-ben-Ghadi semblaient peu disposés à se lier avec lui. Ce dernier, qui l'avait reçu pompeusement lors de sa fuite, jugeait sans doute cette manifestation suffisante; il ne devait pas éprouver beaucoup de sympathie envers cet ancien serviteur des Français. Bel-Hadj, isolé au milieu de populations qui lui étaient complètement étrangères, aurait bien voulu se faire pardonner son dévouement passé à notre cause ; on prétendit qu'il avait essayé d'entraîner les Angad à une attaque de nuit contre le camp de la colonne et que ceux-ci avaient refusé.

Quant aux Beni-Snassen, ignorant toujours nos intentions, ils se tenaient prêts à toute éventualité ; El-Hadj-Mimoun interdit à ses contribules de commencer les labours et il leur fit prendre des mesures de défense. Des

rassemblements armés se formèrent à Sefrou et à Aghbal; une certaine agitation régnait dans la montagne et le bruit courut même que la colonne française serait attaquée, si elle dressait son bivouac sur les rives de l'oued Kiss.

Le 17 octobre, Cheikh-Slimane alla voir El-Hadj-Mimoun à Sefrou, puis il se rendit à Oudjda. Le lendemain, le cadi des Attia, à la tête d'une députation de sa tribu, se présenta au camp de la colonne ; afin de détourner le châtiment dont ils se sentaient menacés, les délégués des Attia se répandirent en protestations de dévouement.

Par suite de l'absence de Cheikh-Slimane, il n'était pas utile de diriger de suite la colonne sur le Kiss ; comme d'autre part les chasseurs d'Afrique n'avaient pas rallié à la date prévue, le général de Beaufort décida d'attendre encore quelques jours avant d'entamer son mouvement vers le Nord. Pour ne pas laisser ses troupes inactives, il les ramena à l'Oued-Zouïa, en leur faisant traverser la plaine d'Angad (1).

Les opérations des goums de Nemours et l'arrestation du cheikh des Attia

Depuis la saisie faite sur les Beni-Snassen au marché des Attia, les Marocains n'allaient plus commercer ostensiblement sur notre territoire ; il devenait donc à peu près impossible d'employer de nouveau contre eux le même moyen de coercition. Le Commandant supérieur de Nemours, qui n'était pas en mesure de châtier directement les Marocains, songea alors à faire rechercher les biens qu'ils pouvaient avoir en dépôt dans les tribus algériennes et à les confisquer.

Le colonel Baradère fut informé, dans la deuxième quinzaine d'octobre 1856, que des bœufs, appartenant aux Beni-Ourimeche, se trouvaient sur le territoire de son

(1) Pièces 27, 28, 29 et 33.

cercle ; il fit opérer par le Caïd des Msirda la saisie du troupeau, dont la vente rapporta 1.510 francs. Une autre opération du même genre échoua complètement. D'après des renseignements certains, les Beni-Drar venaient fréquemment chez les Msirda pour leur vendre des grains ; les transactions avaient lieu à Bessam, au voisinage de la frontière. Des hommes expédiés sur les lieux afin d'arrêter les Beni-Drar ne trouvèrent personne ; ceux-ci, prévenus à temps par le khalifa du Caïd des Msirda, s'étaient empressés de prendre la fuite. L'attitude de ce khalifa, condamnable à notre point de vue, est néanmoins très explicable ; les populations limitrophes ayant de nombreux intérêts communs, on s'exposait à des désobéissances en obligeant les Algériens à livrer ou à piller les Marocains qu'ils accueillaient chez eux.

Entre temps, les troupes étaient revenues à leur ancien campement de Ras-Mouilah ; le colonel Martineau avait pris le commandement en l'absence du général de Beaufort, rentré momentanément à Tlemcen. Les Marocains continuaient à faire le vide autour de la colonne ; le 26 octobre, les goums envoyés en reconnaissance vers Oudjda et le Birrou, où l'on signalait des embuscades, rallièrent le camp sans avoir rien vu.

La nouvelle série de représailles, entreprise dans le Cercle de Nemours, ne tarda pas à provoquer des ripostes de la part des Marocains. Dans la nuit du 25 au 26 octobre, des maraudeurs tuèrent un Algérien et s'emparèrent de trois vaches à côté de la colonne Montagnac ; le 28, une bande de cavaliers des Haouara de Triffa chercha à traverser le territoire des Attia, pour aller piller les Msirda ; ces cavaliers furent repoussés par un groupe d'Attia sous les ordres de Cheikh-Slimane, qui croyait sans doute ainsi faire oublier aux Français tous leurs griefs contre lui.

Le Cheikh des Attia s'illusionnait et son arrestation était toujours décidée ; le général de Beaufort, ne pouvant s'en

charger lui-même, comme il l'avait tout d'abord prévu, avait fini par laisser ce soin au Commandant supérieur de Nemours. Le 29 octobre, le Caïd des Msirda, Ali-bel-Lahcene, arrêta Cheikh-Slimane à Haouaren ; dans la matinée du lendemain, on le dirigea sur Tlemcen pour être interné. Cet acte de vigueur terrifia les Attia, ils furent sur le point d'émigrer et les enfants de Cheikh-Slimane se réfugièrent auprès d'El-Hadj-Mimoun ; ce dernier, en apprenant la disgrâce de son ami, faillit rompre complètement avec nous. Néanmoins, l'effervescence dura peu ; la plupart des Attia acceptèrent le fait accompli et les enfants de Cheikh-Slimane revinrent dans leur tribu.

Au moment où se déroulaient ces incidents, le caïd Kaddour, des Oulad-Sidi-Medjahed, venait d'être assassiné aux portes d'Oudjda, avec son khodja et son chaouch : les meurtriers étaient connus, mais, suivant son habitude, Kaddour-ben-Ghadi ne faisait rien pour les punir. Un douar des Mezaouir-Mekhies, tribu à laquelle appartenaient les assassins, se trouvait à notre portée ; on décida de l'enlever. L'opération fut confiée aux goums des Msirda et des Souhalia ; ceux-ci se rassemblèrent discrètement à la colonne Montagnac, comme s'il s'était agi d'assurer un service de garde et, le 31 octobre, ils exécutèrent avec succès le coup de main. Des dispositions avaient été prises afin d'empêcher le pillage du douar, que l'on interna jusqu'à nouvel ordre sous les murs de Nemours. Bien entendu, les Marocains cherchèrent aussitôt à se venger ; le 1er novembre, des cavaliers des Mezaouir et des Oulad-ben-Azza razzièrent un troupeau de 800 chèvres aux Msirda. Ces derniers montèrent à cheval et se lancèrent à la poursuite des ravisseurs, auxquels ils ne purent reprendre le butin ; c'est seulement sur l'intervention des Beni-Drar que les animaux furent rendus à leurs propriétaires.

En résumé, à la fin du mois d'octobre, la présence de la colonne sur la frontière avait ramené le calme parmi

nos populations et les fractions douteuses ne songeaient plus à émigrer ; par contre, les relations avec les tribus du Maroc restaient très tendues, des complications étaient toujours à craindre (1).

Pendant que d'autres colonnes opèrent dans la région frontière du Sud, la colonne du Nord parcourt la vallée du Kiss, où elle a un engagement avec les Beni-Snasser, puis elle rentre à Tlemcen pour être disloquée.

Sur les confins du Sud, la situation était également très difficile ; depuis leur défection, les Hamyane ne cessaient de rôder autour des tribus fidèles, qu'ils pillaient à chaque occasion favorable. Pour mettre fin à cet état de choses, au début de novembre 1856, on mit en mouvement deux colonnes légères, qui donnèrent la chasse aux Hamyane.

La première colonne, organisée à Géryville par le capitaine de Colomb, comprenait 1.200 goumiers, 500 fantassins arabes, 100 tirailleurs algériens et 25 spahis. Le 8 novembre, cette colonne atteignit, vers Tendrara, les tentes des Hamyane qui suivaient l'agha Mebkhout ; elle les razzia et les mit dans l'obligation de demander l'aman (2).

La seconde colonne, formée avec des éléments, en grande partie indigènes, tirés de Sebdou et de Saïda, se concentra à Aïn-Ben-Khelil, sous les ordres du capitaine Leroux ; elle opéra sa jonction avec la colonne de Géryville à Oglat-El-Aricha, après l'affaire du 8 novembre. La colonne tomba sur les Hamyane-Djembâa, qui avaient fui au Sud, vers la plaine de Tamlelt ; cette fraction dut aussi se soumettre.

Ces opérations, vigoureusement conduites, avaient fait

(1) Pièces 30, 31, 32, 33, 34 et 46.

(2) Aman, pardon ; demander l'aman c'est faire acte de soumission.

rentrer les Hamyane dans le devoir et rétabli le calme sur les Hauts-Plateaux. Il est juste d'observer que les commandants des colonnes du Sud disposaient d'une assez grande liberté d'action qui facilitait beaucoup leur tâche ; aux termes de l'article 4 du traité de 1845, ils avaient en effet le droit de poursuivre les sujets algériens dans toute l'étendue de la zone frontière située au-dessous du Teniet-Es-Sassi.

La colonne du Nord, dont le général de Beaufort avait repris le commandement, quitta enfin l'Angad pour aller circuler le long de l'oued Kiss ; le 4 novembre, elle installa son camp à proximité de la mer, au lieu dit Adjeroud. Une trentaine de tentes des Attia s'étaient retirées chez les Beni-Snassen, en apprenant l'arrivée des troupes françaises ; malgré cela, le restant de la tribu eut une attitude des plus correctes ; les notables se portèrent au devant du général, ayant à leur tête les fils de Cheikh-Sliman, qui sollicitèrent, très respectueusement, la mise en liberté de leur père. Impressionnés par notre déploiement de forces, les Attia et les Beni-Mengouch d'Algérie firent preuve de soumission ; leurs cavaliers se joignirent aux troupes et prirent part à toutes les reconnaissances.

Le 6 novembre, la colonne remonta la rive droite de l'oued Kiss ; elle était couverte en arrière par le goum de Tlemcen. Pendant la marche, ce goum fut suivi, à courte distance, par une bande de Djaouna et de Mezaouir. Au bout d'un certain temps, la conversation s'engagea entre les deux groupes ; les Marocains déclarèrent à leurs interlocuteurs qu'ils avaient reçu d'El-Hadj-Mimoun l'ordre de surveiller les mouvements des Français ; le chef des Beni-Snassen leur aurait, paraît-il, recommandé d'éviter toute agression s'ils n'étaient pas attaqués.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Marocains se tenaient sur leurs gardes. Lorsque la colonne s'arrêta à hauteur des villages des Attia pour bivouaquer, de nombreux cavaliers garnissaient les mamelons voisins d'Aghbal ; quelques-uns d'entre eux s'approchèrent même des avant-postes. Dans ces conditions, une attaque de nuit était possible, aussi les Français prirent-ils des mesures en conséquence ; la nuit s'écoula néanmoins sans incidents et, le 7, à l'aurore, on ne voyait plus un seul cavalier dans la plaine. Vers midi, des groupes très denses se reformèrent de nouveau sur les hauteurs de la rive gauche du Kiss ; les cavaliers avaient mis pied à terre et paraissaient vouloir se borner à observer les Français.

Quand la colonne se remit en route, le 9 novembre, le goum, qui formait encore l'arrière-garde, fut de nouveau suivi par des cavaliers appartenant aux Oulad-Mongar et à la Zaouïa de Sidi-Slimane. Les Algériens et les Marocains durent, sans doute, s'apostropher et entamer une discussion qui dégénéra en querelle, car, en arrivant au lieu dit El-Malha, les derniers se mirent à tirer des coups de fusil sur les premiers qui ripostèrent.

Ainsi que les jours précédents, les contingents marocains étaient en observation à proximité de la frontière ; au bruit de la fusillade, les Oulad-ben-Azza franchirent le Kiss pour attaquer la colonne, qui accourait au secours de son arrière-garde. Les Français prirent alors une vigoureuse offensive et refoulèrent les assaillants au-delà de la rivière, dans la direction de l'oued Sidi-Azouz, lequel traverse le territoire des Ahel-Eddir des Beni-Khaled. Les goums des Angad, des Triffa et des Beni-Snassen, à l'exception de ceux des Beni-Ourimeche, ne tardèrent pas à entrer en ligne ; ils furent bientôt renforcés par les fantassins des tribus des Beni-Snassen voisines et l'engagement devint général (1). La colonne se déploya et l'artille-

(1) L. Voinot, *loc. cit.*, p. 533 ; tir. à part, p. 375.
Cet engagement est donné comme ayant eu lieu le 8 novembre, d'après les rapports du Cercle de Marnia ; le *Moniteur Algérien* indique la date du 10 novembre. En réalité l'affaire est du 9 novembre ; la correspondance du commandant de la colonne et celle du commandant du Cercle de Nemours l'établissent nettement.

rie ouvrit le feu ; les soldats français, vivement enlevés, mirent en fuite leurs adversaires, après les avoir rejetés jusqu'au pied des montagnes. Nos troupes payaient leur succès de quelques pertes, mais elles en avaient infligé de sérieuses aux Marocains. Ces derniers abandonnèrent sur le terrain une soixantaine de cadavres ; trois marabouts fanatiques, qui excitaient leurs coreligionnaires au combat, se trouvaient parmi les morts ; l'un d'eux, le cadi El-Khelloufi des Oulad-ben-Azza, avait eu la tête emportée par un obus.

Après le combat, le général de Beaufort ramena ses troupes sur la rive gauche du Kiss ; il les fit bivouaquer un peu au sud du Menaceb. Le 10 novembre, la colonne exécuta une reconnaissance sur le terrain de l'engagement ; l'ennemi ayant complètement disparu, le général ordonna de reprendre la marche sur Tlemcen, où la colonne devait être licenciée.

Dès qu'il eut connaissance du combat du 9 novembre, le général de Montauban envoya des félicitations aux officiers et aux troupes pour leur brillante conduite au feu ; il adressa néanmoins quelques observations au général de Beaufort. Tout en convenant que la leçon donnée aux Marocains leur montrait que nous ne les craignions pas, et que nous étions maîtres de les châtier quand nous le voudrions, le Commandant de la Division d'Oran faisait des réserves sur l'opportunité de l'affaire. Ces réserves étaient basées sur les ordres formels du Gouvernement, prescrivant de s'abstenir de toute action susceptible d'engager la question du Maroc. D'après le général de Montauban, l'engagement aurait pu être évité, si l'on avait confié le service d'arrière-garde à de l'infanterie, au lieu d'en charger des auxiliaires indigènes, trop impressionnables. Cette opinion était peut-être en partie fondée ; il faut pourtant reconnaître que l'attitude expectante imposée à la colonne devait accroître l'audace des Marocains, et

que cela suffisait pour les inciter à attaquer nos troupes (1).

Les Beni-Snassen se jettent sur les Msirda et font des rassemblements menaçants, qui ne tardent pas à se disperser

Au moment où le commandant de la colonne, qui croyait l'ennemi complètement dispersé, entamait son mouvement de retraite, les Beni-Snassen, battus à Sidi Azouz, s'étaient reformés plus au Nord, afin de se venger de leur échec sur les populations algériennes de la frontière. Dans la journée du 10 novembre 1856, une bande de Beni-Snassen se rua sur le village de Saramrane, chez les Msirda ; les habitants, faisant face à l'attaque, tuèrent deux hommes et prirent deux chevaux aux assaillants, en ne perdant qu'un cheval blessé. La situation restait d'ailleurs inquiétante, car les Beni-Snassen étaient toujours rassemblés. Le Commandant supérieur de Nemours, avisé d'urgence par le caïd Ali-bel-Lahcene, envoya, le 11, les goums du cercle à Hassi-Arbouz pour couvrir les tribus ; il demanda en outre au général de Beaufort de lui dépêcher au plus vite un détachement de troupes régulières.

Pendant que le colonel Baradère prenait ces premières mesures de défense, les événements se précipitaient en augmentant chaque jour de gravité. Le 11 novembre, la zaouaï d'El-Anabra fut, à son tour, attaquée par les Beni-Snassen. Sous le choc d'un adversaire dix fois plus nombreux, les Msirda ne purent tenir ; ils se replièrent après avoir perdu un tué et un blessé. Quoiqu'ayant eu trois tués au cours de l'engagement, les Beni-Snassen n'en restèrent pas moins maîtres du village, qu'ils s'empressèrent de razzier. Les femmes, tout à fait affolées, n'avait pas eu la présence d'esprit de suivre la retraite des hom-

(1) Pièces 34, 35, 36, 40, 43 et 45. — *Moniteur Algérien* du 10 décembre 1856. — De la Martinière et Lacroix, *loc. cit.*, t. II, p. 207.

mes ; elles étaient restées à la lisière des maisons. Les assaillants, sans s'émouvoir de leurs cris de désespoir, se mirent à les dépouiller ; en se retirant, ils emmenèrent avec eux une petite fille et deux femmes, qui furent conduites l'une chez les Mezaouir, l'autre chez les Beni-Mengouch. Le goum de Nemours apprit ce nouvel incident lorsqu'il arriva à l'oued Kouarda ; il était alors trop tard pour intervenir.

A la suite de ces hardis coups de main, les nouvelles les plus alarmantes circulèrent dans le pays. Un grand rassemblement était en train de se constituer à Aghbal. Certains prétendaient que les Marocains s'armaient pour la guerre sainte, par ordre de Mohammed-El-Mekki et d'El-Hadj-Mimoun, et que ce dernier, rendu furieux par l'échec infligé aux Beni-Snassen, le 9 novembre, avait juré d'aller camper avec ses contingents à Sidi-Brahim, dans la plaine au sud de Nemours. Les deux personnages précités cherchèrent à nous faire croire, ainsi qu'au Caïd d'Oudjda, qu'ils étaient étrangers à cette agitation ; on est en droit de douter de la sincérité de leurs protestations. Quoi qu'il en soit, à cause de l'attitude nettement hostile des Beni-Snassen, il fallait tout au moins s'attendre à de fréquentes incursions de maraudeurs sur le territoire algérien.

Les affaires de Saramrane et d'El-Anabra provoquèrent une véritable panique parmi les populations établies entre la frontière et Hassi-Arbouz. La plus grande partie des Msirda-Fouaga, et même les Attia, abandonnèrent leurs villages pour aller se réfugier sur l'oued Kouarda. Il était de toute nécessité de rassurer et de protéger les tribus.

Le général de Beaufort apprit les événements en cours de route ; lorsque la colonne eut rallié Marnia, il fit partir pour Nemours, dans la matinée du 12 novembre, le bataillon de zouaves et un escadron de chasseurs de France ; ces troupes furent placées en surveillance à Zaouïet-El-Mira, d'où elles pouvaient se porter rapidement dans les directions menacées. Le colonel Baredère, qui redoutait une aggravation de la situation, regrettait vivement que l'on n'ait pas cru devoir mettre une section d'artillerie de montagne à sa disposition. Afin d'être prêt à toute éventualité, il aurait également bien voulu rendre praticable aux convois la piste de Zaouïet-El-Mira à l'oued Kouarda ; mais, pour faire exécuter ce travail par les zouaves, il fallait des outils de pionnier, or, le nombre de ceux disponibles dans le magasin du génie de Nemours était absolument insuffisant. Il manquait en outre des mulets du train pour assurer le ravitaillement de la colonne. Le Commandant supérieur de Nemours sollicita, avec insistance, l'envoi des animaux et du matériel faisant défaut.

Les mesures prises d'urgence, en vue de couvrir le territoire du Cercle de Nemours, reçurent l'approbation du général de Montauban ; celui-ci recommanda la plus grande vigilance, en faisant observer que la nouvelle agression des Beni-Snassen constituait un fait très grave, qui venait s'ajouter aux autres griefs que nous avions déjà contre eux. Toutefois, en annonçant au général de Beaufort qu'il lui expédiait un renfort de deux bataillons et deux escadrons, le Commandant de la Division d'Oran ne manqua pas de rappeler, une fois de plus, que notre action devait être purement défensive et se borner à ceci : réinstaller dans leurs maisons les populations qui avaient fui, les faire respecter et protéger leurs labours.

Le 13 novembre, il se produisit une légère détente ; les contingents rassemblés à Aghbal se dispersèrent, sans doute en raison du manque de vivres et de la difficulté d'entreprendre des coups de main sur le territoire algérien, depuis qu'il était gardé. Lorsque les contingents des Beni-Snassen eurent rallié les villages, ces montagnards durent réfléchir aux conséquences possibles de leur hostilité à l'égard des Français ; ils prirent aussitôt de grandes précautions, afin de se mettre à l'abri de leurs coups. Les Beni-Khaled s'enfoncèrent dans la montagne ; ils tinrent

leurs troupeaux rassemblés et ne les conduisirent plus à l'abreuvoir, à la source d'Aghbal, qu'en une seule fois et sous escorte.

Les troupes de Zaouïet-El-Mira ayant été camper à Tiouli, les Algériens reprirent confiance. Les Attia, bien décidés à se défendre, se réinstallèrent sur leur territoire, après avoir mis en lieu sûr ce qu'ils avaient de plus précieux. Les Msirda d'Haouaren, d'El-Anabra et de Bieder laissèrent leurs familles et leurs troupeaux à l'oued Kouarda et rentrèrent dans leurs maisons. Tout le monde fit bonne garde, afin d'éviter des surprises, et les cultivateurs entreprirent sans tarder leurs labours. En résumé, dès le 14 novembre, la situation était devenue moins inquiétante.

El-Hadj-Mimoun se rendit à Oudjda, le 19 novembre, dans le but de s'entendre avec Kaddour-ben-Ghadi, à propos des affaires de la frontière ; le 22, il regagna tranquillement la montagne. Le chef des Beni-Snassen ne semblait d'ailleurs pas disposé à nous susciter de nouvelles difficultés (1).

Les Beni-Snassen se calment, tandis que les émigrés persistent à commettre des crimes en Algérie ; l'émigration et le châtiment des Achache.

Les Beni-Snassen n'ayant pas renouvelé leurs attaques contre les tribus du cercle de Nemours, le calme reparut peu à peu dans la région frontière. Ces Berbères cherchaient à démêler nos intentions à leur égard, ils paraissaient craindre l'envoi d'une colonne chargée de les châtier chez eux et, dans le doute, ils se tenaient sur la réserve, afin de ne pas attirer inutilement l'attention.

Pendant les années 1857 et 1858, il y eut de fréquentes collisions entre les tribus de l'Amalat. Les querelles les

(1) Pièces 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44 et 45.

plus futiles ne se réglaient qu'avec la poudre et les combattants laissaient presque toujours des morts sur le terrain. Le caïd d'Oudjda n'avait qu'un semblant d'autorité ; à plusieurs reprises, les mokhazenis qui portaient ses ordres furent reçus à coups de fusil. Pour se faire obéir de ses administrés, le fonctionnaire chérifien en était réduit à solliciter les bons offices des personnages influents, aussi la plus grande anarchie régnait-elle dans son commandement. Fort heureusement, l'agitation qui existait chez nos voisins ne se fit pas trop sentir en Algérie.

En revanche, les émigrés se livrèrent à de nombreux attentats sur notre territoire. Ces malfaiteurs, qui avaient un asile assuré au Maroc, étaient certains de l'impunité ; à chaque occasion favorable, ils franchissaient la frontière pour commettre des vols et des assassinats, puis, leur coup fait, ils allaient se mettre à l'abri dans les montagnes des Beni-Snassen. Kaddour-ben-Ghadi se gardait bien d'intervenir ; il recevait même, disait-on, comme prix de sa neutralité, une partie du butin fait par les émigrés.

Les maraudeurs opéraient le plus souvent dans le Cercle de Marnia, qui était à cheval sur la grande trouée conduisant d'Oudjda à Tlemcen ; ils faisaient preuve d'une audace peu commune et n'hésitaient pas à s'avancer jusque sous les murs de nos postes militaires. Dans le courant de janvier 1857, ces bandits tuèrent deux ouvriers employés aux mines des Mâaziz ; ils firent en outre une tentative de meurtre et enlevèrent des animaux à 500 mètres de la redoute de Marnia. El-Mahdi-ould-Marnia, qui s'efforçait de marcher sur les traces de son frère El-Moufok, tenta, à différentes reprises, de razzier les Beni-Ouacine.

Des bandes armées s'embusquaient sur les principales routes pour tuer et dévaliser les voyageurs ; on était dans l'obligation de faire escorter les diligences. Au mois de février, une dizaine d'émigrés essayèrent d'arrêter le courrier à deux kilomètres à l'est de Marnia ; leur coup manqua parce que la voiture avait pris, par hasard, un chemin

autre que celui habituellement suivi. Ces brigands ne partirent d'ailleurs pas les mains vides ; ils attaquèrent le Commandant supérieur de Marnia, qui revenait de Tlemcen, et tuèrent un homme de son escorte ; ils assassinèrent ensuite deux juifs afin de s'emparer de leurs marchandises.

Au milieu de la première quinzaine de mars, le Commandant supérieur de Marnia fut de nouveau victime d'une tentative d'assassinat ; les auteurs de ce crime ayant été hébergés par un douar campé près de Djorf-El-Akhdar, sur l'oued Isly, on exerça des représailles sur ce douar ; dans la nuit du 11 au 12 mars, les goums allèrent y enlever quatre hommes.

A quelque temps de là, on eut encore à déplorer un attentat plus audacieux que les précédents. Le courrier de Nemours à Marnia, escorté par sept spahis, fut assailli à mi-route, dans un endroit accidenté, par une vingtaine d'hommes embusqués ; ceux-ci firent une décharge générale qui abattit trois chevaux et blessa un spahi, puis ils mutilèrent odieusement ce spahi resté entre leurs mains. Un peu plus tard, la sentinelle de la redoute de Marnia essuya des coups de feu et, au cours des deux derniers mois de l'année 1857, on trouva des Européens assassinés sur la route de Gar-Rouban et au voisinage des mines des Mâaziz.

Une pareille situation devenait intolérable ; malgré une surveillance sévère, on ne parvenait pas à saisir les coupables et, dans toute l'année, cinq seulement d'entre eux avaient été surpris en flagrant délit par des patrouilles et immédiatement passés par les armes. D'autre part, les populations indigènes n'inspiraient plus confiance ; elles recevaient les émigrés et empêchaient les recherches. Il fallait à tout prix rétablir la sécurité, aussi les autorités de Marnia prirent-elles, au début de 1858, des mesures très énergiques pour arriver à ce résultat. Les tribus envoyèrent à Marnia, à tour de rôle, 25 cavaliers ; on leur

fit parcourir la plaine, par petits groupes, avec mission d'arrêter tous les indigènes suspects, et de ramener au village les Européens circulant sans former un groupe d'au moins quatre hommes armés. Les caïds durent battre le pays en tous sens avec leurs gens, fouiller les moindres cachettes et dépister les rôdeurs. Cette chasse à l'homme poursuivie sans trêve, ni merci, finit par éloigner les coupeurs de route, si bien que, au cours de l'année 1858, il n'y eut que deux Européens assassinés sur le territoire du Cercle de Marnia.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, la présence des troupes françaises au milieu des populations algériennes de la frontière, pendant l'automne de 1856, avait enrayé les défections ; l'effet obtenu persista après le départ de la colonne et, jusqu'en novembre 1857, époque à laquelle émigrèrent les Achache du Cercle de Nemours, on signala seulement la fuite au Maroc de quelques tentes isolées.

Dans les premiers mois de 1858, les Achache, qui étaient campés au pied nord des montagnes des Beni-Snassen, semblaient résolus à demeurer en dissidence ; de plus, ils donnaient asile dans leur douar à des malfaiteurs dangereux. Pour ces motifs, les Français décidèrent d'aller châtier les Achache jusque dans leur retraite. L'exécution de l'opération fut confiée au Commandant supérieur de Marnia ; la colonne mise à sa disposition comprenait : 110 hommes d'infanterie, un escadron de chasseurs d'Afrique, 110 spahis et 300 goumiers à cheval. L'escadron de chasseurs de Nemours, qui devait couvrir la retraite de cette petite colonne, reçut l'ordre de se porter à sa rencontre dans la plaine de Triffa.

La colonne quitta Marnia, le 25 mars, à une heure de l'après-midi ; l'infanterie s'établit à Sidi-Bou-Djenane et la cavalerie s'enfonça dans l'Ouest, par une marche de nuit, de manière à surprendre les dissidents. Vers trois heures et demie du matin, nos cavaliers, qui avaient été signalés par des feux allumés sur les montagnes, attei-

gnirent l'oued Tazaghine, où se trouvait le douar des Achache ; ces derniers n'eurent pas le temps d'organiser la défense, ils furent bousculés en perdant quelques tués et on leur enleva 200 bœufs, 240 moutons et 17 chameaux. Un parti de cavaliers des Achache, Mezaouir et Beni-Snassen harcela la colonne pendant la marche de retour ; les balles tirées par ces cavaliers nous blessèrent plusieurs hommes et tuèrent quelques chevaux ; l'arrivée de l'escadron de Nemours fit cesser leur poursuite à Aghbal.

La razzia faite sur les Achache provoqua une grosse émotion chez les Beni-Snassen, El-Hadj-Mimoun organisa une réunion dans sa maison ; le Caïd d'Oudjda y assista. Au cours de la discussion, les exaltés proposèrent d'exercer immédiatement des représailles sur les douars des Beni-Ouacine ; les Beni-Khaled qui, étant nos voisins directs, se trouvaient les plus exposés à nos coups, refusèrent de s'associer à cette motion, et les Marocains durent abandonner leur projet d'agression.

En résumé, à la fin de l'année 1858, les populations algériennes voisines de la frontière ne jouissaient que d'une paix très précaire ; les actes d'hostilité des Marocains n'ayant pas été réprimés avec énergie, on pouvait s'attendre, à tout instant, à de nouvelles complications. Ces complications ne devaient d'ailleurs pas tarder à se produire et, pour n'avoir pas osé sévir en temps opportun, les Français allaient être contraints, en 1859, de lancer deux divisions à l'assaut du massif des Beni-Snassen (1).

Capitaine L. VOINOT.

(1) Pièces 47, 48, 49, 50, 51, 52. — L. Voinot, *loc. cit.*, pp. 534 et 535 ; tir. à part, pp. 376 et 377.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Abréviations : (A. G. G.) Archives du Service des Affaires indigènes du Gouvernement général de l'Algérie ; (A. C. M.) Archives du Service des Affaires indigènes du Cercle de Marnia.

N° 1

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1853.

L'année 1853 n'a été signalée sur la frontière par aucun événement important ; nos voisins, chez lesquels était encore le souvenir du juste châtiment qui leur avait été infligé en 1852, n'ont cherché aucune querelle à nos tribus et ont vécu dans les meilleurs termes avec elles. Nos arabes, confiants dans notre protection, ont joui des bienfaits de notre administration, et la tranquillité parfaite qui n'a cessé de régner chez eux offrait un contraste frappant avec l'état de misère et de désordre dont étaient affligés leurs voisins. Dans ce résumé succinct des faits de l'année 1853, nous aurons donc peu de chose à dire sur nos tribus ; mais comme les événements de la frontière nous touchent d'une manière toute particulière, nous ne pouvons passer sous silence les faits les plus remarquables qui ont signalé l'année.

Au mois de janvier, les Beni-Snassen reprennent les hostilités contre Ouchda, mais aucune action décisive n'a lieu ; les habitants de cette dernière ville se renferment dan. leurs murs, et leurs ennemis viennent marauder jusq : dans les jardins. Au mois d'avril, l'administration

des Beni-Snassen est enlevée à Si-Mohammed-ben-Tahar et donnée à Ben-Abd-el-Saddok, caïd du Riff ; ce changement ne termine pas la querelle et les habitants d'Ouchda, n'osant plus sortir de leur casbah, viennent implorer notre secours : un parent du sultan, envoyé de Fez, ne parvient à aucun résultat, et les hostilités ne sont suspendues que parce que Hadj Mimoun a à combattre des ennemis plus redoutables........................

....

Nous avons perdu quelques tentes, qui, presques toutes, sont allées grossir le douar des émigrés ; ces derniers, réunis en une Zaouïa, qui ont pour chef Moufok-ould-Maghnia, sont les seules des populations limitrophes qui nous aient donné des sujets de plaintes. Pendant les chaleurs de l'été, alors que nos arabes vont chercher un refuge dans la montagne, les maraudeurs traversent facilement une plaine que nous ne pouvons surveiller qu'avec beaucoup de peine, sont allés jusque sur la route de Tlemcen et ont dépouillé quelques convois. Nous avons été assez heureux pour en châtier un grand nombre mais plusieurs ont échappé à nos poursuites.

Les autres tribus limitrophes sont plongées dans la même anarchie ; nous les voyons, pour des motifs futiles, en venir aux armes, sans qu'aucune autorité semble vouloir intervenir. L'intérieur de l'empire est dans le même état, et partout où le maghzen n'est pas en force, l'autorité du sultan est méconnue. Un grand nombre de tribus ont refusé de payer les impôts et les caïds de l'empereur sont impuissants devant ce refus.........................

N° 2

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1854.

La situation politique du cercle, pendant l'année 1854, a été très satisfaisante. Les populations se sont peu émues de l'état d'agitation dans lequel nos voisins de l'Ouest se sont maintenus continuellement. Dans ce résumé succinct, nous aurons donc moins à nous occuper de la politique de nos tribus que de celles du Maroc, qui nous touche d'une manière toute particulière, et qui a occupé principalement nos rapports de cette année.

La lutte des Beni-Snassen contre les habitants d'Ouchda, dans laquelle nous les avons laissés au commencement de cette année, au mois de mars, s'est peu fait sentir de notre côté.

L'anarchie la plus complète règne à Ouchda, qui n'est commandé que par un khalifa du kaïd. Cette autorité paraît peu disposée pour nous, en favorisant la désertion de quelques soldats de la Légion étrangère.

....

La tranquillité fut légèrement troublée par le départ pour le Maroc de quatorze tentes des Beni-Bou-Saïd (cercle de Sebdou) par suite d'une discussion au sujet du paiement du zekkat. Ordre ayant été donné de ramener les fugitifs, le commandant supérieur de Lalla Maghnia, à la tête de son escadron de spahis et de 100 chevaux du goum, poursuivit les fuyards qui se réfugièrent dans Ouchda. 600 têtes de bétail et un butin considérable leur ont été enlevés. Ce petit coup de main exécuté sous les murs même d'Ouchda porta ses fruits. Le calme se rétablit chez nos voisins, et le fils de l'empereur ajourna son excursion qu'il voulait

pousser jusqu'à Ouchda et rentra à Fez avec sa colonne.

. . . .

Dans les premiers jours de septembre, les tribus du Rif profitent des troubles de l'intérieur et refusent l'impôt ; Abd-el-Saddok, qui est sur les lieux, demande des renforts que l'empereur n'envoie pas de suite, ce n'est que vers le 15 octobre qu'une colonne de 800 cavaliers, commandée par le chef du maghzen Muley-Brahim, lui permet de percevoir les impôts arriérés des Guellaïa. La présence de cette colonne contraria beaucoup les Beni-Snassen, ce qui n'empêcha pas Hadj-Mimoun de se mettre à leur tête et de marcher sur Ouchda.

Il est resté maître de la ville pendant deux jours, pendant lesquels il a perçu une contribution de 20.000 francs. Sur ces entrefaites, beaucoup de nos gens fréquentant les marchés du Maroc sont battus et dépouillés par les Beni-Snassen, mais dix maraudeurs tombent dans une patrouille de spahis commandée par le chef du Bureau arabe, qui les a amenés au commandant supérieur de Lalla Maghnia où ils ont été internés. Ces cavaliers qui venaient de faire un riche butin à Ouchda, ont payé ce qui avait été enlevé à nos gens et ensuite ont été reconduits à la frontière.

Le 15 octobre, un nouveau caïd nommé Caddour-ben-Ghadi est enfin installé à Ouchda. Ben-Ghadi paraît un homme énergique et disposé pour nous. Dernièrement, il s'est empressé de nous rendre un cheval qui se trouvait à Ouchda et qui avait été volé à un Européen.

. . . .

Dans les premiers jours de novembre, les Beni-Drar, les Ouled-el-Razi et le Mungour (1) se battent entre eux. Les Beni-Mattar ont aussi des démêlés avec les Beni-Yala. Les Beni-Snassen, voulant faire la paix, envoient un cheval

(1) Les Oulad el Mongar.

de gada (1) au caïd d'Ouchda, par l'intermédiaire d'El-Hadj-Mimoun qui se trouve dans cette ville avec 300 des siens. Le caïd Ben-Ghadi profite de la présence d'El-Hadj-Mimoun, pour l'inviter à empêcher et à punir même toute agression contre nos gens afin d'éviter toutes représailles de notre part. Malgré cette invitation, vers le 15, une fraction des Beni-Snassen s'est réunie à Sefraou (2), avec l'intention de tenter un coup de main sur nos Beni-Ouassin (Ouled Mellouk) ; rien cependant n'a été tenté, l'attitude des nôtres a empêché de mettre à exécution ce projet.

. . . .

Quant à El-Hadj-El-Askri, son audace s'est un peu calmée ; il a fait, il est vrai, de fréquentes apparitions dans le cercle, mais son passage n'a été marqué que dans deux circonstances. Vers la fin de mai, lui et les siens sont venus jusque sous les murs du fort faire une décharge de coups de fusil sur la smala des spahis qui se mirent aussitôt à sa poursuite, mais malheureusement la nuit favorisa sa fuite. Le 20 août, à 6 heures du soir, le bandit, avec six des siens, dépouillent deux hommes des Beni-b.-Saïd et attaquent un soldat du 54[e] de ligne et un Européen, tous deux armés, qui revenaient de Gar-Rouban. Grâce à la bravoure et à l'intrépidité de ces deux hommes, El-Hadj-Askri et les siens se virent dans la nécessité de prendre la fuite, serrés de très près par un peloton de spahis qui les perdit de vue à la faveur de la nuit, mais qui les rejetta loin sur la frontière. Depuis cette époque, El-Hadj-Askri paraît avoir renoncé quant à présent à ces excursions sur notre territoire. On n'entend plus parler de lui ni du lieu où il s'est retiré. On nous assure cependant qu'il se trouve à Regada (Beni-Snassen) en compagnie de Moufock-ould-Maghnia, qui aurait fait

(1) Gada, se dit de l'animal que l'on offre en signe de soumission.
(2) Sefrou, près d'Aïn-Sfa, sur le territoire des Beni-Mengouch.

alliance avec lui pour le seconder dans ses coups de main et partager la vie d'indépendance qu'il tient à mener. En résumé, la situation politique du cercle est on ne peut plus satisfaisante, elle tranche à côté de celle de nos voisins, dont l'état d'insoumission se maintient sans que les agents du sultan puissent y apporter remède.

....

N° 3

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Février 1855.

La construction des puits de Sidi-Bou-Djenane, dans le pays des Achache du Cercle de Nemours, a fourni à quelques Beni-Snassen un prétexte pour chercher à causer quelque agitation dans leur pays. Les plus turbulents ont proposé dans les miads de venir tenter un coup de main sur le petit détachement qu'on a placé à cet endroit.

Une députation de onze notables était allée, quelques jours auparavant, exposer à El-Hadj-Mimoun qu'il n'était pas prudent de laisser créer des établissements à Sidi-Bou-Djenane, ainsi qu'aux mines de Ghar-Roubane, et ils lui demandaient à profiter, pour fondre sur nous, du moment où une grande partie de nos troupes quittait le territoire algérien.

Nous savons que le caïd des Beni-Snassen a tout d'abord calmé leur effervescence, mais nous avons appris depuis que l'ordre a été donné sur tous les marchés de cette grande tribu, que tout homme en état de porter les armes eût à se procurer immédiatement des chevaux et des fusils...

N° 4

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1855.

La situation politique du cercle a été des plus satisfaisantes, pendant l'année qui vient de s'écouler.

La soumission des tribus, leur police, sont parfaites ; toutefois, la proximité de la frontière qui assure l'impunité aux malfaiteurs, nous oblige à constater le crime ci-après :

Le 14 janvier, deux Espagnols, employés aux mines des Mâaziz, furent tués à leur retour de Nemours sur le terrain de la tribu des Mâaziz qui dut payer l'indemnité de responsabilité, les coupables n'ayant point été découverts.

La situation politique des tribus marocaines a été au contraire pleine de troubles et d'intrigues.

....

La ville d'Ouchdah, fatiguée d'être la proie de tous ces chefs avides (1), fait faire des propositions pour appartenir aux Français, le bruit du changement de son caïd actuel se répand et se soutient pendant plus de deux mois.

Le Rhamadan (2) se passe dans le calme et la tranquillité, les travaux de la moisson se font avec beaucoup d'activité car des bruits de guerre circulent et se soutiennent depuis plus de trois mois. Ces bruits ont commencé avec les travaux de Sidi-Bou-Djenan que les Beni-Snassen voulaient empêcher. El-Hadj-Mimoun fait un voyage dans les Guelaïa pour les engager à tenter ce coup de

(1) Cette observation vise surtout les incursions d'El Hadj Mimoun, toujours accompagné d'une nombreuse suite.

(2) En 1885, le mois de Ramadan correspondait à la période comprise entre le 18 mai et le 16 juin inclus.

main avec lui ; mais les troubles d'Ouchdah, l'opposition des Beni-Mengouch et la suspension des travaux mettent un instant tous ces bruits à néant, puis ils reviennent de nouveau mais, cette fois, c'est à l'intérieur du Maroc, on ne parle que de troupes dirigées sur Ouchdah, de tentes du Maghzen sorties de Fez, de versements d'impôts en nature pour approvisionner les goums, d'achats de chevaux et de poudre, de convois de munitions arrivés à Thaza, on va même jusqu'à donner la marche des colonnes dans l'Angad, dans le Rif, voir même la marche d'un Sultan venant du Sud ; mais, avec la fin du Rhamadan, tous ces bruits tombent d'eux-mêmes et les guerres intestines, ou plutôt les révoltes et le brigandage à main armée recommencent dans l'Ouest comme par le passé.

. . . .

Le 26 juillet, les Djaounas prennent un troupeau aux Ouled-Ahmed-ben-Brahim au sud d'Ouchda entre Tin-saïn et El-Biaïdh. Après ce coup de main, les Ouled-Ali-ben-Thalah et les Djaounas viennent camper sur le territoire français, les premiers en arrière de Gar-Rouban, les seconds à Seheb Bourahil et à Roumadia, puis, leurs tentes et leurs troupeaux à l'abri, ils vont avec leur goum battre la plaine.

Pendant que les Djaounas chargeaient sur les Ouled-Ahmed-ben-Brahim, les Beni-Snassen tombaient sur les Mahïa, leur tuaient deux hommes, enlevaient trois chevaux et quatre troupeaux.

Mais le 29, les Djaounas, qui avaient été les agresseurs, repassent la frontière par ordre de l'autorité française tandis que Mohammed-ben-Khedda et les Ouled-Ali-ben-Thalah restaient sous notre protection, aussi plus que jamais demandent-ils à se soumettre.

Le 8 août El-Hadj-Mimoun tente, sans succès, à la tête des Mezaouirs réunis aux Djaounas, un coup de main sur Mohammed-ben-Khedda, mais il attaque et rase les Ouled-Saïd et les Ouled-Embarek des Mahïa. Le caïd Maroum est tué dans ce combat, des chameaux sont enlevés, quant tout à coup les Mahïa ont le dessus, reprennent leurs troupeaux, tuent trente Beni-Snassen et le caïd Sliman des Beni-Khaled ainsi que quinze de ses cavaliers. Alors, plus de soumission aux Français. Mohammed-ben-Khodda et tous les siens sont les maîtres de la plaine, El-Hadj-Mimoun rentre dans la montagne et les Ouled-Ali-ben-Thalah quittent par ordre (14 août) le territoire français.

. . . .

C'est en novembre qu'a eu lieu la prise de Si-El-Moufok-ould-Maghnia, événement important qui a vivement impressionné les arabes du cercle.

Si-El-Moufok-ould-Maghnia avait parmi toutes les tentes de sa zaouïa (chez les Beni-Snassen) vingt-deux tentes dissidentes du cercle de Marnia dont huit du douar des Guefaf (tribu des Ouled-Mellouk), quand, le 15 novembre, deux chefs de tentes de ce douar vinrent trouver Si-El-Moufok et lui dirent : viens avec un goum, viens avec des bêtes de charge et nous serons tous à toi.

Ce marabout vint, en effet, dans la nuit du 15 au 16 et emmena le douar tout entier des Guefaf ; mais, prévenus à temps, le goum, l'escadron, le bureau arabe et le commandant supérieur montent à cheval et, trois heures après, à douze lieues de Lalla Maghnia (ouest, *dont six au-delà de la frontière*), à El-Djouima, au pied de la montagne d'Arraza, Si-El-Moufok, cerné par le commandant supérieur, le chef du bureau arabe, l'interprète et un officier indigène, rendit ses armes sans en avoir fait d'autre usage que d'en menacer les premiers assaillants.

Le retour fut lent et la prise disputée, deux chevaux furent tués, le goum était employé à ramener les troupeaux repris aux Guefaf.

Déjà Beni-Snassen et Mahïa couvraient la plaine, un peloton de spahis dut les tenir à distance.

Depuis Si-El-Mekki a donné des terres de labours aux émigrés du 15, qui forment, avec les anciens dissidents, à Aïn-Regada, près le silos de Si-Amrane, un douar dont le chef est Ben-Dahman-ould-Caddour.

Enfin, El-Hadj Mimoun aurait prévenu les Beni-Khaled qu'il les considérait comme ennemis pour n'avoir pas assez soutenu Si-El-Moufok ; mais ces derniers rejettent la faute sur Mohammed-ould-Hammou, caïd des Djaouna.

....

N° 5

Rapport général sur les événements politiques qui sont survenus et les résultats obtenus dans la province d'Oran, pendant l'année 1855 (Extraits).

(A. G. G.) Original

Sur la frontière les faits qui se sont passés en 1855 ne sont que la reproduction de ceux dont nous avons rendu compte pour l'année 1854. Ce sont toujours des maraudages à main armée dirigés par des bandes organisées qui trouvent un refuge sur le territoire marocain, des défections partielles chez nos tribus, constamment sollicitées par nos émigrés, les hostilités entre les Angades et les Beni-Snassen, la même inertie du caïd d'Ouchda, seul agent officiel de l'Empereur sur la frontière, assistant à tous ces désordres dont il est le premier à profiter et qu'il est impuissant à réprimer ; la ville d'Ouchda servant de théâtre à la lutte des partis, rançonnée et pillée constamment par les uns et par les autres, regardant de notre côté et appelant de tous ses vœux le moment où acceptant une soumission, qu'elle nous offre depuis si longtemps, nous la protégerons enfin de notre autorité.

Au mois de janvier, cédant à la pression des Beni-Snassen qui cherchaient à venger leur chef, Hadj Zaïmi arrêté à l'instigation des Angades, le caïd Abdelader bel Ghadi (1) attire à Ouchda, en les invitant à une fête, Mohammed ben Khadda, Cheikh Aïssa et Hadj el Miloud, les trois principaux chefs des tribus de la plaine, et les arrête sous le prétexte qu'ils n'ont point versé intégralement leurs impôts et qu'ils entretiennent des relations avec les chrétiens. Ouchda est bientôt cerné par les Angades qui ont couru aux armes et qui gardent toutes les routes pour s'opposer au transfèrement des prisonniers sur Fez. Après quelques jours de blocus Abdelkader bel Ghadi parait céder aux sollicitations de Si Hamza de Guefait qui s'interpose pour ramener l'ordre et les trois chefs Angades sont remis en liberté, après avoir payé une forte somme d'argent que se partagent le caïd d'Ouchda et El Hadj Mimoun.

Dès que les discussions cessent chez nos voisins, la tranquillité n'existe plus sur la frontière ; aussi au mois d'avril les maraudeurs reparaissent dans nos tribus et le 23 les agressions recommencent par une attaque dirigée contre le courrier de Nemours à Maghnia. Les deux hommes qui l'escortent sont assaillis au col de Bab-Thaza par une bande armée, l'un deux est tué, le second laissé pour mort, le mulet et les dépêches disparaissent.

Quelques jours plus tard 8 familles de la zaouia El Anabra, cédant aux instances des Marocains, passent la frontière, elles sont bientôt suivies par 3 tentes des Mâaziz, parmi lesquelles se trouve celle de notre ancien caïd, et le jour de la fête de Lalla-Maghnia deux coups de fusil sont tirés le soir sur le groupe des officiers de ce poste par deux émigrés qui s'en vantent le lendemain sur le marché d'Ouchda.

Au mois de mai malgré une surveillance incessante qui fatigue nos tribus, les grains laissés par les tentes qui viennent de quitter la zaouïa El Anabra sont enlevés la

(1) Le caïd d'Oudjda, Abdelkader ben Ghadi, dit aussi Kaddour ben Ghadi, était beaucoup plus connu sous ce dernier nom.

nuit des silos. Cependant les Beni-Snassen, craignant un châtiment et se rappelant celui qui leur a été infligé en 1852, se hâtent d'enlever leurs récoltes à peine en maturité dans la plaine de Trifa, tandis que le caïd d'Ouchda ne répond que d'une manière évasive à nos justes réclamations, cherchant ainsi à gagner du temps. Les représailles commencent de la part de nos tribus, les goums constamment à cheval battent le pays en tous sens faisant prompte justice de tous les maraudeurs qui tombent entre leurs mains. Ces mesures finissent par dégoûter les plus audacieux et, au mois de juillet, le calme une fois rétabli en deçà de nos limites, les hostilités recommencent chez nos voisins. Cette fois, toutes les tribus entre la Moulouia et la frontière prennent part à la lutte. Les Angades sont appuyés par Ouchda, les Maïa, les Zekkara et les Beni-Yala ; les Beni-Snassen ont pour alliés les Beni Bou Zeggou, les Mzaouir et les Djaouna séparés des Oulad Ali ben Thalha pour des rivalités entre les familles qui se disputent l'autorité sur cette tribu. Les premiers succès sont pour les Beni-Snassen qui refoulent les Angades jusque sur notre territoire, enfin au mois d'août ces derniers reprennent le dessus et les Beni-Snassen, poursuivis jusque dans leurs montagnes, sont obligés de s'adresser au caïd d'Ouchda qui sert d'intermédiaire et parvient à faire cesser les hostilités. Quelques jours après El Hadj Mimoun s'entendait avec ce même caïd pour l'attirer à un rendez-vous où il paraissait le retenir de force, tandis que les goums des Beni Snassen entraient dans Ouchda où ils faisaient payer aux partisans des Angades des sommes considérables que ces deux chefs se partageaient ensuite. Tel est le rôle du représentant de l'autorité impériale sur la frontière, du seul agent officiel auquel nous puissions nous adresser pour toutes les affaires communes aux tribus limitrophes. Au mois de novembre, la tranquilité pèse déjà aux Marocains remis des fatigues de cette lutte ; les bandes s'organisent de nouveau et les instigateurs recommencent près de nos tribus pour les entraîner.

Le 16 dans la nuit, 20 tentes des Gueffaf, fraction des Djeraber qui forment la zaouiat de Lalla-Maghnia, dont Moufok est le chef, cédant aux sollicitations de ce dernier et protégés par un goum qu'il commande en personne, cherchent à gagner la frontière pour rejoindre leurs frères chez les Beni-Snassen. Prévenu à temps, le commandant supérieur de Maghnia se porte rapidement à la tête de l'escadron de spahis de ce poste à la poursuite des fuyards, ordonnant au caïd des Ouled Mellouk de réunir ses cavaliers à la hâte et de le rejoindre à un rendez-vous qu'il lui assigne. A la pointe du jour l'émigration est atteinte par les spahis, Moufok essaie de la défendre mais, obligé de céder devant l'élan des nôtres, il prend le parti de fuir et finit par tomber en notre pouvoir. Cette poursuite avait amené le commandant supérieur de Maghnia jusqu'au mamelon d'Arrazza à 6 heures au-delà de la frontière. Sur ses derrières les goums du cercle s'étaient emparés des troupeaux et des tentes des Gueffaf abandonnés par les hommes et par les femmes qui étaient parvenus à se cacher dans les brousailles. Quelques jours après Moufok ould Maghnia, dirigé de Tlemcen sur Oran où il devait être incarcéré, fut mis à mort par son escorte dans une tentative d'évasion. Nous étions ainsi débarrassés d'un des hommes les plus dangereux de la frontière, comme chef de bande des maraudeurs qui exploitent nos tribus et pour son influence religieuse dont il se servait pour entretenir chez les Beni-Snassen la haine de notre domination.

Ce coup de main hardi vigoureusement exécuté a mis fin aux agressions. La tranquillité est rétablie momentanément sur la frontière ; elle se maintiendra tant que durera l'impression causée par le châtiment infligé à Moufok et à ses partisans. La situation de ce côté est donc ce qu'elle était il y a un an. Calme aujourd'hui elle peut être troublée demain ; nos tribus jouissent d'un instant de repos, mais elles ne s'endorment point sachant trop bien que cette tranquillité dépend de la réso-

lution de quelque fanatiques, et il n'en manque point chez les Beni-Snassen où nos émigrés réunis autour du Cheikh ben Ali, notre ancien agha des Ghossels, excités par Sid El Mekki, le chef des Moula Taïeb dans ces contrées, n'attendent que le moment favorable pour recommencer une lutte dont ils profitent toujours.

N° 6

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN

DIRECTION des AFFAIRES ARABES

N° 486

Objet : Au sujet des assassinats sur la frontière

Oran, le 6 février 1856.

Mon cher Général,

Votre dépêche du 3 février n° 1129, m'annonce des nouvelles tentatives d'assassinats sur la frontière. Chaque jour on signale de nouveaux crimes et de nouvelles incursions des bandes de maraudeurs, il faut cependant en redoublant de surveillance chercher à améliorer cette situation. Ecrivez de nouveau au caïd d'Ouchda pour lui signaler les coupables et demander satisfaction, si les émigrés continuent à inquiéter nos tribus, faites savoir aux Beni-Snassen que c'est sur eux que pèse la responsabilité des actes de ceux auxquels ils donnent asile, et qu'ils s'attireront, s'ils n'y mettent bon ordre, un châtiment du genre de celui qui leur a été infligé en 1852.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province.
CH. DE MONTAUBAN.

N° 7

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait).

(A. C. M.) Registre des minutes

Février 1856.

. . . .

Le 18 les Beni-Snassen, attribuant des intentions hostiles aux goums qui parcourent la frontière pour en assurer la sécurité, s'étaient réunis en armes craignant une attaque en représailles de l'asile qu'ils ne cessent d'accorder aux voleurs.

. . . .

N° 8

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 121

Au sujet d'un coup de main des Kepdana sur notre territoire.

Le 22 avril 1856.

J'ai l'honneur de vous informer d'un fait grave dont le territoire des M'sirda vient d'être le théâtre.

Il y a environ un mois une femme des Kepdana (1), maltraitée par son mari, avait suivi chez les M'sirda un nommé L'Hassen ben Sehou. Les Kepdana redemandèrent cette femme à plusieurs reprises, il leur fut répondu que si de bonne volonté elle voulait retourner chez eux, on la leur rendrait, sinon qu'elle était libre sur notre territoire. Cette femme ne voulut pas suivre son mari et les choses en restèrent là. Les Oulad ben Aïd (Msirda Tahta) chez

(1) On doit lire Kebdana.

lesquels se trouvait cette femme ont leur azib (1) au-delà du village de Beïder près des Beni Mengouch Tahta. Dans la nuit du 21 au 22 vers 9 heures du soir, leurs quelques maisons furent tout à coup entourées par une centaine d'hommes armés. Le père de L'Hassen ben Sehou sortit au bruit que faisaient les chiens et fut frappé d'un coup de poignard ; un taleb qui se trouvait chez lui eut le même sort : son fils prit la fuite et essuya une décharge des assaillants, mais sans avoir été atteint. Ces bandits se disant des Kepdana venaient reprendre la femme qui s'était enfuie de chez eux. Ils fouillèrent ensuite la maison et la femme fut garrottée et emmenée par ces hommes, qui prirent, en outre, un cheval, une jument, deux mulets, un âne. Les propriétaires des maisons voisines ripostèrent par quelques coups de fusil et ont dû blesser quelques hommes.

Quelques gens des M'sirda parvinrent à se réunir et, à l'aide des traces de sang, leur troupe, grossie de quelques hommes des Beni Mengouch Tahta, se mirent à la poursuite des assaillants. Ils les suivirent sans pouvoir les atteindre jusqu'à la Moulouya. Dans cette circonstance les O^{d} Mansour, avertis de ce qui se passait, nous refusèrent leur concours, disant qu'ils n'avaient rien de commun avec nous.

. . . .

Nos tribus depuis longtemps victimes des méfaits de nos voisins espèrent qu'enfin nous leur rendrons justice. Les représailles peuvent être exercées pour des vols, mais le sang versé demande un châtiment plus grand et les M'sirda le réclament hautement. Dans tout ceci la culpabilité des Beni-Mengouch et des O^{d} Mansour est flagrante : les punitions infligées à diverses reprises n'ont servi à

(1) Azib, constructions sommaires élevées sur un domaine rural et qui constituent une sorte de ferme, occupée surtout à l'époque des cultures ; on y parque les troupeaux.

rien, il est nécessaire de frapper un coup qui empêche le retour de pareils faits. . . . .

N° 9

Lettre du général commandant la subdivision de Tlemcen au commandant supérieur de Nemours

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 1015 — *24 avril 1856.*

Au sujet de l'agression des **Kepdana** contre les O^{d} **b. Aïd.**

En réponse à votre lettre du 22 avril, n° 129, concernant l'agression dont les O. b. Aid ont été victimes de la part des Kepdana, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé :

Qu'il n'y avait pas lieu de rendre responsable les B. Mengouch Thata, ni les Oulad Mansour, parce que les premiers ont fourni quelques fantassins pour poursuivre les agresseurs, et que les seconds sont campés évidemment trop loin du passage des malfaiteurs pour avoir pu prêter un concours efficace aux M'sirda.

Toutefois, comme les O^{d} b. Aid sont victimes d'une agression à main armée, qu'il est nécessaire de réprimer, j'ai décidé qu'il y avait lieu de châtier rigoureusement le douar des O^{d} ben Azza, auprès desquels les Kepdana se sont cachés dans le Kiss, et qui ne pouvait arguer d'ignorance.

Cette zaouïa étant en outre mal famée, en donnant asile à nos émigrés, vous la ferez enlever par votre chef de Bureau arabe au moyen de goums et de fantassins de votre cercle.

Par ce moyen nous donnerons satisfaction aux M'sirda en punissant les complices des agresseurs et nous les indemniserons des pertes qu'ils ont subies, en même

temps que nous frapperons ces gens coupables à plusieurs autres titres.

Recommandez la plus grande prudence dans cette opération en évitant toutes complications avec les tribus voisines.

Signé : BEAUFORT.

N° 10

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 1
M. le Général commandant la subdivision

Le 2 *mai* 1856.

Au sujet d'un coup de main opéré chez les Od ben Azza.

Lorsque je reçus votre lettre confidentielle relative aux Od ben Azza, M. Séjourné était déjà parti depuis 3 jours et attendait, chez les M'sirda, un moment favorable pour agir. Il m'avait écrit le matin même qu'il était prêt et qu'il partait dans la nuit suivante. Je le fis prèvenir en toute hâte, mais ses goums étaient réunis et il se mettait en marche.

Les choses se passèrent aussi bien que possible, les Oulad ben Azza prirent la fuite en nous tirant quelques coups de feu, mais les prises furent peu considérables, tout les moutons étaient au Sahara et la plupart des bêtes de somme étaient attachées au moyen d'entraves en fer qu'il fut impossible de rompre. Les Od ben Azza, remis de leur première surprise, revinrent tirer encore quelques coups de fusil, M. Séjourné donna alors l'ordre du départ et arriva sans entrave sur le Kis. A peine était-il de l'autre côté, que les Mezaouir, qui par hassard se trouvaient réunis en miad non loin de là, vinrent nous attaquer, notre

goum leur fit face et, après une fusillade de quelques minutes, les refoula de l'autre côté de la rivière. Les Mezaouir laissaient sur le terrain trois chevaux morts et ont de leurs chefs gravement blessés : nous n'avons de notre côté qu'un seul cheval blessé.

Nos prises sont peu nombreuses pour les raisons que je vous indiquais plus haut, elles consistent en :

2 chevaux, dont 1 poulain, 3 juments, 2 mulets, 8 ânes, 38 bœufs, 23 chèvres, des fusils et des tapis.

. . . .

N° 11

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 735

Oran, le 6 *mai* 1856.

Au sujet des Beni-Drar

Mon cher Général,

Par votre dépêche du 3 de ce mois, n° 1233, vous m'informez que les Beni Drar sont disposés à abandonner comme indemnité des vols commis par leurs voisins sur nos tribus, une partie des récoltes qu'ils ont sur notre territoire. Il faut s'entendre immédiatement pour le chiffre des restitutions et agir d'un commun accord autant que possible. Vous en écrirez au caïd d'Ouchda en le prévenant que les Beni-Drar n'enlèveront rien de leurs récoltes avant d'avoir payé la somme dont on conviendra.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province.

CH. DE MONTAUBAN.

N° 12

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN

DIRECTION des AFFAIRES ARABES

N° 751

Au sujet des nouvelles de la frontière

Oran, le 9 mai 1856.

Mon cher Général,

Par votre dépêche du 7 mai, n° 1238, vous me rendez compte de l'agitation remarquée chez les tribus marocaines de la frontière, et des craintes qu'ont soulevées chez nos populations indigènes les rassemblements armés qui ont été signalés. Je suis persuadé que cette agitation est la conséquence du coup de main tenté de l'autre côté du Kiss par les goums de Nemours : les Marocains auront pris cette démonstration pour le commencement des hostilités qu'ils redoutent et se seront préparés à la résistance, le cas échéant. Cette conviction me fait encore regretter davantage l'autorisation que vous avez cru pouvoir accorder au Commandant supérieur de Nemours.

Malgré les nombreux griefs que nous pouvons avoir contre les Marocains, le moment d'agir contre eux sérieusement n'est pas encore venu. Nous devons donc nous borner à conserver le statu quo tout en redoublant de surveillance ; mais éviter d'engager des hostilités qui seront bien certainement blâmées par le Gouvernement.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province.

CH. DE MONTAUBAN.

N° 13

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN

DIRECTION des AFFAIRES ARABES

N° 582

Objet:

Au sujet des affaires de la frontière

Oran, le 14 mai 1856.

Mon cher Général,

Vous trouverez ci joint, copie de la dépêche que m'adresse Monsieur le Gouverneur Général relativement à l'agitation causée dans le Maroc par la crainte de nous voir venger les nombreux griefs que nous avons contre les Marocains. Je réponds à Monsieur le Gouverneur Général que cette crainte n'existe pas seulement dans les tribus de la frontière, mais encore dans l'intérieur de l'empire ainsi que m'en informe M. le Consul de Tanger par une lettre dont je joins également ici une copie, et qui vous donnera des détails intéressants.

Quoiqu'il en soit il résulte de la dépêche de Monsieur le Gouverneur Général que nous devons éviter avec le plus grand soin toute complication sur la frontière. Le Gouvernement ne veut point s'engager dans la question du Maroc, et le statu-quo le plus rigoureux doit être maintenu.

Si les Marocains font des agressions qu'on les repousse et qu'on les châtie vigoureusement si on les atteint (1), mais il faut empêcher les représailles de la part de nos tribus aussi bien que des coups de main qui ne feraient qu'entretenir chez nos voisins l'agitation que l'on signale et qu'il importe de dissiper par notre attitude.

(1) Cette restriction équivaut évidemment à une interdiction absolue de dépasser la frontière.

Le jour venu nous saurons bien régler tous ces comptes. Les Marocains ne perdront point pour attendre. Ils le savent du reste. Donnez donc dans les différents postes de la frontière les ordres les plus précis dans ce sens, et veillez strictement à leur exécution.

J'ai rendu compte à Monsieur le Gouverneur Général de l'agression des Kebdana et du coup de main tenté par Monsieur Séjourné sur les Ouled Bou Azza. Evitez à l'avenir ces sortes de représailles entreprises après coup et qui ne produiraient bon effet, qu'autant que l'opération pourrait être entreprise avec tous les moyens nécessaires et menée à bonne fin de manière à ce qu'elle réussît complètement.

J'approuve l'emploi que vous proposez de faire des 3.850 francs provenant de la ghazzia sur les Ouled Bou Azza.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTAUBAN.

N° 14

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 915

Au sujet des défections et des crimes commis sur la frontière de l'Ouest.

Oran, le 26 juin 1856.

Mon cher Général,

J'ai reçu vos différentes dépêches des 22, 23 et 24 juin dans lesquelles vous me rendez compte de nouvelles défections ou de nouveaux méfaits que nous avons à reprocher aux tribus marocaines de la frontière.

Comme vous, je juge la situation sérieuse ; je vois que ces tribus prennent notre patience pour de la faiblesse et qu'il y a lieu d'agir sévèrement et rigoureusement. J'informe Monsieur le Gouverneur général de tous ces faits, par courrier extraordinaire, en lui demandant d'une manière pressante de nouvelles instructions qui nous laissent au moins plus de liberté d'agir. En attendant d'abord j'approuve toutes les mesures premières que vous avez prises.

Mais en outre, quant à l'assassinat commis sur M. Cornillon et son domestique, toutes les recherches indiquant que les auteurs du crime sont des émigrés de nos tribus retirés chez Si-El-Mekki, une saisie immédiate des biens de ce chef pouvant avoir, comme vous le dites, des suites sérieuses, vous vous bornerez à les faire surveiller, afin qu'il n'en soit rien enlevé, et en même temps vous lui écrirez, que s'il ne livre pas les coupables qui sont des émigrés, qu'il doit nous rendre aux termes du traité de 1845 (1), nous sommes autorisés par cette violation de sa part à agir de même et nous saisirons tout ce qu'il possédait jusqu'à présent chez nous sous la protection de ce même traité.

Quant à l'assassinat commis à Sidi-Aziz sur deux indigènes, à la défection des tentes des Telalsa, et de la famille du village du Tleta (B. Snouss) vous écrirez au caïd d'Ouchda pour qu'il ait à rechercher et punir d'une manière officielle les coupables du premier fait et qu'il ait à nous faire reconduire les tentes émigrées à Ouchda. Qu'en exigeant cela nous ne faisons que demander l'exécution du traité de 1845, qu'un refus de sa part nous dégagerait des réserves que nous impose ce traité, et nous autorise-

(1) Dans le cas particulier, cette interprétation du traité de 1845 aurait été difficile à soutenir ; elle est absolument contraire à la lettre et à l'esprit de l'article 7, du bénéfice duquel n'étaient exclus que l'émir Abdelkader et ses partisans. Par contre, il appartenait au Gouvernement marocain de faire respecter la frontière par les Algériens réfugiés sur son territoire, et nous étions en droit de le rendre responsable de leurs méfaits.

rait à aller chercher nous-mêmes ces tentes. J'attends peu de chose de cette démarche mais je crois devoir la tenter en attendant les nouvelles instructions que je sollicite.

J'approuve l'amende de deux mille francs que vous me proposez d'infliger au douar des Telalsa qui a laissé échapper six de ses tentes. Il restera interné et surveillé sous Maghnia.

Si les Ouled-Ennhar vous inspirent des inquiétudes, je vous autorise à prendre contre eux telles mesures que vous jugerez convenables, à les interner dans un lieu choisi du Tell, s'il le faut. En un mot, le temps de la tolérance passe et je donnerai mon approbation à toute mesure rigoureuse que vous prendrez pour dominer la situation.

Vous devez aussi prévenir les M'haïa qu'à cause de la coopération qu'ils ont prise à la fuite des Telalsa, ils devront, s'ils le veulent, employer les mêmes moyens pour les faire rentrer, mais que passé un délai raisonnable, que vous fixerez, si ces tentes ne sont pas rentrées, les chameaux saisis aux M'haïa leur seront bien définitivement confisqués, en punition de ce nouveau grief de leur part contre nous.

Enfin, mon cher Général, usez de représailles énergiquement ; jugez des circonstances, de manière à ne pas vous engager trop loin, et tâchez à tout prix d'arrêter cette marche des choses, de montrer aux tribus de la frontière que c'est à tort qu'ils nous croient prêts à tout supporter ; ordonnez des patrouilles, mettez les spahis à cheval et voyageant entre Lalla-Maghnia et Nemours, qu'ils arrêtent ou saisissent tout ce qui sera suspect ; et tenez-moi au courant de tout ce qui se passera jusqu'à ce que j'obtienne une plus grande liberté d'action.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTAUBAN.

N° 15

Rapport politique de la Division d'Oran (Extrait).

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 38

RÉSUMÉ DES FAITS ET NOUVELLES POLITIQUES, PENDANT LE MOIS DE JUIN 1856.

Frontière de l'Ouest. —.......................
....

M. Cornillon, lieutenant de vaisseau en retraite à Nemours, a été assassiné avec son domestique dans sa maison. On a acquis la certitude que cet assassinat, qui a produit la consternation à Nemours, avait été commis par deux hommes des Beni-Menir, réfugiés chez Si-El-Mekki depuis peu de temps.

Une famille du village de Tleta (Beni-Snouss), six tentes des Telalsa (Beni-Ouassin) ont émigré et se sont retirées à Ouchda. Ils ont été poussés à ce mouvement par des gens des M'haïa dont 60 cavaliers sont venus protéger leur marche.

Un autre douar des Beni-Ouassin a été arrêté au moment où il s'apprêtait à fuir.

Enfin, trois douars des Ouled-En-Nahr étaient aussi travaillés par des idées de défection. Des mesures ont été prises pour les arrêter.

Notre patience enhardit les tribus marocaines, des ordres ont été donnés pour redoubler de surveillance sur la frontière Sud-Ouest.......................
....

Oran, le 1er juillet 1856,

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTAUBAN.

N° 16

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait).

(A. C. M.) Registre des minutes

Juillet 1856.

. . . .

Le 18 juillet, les Beni-Snassen ont tenu à Safrou un miad présidé par El Hadj Mimoun, dans le but apparent de régler les affaires des gens de Tarijirt (1) qui s'étaient battus entre eux ; il y a en effet des règlements de diah pour une somme de 1.200 douros, mais on a remarqué que depuis ce miad les Beni-Snassen achètent des chevaux de tous côtés.

. . . .

N° 17

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 235

Au sujet des Ouled Moungar et Ouled Ghazi qui se sont réfugiés sur notre territoire.

Le 22 *août* (1856) (2)

Je reçois à l'instant, du caïd des Msirda, une lettre que j'ai l'honneur de vous transmettre et par laquelle il m'informe qu'à la suite du combat qui a eu lieu hier chez les Beni-Snassen, les Oulad-Moungar et les Oulad-Ghazi se sont réfugiés sur notre territoire et demandent à se soumettre. Les premiers sont campés à Raz-El-Aïoun et les autres au Menasseb Kiss avec tous leurs troupeaux et leurs familles, où ils forment une agglomération de plus de 1.500 personnes. Je ne puis prendre sur moi de leur donner une réponse. Je vous envoie un cavalier qui a mission de faire la plus grande diligence et qui pourra être de retour dans la soirée. Je recommande au caïd des Msirda de rester étranger à ce mouvement et de laisser les Oulad-Moungar et Ouled-Ghazi dans leurs campements provisoires jusqu'à ce que votre réponse me soit parvenue. Néanmoins, je lui recommande de réunir tout son monde et de s'opposer à toute violation de territoire de la part des Beni-Snassen.

(1) Taredjirt, village des Beni-Drar.

(2) Le millésime ne figure pas sur la minute de cette lettre.

N° 18

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN

DIRECTION des AFFAIRES ARABES

N° 1105

Au sujet des Beni Snassen qui viennent demander asile.

Oran, le 25 *août* 1856.

Mon cher Général,

Je ne vois aucun inconvénient à recevoir chez nous les Beni-Snassen qui viennent nous demander asile, et nous ne faisons en cela qu'imiter le gouvernement marocain qui reçoit nos Hamianes et tous nos émigrants, avec cette différence toutefois que nous agissons par humanité envers des gens qui viennent nous implorer, et ne provoquons pas ces émigrations. Nous avons du reste intérêt à nous montrer bienveillants envers les tribus voisines de la frontière, tout en respectant le traité, et ne donnant pas lieu aux autorités marocaines de se plaindre de griefs semblables à ceux que nous avons à leur reprocher.

J'approuve donc complètement les mesures que vous avez prises à l'égard des Beni-Snassen réfugiés chez nous, et que vous me faites connaître, par votre dépêche du 23 août, n° 1388.

Il est peu à craindre que les Beni-Mengouch poursuivent leurs ennemis sur notre territoire ; cependant, prenez toutes les mesures que vous pourrez juger nécessaires, pour être en état de saisir cette occasion de leur infliger une sévère leçon.

Quant aux nouvelles que vous me communiquez sur ce qui se passe à l'intérieur du Maroc, elles sont des plus importantes, mais ce qui nous arrive de ce côté est si souvent contredit, qu'il y a lieu d'attendre la confirmation de ces derniers faits.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTAUBAN.

N° 19

ettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 244 — *Le 27 août* (1856) (1)

d Moungar et les
Ghazi sont retour-
Maroc.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après bien des pourrlers avec les Beni-Snassen, les Ouled-Moungar et les rled-Ghazi se sont décidés à quitter notre territoire et it repris leurs campements habituels. On dit qu'une nende a été infligée aux dissidents.

(1) Le millésime ne figure pas sur la minute de cette lettre.

N° 20

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 1133

Oran, le 2 septembre 1856.

Objet :
Au sujet des assassinats commis sur la frontière

Mon cher Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche de ce jour, je viens de recevoir des ordres pour envoyer quatre bataillons en Kabylie, je ne puis donc déplacer des troupes sans un besoin urgent ; si les circonstances l'exigent, faites-le moi connaître par dépêche télégraphique, utilisez toutes les troupes de Tlemcen, je les ferai remplacer immédiatement par un bataillon de la Légion étrangère de Sidi-Bel-Abbès.

En attendant, j'approuve les mesures que vous avez prises et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 1[er] septembre, n° 1405.

Comme vous me le dites, la situation mérite toute notre attention ; il faut être à même de faire face aux événements sur notre territoire. J'espère aussi que le goum et les spahis, qui poursuivent les maraudeurs qui ont commis les assassinats de Maghnia, les auront rencontrés et auront pu châtier les douars marocains où ils se sont réfugiés. Mais, d'après des nouvelles, non officielles cependant, le fait de l'attaque du bâtiment monté par le prince de Prusse a éveillé l'attention de l'Europe sur les brigandages des marocains. Sollicitées par la Prusse, la France, l'Angleterre et l'Espagne, se prépare-

raient à le faire (1), soit par mer, soit par terre, ou des deux manières à la fois. Quelle que soit la décision prise, la France, si elle n'agit pas seule, devra au moins jouer dans cette affaire le rôle le plus important.

En présence de cette éventualité, il convient de ne pas engager la question pour un fait particulier, et déranger ainsi des combinaisons. Agissez donc avec vigueur s'il le faut, pour repousser toute attaque, ou punir un flagrant délit, tel que celui de Maghnia, mais faites-le avec circonspection et sans aller trop loin.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTAUBAN.

N° 21

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 1146
Objet: Au sujet des troupes envoyées sur la frontière

Oran, le 6 septembre 1856.

Mon cher Général,

En réponse à votre dépêche du 3 septembre, n° 1048, je vous autorise à laisser pendant quelques jours à la Zaouïa El Mira, les troupes que vous y avez envoyées, si vous y jugez leur présence nécessaire.

(1) La phrase est incomplète; il s'agit évidemment d'une expédition à entreprendre contre le Maroc.

Cependant, veuillez engager M. le commandant supérieur de Nemours à se tenir plus en garde contre ce qui lui est rapporté. Ces renseignements légèrement donnés sont très regrettables, surtout lorsqu'ils ont pour résultat des mouvements de troupes que rien ne nécessite, et dont cependant je dois rendre compte en les justifiant.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTAUBAN.

N° 22

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 1198
Objet: Au sujet de la nouvelle défection des Oulad Sidi Medjahed.

Oran, le 30 septembre 1856.

Mon cher Général,

En apprenant la nouvelle défection des tentes des Od Sidi-Medjahed, et de celles installées au Poste de Sidi-Bel-Khir, dont vous m'informez par votre dépêche du 27 septembre, n° 1428, je ne puis m'empêcher de penser que si on avait laissé le poste de spahis que j'avais fait installer au caravansérail des Od Sidi Medjahed, la présence de ce poste, qui faisait des patrouilles, aurait pu empêcher les maraudes, et aurait aussi déjoué les projets des Od Sidi Medjahed.

Quoiqu'il en soit j'approuve que vous ayez mis votre

colonne en route, parcourez la frontière du Maroc afin de bien vous assurer de l'état des populations et d'agir sur elles par votre présence.

Profitez alors de toutes les occasions qui se présentent pour détacher des goums appuyés en arrière et châtier les douars Marocains voisins, que vous supposerez avoir reçu nos derniers émigrés, et être ceux auxquels appartiennent les coupables des derniers assassinats et des dernières attaques ou bien au moins les avoir recelés.

Je pense que les dernières mesures prises, maintiendront les Od Ennhar et les Angades ; quant au caïd El-Bachir, je crois opportun de reculer encore ma décision à son égard.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTAUBAN.

N° 23

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 1207
Objet: Deux escadrons du 4e Chasseurs de France sont dirigés sur Tlemcen

Oran, le 2 octobre 1856.

Mon cher Général,

Par suite de la nouvelle que vous me donnez par votre dépêche télégraphique du 30 septembre au sujet des Od Mellouk, je donne l'ordre aux deux escadrons du 4e Chasseurs de France qui sont à Sidi-Bel-Abbès de se rendre à Tlemcen.

Je mets ainsi à votre disposition toutes les troupes disponibles en ce moment ; vous aurez après l'arrivée de ces escadrons assez de cavalerie pour établir une bonne police sur la frontière, et faire les coups de main que je vous ai prescrit de tenter, et de la réussite desquels j'attends un bon résultat. Usez activement de ces troupes, redoublez de surveillance ; en les récompensant convenablement, vous ne pouvez manquer de trouver des gens qui vous tiendront au courant de l'esprit des tribus.

Les bruits, qui vous ont été rapportés contre le caïd Abderrahman, ne seraient-ils pas dictés par la malveillance ? Cet homme a été comblé par nous, la désertion n'en serait que plus grave, quel est dès lors l'agent ou le motif qui poussent les tribus de Maghnia à l'émigration.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH DE MONTAUBAN.

J'ai donné des ordres pour compléter l'escadron de spahis. Faites-moi savoir quels sont les chevaux qui sont à réformer dans les escadrons se rendant à Tlemcen.

N° 24

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Original

DIVISION D'ORAN

SUBDIVISION DE TLEMCEN

Cercle de Nemours

AFFAIRES ARABES

N° 266

Objet :
Au sujet de représailles exercées sur les Beni Snassen et autres au marché des Athéïa.

Nemours, le 9 octobre 1856.

Mon Général,

Conformément aux prescriptions de vos dépêches du 18 juin n° 1059 et du 22 août n° 1125, relatives aux représailles à exercer sur les Marocains pour indemniser nos administrés, j'ai cherché plusieurs fois l'occasion de saisir des indigènes des tribus coupables, même jusque sur le marché des Athéïa ; mais soit qu'ils aient été avertis de nos projets, soit tout autre motif, depuis quelque temps on ne les voyait plus nulle part, et nous avions tout lieu de croire qu'ils faisaient amener par des gens d'autres tribus ce qui leur appartenait. Malgré cette conviction, pour éviter des complications, j'avais résolu d'attendre lorsque, ces jours derniers, Cheikh Sliman lui-même, chez lequel se trouvait Si Boumedien ben Gharres, m'écrivit que les tribus compromises se trouveraient au marché. Je donnai en conséquence des ordres ou caïd des M'Sirda, qui exécuta sans bruit et sans complication, le coup de main dont il était chargé, et dont j'ai l'honneur de vous donner plus bas le résultat. Cette mesure n'a suscité aucun trouble, les marocains ont été prévenus des motifs qui nous faisaient agir. Ne pouvant obtenir justice

de leurs chefs, nous nous la rendions nous mêmes. Je crois néanmoins devoir vous rendre compte d'un acte de mauvaise foi de Cheikh Sliman ; il nous avait bien fait prévenir que nous trouverions les Beni Mengouche et les Beni Atig, mais lorsqu'il s'est agi de saisir les Beni Ourimèche, il s'y opposa formellement et le caïd des M'sirda fut obligé de lui dire qu'il avait reçu un ordre et qu'il l'exécuterait, même par la force. Sans l'attitude sérieuse et l'énergie de ce chef dont je vous ai si souvent signalé les services, l'affaire ne réussissait pas et même pouvait dégénérer en scène de désordres. Sliman n'agissait ainsi que parce qu'il est l'ami intime de Hadj Mimoun qui est lui-même des Beni-Ourimèche. Plusieurs fois déjà nous avons été à même de remarquer la duplicité de ce chef. Placé sur la frontière, dans une position difficile, il cherche autant que possible à ménager les deux partis, mais lorsqu'il s'agit de se prononcer, il n'hésite pas à faire voir qu'il est Marocain et qu'il nous est pour le moins aussi hostile que les autres chefs ses amis.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint l'état des prises et l'état des indigènes à indemniser. Avec les huit bœufs déjà pris sur les Mezaouir, je crois que nous aurons plus qu'il n'est nécessaire pour nos gens ; je vous prierai de me faire connaître l'emploi de l'excédant ; mais, dans tous les cas, je vous demanderais une récompense pour le caïd des M'Sirda qui, contrairement aux autres chefs indigènes, ne retire rien de son titre de caïd du marché des Athéïa et s'expose si souvent à notre service.

J'ai l'honneur d'être avec respect, mon Général, votre très dévoué subordonné,

Le Commandant de place, Commandant supérieur par intérim,
Signature illisible.

Etat de prises faites au marché des Athéïa :

Sur les Beni Ourimèche : 18 bœufs, 1 cheval;
Sur les Beni Atig : 2 bœufs, 1 mulet ;

Sur les Beni Mengouche Fouaga : 1 mulet, 5 ânes, 155 fr. de blé.

Pris dernièrement sur les Mezaouir ; 8 bœufs.

N° 25

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 275 *Le* 11 *octobre* (1856) (1)

Nouvelles de la frontière

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-contre, la traduction et le texte arabe d'une lettre, que m'écrit Ali bel Lhassen, pouvant renseigner sur les campements des tribus des Trifa et sur la décision prise par les Angad et les Beni-Snassen à la suite du miad tenu à Sefrou.

Tous les méfaits commis depuis quelques jours n'ont plus le caractère de brigandage, mais celui d'hostilité ; la décision du miad ne peut nous laisser aucun doute à cet égard et la conviction de nos tribus est parfaitement arrêtée. Les représailles, pour indemniser nos gens, ne peuvent être exercées aujourd'hui par les voies ordinaires sur le marché ; de fortes bandes parcourent la frontière pour arrêter et dépouiller tous les sujets algériens, menacent les douars les plus proches du Kiss et, pour les repousser seulement, il faut au moins des forces égales.

Je vous ai déjà dit que Cheikh Sliman, abandonnant sa politique double, s'était enfin ouvertement déclaré contre nous. Je ne saurai trop insister pour que sa tribu soit complètement rasée et ensuite chassée d'un sol dont elle paie si mal l'hospitalité.

Je ne sais point si votre intention est de venir avec votre colonne sur le Kiss, mais si vos opérations doivent vous en

(1) Le millésime ne figure pas sur la minute de cette lettre.

tenir éloigné, je vous demanderai l'autorisation de me porter à Beïder avec les goums du cercle, pour rassurer nos tribus jusqu'à ce que la position se soit améliorée.

Je vous prierai même, si ce vous est possible, de m'envoyer 300 zouaves ou 300 hommes de n'importe quelle troupe, que j'établirai comme réserve à Aïn-Arbouz et qui seraient prêts aux coups de mains qui pourraient se présenter ou que vous pourriez ordonner.

Les populations du cercle sont assurément animées d'un bon esprit à notre égard et jamais comme aujourd'hui je n'ai été à même de m'en convaincre. Assurées qu'elles sont de leur retraite, Djebala, Achache, Msirda et Souhalia, demandent à exercer elles-mêmes les représailles ; une autorisation de cette nature ne pourrait qu'entraîner un conflit général sur la frontière et je crois qu'il est plus prudent de les protéger contre les attaques de leurs voisins et de nous réserver la direction et les opérations des représailles qui seront ordonnées pour les indemniser.

Je vous adresse cette lettre par un courrier extraordinaire et je vous serai reconnaissant de me faire connaitre vos ordres le plus promptement possible.

N° 26

Lettre du général commandant la subdivision de Tlemcen au général commandant la division d'Oran

(A. C. M.) Original

DIVISION D'ORAN

SUBDIVISION DE TLEMCEN

AFFAIRES ARABES

N° 5

Objet :
Nouvelles de la frontière

Ras-Mouïlah, le 12 *octobre* 1856.

Mon Général,

La situation politique de la frontière est toujours la même et en dehors des nouvelles que j'ai eu l'honneur

le vous transmettre dernièrement, il me reste peu de chose vous sommuniquer. Les Beni-Snassen et les Angades ont assez inquiets ; ils exercent la plus grande surveil-ance, et chaque nuit des goums assez nombreux vien-ıent jusqu'à une petite distance de nos avant-postes de nanière à pouvoir donner l'éveil partout, si nous faisions ın mouvement. On nous affirme que Bel Hadj lui-même st venu, l'avant-dernière nuit, avec une centaine de hevaux jusqu'à Oudjdah ; dans la crainte de nous voir enter contre lui quelque coup de main, il recule succes-ivement son campement ; il est passé hier de Aïn-Sefâ l'un des villages de Souk-el-Arba chez les Beni Ouri-nèche, où il est impossible de l'atteindre.

Il règne un certain esprit d'hostilité entre les Beni-nassen (les Beni-Ourimèche principalement) et les tribus abyles du cercle de Nemours. Le caïd des M'Sirda avait eçu l'ordre de saisir sur le marché des Atheïa tout ce u'il pourrait saisir appartenant aux Beni-Ourimèche pour ıdemniser un grand nombre de nos administrés victimes e vols. Dans cette circonstance, Cheikh Sliman fit voir e que l'on pouvait attendre de lui : il ameuta tout son ıonde contre notre caïd et fit échapper un troupeau de 5 bœufs ; nous ne pûmes en prendre que 20. Le lende-ıain, quinze cavaliers des Beni-Attig remontaient l'oued 'isefra, et sous les yeux des Atheïas enlevaient deux ıulets aux M'Sirda et leur blessaient un homme. Cheikh liman semble les encourager dans cette voie car chaque ɔur des cavaliers des Beni-Snassen traversent son terri-ɔire et viennent jusque chez nos kabyles tenter quelque ɔup.

Je profiterai de ma présence sur la frontière pour régler ɜtte affaire et infliger à ce chef marocain une punition ɜvère.

Du côté du Sud-Ouest, tout est tranquille, les Beni-ala, Djaouna et Ouled Ali ben Talha qui s'étaient éloi-nés, se rapprochent aujourd'hui. J'ai eu hier, à mon

camp, le frère de Mohammed ben Khedda qui est venu protester de son dévouement.

Agréez, mon Général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Général commandant la subdivision,

BEAUFORT.

N° 27

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 277 — *Le* 15 *octobre* 1856.

M. le Général commandant la subdivision

Je me disposais, d'après votre lettre n° 15 du 14 de ce mois, à vous rejoindre aujourd'hui au Menasseb-Kiss. La nouvelle que je reçois de M. Séjourné, qui m'apprend que votre mouvement vers les Atheïa est ajourné jusqu'à la rentrée de la cavalerie, ne change rien à ma détermination et je me mettrai en route aussitôt que vous m'aurez donné connaissance de votre marche de ce côté-là.

N° 28

Lettre du général commandant la subdivision de Tlemcen au colonel commandant supérieur de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

ARMÉE D'AFRIQUE
SUBDIVISION D'ORAN
Cercle de Nemours
AFFAIRES ARABES
N° 14
Objet :
Nouvelles de la frontière

Ras Mouilah, le 16 octobre 1856.

Mon cher Colonel,

Les escadrons de chasseurs d'Afrique devant me rejoindre demain 17, je compte partir le lendemain pour le Menasseb-Kiss où je m'installerai, et mettrai à exécution les ordres de M. le Général commandant la province d'Oran relatifs à Cheikh-Sliman. J'ai déjà pris des mesures à ce sujet, mais dans la crainte que l'arrestation de ce chef marocain ne produisit quelque trouble dans sa tribu, j'ai préféré la remettre au moment où je me trouverai sur les lieux. Je sévirai alors sur la tribu tout entière, si les circonstances l'exigent, je passerai quelques jours sur le Kis, et reviendrai ensuite dans la plaine d'Angade attendre l'occasion de tenter un coup de main.

Tout est tranquille pour le moment, les tribus marocaines de la frontière semblent ne pas trop s'inquiéter de la présence de la colonne, tout en envoyant cependant des reconnaissances jusque dans les environs du camp. Elles sont toutes du reste à l'abri de nos coups ; j'ai même appris que les arabes de Trifa avaient fait comme les autres et s'étaient retirés assez avant dans la montagne. Veuillez informer de ces nouvelles Monsieur le Général commandant la province.

Le Général commandant la subdivision,
BEAUFORT.

N° 29

Lettre du général commandant la subdivision de Tlemcen au colonel commandant supérieur de Tlemcen

(A. C. M.) Original

ARMÉE D'AFRIQUE
SUBDIVISION D'ORAN
AFFAIRES ARABES
N° 18
Objet :
Nouvelles de la frontière

Ras-Mouïlah, le 19 octobre 1856.

Mon cher Colonel,

Je devais quitter, hier 18, mon bivouac de Ras-Mouïlah pour me rendre sur le Kis, mais j'ai dû changer d'avis, par suite des nouvelles qui me sont parvenues de plusieurs points. Cheikh-Sliman des Atheïa, que je me proposais de faire arrêter en exécution des ordres de M. le Général commandant la province, s'est rendu avant-hier à Safrou chez Hadj-Mimoun qui, dit-on, célébrait la noce d'un de ses fils ; de là, il est allé à Oudjdah où il se trouve encore. Cette nouvelle, jointe à l'absence de la cavalerie, m'a déterminé à attendre encore quelques jours et pour occuper les troupes, je retourne sur l'Oued Zouïa où j'étais d'abord. Les autres bruits en circulation présentent quelque importance et je vous prie d'en donner connaissance à M. le Général commandant la province.

Bel-Hadj est toujours au-delà de Safrou chez les Bessara ; il a épousé en grande pompe une fille des Ouled-Ahmed-ben-Brahim qui, tous, se seraient cotisés pour lui donner des troupeaux. Il est assez mal vu par Hadj-Mimoun et le caïd d'Oudjdah : ce dernier même aurait refusé de l'argent et une paire de pistolets dont il voulait lui faire présent. Voulant faire oublier son dévouement passé à notre cause, il se montre, à ce qu'il paraît, acharné contre nous, et aurait proposé aux Angad de les con-

duire pendant la nuit à l'attaque de notre camp, proposition qui aurait été refusée. Les Beni-Snassen sont toujours inquiets de la présence de la colonne ; ils ne savent quel est le but de notre sortie et, dans cette incertitude, Hadj-Mimoun a recommandé à tout son monde de se tenir prêt et a défendu de commencer les labours. On nous assure que tous les goums sont convoqués pour aujourd'hui et doivent se rendre auprès du caïd d'Oudjdah qu'ils supposent bien renseigné, et avant de rien entreprendre, veulent connaître son avis.

Si Ali-ben-Mellouk, cadi des Athéïa, est venu hier en l'absence de Cheikh-Sliman me présenter la députation de sa tribu, et m'a fait mille protestations de dévouement. Selon lui, les Beni-Snassen seraient très exaltés et se proposeraient de nous attaquer les premiers si nous campions sur le Kis. J'ai pu me convaincre de l'exagération de ces bruits qu'il ne répand que dans le but de nous éloigner, car il craint de voir son pays mis à contribution par la colonne. Tout en faisant la part de l'exagération habituelle des nouvelles arabes, nous pouvons voir par nous-mêmes qu'il règne chez nos voisins une certaine effervescence. Ils ont quelques rassemblements à Safrou et à Aghbal, et leurs cavaliers arrivent jusqu'en vue du camp, prêts à donner l'éveil.

Nous ne pouvons donc rien tenter pour le moment et nous résigner au simple rôle de colonne d'observation.

Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de mon sincère attachement.

Le Général commandant la subdivision,
BEAUFORT.

J'écris directement à M. le Général commandant la division, dispensez-vous de lui transmettre cette lettre. Je reste encore aujourd'hui à Ras-Mouilah.

N° 30

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 288 — *Le* 26 *octobre* 1856.

Au sujet d'une prise de 19 bœufs faite chez les Hasseina.

Informé dernièrement, qu'il existait, chez les Hasseina, un troupeau de bœufs appartenant aux Beni-Ourimèche, j'envoyai au caïd des Msirda l'ordre de les saisir. Cette opération se fit sur le marché des Athéïa, sans la moindre complication. La vente du troupeau nous a donné 1.510 francs, je vous demanderai, mon Général, que cet argent soit employé à indemniser nos gens, victimes de vols de la part des Beni-Snassen.

J'ai appris aussi depuis quelque temps que les Beni-Drar venaient apporter des grains chez les Msirda, avec lesquels ils ont des relations commerciales très suivies. Je voulais faire arrêter ces Beni-Snassen dont quelques-uns de nos gens ont subi des méfaits assez considérables, le coup manqua, les gens que j'avais envoyés sur les lieux ne trouvèrent personne, et cependant il est parfaitement constaté que le lieu dit *Bessam*, chez les Msirda, est l'endroit où se tient le marché dont je viens de vous parler. J'ai su, depuis, la cause de notre insuccès. El-Hadj Mohammed, khalifa du caïd, dont j'ai eu à me plaindre maintes fois pour des affaires de ce genre, avait envoyé son beau-frère prévenir les Beni-Drar de la présence de nos cavaliers. El-Hadj Mohammed est en opposition continuelle avec le caïd Ali-bel-Lhassen ; ses relations avec nos voisins ont été, je vous le répète, dans plusieurs opérations, et notamment dans celle contre les Ouled ben-Azza, la cause d'un manque de réussite presque complet.

Je me propose de faire arrêter ce chef et de le mettre désormais dans l'impossibilité de nous nuire. Je vous adresserai, en temps opportun, une demande de punition pour lui.

N° 31

Lettre du colonel commandant la colonne de la frontière au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

AFFAIRES ARABES

SUBDIVISION D'ORAN

ARMÉE D'AFRIQUE

N° 34

Objet:
Envoi de deux lettres venant de Nemours

Ras-Mouïlah, le 27 octobre 1856.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre deux lettres que j'ai reçues de Nemours, vers le milieu de la nuit. M. le colonel Baradère rend compte d'une attaque qui a eu lieu au Kerkour (colonne Montagnac), pendant la nuit précédente. Un des nôtres a été tué et trois vaches ont été prises.

Depuis le départ des Achache, toute cette partie du pays est inhabitée et il n'est pas étonnant que les maraudeurs, qui connaissent la manière de se garder de nos gens, aient tenté cet audacieux coup de main. Je ne crois pas cependant que l'on doive y attacher toute l'importance que semble y mettre M. le colonel Baradère ; les maraudeurs ont répondu à l'un des coups de main faits par les M'Sirda, et ceux-ci, en faisant bonne garde, seront désormais à l'abri. L'arrestation de Cheikh Sliman suffit pour le moment pour calmer ce commencement

d'agitation que l'on serait toujours à temps de réprimer si de nouveaux griefs y donnaient lieu.

La nuit a été tranquille ; nos goums qui sont allés hier, du côté d'Ouchdah, et du côté de Birrou (où devaient se trouver de fortes embuscades) n'ont absolument rien vu.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, mon Général, votre très dévoué subordonné.

Le Colonel commandant la colonne,
G. MARTINEAU.

N° 32

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 294

Arrestation de Cheikh Sliman

Le 30 octobre (1856) (1)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Cheikh-Sliman des Athéïa a été arrêté hier, par Ali bel-Lhassen, à Haouaren et qu'il a été dirigé ce matin, sur Tlemcen.

Les tentes des Mezaouir Fkirs seront enlevées demain au jour, par les goums des Msirda et des Souhalia ; pour ne point donner l'éveil, ces goums seront réunis ce soir au Kerkour, comme s'ils étaient de garde et, pour éviter un pillage certain, j'ai donné ordre aux caïds de conduire à Nemours toutes les familles, avec leurs tentes et leurs troupeaux, comme si elles ne devaient subir qu'un simple déplacement.

Une trentaine de cavaliers des Haouara ont voulu, avant-hier, passer sur le territoire des Athéïa pour venir

(1) Le millésime ne figure pas sur la minute de cette lettre.

piller chez les Msirda et avaient déjà volé un mulet à ces derniers sur le Khis (1). Les Beni-Khalled des Athéïa et les Idjan des Beni-Drar, campés chex eux, sont montés à cheval, Cheikh-Sliman en tête, ont repris le mulet des Msirda et ont défendu aux Haoura de passer sur le territoire des Athéïa pour venir piller nos gens.

N° 33

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

Octobre 1856.

....

La présence de la colonne expéditionnaire de Tlemcen a ramené le calme parmi nos populations et les a fait renoncer aux projets de fuite formés par beaucoup d'entre eux.

....

Au Maroc, les tribus limitrophes se sont éloignées de la frontière à la nouvelle de la présence d'une colonne française à proximité de leurs campements. Ils ont mis de côté leurs querelles, leurs rivalités, sauf à les reprendre plus tard, et ont fait alliance entre eux pour parer aux dangers dont, à tort ou à raison, ils se sont crus menacés.

....

---

(1) Lire le Kiss.

N° 34

Lettre au général commandant la subdivision de Tlemcen au général commandant la division d'Oran

(A. C. M.) Copie

N° 41

Au sujet de Cheikh Sliman et des événements de la frontière.

Adjeroude, le 4 *novembre* 1856.

Mon Général,

L'arrestation de Cheikh Ben-Sliman a produit beaucoup d'impression chez les Atheïa : les indigènes de cette tribu ont été un instant sur le point d'abandonner leur territoire, craignant sans doute eux-mêmes des mesures plus rigoureuses. Hier, trente tentes environ des Chouarka (fraction desAtheïa) sont passés aux Beni-Snassen. Le calme cependant me paraît rétabli chez eux ; aujourd'hui à mon arrivée à Ajeroude, leur goum est venu au devant de moi, les fils de Cheikh-Sliman en tête. Ils promettent de faire ce que j'exigerai pour obtenir la grâce de leur père. Hadj Mimoun est plus affecté qu'aucun autre de la disgrâce de Sliman qui était son ami intime et son conseiller. On nous disait qu'il avait d'abord donné l'ordre aux Atheïa, Ouled-Mansour et Beni-Mengouche-Tahta de quitter leur territoire et de venir le rejoindre, car il était complètement disposé à rompre avec nous ; ceux-ci auraient refusé. J'ai tout lieu de croire cependant qu'il a changé d'avis, car les fils de Cheikh-Sliman, qui s'étaient d'abord réfugiés auprès de lui, demandant ses conseils, sont aujourd'hui auprès de moi, tout à fait soumis à mes ordres. J'espère, pour quelque temps du moins, que la mesure prise à l'égard de ce chef marocain aura un bon effet.

Ainsi que je l'avais prescrit, le douar des Mezaouir-

Mekhies a été enlevé par les Msirda, et ramené sous les murs de Nemours. Ce douar est de la tribu à laquelle appartenaient les assassins du caïd des Ouled Sidi-Medjahed. J'attends la fin de ma tournée pour prononcer sur son sort. Le lendemain, un goum des Mezaouir et Ouled-ben-Azza venait enlever aux M'Sirda, du côté de Bessam, un troupeau de 800 chèvres ; nos gens montèrent à cheval, mais ils n'avaient rien pu reprendre, lorsque par l'intervention des Beni-Drar, tout leur fut rendu. Depuis quelque temps, les fractions des Beni-Khalled les plus rapprochées de nous, se montrent très bien disposées pour nos populations. Malgré tout, la situation est assez tendue ; nos tribus frontières sont exposées aux incursions des arabes des Trifa (Mezaouir, Haouara, Ouled Sghir) qui tentent chaque jour quelque nouveau coup de main. Les Athéïa et les Beni-Mengouche-Tahta, qui craignent par suite de ma présence ici, montent chaque jour à cheval avec nos gens, mais je crains que mon départ laisse nos tribus trop isolées.

Nous venons d'apprendre que la colonne du pacha de Tanger, dont je vous avais annoncé l'arrivée chez les Guelaya, se trouvait aujourd'hui à Selouane ; on me promet pour demain des renseignements certains, je m'empresserai de vous les communiquer.

Veuillez agréer, etc...

Le Général commandant la subdivision,

Signé : De Beaufort.

N° 35

Lettre du général commandant la subdivision de Tlemcen au colonel commandant supérieur de Tlemcen

(A. C. M.) Original

ARMÉE D'AFRIQUE

SUBDIVISION D'ORAN

AFFAIRES ARABES

N° 45

Objet : Nouvelles

Bivouac des Athias, le 7 novembre 1856.

Mon cher Colonel,

J'ai quitté, hier, mon bivouac d'Adjeroude et me suis rendu sur le Kis, devant les Athéïas, en longeant le cours de la rivière. Notre marche s'est exécutée sans incident, l'arrière-garde formée du goum de Tlemcen a été suivie pendant tout le temps et à une distance de cinquante mètres, par un goum des Djaouna et des Mezaouir. Après quelque hésitation, la conversation s'est engagée et les Marocains dirent à nos gens, qu'ils étaient venus par ordre, que Hadj Mimoun leur avait défendu la moindre agression et qu'ils ne tenteraient rien si nous ne les attaquions pas. A mon arrivée aux Athéïa, j'ai vu tous les mamelons voisins d'Aghbal garnis de cavaliers ; quelques-uns sont venus à une très petite distance des avants-postes, mais ils prenaient la fuite à notre approche. J'avais pris mes précautions dans la prévision d'une attaque de nuit, car avec ces populations inquiètes et remuantes, le moindre incident peut amener une conflagration. La nuit s'est passée très tranquillement et, au point du jour, on n'apercevait même plus un seul cavalier dans la plaine. On me dit que Hadj-Mimoun est à Aghbal et que, poussé probablement par les siens, il ne serait pas éloigné de me demander une entrevue ; j'ignore encore ce que cette nouvelle a de fondé. Quoi-

qu'il en soit, les Beni-Snassen se gardent de tous côtés, et, à cette heure (midi), leurs mamelons sont couverts de groupes encore plus nombreux qu'hier : presque tous les cavaliers sont pied à terre et semblent se borner à nous observer.

Pendant mon séjour à Adjeroude, les Beni-Mengouche Tahta et les Ouled-Mansour se sont montrés très soumis : nous n'avions du reste rien à leur reprocher. Les Atheïa, encore sous le coup de l'arrestation de Cheikh-Sliman, ont pris d'eux-mêmes les devants, leur goum est à cheval avec le nôtre, et je ne doute pas que pour sauver leur chef ils n'en passent par ce que je voudrai. Vous avez dû recevoir ma dépêche datée d'Adjeroude, et relative aux M'haïa. Conformez-vous aux prescriptions qu'elle renferme.

Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Le Général commandant la subdivision,
BEAUFORT.

Transmettez ces nouvelles à M. le Général commandant la province.

N° 36

Récit de Mohammed-el-Yakoubi des Beni-Khaled (1).

En 1856, un général, venu de Tlemcen à la tête d'une colonne, dressa son camp sur l'oued Kiss, près de Sidi-Azouz qui se trouve chez les Ahel-Eddir des Beni-Khaled. Lorsque la colonne se retira, elle fut suivie par les Oulad-Mongar et les gens de la Zaouïa des Oulad-Sidi-Slimane. Les assaillants rejoignirent les Français en amont des sources de l'oued Kiss, à El-Malha, et leur envoyèrent des coups de fusil.

Les Oulad-ben-Azza attaquèrent ensuite les soldats de la colonne. Le général donna l'ordre à l'artillerie d'ouvrir le feu ; un obus tua un indigène des Oulad-ben-Azza et un autre du groupe de la Zaouïa ; les adversaires des Français ne tardèrent pas à prendre la fuite. Le général alla camper au sud de l'oued Kiss, où il passa la nuit. Le lendemain, la colonne revint sur le lieu du combat, mais les Arabes avaient disparu.

(1) Sur la personnalité de cet informateur, voir L. Voinot, *La Campagne de 1852 contre les Beni Snassen*, in *Revue Africaine*, 4e trimestre 1912, pièce justificative n° 10.

N° 37

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 296 — *Le* 11 *novembre* (1856) (1).

Nouvelle agression des Beni Snassen

Je vous adresse, en toute hâte, une lettre d'Ali-bel-Lhassen dans laquelle il me rend compte que les Beni-Snassen sont réunis à Driwa et qu'une agression a été faite, dans la journée d'hier, contre un village de Msirda.

Je donne l'ordre à M. Avril de se rendre chez les Msirda avec tout le goum, mais il est essentiel, je crois, d'envoyer au plus vite un bataillon et un escadron pour que je puisse me porter partout où besoin sera.

---

(1) Le millésime ne figure pas sur la minute de cette lettre.

N° 38

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 297 — Nouvelles

Le 12 *novembre* 1856.

Par lettre d'hier n° 51, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître l'agression, dont les Msirda de la frontière avaient été victimes de la part des Beni-Snassen, et de vous informer qu'à la sollicitation du caïd Ali-bel-L'Hassen, j'avais envoyé tout le goum du cercle à Hassi-Arbouz pour couvrir la population. M. Avril chargé du commandement m'adresse le rapport ci-joint dans lequel il me rend compte que le village d'El-Anabra avait été razé avant son arrivée, les femmes dépouillées et que toutes les populations des Msirda fouaga et même celles des Athéïa se sont repliées sur l'oued Kouarda. Ali-ben-Lhassen, que je viens de voir à l'instant et que je renvoie dans sa tribu, m'assure que le grand rassemblement qui a lieu en ce moment à Aghbal a été ordonné par Hadj-Mimoun et Si-El-Meki, dont l'intention serait de faire de fréquentes courses dans le pays des Français, pour razer le plus possible et empêcher nos tribus de labourer.

Comme il est de toute nécessité que je rassure les populations réunies à l'oued Kouarda, je dirigerai le bataillon de zouaves et l'escadron de chasseurs sur la Zaouïat El-, Mira, d'où il me sera facile de surveiller tout le pays.

Les événements se succèdent avec rapidité, depuis le 9, et augmentent chaque jour de gravité, vous connaissez mieux que moi leur portée, les fâcheuses conséquences que pourraient entraîner de nouvelles agressions dont on menace cette frontière et les moyens de les prévenir. Je regrette seulement que vous ayez jugé inutile l'envoi d'une section de montagne.

Il n'existe que six mulets du train à Nemours, pour les ravitaillements, l'envoi d'une vingtaine serait nécessaire.

Le garde du Génie me rend compte en outre qu'il n'a que 50 pelles et 50 pioches disponibles, je vous prierai de vouloir bien en faire envoyer le triple de Tlemcen, si, comme moi, vous jugez nécessaire d'améliorer la route de la Zaouïat-El-Mira à l'oued Kouarda. Cette route est la seule pour les convois, quand une colonne se trouve au Menasseb-Kis, et les blessés du général Montauban, en 1852, ont eu beaucoup à souffrir de son mauvais état. Le bataillon de zouaves pourrait être occupé à cette amélioration pendant son séjour à la Zaouïat-El-Mira.

Pour ce qui est des mesures de prudence à prendre, je me conformerai strictement à vos prescriptions.

N° 39

Dépêche du général commandant la subdivision de Tlemcen au général commandant la division d'Oran.

(A. C. M.) Original

Dépêche télégraphique

Tlemcen, 12 (*novembre* 1856) 2 *heures du soir* (1).

Ayant appris, hier au soir, qu'il y avait encore des rassemblements du côté du Kis, j'ai dirigé ce matin les zouaves sur Nemours, avec un escadron de chasseurs de France, parti également ce matin de Maghnia ; ils serviront à appuyer les goums du cercle s'il y a lieu.

Depuis hier, je n'ai reçu aucune nouvelle. Le reste de la colonne vient de rentrer ici.

(1) Ce télégramme n'indique ni le mois ni le millésime ; néanmoins, comme il se trouve dans un dossier dont les autres pièces sont datées, il est certain qu'il est du mois de novembre 1856 ; cela ne fait aucun doute.

Un escadron de chasseurs d'Afrique partira pour Oran conformément à vos ordres.

N° 40

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 1326
Objet: Au sujet de l'agression des Beni Snassen

Oran, le 13 *novembre* 1856.

Mon cher Général,

Votre dépêche du 10 novembre (1), qui m'est parvenue hier, me donne, moins les noms des blessés, tous les détails de l'engagement que vous avez eu la veille avec les contingents marocains, réunis sur la rive gauche du Kiss pour observer les mouvements de la colonne.

La vigueur avec laquelle ils ont été repoussés et poursuivis jusqu'aux pieds de leurs montagnes, et le succès complet que vous avez remporté en les dispersant sur l'Oued-Sidi-Azzouz, fait le plus grand honneur aux troupes engagées et à la manière dont elles ont été conduites. Cette leçon aura enfin, je l'espère, pour résultat sur nos voisins de leur prouver, une fois de plus, qu'en aucune circonstance, nous ne les craignons et que, dès que nous le voudrons sérieusement, nous pourrons tirer une satisfaction éclatante de tous nos griefs contre eux.

Toutefois, en présence des ordres formels du gouvernement d'éviter toute complication pouvant engager la question sur la frontière du Maroc, vous n'eussiez point dû laisser le goum à l'arrière-garde. Si elle avait été faite par l'infanterie, vous n'eussiez bien certainement point été attaqué.

(1) Il a été impossible de retrouver cette pièce.

La colonne une fois partie, le goum aura engagé avec les Marocains une conversation qui aura bien vite dégénéré en insulte et en provocation, quelques coups de fusils auront été tirés et l'affaire se sera engagée. Cette circonstance a néanmoins son bon côté, c'est qu'elle compromet nos indigènes vis-à-vis des Marocains et entretient leurs mauvaises dispositions réciproques.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTEAUBAN.

N° 41

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 298
Nouvelles

Le 13 *novembre* 1856.

A la première nouvelle de ce qui venait de se passer à Saramrane, j'avais, pour rassurer les populations, envoyé M. Avril chef du bureau arabe par intérim, avec tout le goum, jusqu'à Hassi Arbouz. Arrivé à l'oued Kouarda, cet officier apprit le coup de main dont les gens d'El Anabra venaient d'être victimes, affaire dont j'ai eu l'honneur de vous informer (dépêche n° 297). A ce moment une véritable panique régnait chez les Msirda et toutes les fractions qui habitent au-delà d'Arbouz se repliaient sur l'oued Kouarda. Les nouvelles les plus alarmantes ont couru alors. On affirmait que Hadj Mimoun avait dit que puisque le Chrétien avait refoulé les Beni-

Snassen jusque dans leurs montagnes, il perdrait son nom s'il ne venait avec tous ses contingents camper à Sidi-Brahim. Je reçois à l'instant une lettre d'Ali bel Lhassen qui me communique des nouvelles plus rassurantes ; mais, malgré tout, on ne peut se méprendre sur la vraie situation ; l'état d'exaltation du Msirda en dit assez.

N° 42

Lettre du général commandant la division d'Oran au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Original

PROVINCE D'ORAN
DIRECTION des AFFAIRES ARABES
N° 1328
Objet: Au sujet des agressions des Marocains

Oran, le 14 *novembre* 1856.

Mon cher Général,

Par votre dépêche du 13 de ce mois, n° 1500, vous me rendez compte de l'attitude hostile que conservent les contingents marocains réunis à Arbal, de la nouvelle agression dirigée par eux contre la zaouiat El Anabra, de la panique qui en est résultée pour nos tribus de la frontière qui se sont réfugiées sur l'oued Kouirda, et des mesures que vous avez prises en envoyant pour les protéger le goum de Nemours à Assi Arbouss, et un bataillon de zouaves ainsi qu'un escadron de chasseurs à Zaouiat El Mira. Cette démonstration des Beni Snassen est un fait grave à ajouter aux nombreux griefs que nous avons déjà contre eux. Mais en présence des ordres formels de ne rien engager du côté du Maroc, il n'y a pour le moment d'autre mesure à prendre que celle de faire respecter

nos populations, de les réinstaller dans le pays qu'elles ont quitté, et de protéger leurs labours.

Les renforts de troupes que vous aller recevoir ainsi que je vous en informe par lettre Etat-Major, vous permettront d'en agir ainsi.

Je rends compte à Monsieur le Gouverneur général, des complications survenues sur la frontière, de la situation qui nous y est faite, il y a dès lors lieu d'attendre ses ordres pour agir en dehors des programmes que je viens de vous tracer.

Rendez-moi compte des moindres incidents qui pourraient survenir et veillez à la stricte exécution des prescriptions de cette dépêche.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de mon attachement.

Le Général de division, commandant la Province,
CH. DE MONTEAUBAN.

N° 43

Lettre du commandant supérieur de Nemours au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 299
Nouvelles

Le 14 *novembre* (1856) (1).

Je reçois à l'instant une lettre de El Hadj L'Hassen que, comme j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, j'avais placé avec tout le goum dans les environs de Hassi Arbouze pour défendre tous les passages qui donnent accès sur notre territoire. Il parait que tous les rassemblements qu'on avait signalés à Harbal (2) se sont dissipés hier, le manque de vivres et surtout la difficulté d'exé-

(1) Le millésime ne figure pas sur la minute de cette lettre.
(2) Lire Aghbal ; ce mot est d'ailleurs bien orthographié plus loin.

cuter leurs projets, du moins ceux qu'on leur prêtait, les a déterminés à se séparer, on ne voit plus rien du côté d'Aghbal. Les Beni Drar, Araras, Oulad Moungar, Oulad Ghrasi, Beni Khaled Tahta se sont retirés encore plus avant dans la montagne. Aujourd'hui que tous les contingents ont regagné leurs villages, ils craignent plus que jamais les conséquences de leur conduite, tous leurs troupeaux sont réunis au loin, mais ils les amènent une fois par jour, et avec grande précaution, à Aïn Aghbal la seule eau du pays. On persiste à dire que Hadj Mimoun et Bel Meki n'ont pas pris part au coup de main de Saramrane et des Anabras, qui [qu'ils] n'étaient pas même présents à l'affaire du neuf. Nous [ne] savons que penser de tout cela, ces deux Chefs cherchent évidemment à faire croire, tant au caïd d'Houjda (1) qu'à nous, qu'ils se tiennent à l'écart, mais il n'en est pas moins bien prouvé que tout ne se fait qu'à leurs instigations.

Pour le moment donc nos tribus reprennent le dessus, les Athias, qui ont laissé chez nous ce qu'ils ont de plus précieux, sont retournés dans leurs villages qu'ils défendront jusqu'à la dernière extrémité tant que Cheikh Sliman restera entre nos mains. Les gens d'El Haouaren (qui ont leurs villages dans la vallée de Ti Sefra) ceux d'El Anabra, Bieder laissent leurs familles et leurs troupeaux sur l'oued Kouarda et retournent dans leurs maisons. Tout le monde fait bonne garde et, si de nouveaux rassemblements des Beni Snassen nous menaçaient encore, nous serions prévenus à temps. Je laisse au caïd des M'Sirda 50 cavaliers des Traras et Souhalias qui doivent se relever tous les quatre jours, cette force jointe à celle de la tribu est suffisante pour le moment pour empêcher tous les coups de main ; d'ailleurs le petit camp de Tiouli

(1) Lire Oudjda. La minute de cette lettre est remplie de fautes; dans les lignes précédentes, j'ai dû rétablir entre crochets des mots omis ou dénaturés par le copiste.

tout en rassurant nos populations ne laisse pas d'inquiéter nos voisins.

Comme vous avez pu le voir hier par la lettre d'Ali bel L'Hassen que je vous ai communiquée, tous les goums des Beni-Snassen, des Angad et des Triffas étaient présents à l'affaire du 9 ,tous leurs fantassins s'y trouvaient aussi à l'exception des Beni-Ourimèche. Cet engagement a été assez malheureux pour eux, ils ont perdu beaucoup de monde et de chevaux. On cite parmi les morts Si El Khreloufi kadi des Oulad Benaza, qui a eu la tête enlevée par un obus, deux autres fanatiques marabouts des Beni Drar, qui excitaient au combat ont aussi été tués. A l'affaire de Saramrane les M'sirda n'ont eu qu'un seul cheval blessé, ils ont tué deux hommes et pris deux chevaux. Le lendemain à El Anabra, les mêmes M'sirda ont eu un homme tué et un homme blessé, ils ont tué trois hommes et pris un cheval mais ils ont été obligés de reculer devant un ennemi dix fois plus nombreux qu'eux. C'est alors que les Beni-Snassen se sont précipités sur les femmes que la peur avait tenues clouées à l'entrée du village et que l'on avait pu faire sortir (1), ils les ont complètement dépouillées et en ont emmené deux puis une petite fille, l'une de ces femmes est chez les Mezaouir, l'autre chez les Beni Mangouch Fouaga.

La situation est aujourd'hui beaucoup moins inquiétante et j'ai tout lieu de croire que vu la disposition des esprits chez les M'Sirda nous pouvons être rassurés sur les menaces d'invasion de nos voisins.

Je suis au courant de tout ce qui se passe chez les Beni-Snassen par quelques-uns des émigrés qui cherchent à rentrer chez nous. Je vous informerai exactement de tout ce qui me parviendra.

---

(1) Il est probable qu'il faut lire : que l'on *n*'avait pu faire sortir.

N° 44

Lettre du général commandant la subdivision de Tlemcen au commandant supérieur de Nemours

(A. C. M.) Registre des minutes

Au sujet de la dispersion des Beni Snassen

15 *novembre* (1856) (1).

J'ai reçu votre lettre du 14 novembre n° 299, qui m'annonce que les contingents des Beni-Snassen se sont dispersés, que la situation se rétablit et que nos tribus reprennent le dessus. Je crois qu'il n'y a pas lieu de craindre une nouvelle agression des Beni-Snassen, qui ont cédé avant de se séparer à l'excitation qui a dû naître parmi eux à la suite de la réunion des goums, et alors que le départ de la colonne leur fournissait une bonne occasion pour venger leur échec du 9.

Il nous restera à punir ces nouveaux griefs, qui viennent s'ajouter à bien d'autres, mais les instructions que je reçois de M. le Général commandant la Division sont toujours les mêmes et nous devons toujours nous borner à défendre nos tribus et notre territoire, sans rien entreprendre jusqu'à de nouveaux ordres de M. le Gouverneur général, que M. le Général commandant la Division informe de ces derniers événements.

En attendant je reçois un renfort de 2 bataillons et 2 escadrons, qui sont mis à ma disposition ; avec ces forces je suis à même de me porter en force sur les lieux s'il le faut.

J'approuve les mesures que vous avez prises ; prescrivez à nos tribus de se réinstaller dans le pays qu'elles ont quitté, de reprendre leurs labours, que je suis en mesure de protéger s'il le faut, et rendez-moi compte des moindres incidents qui pourraient survenir.

Signé : DE BEAUFORT.

(1) Le millésime ne figure pas sur la minute de cette lettre.

N° 45

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait).

(A. C. M.) Registre des minutes

Novembre 1856.

. . . .

Le calme parait revenu parmi nos populations par suite de la correction qu'ont reçu les Beni-Snassen, le 8 de ce mois, lorsqu'ils ont attaqué la colonne lors de son départ de Menasseb-Kiss.

El Hadj Mimoun restant à Aghbal après le combat du 8 est allé à Oudjda, le 19, pour s'entendre avec le caïd de cette ville, il en est reparti le 22 après avoir renvoyé chez eux une centaine de cavaliers qui l'avaient accompagné . . . .

. . . .

N° 46

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1856.

Une certaine agitation a régné cette année dans le cercle de Lalla-Maghnia. Elle a été due à quelques événements survenus, soit sur notre territoire, soit au Maroc et auxquels les indigènes ont attaché plus ou moins d'importance. En procédant par ordre chronologique, ces événements ont été dans notre pays :

1° L'émigration de Si El Madhi ould Maghnia (nuit du 15 au 16 janvier).

2° Des attaques fréquentes de maraudeurs (31 janvier, 12 février, 17 juin et souvent suivies d'assassinats).

3° La conférence du 31 mai entre le colonel Baradère et le caïd d'Oudjda à propos de la récolte des graines ensemencées sur notre territoire par les Beni-Drar (1).

4° L'émigration des Hamianes et de leur agha Mebkhout.

5° L'assassinat de l'agha Ben Abdallah et les arrestations qui l'ont suivie (2).

6° La fuite au Maroc de l'agha Bel Hadj.

7° L'arrivée de la colonne nécessitée par l'agitation des esprits, le combat du 8 novembre et enfin la rentrée de la colonne à Tlemcen.

8° L'assassinat près d'Oudjda du caïd des Ouled Sidi Medjahed.

De nombreuses émigrations, toutes partielles, ont été la conséquence de l'agitation qui a régné pendant l'année.

Les tentatives des premiers émigrants ont encouragé les fuites isolées, qui malheureusement ont été toutes réussies. Il est à remarquer que la généralité des gens qui ont passé au Maroc, ne l'ont fait que pour rejoindre des parents émigrés depuis longtemps, où pour échapper à la justice, parmi ces derniers se trouve l'ex-caïd Bouzian Ould Charef des Ouled Mançour, émigré dans la nuit du

(1) Bien qu'il ne soit pas fait mention dans ce paragraphe du règlement du litige, il est hors de doute qu'il a dû être solutionné dans le sens de nos demandes. Après tout ce qui avait été dit (voir pièce n° 11), les autorités françaises étaient dans l'impossibilité absolue d'abandonner au dernier moment leurs prétentions; elles détenaient d'ailleurs les récoltes des Beni-Drar, ce qui empêchait le caïd d'Oudjda de se soustraire aux réparations exigées en faisant de fallacieuses promesses.

(2) Il s'agit de l'affaire Doisneau. Le capitaine Doisneau, chef du bureau arabe de Tlemcen, fut accusé d'avoir, à la tête d'un groupe de chefs de son commandement, attaqué la diligence de Tlemcen à Oran et tué l'agha de Tlemcen (Ben Abdallah), son interprète et un négociant français, par crainte de voir son avancement compromis si l'agha arrivait à Oran. La cour d'assises condamna le capitaine Doisneau à la peine de mort.

10 au 11 décembre et dont la fuite n'a eu, aux yeux de nos tribus, aucun caractère politique.

L'événement, qui sans contredit a le plus contribué à agiter nos populations, a été la fuite de l'agha Bel Hadj Ould Mrah des Oued Riah (1). L'accueil dont il a été l'objet à Oudjda et dans les tribus marocaines avait fait comprendre à nos populations, qu'elles pouvaient compter sur l'oubli des inimitiés lorsqu'il s'agit de se mettre en hostilité avec nous. La parenté de Bel Hadj avec le caïd des Ouled Mellouk devait nous donner à craindre la défection en totalité, ou en partie, de cette tribu. Ce n'est sans doute qu'à la longue présence de la colonne sur le territoire du cercle, que nous avons pu maintenir les Ouled Mellouk sous notre domination.

Les événements extérieurs qui ont eu quelque influence sur nos populations sont :

1° La lutte de l'Empereur contre son compétiteur Moulay Sliman et Brahim Ould Soumour, lutte dans laquelle ce dernier a succombé.

2° Les dissenssions qui n'ont cessé de régner entre les différentes tribus marocaines et enfin les combats qu'elles se sont livrés.

. . . .

Le caïd d'Oudjda pendant l'année 1856 a cherché comme par le passé à nous créer des embarras.

En qualité de représentant de l'Empereur du Maroc sur la frontière française, il se charge de nous adresser des réclamations plus ou moins fondées de ses soi-disants administrés, très tolérant pour les siens, il ne craint pas de porter plainte contre ceux de nos gens qui lèsent les intérêts des populations marocaines.

Presque toutes les bandes qui sont venues sur notre territoire, à Maghnia et au Sud, sont parties d'Oudjda

(1) La tribu des Oulad Riah, qui est installée sur la rive droite de la Tafna, à hauteur de Tlemcen.

où elles s'étaient organisées, et où elles s'étaient procurées les renseignements nécessaires à leurs opérations. C'est encore à Oudjda, où elles vendaient le produit de leurs vols, que ces mêmes bandes de maraudeurs allaient chercher un refuge.

Le caïd d'Oudjda a tenu envers nos émigrés une conduite très adroite, il a fait à quelques-uns d'entre eux un accueil pompeux, particulièrement à l'agha Bel Hadj et à Si El Madhi ould Maghnia et dans ces circonstances ses

Soit par impuissance, soit par mauvais vouloir, le caïd d'Oudjda ne cherche nullement à éloigner de chez lui les gens dont nous avons à nous plaindre. Je crois devoir rappeler ici, que c'est en sortant d'Oudjda et presque aux portes de cette ville qu'un de nos caïds, Si Caddour des Ouled Sidi Medjahed, a été assassiné avec son khodja et son chaouch.

Il est probable que le caïd qui a eu connaissance de ce fait, sait tout aussi bien que nous que les auteurs de cet assassinat sont presque constamment à Oudjda.

Ce caïd nous a quelques fois porté des réclamations pour des gens appartenant à différentes tribus marocaines et a souvent insisté pour faire valoir ce qu'il appelait leurs droits, mais il n'a jamais cherché à faire rendre justice à ceux de nos administrés qui étaient lésés par des Marocains.

Il ne faut point incriminer la conduite du caïd, les griefs que nous pouvons avoir contre lui ne sont que les conséquences de sa position. Tout autre fonctionnaire marocain représentant de l'Empereur, soit à Oudjda, soit sur un autre point de la frontière, ferait tout ce qu'il pourrait pour nous aliéner les populations qui dépendent de notre domination et il en sera toujours ainsi, tant qu'Oudjda ne sera pas ville française...................

....

N° 47

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait).

(A. C. M.) Registre des minutes

Janvier 1857.

....

Les Beni-Snassen toujours dans le doute croient que notre intention est d'envoyer au printemps une colonne pour les punir des nombreux griefs que nous avons à leur reprocher...

Si El Mahdi ould Maghnia paraît vouloir jouer le même rôle que son frère Moufok ; de son aveu il aurait voulu tenter des coups de main sur les Beni Ouassine et soudoyé certaines fractions pour les faire émigrer.

N° 48

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait).

(A. C. M.) Registre des minutes

Mars 1857.

Dans la nuit du 11 au 12 mars, sur la demande des chefs indigènes, les goums de nos tribus sont allés enlever près de Djorf-Lakdar, sur l'oued-Isly, quatre individus appartenant au douar qui avait donné asile aux auteurs de la tentative d'assassinat commise quelques jours auparavant sur la personne du Commandant supérieur de Maghnia.

....

N° 49

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1857.

Les motifs, qui avaient occasionné de l'agitation en 1856 chez les tribus du cercle de Lalla-Maghnia ayant disparu, les esprits sont progressivement revenus à leurs anciennes habitudes, sauf les quelques émigrations partielles n'ayant aucune importance, qui ont eu lieu dans le courant de l'année (12 tentes seulement), nous pouvons constater le calme le plus parfait.

La frontière nous oblige à exiger de nos gens un service pénible. Le Maroc reçoit tout individu qui fuit notre domination, et ne peut ou ne veut s'opposer aux expéditions nocturnes auxquelles ils se livrent. Car, les émigrés sont toujours les auteurs de tous les méfaits que nous allons citer, ils viennent impunément sur notre territoire, sachant à l'avance combien il leur est facile de repasser la frontière, après avoir commis soit des vols, soit des assassinats.

En janvier, ils tuent deux ouvriers aux mines de Maazis, tirent un coup de fusil sur un chaufournier à environ 500 mètres Est de la redoute, assomment deux indigènes et leur enlèvent 4 mulets et deux ânes.

En février, un groupe composé d'une dizaine d'émigrés s'embusque sur la route à deux kilomètres du fort, se proposant d'enlever le courrier qui fort heureusement avait pris un autre chemin, mais leur intention n'a pas été complètement déçue, le Commandant supérieur revenant de Tlemcen eut un homme d'escorte tué et un cheval enlevé ; deux juifs partis de Lalla-Maghnia pour se rendre à Nemours, avec deux mulets chargés de leurs effets, furent assassinés et leurs bêtes de somme enlevées. L'audace des maraudeurs est inqualifiable, ils ont eu celle de venir à une très petite distance faire feu sur un factionnaire de la basse redoute : deux autres assassinats ont été commis dans le courant des deux derniers mois de l'année, l'un sur la route de Gar-Rouban et le second aux mines des Maaziz.

Le fait le plus audacieux que nous ayons à signaler est l'attaque du courrier de Lalla-Maghnia à Nemours qui était escorté de sept spahis ; vingt individus embusqués à l'endroit le plus accidenté de la route (à environ moitié chemin), firent une décharge qui tua trois chevaux, un des hommes de l'escorte déjà blessé fut saisi par les assassins qui le mutilèrent et lui firent subir les traitements les plus cruels avant de l'achever. Ces malfaiteurs ont continuellement des agents qui courent notre territoire, ils sont toujours bien renseignés, et ce n'est qu'avec la certitude de réussir qu'ils tentent leur coup de main, ils se retirent ensuite vers l'Ouest, notamment dans les montagnes des Beni-Snassen, où nous ne pouvons les poursuivre ; ce n'est qu'après les crimes commis qu'on en connaît les auteurs ; cinq d'entre eux seulement ont été tués sur notre territoire, en flagrant délit de vol par nos patrouilles de nuit. Il serait à désirer que l'on pût un jour obtenir l'extradition des assassins, et plus tard celle des voleurs.........................

....

Les collisions ne cessent de se produire au Maroc, les Beni-Hassan, Bessara, Safrou, Mahia, Beni-Maiou, Zekkara, Beni-Yala, Beni-Ourimèche et Sedjaa ont eu des différents qui, habituellement, ne se règlent que par la poudre, toutes ces questions entraînent toujours la mort de quelques combattants.

....

Le caïd d'Oudjda n'a changé en rien sa manière de faire à notre égard, il se renferme dans une inertie complète, lorsqu'il apprend les vols et assassinats commis

chez nous par les émigrés qui, chaque fois, passent à Oudjda et lui offrent une partie de leurs prises pour s'assurer l'impunité. Son impuissance auprès des populations marocaines est toujours la même, les cavaliers qu'il envoie dans les tribus sont souvent reçus à coups de fusil, et les ordres ne sont exécutés qu'avec l'aide d'El-Hadj-Mimoun et autres chefs influents qu'il intéresse dans leur exécution. L'anarchie règne toujours au Maroc, l'empereur n'a, sur beaucoup de tribus, qu'une autorité nominale.

N° 50

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

Mars 1858.

Les Achaches émigrés en novembre 1857 n'ayant jamais manifesté l'intention de rentrer sur notre territoire et donnant asile à plusieurs maraudeurs dangereux, il devenait indispensable de les châtier et de leur prouver qu'on peut les atteindre très loin et même au pied des Beni-Snassen.

Une petite colonne, sous les ordres du commandant supérieur de Lalla-Maghnia, fut donc organisée. Elle se composait d'un escadron de chasseurs d'Afrique, de 110 spahis, 110 hommes d'infanterie et de 300 cavaliers du goum. Pour assurer sa retraite, l'escadron de chasseurs de Nemours devait se porter à sa rencontre dans la plaine de Trifa. Partie de Maghnia le 25, à 1 heure de l'après-midi, cette colonne laissa son infanterie à Sidi-Bou-Djenane et, après avoir traversé toute la plaine de Trifa, tomba, le lendemain, à 3 heures et demie du matin, sur les douars des Achache, campés à l'oued Tazarin, leur tuant quelques hommes et leur enlevant 200 bœufs, 240

moutons, 17 chameaux ; en revenant, la colonne fut inquiétée par un assez grand nombre de cavaliers des Achache, des Mezaouir, des Beni-Snassen qui, pendant trois heures, ne cessèrent de tirer des coups de fusil. Les chasseurs d'Afrique et les goums les tinrent toujours éloignés, mais pas assez cependant pour les empêcher de blesser des cavaliers, de tuer des chevaux et d'en blesser trois dans le goum.

Cette poursuite ne cessa qu'à hauteur d'Aghbal où la colonne de Maghnia fit jonction avec celle de Nemours.

Dans cette petite opération, les émigrés et les marocains ont eu 7 hommes tués, on ignore encore le nombre des blessés.....................................

Les résultats eussent été certainement beaucoup plus considérables si des feux allumés chez les Attia, les Beni-Drar et les Oulad-el-Ghazi n'eussent signalé notre présence et averti les gens de Trifas de se tenir sur leur garde...

N° 51

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extrait).

(A. C. M.) Registre des minutes

Avril 1858.

A la suite du coup de main exécuté sur les Achache, une agitation assez vive éclata chez les Beni-Snassen. Dans une grande réunion qui eut lieu chez El-Hadj-Mimoun (réunion à laquelle assistaient le caïd d'Ouchda et tous les chefs de fractions), Mohammed-Zaïmi et Si-el-Mekki se firent, comme toujours, remarquer par leur fanatisme et leur haine contre nous et proposèrent de tomber sur les douars des Beni-Ouassine.

Les Beni-Ourimèche, les Beni-Attig, les Beni-Mengouch, c'est-à-dire toutes les fractions éloignées, par-

tagèrent cet avis, mais nos voisins, les Beni-Khaled, répondirent franchement que, non seulement ils ne prendraient jamais part à une pareille expédition, mais encore qu'ils préviendraient les Beni-Ouassine quand le moment serait venu.

N° 52

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques (Extraits).

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1858.

A la fin de l'année 1857, la situation politique du cercle de Lalla-Maghnia était loin d'être satisfaisante. Les Achaches du cercle de Nemours venaient d'émigrer, plusieurs douars laissaient craindre une défection, des bandes de quinze et vingt maraudeurs avaient pénétré sur notre territoire et poussé l'audace jusqu'à attaquer le courrier de Nemours escorté par sept spahis. Les populations indigènes n'inspiraient plus de confiance ; elles recevaient les émigrés ou favorisaient leur évasion en détournant les recherches. Il n'y avait plus ni tranquillité ni sécurité.

. . . .

La première chose à faire était de rétablir la tranquillité ; à cet effet, vingt-cinq cavaliers, pris dans les tribus, et à tour de rôle, furent constamment de service à Maghnia ; le jour, ces cavaliers, par petits goums de cinq ou six parcouraient le pays dans toutes les directions, arrêtaient tous les Indigènes suspects, ou non munis de permis de circuler, et ramenaient au Fort les Européens voyageant à moins de quatre armés.

De leur côté, les tribus ne restaient pas inactives ; chaque nuit, un caïd avec tout son monde battait tout le pays, ravins, forêts, grottes, etc.

De telles précautions ne restèrent pas longtemps inutiles, la sécurité reparut peu à peu, les vols diminuèrent considérablement et les assassinats devinrent rares.

En effet, pendant toute l'année 1858, deux Européens seulement ont été tués par les maraudeurs.

La police a tellement été bien faite dans le cercle que les coupeurs de route ont pris d'autres directions. La sécurité est aujourd'hui assez grande pour un pays frontière, mais elle pourrait devenir aussi complète que dans l'intérieur, si le caïd d'Oudjda le voulait.

Toutes les bandes qui veulent voler ou assassiner dans l'Est s'organisent à Oudjda, partent d'Oudjda et y reviennent encore partager le produit de leurs crimes et de leurs vols. Le caïd se garde bien de les inquiéter.

. . . .

Une petite colonne, sur les ordres du commandant supérieur de Maghnia, partit le 27 mars, à midi, et se trouva, le 28, au matin, sur l'oued Tazarin, au milieu des douars des Achache, auxquels elle enleva les troupeaux et tua quelques hommes.

. . . .

Les tribus du cercle sont en bonnes relations avec tous les Angades et avec les Beni-Drar (fraction des Beni-Khaled). Toutes ces populations ne veulent et ne désirent que la paix ; les Beni-Snassen, seuls (Beni-Ourimèche, Beni-Atig, etc.), parlent de nous faire la guerre.

Ainsi, au retour du caïd d'Oudjda, El-Hadj-Mimoun, Si-Mohammed-bel-Mekki etc., ont encore parlé de venir attaquer les douars des Ouled-Mellouk ; mais, comme toujours, le Chirk des Beni-Drar, Mohammed-ould-Abdallah, leur a dit qu'il ne consentirait jamais à cette attaque et qu'il préviendrait plutôt les Ouled-Mellouk.

. . . .

MÉLANGES D'ÉPIGRAPHIE ALGÉRIENNE

I. — Le premier des Consuls africains

Le texte par lequel commence la série des inscriptions de Cirta, dans le Recueil de Léon Renier, est une dédicace *Q(uinto) Aur[elio] Pactum[eio]... Quir(ina tribu) Clem[enti] in senatu in[ter] praetori[os] allecto [ab]Imp(eratore) Vespa[siano] Aug(usto) et Tito... Imp(eratore) Aug(usti) f(ilio)...* (*C. I. L.*, VIII, 7057). Par analogie avec elle, Léon Renier, suivi depuis par les éditeurs du *C. I. L.*, VIII, 7058, attribua au même personnage la dédicace consacrée par une Pactumeia dont le *cognomen* est méconnaissable, et restitua le nom de Q. Aurelius Pactumeius Clemens et son *allectio inter praetorios* : « *[ab I]m[p(eratore) Cae]s(are) V[espasia]no et Tito Imp(eratore) Aug(usto)*, etc. » devant les titres qu'elle y ajoute — au datif — de *sacerdos fetialis*, de *praefectus aerarii militaris*, de *consul ex Afric[a p]rimus*.

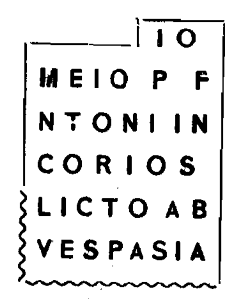
Cependant, Borghesi avait indiqué un autre complément. Convaincu, lui aussi, par le nom de la dédicante que le bénéficiaire de la dédicace ne pouvait être qu'un Pactumeius, mais trouvant dans les listes consulaires, sous le règne de Titus, en 80 ap. J.-C., un Q. Pactumeius Fronto (*C. I. L., VI*, 2059), c'est le nom de celui-ci qu'il eût voulu y rétablir (*Œuvres*, VIII, p. 558-559). A son avis, Q. Pactumeius Clemens et Q. Pactumeius Fronto étaient issus d'un même père qui, se conformant à l'usage de son

temps, les avait distingués l'un de l'autre, non par le prénom, qu'ils avaient pareil, mais par la diversité de leurs *cognomina*. Il est vrai que Borghesi considérait sa propre opinion comme très conjecturale, et qu'il en avait tout de suite indiqué le point faible : cette identification — comme la précédente, d'ailleurs — eût manqué par la base si Pactumeia, la dédicante, avait été la femme du personnage à identifier. L'examen auquel M. Cagnat soumit les manuscrits originaux de Delamare, dont Léon Renier, puis Borghesi, n'avaient eu entre les mains qu'une transcription de seconde main, avait permis, dès 1886, d'écarter cette objection fondamentale, en montrant, d'après les lettres ou rudiments de lettres encore visibles à la dernière ligne du texte controversé, que Pactumeia n'avait pu faire graver cette base de marbre qu'en l'honneur de son père — ou de son frère — : *patr[i — ou f]ratr[i o]pt[i]mo* (*Bull. ép. de la Gaule*, VI, p. 237). Cette remarque avait rendu toute leur force aux principes de raisonnement de Borghesi, mais elle n'autorisait pas à faire un choix entre Pactumeius Clemens déjà connu à Cirta par l'épigraphie, mais dont on ignore quand et si même il a été consul, et Pactumeius Fronto qui fut bien consul sous le principat de Titus, mais auquel nulle trouvaille épigraphique n'avait encore révélé d'attaches cirtéennes.

Une découverte récente de M. Joseph Bosco, dont j'ai eu communication par son ami, mon ancien élève, M. Evariste Lévy-Provençal, professeur d'arabe au lycée de Constantine, tranche définitivement la question dans le sens prévu par le génie de Borghesi.

Il s'agit d'un bloc de marbre blanc, haut de $0^{m}32$, large de $0^{m}31$, épais de $0^{m}20$, cassé de tous les côtés, sauf à droite, qui, repéré par M. Joseph Bosco, le 5 mai 1913, fut encore une fois revu par M. Lévy le 11 juin suivant, entre la Qasbah et l'hôpital militaire de Constantine, sur le chantier du boulevard Joly de Brésillon alors en construction. D'après la copie de M. Lévy, que je reproduis ci-après, il

porterait en lettres hautes de 0m045 et 0m04 le texte suivant :



Sur deux points, il est permis d'amender la lecture de M. Lévy, extrêmement fidèle par ailleurs. A la ligne 4, ce qu'il indique comme l'amorce d'un C doit être la trace d'un T ; à la ligne 5, la substitution de LECTO à LICTO est également obligée. Dès lors, les compléments vont de soi. Je lis :

q · a u r e l I O
p a c t u M E I O P F
quir · fro N T O N I IN
t e r p r a e T O R I O S
in senatu al L E C T O A B
imp · caes · VESPASIA

et je comprends :

[*Q*(*uinto*) *Aurel*]*io* | [*Pactu*]*meio P*(*ublii*) *f*(*ilio*) | [*Quir*(*ina tribu*) *Fro*]*ntoni in*|[*ter prae*]*torios* | [*in senatu al*]*lecto ab* | [*Imp*(*eratore*) *Caes*(*are*)] *Vespasia*|[*no Aug*(*usto*) *et Tito etc.*

D'où les conclusions suivantes :

Q. Aurelius Pactumeius Clemens et Q. Aurelius Pactumeius Fronto, Cirtéens tous deux, inscrits l'un et l'autre parmi les sénateurs de rang prétorien par les mêmes censeurs, Vespasien et Titus, entre 72 et 74 ap. J.-C., sont deux fois les deux frères, par leur père naturel et par leur père adoptif.

De ces deux frères, Q. Aurelius Pactumeius Fronto répond seul au triple signalement requis par le texte du *C. I. L.*, VIII, 7058. Il est de Cirta (notre inscription). Il est contemporain des deux premiers Flaviens (notre inscription et le *C. I. L.*, VIII, 7058). Il a été consul à cette époque (*C. I. L.*, VIII, 7058, et *C. I. L.*, VI, 2059). Par conséquent, c'est lui, et non pas son frère Clemens, dont il faut replacer les *nomina* en tête de la dédicace tronquée (*C. I. L.*, VIII, 7058). Peut-être, au surplus, et à la simple condition d'admettre dans la copie à deux degrés que Léon Renier tenait de Delamare la possibilité d'une double inexactitude, d'effacer l'E et le V que marque sa première ligne, et de reculer jusqu'à son point de départ les lettres NO de la seconde ligne, y a-t-il lieu de souder le fragment à nous conservé par Delamare à celui que viennent de me transmettre MM. Bosco et Lévy, et de réunir les deux morceaux de marbre sur un même piédestal :

q · a u r e l I O *p a c t u* M E I O P F *q u i r · f r o* N T O N I I N *t e r p r a e* T O R I O S *in senatu al* L E C T O A B *i m p · c a e s ·* VESPASIA	notre fragment.
N O · A V G · E T · T I T O IMP · AVG · F · SACERDOTI FE TIALI · PRAEF · AERARII MILITARIS COS · EX AFRIC*a* *p*RIMO · PACTVME*ia* .... PATR*i* *o*PT*i*MO *d. d.*	le fragment déjà connu et publié au *C.I.L.*, VIII, 7058.

Rapprochée de *C. I. L.*, VI, 2059, et *C. I. L.*, VIII, 7057-7059, la reconstitution de ce texte important nous aidera désormais à suivre, sans trop de difficulté, les ramifications principales de la grande famille cirtéenne des Pactumeii.

Fils, l'un et l'autre, de P. Pactumeius, Clemens et Fronto ont été les adoptés testamentaires d'un Q. Aurelius. Ils

ont pris le gentilice et le *praenomen* de ce dernier ; mais, à leurs enfants, ils ont légué les noms de leur propre famille. La *Pactumeia* qui fit graver la dédicace en discussion est beaucoup plus probablement la fille que la sœur de Fronto, car si l'on convertit en R la première boucle signalée par M. Cagnat à la dernière ligne de *C. I. L.*, VIII, 7058, cet R aurait dû être précédé d'un F ; or, il n'a pas été relevé dans les papiers de Delamare la moindre trace de cette dernière lettre. Quant au P. Pactumeius Clemens fils de P(ublius) du *C. I. L.*, VIII, 7059, qui est sans doute le petit-fils de Q. Aurelius Pactumeius Clemens, et le petit-neveu de Q. Pactumeius Fronto, non seulement il a laissé tomber leur gentilice d'adoption, mais il a reçu le prénom de son père qui avait été, auparavant, celui de leur père selon la nature — son bisaïeul.

Mais surtout la reconstitution proposée fixe définitivement un point capital de l'histoire de la romanisation de l'Afrique du Nord : le premier Africain qui obtint le rang suprême dans la hiérarchie des magistratures léguée par la République à l'Empire fut, en 80 ap. J.-C., le consul Q. Aurelius Pactumeius Fronto, de Cirta.

II. — Inscriptions latines des environs d'Alger

Au cours des tournées d'inspection que j'ai entreprises dans le premier semestre de cette année, j'ai eu l'occasion de relever, dans les environs d'Alger, en dehors des fouilles exécutées par le Service des Monuments Historiques, quelques inscriptions latines nouvelles. Malgré leur petit nombre, et par une chance assez rare, plusieurs d'entre elles sortent de la banalité habituelle à l'épigraphie funéraire, et c'est avec plaisir que j'en communique le texte aux lecteurs de la *Revue Africaine*.

I. — Tipasa

1. A Tipasa, M. l'abbé Dubosq m'a signalé une inscription sur mosaïque qui nous transmet la mémoire d'un des plus anciens titulaires de cet antique évêché catholique : *memoria Renati episcopi*. Cette épitaphe est importante à plus d'un titre pour l'histoire locale du christianisme. Mais je ne veux pas refaire ici l'analyse que mon maître, M. Paul Monceaux, a présentée de ma part à l'Académie des Inscriptions, et je renvoie les curieux que la question intéresserait aux comptes rendus des séances de cette compagnie.

2. Puisque, à mon avis et malgré l'opinion contraire encore envisagée par l'éminent Architecte en chef du Service des Monuments historiques (1), l'édifice récemment mis au jour au-dessus de la villa Trémaux n'a rien à voir avec le culte chrétien, la question de savoir où se trouve, à Tipasa, sur la colline du centre dite *Templensis*, le sanctuaire consacré à Sainte Salsa, n'est toujours pas résolue. Voici un élément nouveau qui me paraît confirmer l'hypothèse émise par M. Gsell (2), que l'église de Sainte Salsa, substituée à la synagogue juive, non loin de l'endroit d'où Salsa jeta dans la mer le serpent qu'adoraient ses compatriotes païens, devait se trouver tout près de l'emplacement actuel du phare. En retournant la terre de son jardin, situé à six mètres environ au Sud-Ouest du mur Sud de sa maison, le gardien du phare, M. Cesari-Colonna a mis au jour une mosaïque antique admirablement conservée. Il n'a pas osé la découvrir tout entière, et, de peur qu'elle ne se détériorât, il a rejeté, quelques jours plus tard, de la terre sur les parties qu'il en avait dégagées. Je ne les ais pas vues. Mais, des renseignements que j'ai réunis auprès de ceux qui les ont

(1) Ballu, *Rapport officiel* etc., dans le *Journal Officiel* du 20 janvier 1914, p. 15 du tirage à part.

(2) Gsell, *Recherches Archéologiques*, fig. 1, p. 5.

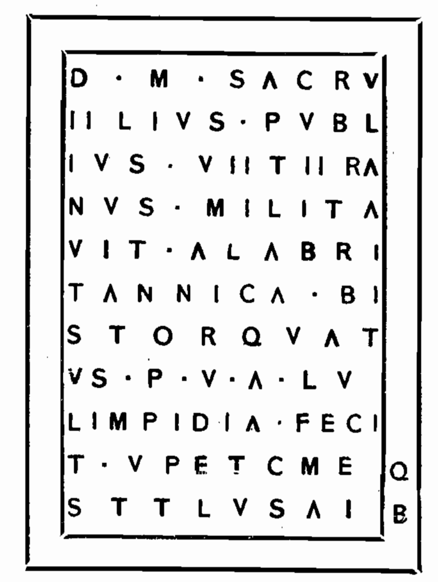
vues, il résulte qu'elles présentent les mêmes dessins géométriques et les mêmes vives couleurs que la mosaïque découverte, en 1891, par M. Gsell, dans la nef de l'église de la colline de l'Est (1), et dont un dessin, dû à la plume de M. Gavault, nous a conservé la reproduction entière (2). Il me semble qu'il y aurait intérêt à déblayer entièrement sa pareille de la colline des Temples, et à voir si elle ne conduira pas à d'autres résultats plus précis sur l'église à laquelle, si j'en crois le rapprochement précité, elle aurait appartenu. Je n'ose pas, d'ailleurs, espérer qu'ils seront pleinement satisfaisants. La route en corniche, qui du village moderne mène au phare, passe à quelques mètres à l'Est du lieu où M. Cesari-Colonna m'a affirmé qu'elle est placée ; et, dans ces conditions, j'ai bien peur, qu'au moins pour l'abside, ne se vérifie la supposition de M. Gsell que « les travaux entrepris pour la construction du phare ont pu en faire disparaître les ruines » (3).

Dans le jardin de l'Hôtel du Rivage, j'ai noté, posé sur une colonne disparate, un chapiteau corinthien (diam. supérieur $0^{m}45$, inférieur $0^{m}25$; hauteur $0^{m}30$) où des têtes humaines remplaçaient les fleurons. Trois sont conservées tant bien que mal ; la quatrième — celle de la face qui est actuellement tournée vers la mer — a disparu. C'est, à n'en pas douter, un chapiteau chrétien, analogue comme facture à ce chapiteau du Bardo qu'ornent sur ses quatre faces les bustes des Saisons (4). Son détenteur, qui en est aussi l'inventeur, M. Orgnon, m'a dit l'avoir ramassé à moins de cent mètres à l'Ouest du phare, tout près du rebord de la falaise (5). Peut-être

(1) Gsell, *ibid.*, p. 21-22.
(2) Gsell, *ibid*, pl. v.
(3) Gsell, *ibid*, p. 6.
(4) Musée Alaoui, Supplément, p. 37, B, n° 69.
(5) Cf. Gsell, *Tipasa*, dans les *Mélanges de l'École de Rome*, 1894, p. 343, et n° 12 du plan.

convient-il de rapprocher cette donnée de la précédente.

3. Grâce aux indications aimablement fournies par M. Bergon, gérant de la propriété Trémaux, j'ai retrouvé dans une vigne en plantation, à 300 mètres au Sud du bois qui entoure la propriété Coulombel, un cippe de grès jaune, haut de $0^{m}90$, large de $0^{m}49$, épais de $0^{m}16$. Le texte tient à l'intérieur d'une bordure quadrangulaire vaguement dessinée, sauf une lettre à la droite des deux dernières lignes. Hauteur des lettres : $0^{m}045$ à la l. 1 ; $0^{m}06$ aux l. 2-5 ; $0^{m}055$ aux l. 6-7 ; $0^{m}005$ aux l. 8-11.



Le texte ne présente que peu de difficultés de lecture.

L. 1-3. On peut hésiter entre deux variantes. Ou bien l'on admet que la première ligne en son entier est consacrée à la formule préliminaire des épitaphes : *d(is) m(anibus) sacru(m)* ; ou bien l'on suppose que cette dernière a été abrégée sous la forme *d(is) m(anibus)*

sac(rum). Dans ce dernier cas, le défunt se serait appelé *Ru[t]ilius Publius*, mais la barre du T de son gentilice n'est pas visible sur la pierre. Dans l'hypothèse contraire, il faut considérer les deux hastes par lesquelles commence la l. 2 comme un E cursif analogue à ceux que renferme, à la fin de la l. 3, le début du mot *veteranus* ; et ce défunt se serait alors appelé Elius Publius. De toutes façons, il a porté, comme *cognomen*, un prénom : *Publius*. Des exemples où le *praenomen* Publius joue le même rôle ne sont pas rares : cf. *C. I. L., XIII*, 7265.

L 10-11. Le développement des sigles VPETCME est douteux. On peut penser à quelque chose comme *u(xor) p(ientissima) et c(oniux) m(erita) e(ius)*. Les deux lettres gravées dans la moulure expriment un souhait fréquent dans les inscriptions funéraires : *b(ene) q(uiescat)*.

Je propose de l'ensemble la transcription suivante :

D(is) M(anibus) sacru(m). | Elius Publ|ius vetera|nus. Milita|vit ala Bri|tannica ; bi|s torquat|us, p(ius)v(ixit) a|nnis) LV. | *Limpidia feci|t u(xor) p(ientissima) et c(oniux) m(erita) e(ius). | S(it) t(erra) t(ibi) l(evis) ; v(otum) s(olvi) a(nimo) [l(ibens)]. | B(ene) q(uiescat).*

Elius Publius, le vétéran que ce texte commémore, appartenait à une aile de cavalerie recrutée en Grande-Bretagne, qu'il ne faut pas confondre avec l'*ala (prima) Flavia Britannica c(ivium) r(omanorum)* (1), mais qui doit être identique à l'*ala Britt(onum) veterana* dont faisait partie le *librarius* enterré à Saint-Leu, le *Portus Magnus* de la Maurétanie Césarienne (2).

Il y servit probablement vers le milieu du second siècle.

(1) *Dip. C., C. I. L.*, III, p. 2213.

(2) *C. I. L.*, VIII, 9764. Sur la distinction de ces *alæ*, cf. Cichorius, dans la *Realencyclopaedie Pauly Wissowa*, I, col. 1235.

Son épitaphe se laisse difficilement dater par la paléographie ; assurément les caractères sont frustes ; certains même sont empruntés à la cursive (II pour E) ou à l'écriture vulgaire (*L*) ; mais des exemples semblables se rencontrent de bonne heure en Afrique (1). D'autre part, son nom d' [*A*]*elius* en fait un contemporain d'Hadrien ou d'Antonin, et rien n'empêche qu'il ait pris part, entre 148 et 152 ap. J.-C., à la répression de l'insurrection qui éclata à cette époque dans les Maurétanies (2). En ce cas, la mention, nécessairement postérieure à cette date, du double collier décerné à sa vaillance (*bis torquatus*) mettrait en échec la règle posée par Henzen, et admise sans constatation sérieuse depuis lors (3), qu'elle disparaît des textes épigraphiques après Hadrien.

Libéré du service, notre vétéran resta au pays où il avait combattu. Comme son compatriote de Saint-Leu s'y était fiancé, il s'y maria. Il y mourut à l'âge de 55 ans et Limpidia, sa femme, lui éleva, de bon cœur, sur sa terre d'adoption, la tombe promise.

Aujourd'hui retrouvée à Tipasa, l'épitaphe de ce Breton de Grande-Bretagne atteste, après dix-huit cents ans, la séduction qu'exerçait déjà sur les hommes du Nord la douceur ensoleillée de l'Afrique Méditerranéenne ; et elle témoigne en même temps de la grandeur de la politique des Antonins soumettant, les unes par les autres, de l'Ecosse au Sahara, toutes les races de l'Empire à l'admirable unité de la paix Romaine.

II. — Cherchell.

En construisant une aile à l'Est de leur villa des Rosiers, M. et Mme Archambeau ont ajouté deux courtes

(1) Cagnat, *Cours d'Epigraphie*[3], p. 14 et 18.

(2) Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*[2], p. 48.

(3) Cagnat, *Cours d'épigraphie*[3], p. 145, n.

épitaphes à leur collection déjà si riche d'antiquités latines. Ils m'ont donné l'autorisation gracieuse de les copier et transcrire.

1. — Plaque de marbre brisée en haut et à gauche, mesurant o^{m}26 × o^{m}20 × o^{m}o35.

Hauteur des lettres : o^{m}o25 à la l. 1.
o^{m}o22 aux l. suivantes.

D · M · S ·
IVL·DOMITIVS
VIXIT·A·V·M·VIII
IVLIA·MAVRA·
VIX·ANNS·XI·M·X
IVL·SATVRNNVS
PATER ·FILIS
DESIDERANISSMIS
H · S · E

Le développement va de soi : *D(is) M(anibus) s(acrum).* | *Iul(ius) Domitius* | *vixit a(nnis)* v *m(ensibus)* VIII ; *Iulia Maura* | *vix(it) annis* XI *m(ensibus)* X. | *Iulius Saturninus* | *pater fili(i)s* | *desiderantissimis.* | *H(ic) s(itus) e(st).*

Le texte n'offre pas de difficultés.

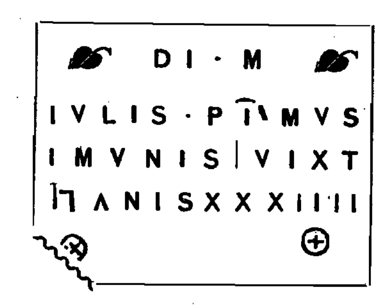
L. 2, le gentilice Domitius est employé comme cogomen ; cf. *C.I.L.*, VIII, 3136.

L. 4, le *cognomen Maura* ne doit pas surprendre ; cf. *C.I.L.*, VIII, 9447. L. 5, 6 et 8, ligatures.

L. 9, la formule *H(ic) s(itus) e(st)*, au singulier, indique que Iulius Saturninus reposait auprès de ses enfants très regrettés.

2. — Plaque de marbre brisée en bas et à gauche, mesurant o^{m}22 de longueur, o^{m}19 en hauteur, épaisse de o^{m}o4.

Hauteur des lettres : o^{m}o4 à la l. 1 ; o^{m}o3 à la l. 2 ; o^{m}o27 à la l. 3 ; o^{m}o25 à la l. 4.



Di(s) M(anibus) | *Iuli[u]s Pr[i]mus* | *im[m]unis<i> vix[i]t <h>an[n]is XXXIIII.*

La paléographie de cette inscription est curieuse puisqu'elle mêle dans ses caractères à l'alphabet monumental la cursive (cf. l'R de la seconde ligne) et l'onciale (**h** pour H à la l. 4). La cursive a fait de bonne heure son apparition en épigraphie (1) ; mais, dans les exemples africains que nous en possédons déjà, l'onciale ne semble pas remonter plus haut que le IIIe siècle (2). Ce dernier détail fournit pour la date de l'épitaphe de Cherchell un *terminus a quo* dont il n'y a peut-être pas lieu de s'éloigner beaucoup.

La lecture et la transcription ne laissent pas que d'en être embarrassants ; mais à la l. 4, la graphie *hanis* pour *annis*, marquant à la fois une aspiration et une abréviation de la forme normale, prouve que le lapicide a gravé son texte comme il le prononçait ; et il semble que les incorrections orthographiques se redresseront d'elles-

(1) Cagnat, *Cours...*[3], p. 6.
(2) Cagnat, *ibid.*, p. 10.

mêmes quand se rétablira la prononciation usuelle des mots qu'elles défigurent.

Ainsi, à la l. 3, le mot *imunisi* doit être interprété comme une corruption orale d'*immunis*. Comme dans *hanis*, le rédacteur a supprimé ici l'une des deux nasales; il a prolongé dans la voyelle *i* le sifflement de l'*s* finale. A la l. 2, il a supprimé l'*i* de Pr[i]mus et l'*u* de Iuli[u]s. On peut se demander de quel pays venait ce défunt : sa qualité d'*im*[*m*]*unis*(*i*) en fait simplement un soldat dans un des nombreux détachements auxiliaires qui, de toutes les parties de l'Empire romain, vinrent à Cherchell tenir garnison (1), un soldat de première classe, comme on dirait aujourd'hui, dispensé de toute corvée (2). Nous n'avons, au contraire, aucun doute sur la race du rédacteur de l'épitaphe : trois siècles après la conquête, il parle encore latin en Carthaginois, avec la vocalisation spéciale aux langues sémitiques. Caesarea n'a jamais oublié ses origines puniques (3).

III. — Tigzirt-Taksebt

Assises au bord de la mer, dans un riant décor que limitent le haut promontoir de Taksebt et la petite île, aujourd'hui déserte, jadis peut-être choisie par les Carthaginois pour y établir le premier des établissements humains qu'il ait jamais encadré (4), les ruines de Tigzirt comptent certainement parmi les plus séduisantes de toute l'Algérie. Elles forment un ensemble qui aurait dû

(1) L'épigraphie funéraire de Cherchell mentionne des soldats Espagnols, Syriens, Dalmates, Sicambres, etc. Cf. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 28-29.

(2) Cf. *Eph. Ep.*, IV, p. 409; Jullian, s. vº *Immunis*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, V, p. 415.

(3) Cf. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 13 ; *Rev. Arch.*, 1891, I, p. 149. En sens contraire, *C. I. L.*, VIII, 21241.

(4) Cf. Gsell, *Atlas*, 6, 34, 17. L'ancien nom de Tigzirt, Iomnium est d'origine phénicienne; cf. Gsell, *Atlas*, 6, 87, p. 10, col. 1. Sur l'identification de Tigzirt avec Iomnium, cf., plus bas, p. 348 et suiv.

tenter depuis longtemps l'exploration du Service des Monuments Historiques. Pour peu qu'on mette quelque diligence à le parcourir, on est à peu près sûr d'y glaner, même après feu Gavault et après M. Gsell, des bribes intéressantes de nouveaux textes épigraphiques. Je dois à l'obligeance de MM. Ribaut, Administrateur, Drahon et Vigroux, instituteurs, qui m'ont tour à tour servi de guides en la région, d'en publier ici quelques-unes.

1. L'épigraphie latine de Tigzirt est souvent rupestre. M. Gsell a publié, en 1899, une longue inscription sur roche, célébrant avec emphase les précautions prises *providentia bonorum* pour empêcher les troupeaux de tomber dans les précipices (1). Plus récemment, M. René Basset, relatant les résultats de la mission confiée par l'Université d'Alger à M. Saïd Boulifa, a signalé « entre les deux portes Hartar » à 3 kil. et demi de Tigzirt, sur la route d'Azeffoun, la présence, sur un rocher brut de l'inscription FLRES (2) qu'il faut lire, en réalité FLREƧ (3). J'ai, moi-même, découvert, 2 kilomètres plus loin, sur un rocher de grès micacé, situé à 500 m. à l'Est, et à 120 m. au Nord du kilomètre 31, sur la route susdite, une inscription gravée en lettres irrégulières dont la hauteur varie de 9 à 11 centimètres. J'ai lu

A V G S R

Je n'hésite pas à développer :

Aug(*usti*) *s*(*umma*) *r*(*atio*)

et j'interprète le texte comme celui d'une limite entre une propriété de l'Empereur, et la propriété soit d'une

(1) Gsell, *Bull. Arch. du Com.*, 1899, p. CLXXXI : « *voragine* [*se*]*mper attrita s*[*u*]*nt pecora... nunc providentia bonorum lucet felix strata gurgus* ». M. Gsell écrivait : « Je n'ai pas pu déchiffrer complètement la première ligne plus endommagée ». Il me semble que le dernier mot en est *ruina*. Mais, bien entendu, je ne suis pas, pour le reste, plus avancé que M. Gsell.

(2) *C. R. Ac. Inscr.*, 1912, p. 336.

(3) Hauteur des lettres : $0^{m}15$.

cité soit d'un particulier, analogue à celle que j'ai déjà couverte autrefois à côté de la *lex Hadriana*, à Aïn-el-Djemala (1). Ne pourrait-on transcrire de même l'inscription Boulifa : *Fl(avii) res*=propriété de Flavius ?

Ainsi, les trois inscriptions rupestres nous révèleraient l'ancienne physionomie économique et sociale de la région. La *providentia bonorum*, à qui l'on dut la *felix strata gurgus* que mentionne la première d'entre elles, n'était autre, évidemment, que la prévoyance des riches. Parmi les grands propriétaires qui se partageaient les terres environnantes, nous connaissons un Flavius et figura l'empereur même. Aussi bien, si la contrée située aux environs de Tigzirt et Taksebt n'avait pas été un pays de grands domaines, de *latifundia* privés et de *saltus* impériaux, on s'expliquerait difficilement la présence à Tigzirt d'un certain *Victor, Aug(usti) lib(ertus)* (2) et à Taksebt d'un *M(arcus) Fabatius Domitius Pancratius*, affranchi et régisseur — *libertus et procurator* — d'une très puissante dame, par ailleurs prêtresse d'Eleusis : *Fabatia, Luci(i) filia, Polla Fabia Domitia Gelliola, consularis femina* (3).

2. Une représentation qui revient plus d'une fois sur les pierres de taille éparses dans les ruines de Tigzirt est celle du phallus sculpté en haut relief soit isolément, soit en face d'un autre phallus. Deux phallus affrontés se voient sur un bloc calcaire gisant à quelques mètres au Sud-Est de la porte de la citadelle dont les montants et le linteau subsistent en avant de la villa Massador. Un autre bloc, que son réalisme excessif a fait reléguer derrière les bureaux de la commune mixte, mais qui proviendrait, paraît-il, du même quartier de Tigzirt, porte

(1) J. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, dans les *Mélanges de Rome*, 1906, p. 395.

(2) *C. I. L.*, VIII, 8996.

(3) *C. I. L.*, VIII, 8993.

au dessous d'un phallus, un fragment épigraphique dont la hauteur des lettres varie entre 9 et 11 centimètres et pour lequel je n'ai pu trouver une explication littérale intelligible :

P O T E   N I N O C I (1)

Le sens général des deux monuments est clair, néanmoins. Soulignés ou non par des inscriptions qui devaient en définir et compléter l'efficacité, ce sont des figures prophylactiques : elles écartaient le mauvais œil, paralysaient à l'avance les intentions malfaisantes de l'*invidus*, envieux, ou mieux *jettatore* (2). Le nom de l'*invidus* se restitue, d'ailleurs, sur un des blocs antiques que, dans le voisinage immédiat des deux pierres précitées, M. Vigroux, en jetant les fondations de sa maison, a mis récemment au jour, et sur lequel on lit, en lettres hautes de 0m11, le vocatif :

i N V I · D E (3)

que suivait, sans doute, — ou encadrait — une formule de malédiction (4).

3. Derrière les bureaux de la commune mixte, se dissimule un autre document pornographique. Sur une pla-

(1) Longueur du bloc, 1m74. Hauteur : 0m30 et 0m50. Cassé à la hauteur du 2e N.

(2) Cf. Gsell, *Texte explicatif des planches de Delamare*, p. 31, 72, 73, 100 et 144.

(3) Bloc calcaire mesurant 0m96 × 0m[illegible]5 × 0m27.

(4) Voir les exemples récemment fournis par l'exploration du commandant Guénin dans le cercle de Tébessa : (*Arch. des Missions*, XVII, p. 109 et 127). — M. Vigroux a découvert un autre bloc calcaire, long de 0m83 mais ayant mêmes largeur et épaisseur que le précédent, où se lisent les lettres de même hauteur :

V ? E S · I

c'est peut-être à cet I final que se raccordait le fragment précité.

que de grès, mesurant $0^m51 \times 0^m45 \times 0^m09$, est sculptée, en très faible relief et sans aucun caractère artistique, une représentation que son indécence rend difficile à décrire. Partant de la droite, un phallus, au dessous duquel un vase est placé, rejoint en ligne droite une figure de femme présentée de face et debout, avec une courte robe et une haute coiffure. Il masque le bas de son visage, et elle le soutient de ses bras demi-tendus. Au-dessus du phallus, et sur toute sa longueur, deux lignes, gravées en lettres de 0^m045, portent les trois mots :

BIBE MANDVC
ASVCVR

que je développe par les trois impératifs : *Bibe, mandu[c]a, suc[c]ur[re]*. Le dernier mot, seul, pourrait prêter à discussion. Mais, outre que la dernière lettre de la l 2 est certainement un R, et que la lecture *Su[c]cu[b(a)]*, à laquelle l'on pourrait également songer, ne s'accorde pas avec l'image que cette légende accompagne, il y a d'autres exemples de l'emploi obscène du verbe *succurrere* : soulager. On le rencontre dans certains textes littéraires, comme les épigrammes de Martial :

Grex tuus Iliaco poterat certare cinaedo
Et mihi succurrit pro Ganymede manus.

II, 43, 14.

Cum frustra iacui longa prurigine tentus
Succurrit pro te saepe sinistra mihi.

XI, 73, 4.

Il se trouve aussi dans les inscriptions. On ne peut expliquer autrement que par lui ce *graffito* de Pompéi, au premier abord quelque peu obscur ou prétentieux :

« *Zozimus Victoriae salutem. Rogo te ut mihi succur[r]as [a]etati meae. Si putas me aes non hab[e]r‹a›e...* » (1). Il donne tout son sens au *graffito* d'Ostie, dont j'ai reconstitué, il y a quelques années, la véritable teneur, et qui, inscrit sur le mur de fond du poste des vigiles, n'exprime qu'un hommage rendu par l'un d'eux à l'universelle complaisance d'une des femmes de la garnison : « *Monna, omnibus succur[r]is feliciter* » (2). L'inscription et le bas-relief de Tigzirt trouvent en ce *graffito* Ostien leur exact pendant (3). Pas plus que lui, l'image et sa légende n'ont, cette fois, de portée prophylactique : comme en lui, il n'y faut voir qu'une simple polissonnerie. En outre, et comme lui encore, elles semblent bien avoir eu un militaire pour auteur. D'après des renseignements recueillis sur place, le bas-relief ne serait venu à Tigzirt qu'il y a six ou sept ans. Il aurait été découvert à 8 kilomètres de là, à El-Kléah, dans le douar Igounan. Or, sur les hauteurs de cette région, subsistent les restes des deux châteaux construits par les Romains pour surveiller la route qui, sans doute, menait de Tigzirt au Sebaou. C'est dans l'un des deux qu'il fut certainement façonné : de piquet d'incendie au milieu des docks de l'ancien port de Rome, ou de vigie dans un des fortins de la Kabylie, les soldats de l'Empire trompaient la longueur de leurs factions par les mêmes plaisanteries de corps de garde.

4. — Sous le n° 20711 du tome VIII, les éditeurs du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, ont reproduit, d'après M. Héron de Villefosse, le début d'une dédicace qui mentionne l'agrandissement d'un portique dans le sanctuaire

(1) *C. I. L.*, IV, 1584.
(2) J. Carcopino, *Ostiensia*, I, *Mélanges de Rome*, 1909, p. 354.
(3) Dans les trois textes, d'origine populaire, non seulement le sens est le même, mais l'orthographe est semblable ; et dans aucun le verbe n'a ses deux R.

d'un Baal à peine transformé : *Deus Invictus Frugifer.* Leur texte porte :

P R O O R N A M
E N T O T E M P L I
D E I I N V I C T I F R V
G I F E R I A T S U P L E
N D A M R O R T I C V
N O V A M S A C E R D O
/ / / / / / / / / V / / / / E

J'ai étudié la pierre à loisir, en utilisant des éclairages différents. Ma lecture ne s'écarte de la précédente qu'aux deux dernières lignes, où j'ai cru discerner :

N O V A M S A C R I
/ / / / / / / / / / / / / / / I /

Le rapprochement des deux copies permet, semble-t-il, la restitution suivante :

N O V A M S A C R I S
f a c i V *n d* I *s*

Elle cadrerait, en tous cas, avec le sens général : pour l'ornement du temple du dieu invaincu Frugifer, et afin d'agrandir le nouveau portique destiné à l'accomplissement des cérémonies sacrées : *pro ornamento templi dei invicti Frugiferi a[d] sup[p]lendam [p]orticu[m] novam sacri[s faci]u[nd]i[s destinatam.....* Elle serait confirmée par l'enseignement des fouilles les plus récentes : il suffira, en effet, de feuilleter le mémoire de M. Alfred Merlin sur *Le sanctuaire de Baal et Tanit près Siagu* (1) où, précisément, fut exhumée une statue de *Saeculum Frugiferum* (1), et de consulter le plan annexe de MM. le Capitaine Cassaigne et Emonts (2), pour s'apercevoir de l'importance que prenaient les cours intérieures, véritables parvis ou portiques sacrés, dans la vie des sanctuaires bâtis en Afrique, à l'époque Romaine, en l'honneur des anciennes divinités puniques plus ou moins transformées par le syncrétisme ambiant.

(1) Publié à Tunis en 1910.

5. — Dans la basilique, cippe calcaire mesurant $0^{m}90 \times 0^{m}50 \times 0^{m}50$. Hauteur des lettres : $0^{m}07$ à $0^{m}065$.

D M S
C A N N I V S
S I M P L E X S E / / / / /
/ / / / · F V I X I T A / / / /
AI P C X X V

D(is) M(anibus) s(acrum) | *C(aius) Annius* | *Simplex Se.....* | ..... *f(ilius), vixit a[nn(is)...]* | *an(no p(rovinciae)* CXXV.

L. 2. Le gentilice Annius se rencontre souvent à Tigzirt-Taksebt. Cf. *C.I.L.*, VIII, 20706, 20715, 20717, 20717*a*; le *cognomen* Simplex était suivi de la filiation au lieu de la précéder, comme il arrive souvent dans l'épigraphie africaine, et la filiation était définie, non par le prénom du père, mais par son surnom, difficile à restituer ici (cf., *infra*, le n° 7).

L. 3. La pierre ne porte aucune trace du chiffre des années qu'a vécu C. Annius Simplex.

L. 4. C. Annius Simplex est mort en l'an de la province CXXV, soit en 164 *p.* C. Son épitaphe est une des plus anciennes inscriptions datées de la région.

(1) Merlin, *op. cit.*, pl. III.
(2) Merlin, *op. cit.*, pl. I.

6. — A l'ancien hôtel des Ruines, dans le jardin, cippe calcaire mesurant $0^{m}50 \times 0^{m}38 \times 0^{m}15$. Hauteur des lettres : $0^{m}03$ aux l. 1 et 2 ; $0^{m}035$ à la l. 3 ; $0^{m}05$ aux l. 4-6.

D M S
C P V D E N T I
N S E V E R A
V X O R F E
C I T V A N 5
L X

D(is) M(anibus) s(acrum) | *C(aio) Pudenti* | *N(umeria) Severa* | *uxor fe|cit. V(ixit) an(nis)* | LXI.

7. — Derrière les bureaux de la Commune mixte, plaque calcaire, mesurant $0^{m}55 \times 0^{m}26 \times 0^{m}022$. Hauteur des lettres : $0^{m}05$.

O · B A T O N I · F I
M I S G E S S I V S
G E S S I A A R I I I I A

Je lis..... *et Gessi]o Batoni f[il(iis) ou f[ratribus desiderantissi]mis Gessius..... [et] Gessia Ar[ellia.*

Le *cognomen Bato* figure sur une inscription de Djidjelli (*C. I. L.*, VIII, 8367).

Le gentilice *Gessius* ne se cache-t-il pas sous l'épigraphe énigmatique de la basilique de Tigzirt, publiée au *C. I. L.*, VIII, sous le numéro 20722*a*.

Sur la route côtière de Rusguniae (Matifou) à Saldae (Bougie), les géographes anciens placent diverses villes. L'Itinéraire d'Antonin, mentionne Cissi, Rusucurru, Iomnium, Rusasis ; la Table de Peutinger : Cissi, Rusucuru, Iomnio, Rusippisir, Rusazu. L'identification de ces noms, des établissements qu'ils désignent, avec les ruines qu'enferment les localités modernes, et, notamment, avec celles de Dellys, Tigzirt, Taksebt, Azeffoun, a suscité une foule d'opinions contradictoires qu'on trouvera résumées dans la discussion approfondie que M. Gsell incorpora à son Atlas Archéologique (1). Aucune des inscriptions que je viens de publier n'apporte d'élément nouveau au problème; mais je crois le moment venu, en dehors d'elles, et grâce à des trouvailles récentes qu'on n'a pas encore rapprochées, d'en proposer une solution ferme.

Il y a deux ans, feu M. Camille Viré découvrait à Takdempt, à 5 kilomètres de Dellys, une borne élevée à trois milles Romains de leur cité par les *Rusucurritani*, et fixait ainsi, sans contestation possible, à Dellys, l'emplacement de *Rusucurru* (2). Vers le même temps, M. Saïd Boulifa rapportait de sa mission de Kabylie un estampage de l'inscription du Tamgout, où M. Gsell a lu distinctement l'ethnique de ceux qui la firent graver : *Rusaditani* (3). *Rusazu*, fixé par cette lecture dans le voisinage du Tamgout, s'élevait aux lieux où subsistent les ruines d'Azeffoun-Kabyle.

Dès lors, comme entre Dellys et Azeffoun il n'y a, près de la mer, que deux groupes de ruines : à Tigzirt et à Taksebt, il est, pour ainsi dire, obligatoire d'y placer les deux seules villes antiques que citent nos documents entre Rusucurru et Rusazu : à Tigzirt, Iomnium, dont le nom apparaît mutilé mais authentique sur une inscription que M. Pallu de Lessert y a découverte en 1889 et que je viens d'y revoir et faire mettre à l'abri (4) ; sur le promontoire de Taksebt, Rusippisir, dont le nom signifiait, précisément, en phénicien : « Cap » Ippisir.

(1) Gsell, *Atlas*, feuille 6, n° 87. M. Gsell avait quelque peine alors à prendre parti et terminait ainsi sa notice : « D'après tout ce qui précède, on voit combien des découvertes épigraphiques seraient nécessaires pour élucider ces problèmes ».

(2) *Bull. Arch. du Com.*, 1912, p. CCXL.

(3) Gsell, *Atlas*, feuille 6, 74, add., p. 3. Cf. *C. I. L.*, VIII, 8991.

(4) *C. I. L.*, VIII, 20716.

Ces conclusions admises permettent à leur tour de réconcilier, au prix de corrections minimes, et jusque dans leurs chiffres, la « Table » et l' « Itinéraire », l'un avec l'autre, et tous deux avec la réalité.

De Cissi à Rusucurru, « Itinéraire » et « Table » sont d'accord pour ne compter que 12 milles. Le nombre est à garder. Il correspond exactement aux 18 kilomètres qui séparent le cap Djinet de Dellys. De Rusucurru à Iomnium, l'Itinéraire porte XVIII, la Table XXVIII. Il n'y a qu'un X enlever à la Table pour faire coïncider les deux indications et obtenir les 26 kilomètres que mesure la route de Dellys à Tigzirt. L'Itinéraire sépare Iomnium de Rusazu par XXXVIII milles, ce qui est très supérieur à la réalité, puisque de Tigzirt à Azeffoun-Kabyle on ne compte guère plus de 42 kilomètres ; et Rusazu de Saldae par XXV milles qui lui restent très inférieurs, puisque, d'Azeffoun à Bougie, par le littoral, il y aurait, au moins, 50 kilomètres. Il suffira d'ajouter à la seconde donnée la dizaine qu'il faut retrancher à la première pour mettre d'accord encore une fois texte et topographie. La Table de Peutinger est plus embrouillée. Elle commet, sur la distance entre Rusazu et Saldae la même erreur que l'Itinéraire, mais il est facile de la corriger de la même façon. Elle interpose Rusippisir entre Iomnium et Rusazu, mais à une distance d'Iomnium évidemment fausse, puisque, avec ses XLII milles, elle dépasse d'un tiers la distance d'Iomnium à Rusazu, forte, nous venons de le voir, de 42 kilomètres seulement. Une nouvelle correction s'impose, mais particulièrement délicate à justifier. De Rusippisir à Rusazu, la Table indique XXIII milles. L'Itinéraire rectifié en indique XXVIII, d'Iomnium à Rusazu. En combinant les deux données, on se met dans l'impossibilité de compter plus de cinq milles, soit 7 kil. 500, entre Iomnium et Rusippisir. Aujourd'hui, de Tigzirt à la « tour » de Taksebt, vers laquelle on monte par un sentier muletier que n'indique pas la carte archéologique au 200.000e, et

que l'on emprunte aussitôt après avoir franchi la vallée de l'Oued-Faraoun, il n'y a qu'une petite lieue. Mais nous ignorons quelle distance séparait la « tour » de Taksebt (qui n'était qu'un tombeau sis en dehors de l'agglomération urbaine) du centre de la cité disparue (1) ; ensuite, nous ignorons quels détours faisait la voie antique avant d'y atteindre (2). Nous avons, par conséquent, le droit d'allonger l'itinéraire ancien d'un ou deux kilomètres ; et il est très vraisemblable qu'il ait compris jusqu'à quatre milles. Au lieu, donc, de XLII, je lirais volontiers IIII. Cette correction, qui change le nombre des milles sans toucher à celui des chiffres, réduirait à un mille l'écart entre la distance totalisée Iomnium-Rusippisir-Rusazu (IIII + XXIII = XXVII) déduite de la Table et la distance totale Iomnium-Rusazu (XXVIII) portée sur l'Itinéraire. En somme, l'hypothèse, qui, entre Rusucurru-Dellys et Rusazu-Azeffoun, identifie Iomnium à Tigzirt et Rusippisir à Taksebt, s'impose comme une vérité quand de l'Itinéraire et de la Table on ne retient que les noms que portent ces documents et l'ordre dans lequel ils les portent. Quand on s'engage dans le dédale de leurs fragiles données numériques, c'est encore elle qui peut résoudre le plus de difficultés — et en soulève le moins.

III. — Note sur deux Inscriptions nouvelles de Khemissa

Le dimanche 19 avril dernier, j'ai eu la chance de visiter les ruines de Khemissa (*Thubursicum Numidarum*) en compagnie de M. Joly qui en dirige, depuis plusieurs années, avec autant de bonheur que de dévouement,

(1) Sur la tour de Taksebt, cf. Gsell, *Atlas*, feuille 6, n° 35.

(2) Il est possible que la route antique ait contourné le Cap Tedless.

l'exploration méthodique et féconde. J'y ai pris la copie de deux inscriptions alors inédites, que je me suis fait un devoir de communiquer aussitôt à la Commission Archéologique de l'Afrique du Nord, et qui pourront, je crois, intéresser, à des titres divers, l'histoire ancienne de l'Algérie.

I. — La première est gravée sur un bloc de grès réemployé dans la construction d'un mur intérieur de la forteresse byzantine, dite Ksar-el-Kebir (1), qui domine la ville au Nord et au Nord-Ouest. Le bloc est encore en place aujourd'hui. Quelques lettres affleuraient au-dessus du sol. Les ayant remarquées, au cours de notre visite, je priai M. Joly de bien vouloir faire piocher la terre qui nous cachait les autres, et nous eumes le plaisir de mettre bientôt au jour une base commémorative, haute de $1^{m}06$, large de $0^{m}39$, encadrant d'une moulure très simple un champ épigraphique de $0^{m}70$ sur $0^{m}99$.

J'ai lu :

FELICISSIMO SECVLO
D N IVLIANI VIC*to*
RIS AC TRIVMPHATO*ris*
AVGVSTI
PROCONSVLATV HERM*o*
GENIANI · C · V · ATILIVS
THEODOTVS · VC · LEGATVS
EIVS · FORVM NOVV*M*
QVOD INSTITVIT · PERFECI*t*
AC DEDICAVIT ADD*itis*
COLVMNIS ET STATVIS
EXORNAVIT

(1) Gsell, *Atlas*, 18, 298, n° 7.

Les lettres sont hautes de $0^{m}042$ à la première ligne, de $0^{m}04$ à toutes les autres. Sauf aux lignes 6, 7, 11, les dernières, à droite, ont été effacées, en nombre inégal d'ailleurs, puisque les lignes n'étaient pas entre elles d'une égalité rigoureuse, et que, notamment, l'une des trois lignes complètes, la septième, déborde par sa finale sur la moulure même.

A la l. 3, je me demande si le signe qui précède le V de *vic*[*toris*] est une éraflure de la pierre, ou la queue d'un G (cf. la forme des G des lignes 4, 6, 7) : le mot *augusti* qui remplit la l. 4 me fait pencher pour la première hypothèse. Les compliments : *vic*[*to*]*ris*, à la l. 2. *triumphat*[*oris*] à la l. 3, *Her*[*mo*]*geniani* à la l. 5, *novu*[*m*] à la l. 8, *perfeci*[*t*] à la l. 9, sont certains. J'ai restitué, sans hésitation, *add*[*itis*] à la l. 10.

Voici donc comment je propose de transcrire ce texte :

Felicissimo s[*a*]*eculo* | *d*(*omini*) *n*(*ostri*) *Iuliani vic*[*to*]|*ris ac triumphat*[*oris*] | *Augusti, proconsulatu Her*[*mo*]|*geniani c*(*larissimi*) *v*(*iri*), *Atilius* | *Theodotus, v*(*ir*) *c*(*larissimus*), *legatus* | *eius, forum novu*[*m*] | *, quod instituit, perfeci*[*t*] | *ac dedicavit, add*[*itis*] | *columnis et statuis* | *exornavit.*

Sous cette forme, il ajoute quelques précisions à nos connaissances. De mauvais vers dus à la composition d'un certain Ianuarius rapportaient déjà au légat Theodotus et au proconsulat de Clodius Hermogenia(nus) la dédicace d'un fortin de Khemissa : *dedicat arcem* (1). Une autre base commémorative a signalé le transfert d'une statue de Trajan sur le *forum novum* de *Thubursicum Numidarum* sous le règne de Julien et le proconsulat de Clodius Hermogenianus, par les soins du légat Atilius Theodotus (2). La nôtre rapporte à ce personnage, non seu-

(1) Cagnat, *Bull. des Antiqu.*, 1901, p. 209.

(2) Cagnat, *ibid.*, 1903, p. 249 ; cf. Joly, *Recueil de Constantine*, 1905, p. [illegible]

lement cette translation, mais la fondation, l'achèvement, la dédicace du *forum novu[m]*. Elle prouve qu'ultérieurement, et toujours grâce au même personnage, le *forum novu[m]* reçut un supplément de parure : colonnes et statues. Enfin elle multiplie les renseignements chronologiques. Le dernier embellissement date — comme le transfert de la statue de Trajan — du règne de Julien Auguste (361-363 p. C.). L'ensemble des travaux se place sous le proconsulat de Q. Clodius Hermogenianus Olybrius (361-363 ?) (1).

Toutefois, ce troisième texte au nom de Theodotus introduit, à mon sens, une indécision dans la topographie de *Thubursicum Numidarum*. Jusqu'à présent, on plaçait le *forum novum* aux pieds de la cité, près de l'arc de triomphe (2) et du fortin du bas (3), à proximité des lieux où avaient été trouvées presque côte à côte les inscriptions relatives à une *arx* et à un *forum novum* (4). Il ne paraît pas possible de maintenir aujourd'hui cette identification. Il n'est guère admissible, en effet, que les constructeurs de la forteresse du haut qui ont utilisé notre document comme pierre de taille, soient descendus jusque-là, pour chercher les matériaux qu'ils auraient eu ensuite toutes les peines du monde à hisser jusqu'à pied d'œuvre. N'est-il pas plus probable que le *forum novum* ait été situé entre la *platea vetus* (5) et le Ksar-el-Kébir, sur un emplacement d'où les défenseurs de *Thubursicum Numidarum* auraient aisément pu tirer des moëllons pour leurs deux forteresses celle du bas vers laquelle on n'aurait eu qu'à faire rouler les pierres, celle du haut avec laquelle elles auraient été à peu près de plain-pied ? J'ai la conviction que la suite des fouilles résoudra tôt ou

(1) Cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 63-64.
(2) Cf. Gsell, *loc. cit.*, n° 12.
(3) Cf. Gsell, *loc. cit.*, n° 13.
(4) Cf. Gsell, *ibid.*, n° 7, et Cagnat, *ll. cc.*
(5) Cf. Gsell, *ibid.*, n° 1 et *C. I. L.*, VIII, 4878.

tard, dans le sens que je viens d'indiquer, ce petit problème de topographie ancienne.

II. — Dans l'édifice, qu'à défaut d'indices probants on en est toujours réduit à appeler le « monument inconnu », M. Joly avait mis au jour, quelques semaines avant ma visite à Khemissa, un bloc calcaire, transformé ultérieurement en auge ($1^m14 \times 0^m55 \times 0^m50$), sur lequel avait été gravée cette inscription, très maltraitée par le temps, et d'interprétation assez délicate.

Je crois avoir lu :

V A S
PRO SALVTE ❧ IMPP
DD · NN · DIOCLETIANI
ET //////////////// ❧
. . . .
MODESTII · SACERD
OTES · CASTINIANVS · PA
TERETFESTVCIVS ·
ET PVRPVRIVS FIIITEM
PLVM A SOLO CVM SAN
CTO SVO QVOD EST ·
ATER*GO* IN*s*TITVE
RVNT *e*T DED·I*c*AVE
RV*nt* \DEDI
C vIDEVICI
N C IP SET
VNIVERS*i*S PAC V
M NAVNIVERŚ*ACVMCVL*
TORIBVSSVIS *CONVEN*ERVNT

Les lettres sont hautes de $0^{m}040$ à la première ligne, de $0^{m}045$ à la 2ᵉ, de $0^{m}05$ aux lignes suivantes, sauf aux deux dernières où elles ne dépassent pas $0^{m}02$. Le petit o qui ouvre la l. 6 n'atteint pas 1 centimètre.

Ligne 1. — Les sigles comportent deux développements possibles : *V(ictoriae) A(ugustae) s(acrum)* ou *V(eneri) A(ugustae) s(acrum)*. C'est le contexte qui, finalement, nous permettra d'opter entre ces deux dédicaces.

Ligne 2. — Le nom de Maximien a été martelé. L'inscription a été gravée sous son règne, entre 285 et 305, par conséquent.

Ligne 4 et suiv. — Gentilice et *cognomina* étaient jusqu'à ce jour inconnus à Khemissa. Un *Modest[i]us* figure sur une pierre tombale de Tiddi. Les *cognomina* ne figurent pas aux tables du *C. I. L.*, VIII, à l'exception, toutefois, de Purpurius qu'on retrouve ailleurs, notamment à Timgad et Verecunda (nᵒˢ 2403, *b*, 18 et 4256).

Ligne 8. — Il faut évidemment lire *fi[l]i(i)*. Le sacerdoce dont il s'agit était réservé aux membres d'une même famille.

Ligne 9-10. — *Sanctum*, pris substantivement dans le sens de sanctuaire, est, sans aucun doute, la traduction d'une locution sémitique. Forcellini donne du mot un grand nombre d'exemples tirés de la Vulgate et de ses commentateurs, quand il n'en a emprunté qu'un seul aux écrivains classiques (Perse, II, 69) ; et ce vocable apparaît, avec cette acception, dans une dédicace d'Aumale à des divinités spécifiquement africaines : « *Caelestabus Augustis, sanctum, quod | C(aius) Cornelius Aquila, q(uaestor), aedil(is), et nunc iivir, | voverat, a solo structum sua pecunia | libens altaribus dedicavit, cum Corneli[i]s Donato patre et Victore filio (anno) pr(ovinciae)* CLXXIIII » (1).

(1) *C. I. L.*, VIII, 20744.

L. 11. — La lecture *a ter[go]* n'est pas douteuse.

L. 13 et suiv. — Les restitutions ne peuvent plus être que conjecturales. Aux deux dernières lignes, on attendrait quelque chose comme *[collegia] universa cum cultoribus suis convenerunt*. Les vestiges subsistants, l'V qui, probablement, termine la l. 16, le début de la l. 17, amorcé par le premier jambage d'un M, excluent aussi bien *corpora* et *sodalitates* que *collegia*. Je propose, faute de mieux, et en accordant au mot *numen* le sens de statue divine qu'il possède en d'autres épigraphes africaines — et notamment sur une dédicace d'Aumale à Liber et Libera (1) — : *n]u|[mi]na universa cum cul|toribus suis convenerunt*. Aussi bien les *cultores* se définissent-ils d'abord par la divinité qu'adore leur association.

On n'a plus, dès lors, pour donner à cette fin de texte une cohérence logique à peu près satisfaisante, qu'à lui faire répondre à ces deux questions : Ces statues, dont elle exprime la marche processionnelle, — *convenerunt* —, d'où sont-elles venues ? Où sont-elles allées ?

La seconde se laisserait encore résoudre assez facilement : il est naturel de supposer que l'affluence de *cultores* qui les accompagnait assista les Modestii père et fils dans l'exercice de leur sacerdoce ; et me fondant, sur cette proposition des *Act. Arv.* a. 10 : *ad dedicationem venerunt*, je me hasarde à compléter ainsi :

l. 11	I N *s* T I T V E	
l. 12	R V N T *e* T D E D I *c* A V E	(14 lettres)
l. 13	R V *n t a d q u a* M D E D I	(15 lettres)
l. 14	C *a t i o n e* M D E V I C I	(14 lettres)

(1) *C. I. L.*, VIII, 9016 : *Diis sanctis Libero et Liberae conservatoribus domo [rum et rer]um suarum, renovatis numinibus eorum,[adiecto tri]bunal(i) cum omnibus ornamentis suis,[lapide qu]adrato sumptibus suis Postumius Maurus cum Liburnia Felicia marita........ fecerunt et dedicaverunt...*

Quant à la provenance du cortège, peut-être ne serait-il pas trop aventureux de vouloir maintenant la déterminer :

l. 14	DEVICI	
l. 15	N *is* C *ivitat* I B *u* SET	(16 lettres)
l. 16	VNIVERS *i* S PAG *is n* V	(16 lettres)
l. 17	M *i* N AVNIVERSA *CVMCVL*	(18 lettres)
l. 18	TORIBVSSVIS *CONVEN*ERVNT	(22 lettres)

Ainsi il y a eu, à *Thubursicum Numidarum*, même au début du IV[e] siècle, un culte païen assez original pour réclamer une mise en scène un peu particulière, un temple proprement dit, et, par derrière, retiré à l'abri des regards indiscrets et des mains profanes, un véritable saint des saints ; et, en même temps, assez vivace pour que, desservi par les soins d'une seule famille, il groupât, néanmoins, autour de lui, et dans une relation subordonnée, toutes les divinités du pays, et appelât à sa célébration toutes les associations religieuses des cités voisines et de leurs *pagi*. La disposition du sanctuaire où il s'exerçait et qui, par sa complexité, rappelle celui que possédaient à Siagu Baal Saturne et Taïnt Caelestis (1), l'importance qu'il prit dans une ville où les influences préromaines se sont si longtemps maintenues (2), tout détourne de le rapporter à une simple abstraction divinisée comme la Victoire. Il s'adressait bien plutôt, sous le nom purement latin de Vénus Auguste, à l'une de ces anciennes déesses de la fécondité, dont regorgeait l'ancien panthéon d'Afrique, et qui, sous toutes leurs formes,

(1) Merlin, *Le sanctuaire de Baal et Tanit près de Siagu*, 1910, p. 10, 19, 23 ; cf. le plan de la pl. I.

(2) Gsell, *Atlas*, 18, 297, p. 22 : « Le nom de ce lieu indique un centre d'origine indigène ; la fréquence des noms puniques dans les épitaphes prouve que les Numides de *Thubursicum* ressentirent assez profondément l'influence de la civilisation carthaginoise. »

Taïnt, Astarté ou Caelestis, gardèrent, jusqu'à la fin du Paganisme, la fidélité de leurs adorateurs. Le *sanctum* d'Aumale était dédié à des *deae Caelestes* dont l'individualité nous échappe (1) ; mais *Venus Aug(usta)* est nommée à côté de Saturne et de Caelestis sur l'*ex-voto* du Pagus Veneriensis (2), et il y avait sans doute place dans le sanctuaire syrien du Janicule pour une *Venus Caelestis* dont l'identification avec une divinité orientale n'est pas contestable (3). Je me crois donc autorisé à proposer de notre nouveau texte épigraphique cette lecture d'ensemble :

V(eneri) A(ugustae) s(acrum). | Pro salute imp(eratorum) | d(ominorum) n(ostrorum) Diocletiani | et [Maximiani], | Modestii sacer|dotes, Castinianus pa|ter, et Festucius | et Purpurius fi[l]i(i), tem|plum a solo, cum san|cto, quod est a tergo, in[s]tituerunt, [e]t dedi[c]averu[nt ; ad quam] dedi|c[ationem], de vicin[is] c[ivitat]i[bu]s et | univers[i]s pa[gis, n]u|[mi]na universa [cum cul]|toribus suis [conven]erunt.

Jérôme Carcopino
Inspecteur adjoint des Antiquités de l'Algérie

Saint-Eugène (Alger), juin 1914.

(1) Cf. *supra*, p. 357, la citation de *C. I. L.*, VIII, 20744.

(2) Poinssot, *C. R. Ac. Inscr.*, 1913, p. 425.

(3) Gauckler, *Le sanctuaire Syrien du Janicule*, 1913, p. 85 et 144. La lecture est de Mgr Duchesne. C'est sans raison, à mon sens, que S. de Ricci a élevé contre elle des objections récentes (*Mélanges Cagnat*, 1913, p. 443).

NOTE

SUR UNE

Collection préhistorique saharienne

rapportée par le Lieutenant Minette de St-Martin

Le Lieutenant Minette de Saint-Martin, des affaires indigènes, vient de séjourner, durant plusieurs années, dans le Tidikelt (Sahara Central) et en a rapporté une splendide collection de documents préhistoriques qu'il a partagée, avec un désintéressement qu'on ne saurait trop louer, entre les Musées nationaux des antiquités d'Alger et de Saint-Germain. L'examen de cette superbe série m'a permis de faire quelques importantes remarques.

Malgré l'abondance des matériaux provenant du Sahara, nous ne connaissons que très imparfaitement la préhistoire saharienne : cela tient à ce que, à de très rares exceptions près, les auteurs qui ont publié sur ce sujet n'ont pas séjourné dans la région. L'on ne peut même guère citer, sous ce rapport, que les notices de Rabourdin, Foureau et celle, plus récente, de MM. Flamand et Laquière, publiée dans la *Revue Africaine*, en 1906.

Les récoltes du Lieutenant de Saint-Martin proviennent principalement de la région de l'Aoûlef, de localités au nombre d'une cinquantaine, pour la plupart non encore signalées. Elles comprennent des types de toutes les époques, depuis le Chelléen jusqu'à l'énéolithique.

Comme pièces paléolithiques je dois signaler des amandes en quartzite et silex dont l'une, provenant de l'erg Tabelbalet, mesure 26 centimètres et demi de longueur. Des pièces de facture acheuléenne, provenant de Temassinine sont également à mentionner, à cause de

leur forme tronquée à la base. L'une, mesurant 22 centimètres, est de forme triangulaire, très allongée et relativement mince. L'autre, de 25 centimètres, simule un énorme poignard avec sa pointe effilée et sa base en forme de poignée ; ces deux pièces sont au Musée d'Alger.

Les autres spécimens sont plus conformes aux types habituels : des coups de poing, provenant de l'Aoûlef, sont en tous points semblables à ceux des gisements classiques de France et du Nord de l'Afrique.

Toutes les récoltes faites par le Lieutenant de Saint-Martin provenant de la surface, je n'ose pas trop préciser la part de ce qui revient aux autres époques paléolithiques, bien que les pièces de style moustérien soient très abondantes. Mais il est difficile de déterminer ce qui est du néolithique décadent ou du moustérien, tellement les instruments de ces deux époques se ressemblent.

La majeure partie de l'envoi que j'ai étudié, se rapporte à l'énéolithique saharien ou moghrébin (ou berbéresque). A ce dernier se rapportent les grosses flèches pédonculées, de type décadent qui sont si communes dans les stations telliennes et des pièces pédonculées que l'on peut considérer soit comme des grattoirs à poignée, soit plutôt comme javelots à tête arrondie et épaisse servant à assommer ou étourdir seulement le gibier sans le blesser.

Quelques instruments sont énigmatiques, comme des espèces de grands grattoirs en quartzite, plats, mesurant 8 centimètres 5 × 7,5 avec une poignée et très grossièrement retaillés (1) et un autre en forme de fer à cheval avec pédoncule ; ce dernier mesure 11 centimètres de hauteur sur 7,5 de largeur ; il figure au Musée d'Alger.

Les flèches sont très nombreuses et très variées. On est frappé, tout d'abord, par la prédominance des types à

---

(1) Je crois bien que ce sont ces mêmes instruments qui ont été désignés par MM. Flamand et Laquière comme des armures de javelots, d'épieux à crans ? in *Revue africaine*, 1906, p. 226, fig. 2.

base incurvée : les flèches pédonculées sont en minorité. C'est là un caractère important qui distingue déjà l'industrie du centre et du sud du Sahara de celle du nord où ce sont, au contraire, les flèches pédonculées qui dominent. La plupart sont de forme triangulaire et se rapportent à mon troisième groupe : pointes à base rectiligne et concave de ma classification industrielle des flèches sahariennes (*in* « *L'Homme préhistorique* », 1906, p. 171, fig. 79 et 80). Les curieuses formes à appendices latéraux 32 et 33 sont plus rares que les types à encoches latérales qualifiées par MM. Flamand et Laquière « en forme de tour Eiffel » (*in* S. P. F., 1909, p. 316), auquel je préfère le terme plus local de type Tidikeltien.

D'autres types particuliers, surtout aberrants, ne forment pas des groupes spéciaux mais des formes isolées. On peut citer, sous ce rapport, une pointe semblable au fer d'un gratte-papier : c'est d'ailleurs un type déjà signalé au Fayoum (Egypte).

Les perçoirs sont relativement communs, ce qui s'explique par l'extrême abondance des perles en test d'œufs d'autruche. Un perçoir double est curieux parce qu'il porte une ouverture circulaire qui en permet la suspension.

Un grattoir en quartzite, de 12 centimètres de longueur, est à citer pour son double usage : l'un des bords est rectiligne, l'autre est circulaire.

Il ne nous est pas possible de mentionner les divers types de cette belle industrie dans cette courte note. Mais nous tenons encore à signaler des espèces de petits tranchets pédonculés comme celui figuré dans le Musée préhistorique de G. et A. de Mortillet, 1903, pl. XXXIV, fig. 304, mais à tranchant beaucoup plus large.

Un de ces tranchets figure dans l'Atlas de la Mission saharienne de Foureau, pl. 25, fig. 184 (la dernière à droite), sous le numéro 52.953, mais il est moins symétrique que ceux récoltés par le Lieutenant de Saint-Martin.

Le matériel en pierre polie est plus réduit, mais contient quelques jolies pièces, entre autres, un petit ciseau ou rasoir en roche verte de l'erg Chech, à tranchant très aigu, qui n'a que 4 cent. 5, ce qui exclut son emploi comme herminette.

Je dois spécialement mentionner la trouvaille de plusieurs hachettes en hématite dont quelques-unes sont fort bien polies. C'est là une découverte importante et tout à fait inédite. Le Docteur Verneau n'en signale pas dans les récoltes de Foureau : il faut aller jusqu'au Soudan méridional pour en voir mentionner.

Une agate parfaitement polie, de forme ovalaire, mais sans trou de suspension, est aussi à signaler.

Comme pendeloque, je dois encore citer une plaquette en test d'œuf d'autruche, percé d'un trou de suspension et gravé de points ne formant pas de dessin défini.

J'ai été frappé de l'absence de gravure sur les œufs d'autruche et par la rareté de la poterie ornée.

Enfin des broyeurs, molettes, meules, et surtout d'énormes pilons qui atteignent jusqu'à 80 centimètres, complètent ce magnifique outillage.

Des différences très sensibles spécialisent cette industrie de celle du nord du Sahara :

1° La prédominance des flèches à base concave, à appendices latéraux et à encoches bilatérales (type tidikeltien) ;

2° Par l'absence ou au moins l'excessive rareté des lames pédonculées à pointe et à base retaillée, qualifiées de flèches à écusson par MM. Flamand et Laquière ;

3° La présence de hachettes en hématite qui relie cette industrie à celle du Soudan ;

4° L'absence d'œufs d'autruche gravés ;

5° La présence d'idoles en pierre polie et peinte.

A ce sujet, je dois signaler que M. de Saint-Martin n'a pu nous rapporter de ces idoles à cause de leur poids. Mais il m'a indiqué qu'on les trouve à Tifernine au Sud-

Ouest de Tabelbala. De beaux spécimens figurent au Musée d'Alger.

Ces conclusions ne sont donc pas conformes à celles émises par le Docteur Verneau, qui assure, au contraire (dans les documents de la Mission saharienne) que s'il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'établir des divisions chronologiques dans l'industrie lithique des sahariens d'autrefois, nous ne sommes pas plus autorisés à établir des divisions régionales. Dans toutes les zones explorées par M. Foureau, nous avons retrouvé les mêmes types d'outils (p. 1122).

Déjà MM. Boudy, Capitan et de Morgan ont distingué un Jénénien pour l'industrie saharienne du sud de la Tunisie qui ne se distingue pas de celle du grand Erg. Celle de l'Aoûlef est plus spécialisée et s'écarte davantage des types égyptiens et nord sahariens. Si l'on ne veut pas voir là un type d'époque on peut au moins déterminer une phase industrielle, fort remarquable, de l'énéolithique saharien, plus évoluée que celle du nord, que je propose de nommer : Tidikeltienne.

Paul Pallary.

Bibliographie

Dr Gobert. — **Introduction à la Palethnologie tunisienne**, in *Cahiers d'Archéologie tunisienne* (nouvelle série, 2e cahier), 1914, 52 pages (pp. 125-172), 37 figures.

C'est toujours avec plaisir que je lis les productions du Docteur Gobert parce qu'elles ont une forme originale et témoignent d'un grand sens critique. Celle que je vais analyser aujourd'hui est la plus importante que ce chercheur si perspicace ait publiée : elle résume très nettement ses vues sur la préhistoire du Moghreb oriental.

Après quelques mots de préface, le Docteur Gobert consacre le chapitre Ier au Paléolithique inférieur.

Il expose tout d'abord les conditions de gisement de l'outillage paléolithique qui, dans le sud tunisien, n'est nulle part accompagné d'une faune ; puis il s'étend assez longuement sur les petits sphéroïdes qu'il avait d'abord appelés « balles » auquel il substitue maintenant le qualificatif de « boules à arêtes ourlées » que l'on trouve un peu partout mais qui sont surtout très communes dans le sud de la Tunisie. Pour notre palethnologue, ces pierres sont des fossiles très caractéristiques et fournissent un repère stratigraphique excellent.

Leur origine ? Elle est due à l'éclatement des rognons de silex éocène par le feu.

Sont-ils de facture humaine ? « il n'y a pas de faits qui permettent de solutionner cette question ». Mais ce qui est incontestable, c'est que l'homme a quelquefois utilisé ces boules à arêtes ourlées (fig. 4). J'en ai également recueilli qui ont été taillées : on peut les voir au Musée des antiquités d'Alger.

Le chapitre II est consacré au paléolithique moyen. L'auteur déclare nettement que « d'une industrie moustérienne pure je n'ai retrouvé dans le sud tunisien que des indices discutables » (p. 12). Je pense, cependant, que le passage du chelléo-acheuléen au paléolithique supérieur a bien dû suivre le processus ordinaire ; car les outils de style moustérien sont nombreux dans le sud tunisien pour être accidentels.

Le Docteur Gobert consacre un long chapitre, le IIIe, au paléolithique supérieur ou archéolithique. Il adopte mon appellation de Gétulien de préférence au Capsien de M. de Morgan que cet auteur a trop généralisé, et d'une façon générale, les autres termes de ma classification.

Le gétulien est apparenté morphologiquement à l'aurignacien dont il possède deux instruments que l'on trouve constamment ensemble : 1° la lame à tranchant abattu ; 2° le burin latéral.

A ces deux outils sont associées des petites lames à dos retaillé et des petits silex géométriques : trapèzes, triangles, segments. Ces petits silex « quelle que soit leur variété, sont donc le même instrument et leur signification est la même ».

Dans le gétulien, il y a : 1° un facies ancien, à gros instruments et à microlithes rares (Aïn Kerma, Aïn Sendès) ; 2° un facies moyen, à instrumentation très riche, à microlithes nombreux (bîr Khanfous) ; 3° un facies supérieur où les microlithes dominent absolument (Aïn Aachena) : c'est l'intergétulonéolithique (nom très long et peu euphonique) qui relie le gétulien au néolithique saharien « dans le premier cas, les débris d'équidés sont nombreux, dans le second, rares ; dans le troisième absents ».

L'outillage est donc maintenant bien connu, à la fois par le mémoire de MM. Boudy, Capitan et de Morgan et les publications du Docteur Gobert dont le travail que nous analysons synthétise les connaissances acquises.

L'outillage gétulien comporte encore des grattoirs, et, à ce propos, l'auteur fait remarquer qu'il n'a jamais rencontré le grattoir caréné si spécial à l'aurignacien, des disques grossiers, des lames retouchées, des lames à encoches, des nucléi, et, en dehors du silex, de grosses aiguilles d'os poli, sans chas, des molettes de grès, des galets plats usés sur le champ, des objets d'ornements : coquilles percées et des perles discoïdes en test d'œuf d'autruche.

Les œufs d'autruche dont l'extrémité supérieure était percée, servaient de vases allant au feu ; ils étaient décorés de dessins gravés au trait ou au point.

Une seule fois, l'auteur a trouvé un sphéroïde calcaire perforé.

La faune des campements gétuliens comprend des espèces encore vivantes sur place : (mouflon, gazelle, alcélaphe, porc épic, lièvre, etc.), un zèbre, un rhinocéros, et le grand bœuf : « c'est une faune de steppe haute et sèche qui dénote que les changements de climat survenus au cours des temps quaternaires dans l'Afrique mineure, ont eu beaucoup moins d'amplitude et d'importance qu'en Europe. La faune des mollusques terrestres est absolument identique à la faune moderne » (p. 19).

Le chapitre V est consacré à l'intergétulonéolithique : « L'intergétulonéolithique (je préfèrerais le terme de présaharien, ou tout autre, beaucoup plus court) est un gétulien évolué où la lame à tranchant abattu est devenue rare et le burin absolument exceptionnel ; c'est quelque chose comme un azilien barbaresque : l'outillage est composé surtout de microlithes, trapèzes, triangles, petites lames à dos souvent munies d'une soie et enfin lames à encoches multiples bilatérales produisant des étranglements. Ce dernier type apparaît déjà dans quelques campements gétuliens proprement dits (bîr Khanfous) et persiste encore dans les outillages néolithiques » (p. 19, 20).

Cette civilisation a été rencontrée à Aïn Aâchena, à la

base du dépôt de l'abri de Redeyeff et au sommet du djebel Sendès.

De bonnes figures nous font connaître cette intéressante phase de transition.

La faune est plus restreinte que dans les gisements plus anciens. Le grand bœuf s'y rencontre encore mais on ne trouve plus d'équidés.

Les squelettes de l'abri du Redeyeff appartenaient à des négroïdes de petite taille : 1 m. 52 à 1 m. 58.

Le néolithique est subdivisé en deux époques distinguées par les lettres A et B. La première réunit le Maurétanien et le Saharien, tandis que la seconde « de tradition moustérienne » est exactement mon néolithique décadent ou berbère.

Le fait le plus remarquable des recherches du Docteur Gobert, est l'observation du passage, sur place, du gétulien supérieur au néolithique maurétanien ou saharien « on peut suivre, à travers les longues étapes du gétulien, de l'intergétulonéolithique et du néolithique lybique comme le fil d'une tradition qui lie ces différentes civilisations l'une à l'autre. »

Le néolithique de l'abri de Redeyeff contient les mêmes types que celui des cavernes oranaises mais bien plus évolués ; ils sont, sous ce rapport, plus comparables aux silex du grand Erg. Cette industrie est maintenant assez bien connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de trop insister. La seule et importante différence que je dois mettre en lumière est l'existence des gravures sur les œufs d'autruche alors que rien de pareil n'a encore été constaté dans les cavernes de l'Oranie.

En résumé, « l'outillage néolithique de l'abri de Redeyef, que nous venons de passer en revue, constitue un trait d'union entre les innombrables trouvailles de surface du Sahara et l'industrie de quelques grottes algériennes, le maurétanien de P. Pallary » (p. 31).

Nous arrivons maintenant au chapitre VII consacré au néolithique B ou de tradition moustérienne.

L'auteur me reproche d'abord le terme de néolithique berbère : il aurait mieux valu, dit-il, dire : barbaresque. Je crois plutôt que « berbéresque » serait encore meilleur. Mais il préfère celui de moghrébin que j'ai proposé aussi.

Un second reproche, c'est que je ne tiens pas compte des deux faits suivants, sur lesquels le Docteur Gobert insiste :

« 1° La technique moghrébine n'a rien de commun avec les techniques du néolithique saharien, ni du paléolithique supérieur, elle ne saurait donc en dériver ;

« 2° La technique moghrébine est une technique moustérienne affinée, elle ne saurait être décadente, mais seulement archaïque » (p. 32).

Or, si l'on veut bien se donner la peine de se reporter à mes « Instructions », p. 51, on verra que je dis que l'industrie berbère succède sans transition apparente à celle des cavernes : j'ai même souligné ces termes pour mettre ma pensée en relief.

Quoi qu'en dise le Docteur Gobert, j'ai donc bien constaté qu'il n'y a aucune relation entre le néolithique des cavernes et celui que j'ai qualifié de berbère ou moghrébin.

J'ai parfaitement indiqué aussi que depuis le chelléen jusqu'au néolithique des cavernes l'industrie lithique formait une chaîne ininterrompue dont on pouvait suivre tous les chaînons et ce n'est qu'après le néolithique des cavernes qu'il y a disjonction d'industries (1). J'ai insisté sur ce fait qu'on n'avait encore jamais trouvé cet outillage dans les cavernes.

Cette industrie finale n'étant donc pas autochtone, j'ai pensé qu'elle avait été introduite par les berbères qui sont les derniers envahisseurs des temps préhistoriques et qui sont restés depuis, implantés dans le pays.

Si je leur ai attribué cette industrie, c'est parce qu'on

(1) *Instructions*, pp. 50, 51, 52.

la trouve très fréquemment dans les ruines berbères, parfois associée à la hache en boudin et à la poterie. Bien des observateurs ont signalé ce fait.

Si j'ai qualifié cette industrie de décadente c'est parce qu'elle est très grossière d'abord, surtout lorsqu'on la compare aux jolis types du maurétanien et du lybique et enfin parce qu'elle marque bien la dernière phase du lithisme nord-africain.

Il n'est pas douteux que cette industrie a été importée : rien ne la relie aux autres époques. Et, comme on ne trouve rien de pareil, ni en Espagne, ni en France, il faut donc chercher ses origines ailleurs.

Or, M. Chantre a signalé des stations de cette période en Tripolitaine et je viens d'indiquer la présence de flèches de type moghrébin en Syrie (1). C'est donc du côté de l'Orient qu'est venue l'invasion.

Maintenant, qu'elle soit de tradition moustérienne, je n'y contredis pas ; cela ne change d'ailleurs rien aux idées que j'ai exprimées.

Enfin, s'il est vrai que les silex néolithiques sont contemporains des premiers métaux, il faut ajouter, ce que n'a pas fait le Docteur Gobert, que les premiers métaux connus le sont dans cet ordre : 1° l'or, 2° l'argent, 3° le cuivre, 4° le bronze et 5° le fer.

Or, il est certain que lorsque le fer a été connu, la taille du silex a cessé. D'autre part, au moment de l'énéolithique, ce métal était inconnu et les autres fort rares.

Ces restrictions faites, je ne peux qu'approuver les remarques faites par le Docteur Gobert, relativement à l'analogie des procédés de taille semblables à ceux du moustérien.

Mais j'insiste encore, cette industrie est bien récente et la dernière de la série lithique nord-africaine. Tout le démontre : 1° la présence des gisements en plein air ; 2° l'existence de cette industrie dans des ruines d'époque historique ; 3° la coexistence (en Maurétanie, au moins) de haches polies et de poteries ; 4° sa présence au pied des rochers gravés.

(1) In *L'Antropologie*, 1914, pp. 21, 23.

Elle est donc bien décadente puisqu'on ne constate plus l'emploi de la pierre après cette période.

Et j'ajoute même que si ces arguments ne suffisaient pas, le seul fait d'avoir constaté que dans plusieurs stations de la région de Tébessa et du Sud tunisien, les matériaux de l'industrie moghrébine ont été pris dans des escargotières suffirait, je crois, à ne pas ranger cette industrie dans le cadre ou au voisinage du paléolithique moyen, mais bien après.

Le Docteur Gobert mentionne encore un troisième néolithique qui se rencontre dans des ateliers de surface parfaitement autonomes. Ce qui caractérise surtout ce néolithique, C, ce sont les feuilles de laurier, des petits tranchets et de nombreux microlithes carrés ou rectangulaires qui servaient à armer des outils de bois, particulièrement des faucilles.

Enfin, cet important mémoire est terminé par un index topographique et des notes qui seront très utiles à ceux qui voudront étudier ces stations sur place.

Je dois, maintenant, insister sur les grandes divergences que présentent les industries lithiques des deux régions de notre Moghreb.

Tandis qu'on observe dans l'ouest comme dans l'est une phase chelléenne évoluée jusqu'au moustérien, on constate, à partir de cette époque, des divergences qu'on ne peut que constater sans les expliquer.

Ainsi, en Numidie, on peut suivre l'évolution du gétulien jusqu'à l'énéolithique libyque, tandis qu'en Maurétanie, on ne voit rien de pareil : au moustérien succède une industrie très différente du gétulien (l'ibéro-maurusien) qui évolue aussi vers le maurétanien. Cette industrie occupe, dans l'espèce, la même place que le gétulien ; elle a donc été contemporaine.

On a peine à comprendre comment, dans un pays aussi uni qu'est le Moghreb, où il n'y a, entre les parties orientale et occidentale aucune barrière, on ne constate pas des civilisations uniformes, mais au contraire des outillages très différents ?

Et déjà dans le maurétanien on observe encore des différences sensibles : l'industrie est plus évoluée dans l'est, les affinités du maurétanien avec le saharien sont plus nombreuses.

En Oranie, on ne connaît pas d'œufs d'autruche gravés.

Enfin le néolithique berbéresque est aussi plus développé ; on le trouve associé à de la pierre polie et de la poterie.

Pour l'instant, nous ne pouvons que constater ces différences sans pouvoir les expliquer. Peut-être y arriverons-nous un jour ?

Paul Pallary.

Mousa Travélé. — **Petit dictionnaire français-bambara et bambara-français.** Paris, Geuthner, 281 p., in-12.

L'auteur qui avait déjà, grâce à l'appui de M. le gouverneur Clozel, publié un manuel bambara déjà épuisé, l'a fait suivre d'un dictionnaire élementaire qui rendra autant de services. Son but est surtout pratique et l'on ne saurait le comparer à l'ouvrage de Mgr Bazin, qui n'est d'ailleurs que bambara-français. Il l'a fait suivre de six contes dans lesquels le lièvre joue un rôle prépondérant : dans une version de la Nigeria du conte III, le lièvre est remplacé par la tortue et dans un conte haoussa, par

l'araignée. Le conte bambara lui-même a déjà été traduit par Monteil, *Contes soudanais* (Paris, 1905, in-18), p. 49-51, et par Gaston Joseph, dans la *Revue des Traditions populaires*, octobre 1913, p. 454-455. Ces contes sont une heureuse contribution au folklore soudanais. Il faut ajouter que la préface mise en tête du livre par M. Delafosse et où il traite de la phonétique bambara, ajoutera beaucoup à son utilité.

René Basset.

Depui. — **Dictionnaire français-arabe des dialectes parlés à Djibouti et dans les pays environnants.** Besançon, 1912, 351 p., petit in-12.

Jusqu'ici, l'arabe parlé sur la côte des Danâkil et des Somalis, où se trouvent les possessions françaises de la côte africaine de l'Océan Indien, n'avaient été l'objet d'aucun travail. Ce petit livre qui a un but purement pratique rendra des services. L'auteur annonce un dictionnaire arabe-français qui sera le bienvenu, mais il est indispensable qu'il y joigne la transcription en caractères arabes qui fait défaut dans celui-ci. Il serait également utile d'y ajouter un précis de grammaire plus détaillé que les trois pages placées en tête de ce volume. On y trouve quelques détails curieux, ainsi la première personne du singulier de l'aoriste a indifféremment la performante *a* comme dans les dialectes égyptiens ou *n* comme dans les dialectes maghribins ; le futur est marqué par la particule *ba*, comme en égyptien, ou par *cha*. Tout ceci au point

de vue pratique, bien entendu, en attendant qu'une étude scientifique de ce dialecte nous donne l'équivalent de ceux de Landberg sur l'arabe du Yémen, de Moritz et de Reinhart sur l'arabe de l'Oman.

René Basset.

TABLE DES MATIÈRES

du cinquante-huitième volume de la REVUE AFRICAINE (1914)